

LA PÉRIODE INITIALE DE L'ŒUVRE AFRICAINE DE LÉOPOLD II

AVANT PROPOS

Nouvelles recherches et documents inédits
(1875-1883)

PAR LE

P. A. ROEYKENS

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME
MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI

LA PÉRIODE INITIALE
DE L'ŒUVRE AFRICAINE
DE LÉOPOLD II
Nouvelles recherches et documents inédits
(1875-1883)

Mémoire présenté à la séance du 16 avril 1956.

Rapporteur : M. O. LOUWERS.

P. A. ROYKENS

LES PÈRES MINISTRES CATHOLIQUES
LICENCIÉS EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GÉOSCOPIENNE DE BRUXELLES
MISE EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ

Cum licentia ecclesiastica

ROYAUME BELGE - BRUXELLES - IMPRIMERIE ROYALE

La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II

AVANT-PROPOS

Nous avons eu d'abord l'idée de joindre cette série d'études documentaires et critiques à notre mémoire consacré à la Conférence géographique de Bruxelles [24] ⁽¹⁾. Il nous a paru préférable, pour ne pas nuire à l'unité de ce travail, de rassembler ces notes dans un ouvrage séparé.

Ces différentes études groupées en ordre chronologique se rapportent à des sujets particuliers de la période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1883) et complètent ou mettent au point certaines parties de nos ouvrages précédents [22, 23, 24].

Si un jour on tente d'écrire un ouvrage de synthèse et de haute vulgarisation sur les débuts de l'entreprise qui fait la gloire de LÉOPOLD II, il importe de ne négliger aucun aspect, aucun détail de ce vaste sujet. Or, tant de points restent encore à tirer au clair, la masse des documents à consulter est si volumineuse, les pièces d'archives se trouvent éparpillées aux quatre coins du monde, en sorte que toute contribution qui facilite les recherches ultérieures des historiens nous semble digne d'intérêt.

(1) Les numéros entre crochets [] renvoient à la bibliographie, p. 236.

C'est l'espoir d'être utile aux chercheurs et le désir d'inciter leurs talents qui nous font produire le texte de documents inédits ainsi que celui des publications de l'époque que nous avons pu noter pendant notre séjour en Belgique. Nous aurions aimé compléter notre documentation ; mais on comprendra que pareil vœu est irréalisable à quelqu'un qui travaille dans un coin perdu de l'immense Congo.

Le même esprit qui nous a guidé dans nos travaux antérieurs a présidé à cet ouvrage : nous recherchons objectivement à nous approcher autant que possible de la réalité historique, à saisir le fond même des choses, et à élargir nos sources d'information.

Nous remercions bien sincèrement les personnes qui nous ont aidé très charitablement à réaliser ce travail, spécialement ma nièce, M^{lle} Liliane DEVILLERS, ainsi que M. A. COSEMANS et M. DESNEUX qui ont bien voulu faire quelques recherches complémentaires à notre intention.

Ce nous est un agréable devoir de remercier M. O. LOUWERS du rapport élogieux qu'il a présenté de notre travail et M. E. DEVROEY, Secrétaire perpétuel de l'Académie, à la bienveillance duquel nous devons beaucoup.

Kotakoli (Terr. Banzyville),

19 mars 1956.

CHAPITRE I

L'ÉGYPTÉ ET LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

(septembre 1876 — janvier 1877)

C'est dans la situation politique quelque peu instable de l'Égypte à cette époque, dans le fait que ce pays était alors devenu un terrain de compétition où la France, l'Angleterre, l'Allemagne et même la Russie s'efforçaient de faire prédominer leur influence, c'est enfin dans les prétentions du Khédivé de s'annexer l'Afrique équatoriale ou du moins le Soudan oriental, qu'on doit chercher les motifs pour lesquels LÉOPOLD II avait jugé bon de ne pas inviter un représentant de la Société égyptienne de Géographie à la Conférence de Bruxelles, bien que le Dr SCHWEINFURTH et le marquis DE COMPIÈGNE, respectivement président et secrétaire général de cette institution, y participassent, mais uniquement à titre privé et en qualité d'explorateurs de l'Afrique [24, pp. 96-97].

Durant les débats de la Conférence, on fit mention de l'Égypte à plusieurs reprises. Sir RAWLINSON citait l'exemple des stations établies par GORDON sur le Haut-Nil pour faire ressortir l'utilité de pareilles fondations [4, p. 9]. Son compatriote, Sir RUTHERFORD ALCOCK, fit cependant la remarque suivante :

« Une lettre du colonel Gordon donne des détails qui ne sont guère encourageants pour ceux qui voudraient opérer par le Nord. Les annexions opérées dans ces derniers temps par l'Égypte ont jeté l'alarme et la méfiance parmi toutes les populations de cette partie du continent ».

Il déconseilla en conséquence d'établir une base d'opération en Égypte ou dans les régions occupées par ce pays au Soudan [4, p. 10]. N'est-ce pas une confirmation des motifs que nous venons de rappeler et qui ont amené le Roi à écarter l'Égypte de la Conférence ? Derrière la sollicitude du président de la Société de Géographie de Londres pour la sécurité des voyageurs, ne se cache-t-il pas des soucis d'ordre politique ?

De son côté, le groupe germano-austro-russe, dans le plan d'opération qu'il présentait à l'Assemblée, envisage à son tour le cas de l'Égypte. Il s'exprime en ces termes [4, pp. 23-24] :

« Quant à l'envoi des voyageurs, le territoire dominé par S. A. le Khédivé d'Égypte est exclu du plan d'organisation projetée ; mais il est désirable d'entrer en relation avec S. A. le Khédivé pour engager le Gouvernement égyptien à organiser des expéditions sur les bases d'opération égyptiennes ».

La rédaction définitive des dispositions de la Conférence omet sagement toute allusion à l'Égypte et aux territoires où opéraient les forces militaires de ce pays.

On savait à Bruxelles que le Gouvernement égyptien ne manquerait pas de s'étonner de ce qu'aucun représentant du Caire n'eût été invité officiellement à la Conférence et que celle-ci, dans ses résolutions finales, ne fît aucune mention des efforts égyptiens pour pénétrer toujours davantage vers le sud. Cette attitude, vu les critiques dont ce pays était l'objet quant à l'abolition de la traite, pouvait indisposer le Khédivé à l'égard de l'initiative du Roi. Il importait donc à celui-ci de dissiper au plus tôt cette fâcheuse impression et de

donner au Gouvernement du Caire des marques d'une attention spéciale en lui expliquant l'attitude adoptée par la Conférence à l'égard de l'Égypte et des expéditions de ce pays dans le Soudan oriental. Les Archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles conservent à ce sujet quelques documents intéressants qui éclairent cette question.

Le 30 septembre 1876, BANNING était chargé de rédiger le projet d'une lettre particulière que le ministre des Affaires étrangères, après que le baron LAMBERMONT l'eût revue, envoya le 4 octobre suivant au comte de NOIDANS-CALF, agent diplomatique et consul général de Belgique en Égypte. Cette pièce, expédiée sur papier libre, était conçue en d'autres termes que la lettre qui, à cette même date, fut envoyée à différents diplomates belges pour leur communiquer les procès-verbaux et les résolutions de la Conférence du 12-14 septembre 1876 [11, pp. 777-778 et 22, pp. 148-149]. En voici le texte intégral :

« (Lettre particulière)

Bruxelles, 30 septembre 1876.

» Monsieur,

» La Conférence géographique qui vient de se réunir à Bruxelles sur la convocation du Roi n'a pu manquer d'attirer votre attention. Depuis le règne de Mahomet Ali jusqu'aujourd'hui, l'Égypte a pris une part trop importante à l'exploration des régions inconnues de l'Afrique pour que cet événement y passait inaperçu. Il est par conséquent désirable que vous puissiez vous faire une idée juste et précise du but que cette assemblée a eu en vue, des institutions qu'elle s'est proposé de fonder pour l'atteindre. C'est dans cette pensée que je vous expédie, *par express*, cinq exemplaires des procès-verbaux et dix exemplaires des résolutions de la Conférence, en vous autorisant à en offrir un, ou, s'il en exprime le désir, plusieurs exemplaires à S. A. le Khédive ainsi qu'aux hommes spéciaux qui vous en feraient la demande. Veuillez remettre notamment un exemplaire au Président de la Société de Géographie du Caire.

» Un coup d'œil jeté sur ces documents vous fera remarquer que la Conférence a laissé les États de S. A. en dehors de l'organisation

scientifique et hospitalière dont elle a arrêté les bases. Cette exclusion n'a pas pris sa source dans un sentiment d'hostilité ou de défiance : c'est plutôt un honneur, rendu au gouvernement égyptien pour la manière énergique et persévérante dont il a poursuivi depuis plus de trente-cinq ans la reconnaissance du bassin du Nil. Grâce à son activité, au concours prêté par lui aux voyageurs européens, la région nord-est de l'Afrique depuis l'équateur jusqu'à la Méditerranée a livré la plupart de ses secrets ; les contrées qu'il reste à explorer à l'orient comme à l'occident pour déterminer complètement le système des affluents du Nil sont devenues en quelque sorte sa sphère propre d'activité. D'un autre côté, en faisant état des nombreuses stations permanentes depuis Khartoum jusqu'aux lacs Victoria et Albert Nyanza, stations qui ne tarderont pas sans doute à se multiplier également vers l'ouest dans le Kordofan et le Dar-For, le Khédivé a anticipé à certains égards sur les résolutions mêmes de la Conférence. Tout ce que celle-ci pouvait par conséquent attendre de lui, c'est qu'il continuât l'œuvre si résolument entreprise en accordant un généreux et bienveillant appui aux voyageurs qui prendront à l'avenir les possessions égyptiennes pour point de départ de leurs expéditions et en mettant au service de la science les établissements dont il dispose dès à présent sur le Haut-Nil et dans le Soudan oriental.

» La Commission internationale qui va se constituer à Bruxelles sous la présidence du Roi fonde sous ce double rapport de hautes espérances sur l'adhésion du Souverain de l'Égypte à son programme et elle sera heureuse de voir ce pays s'associer à ses efforts pour étendre en Afrique l'empire de la science et les conquêtes de la civilisation.

» Je vous saurai gré, Monsieur..., d'expliquer en ce sens les actes de la Conférence, lorsque vous aurez l'occasion de les communiquer à S. A. et je vous prie d'agrée... » (1).

Le comte DE NOIDANS-CALF répondit d'Alexandrie le 13 octobre suivant au comte d'ASPREMONT LYNDEN en ces termes :

« Monsieur le Comte,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 4 de ce mois Direction D.G. n. 110, d'ordre 42 ainsi que des 3 annexes qui l'accompagnaient.

(1) C. G. B., Document n° 15.

» Je vous remercie, Monsieur le Comte, de vouloir bien m'exposer la haute importance de l'œuvre due à l'initiative du Roi, notre Auguste Souverain. J'ai pris connaissance avec un très vif intérêt des documents relatifs à la Conférence géographique.

» L'Égypte est placée pour ainsi dire en vedette à l'embouchure du fleuve mystérieux qui prend sa source dans les régions fréquentées par les pionniers de la science et de la civilisation. Les princes qui depuis Mohamed Ali ont présidé à ses destinées ont été tous plus ou moins attirés vers l'intérieur de l'Afrique. Le Khédivé actuel a fait davantage sur ses prédécesseurs en ce sens. L'État-major égyptien a publié des rapports qui établissent que les expéditions militaires de ces derniers temps ont été poussées plus loin qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici. C'est dire avec quelle vive sollicitude le Khédivé et ceux, dans ce pays, qui aiment la science, ont suivi les opérations du Congrès de Bruxelles. Les journaux d'Alexandrie ont publié des articles et donné des comptes rendus détaillés de ses travaux. Son Altesse aurait désiré que l'Égypte y prît part. Dans une conversation récente, Elle m'a fait entendre que cette abstention lui avait causé un certain déplaisir.

» J'aurai soin, Monsieur le Comte, de faire remarquer au Khédivé l'importance de la Commission internationale qui va se constituer à Bruxelles sous la Présidence du Roi. J'insisterai sur le caractère qu'elle conserve comme la Conférence elle-même, c'est-à-dire ne procédant que d'efforts individuels et libres.

» Je ne doute pas que le concours du Souverain de l'Égypte ne soit entièrement acquis à une cause civilisatrice à laquelle il est directement intéressé et que le Roi a prise sous son auguste patronage.

» Quant à moi, je m'efforcerai dans la limite de mes moyens d'aider à la réalisation du but humanitaire et scientifique que l'on se propose d'atteindre.

» Veuillez agréer...

(s) C^{te} de Noidans » (1).

Quelques jours plus tard, le consul général rend compte au ministre des Affaires étrangères de la façon dont il a été reçu par le chef d'État de l'Égypte.

« Alexandrie, le 22 octobre 1876.

» Monsieur le Comte,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été reçu en audience particulière par le Khédivé le 18 de ce mois et que j'ai

(1) C. G. B., Document n° 31.

saisi cette occasion d'exposer à Son Altesse les vues et le but de la Conférence géographique tels que vous avez bien voulu me les faire apprécier par votre dépêche du 4 de ce mois. En même temps, je lui ai remis deux exemplaires des travaux de la Conférence et quatre exemplaires du texte des résolutions prises dans son sein. J'ai donné également un exemplaire des dits travaux à S. Exc. Chérif Pacha, ministre des Affaires étrangères, et dès la réunion de notre société de géographie du Caire, j'en déposerai un exemplaire sur le bureau.

» Le Khédivé a écouté attentivement les détails que je lui fournissais sur la Conférence. S. A. a compris qu'Elle ne pouvait réclamer une invitation comme un droit. Je lui ai dit que nulle idée politique ou gouvernementale ne s'était glissée dans cette réunion de savants et d'hommes spéciaux. J'ai terminé en demandant à S. A. de vouloir bien accorder sa protection aux travaux de la Commission internationale et à l'établissement des stations projetées.

» Je suis disposé à seconder par tous les moyens l'exécution des vues de la Conférence, mais pour assurer le succès, il conviendrait de donner une grande publicité au projet. Dès le retour du Dr Schweinfurth, je me concerterai avec lui sur les meilleurs moyens à employer. Je suppose que je suis autorisé d'avance, par votre lettre précitée, à faire figurer mon nom dans l'appel qui sera probablement adressé aux amis de la science en Égypte pour les inviter à coopérer à l'œuvre.

» Veuillez...

(s) C^{te} de Noidans » (1).

Ayant reçu du ministre des Affaires étrangères de Belgique communication du procès-verbal de la séance inaugurale du Comité belge par lettre du 18 novembre 1876, le consul général d'Alexandrie en accuse réception le 30 novembre suivant (2). Le lendemain il transmet au comte D'ASPREMONT LYNDEN (3) une lettre de S. Exc. CHÉRIF Pacha, ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, que celui-ci lui avait adressée du Caire le 30 novembre. Elle était conçue en ces termes :

« Monsieur l'Agent et Consul Général,

» J'ai l'honneur de recevoir votre communication particulière du 21 octobre, avec les extraits des dépêches que vous avez portés

(1) C. G. B., Document n° 40.

(2) C. G. B., Document n° 70.

(3) C. G. B., Document n° 77.

à la connaissance du Khédivé ainsi que plusieurs pièces relatives aux travaux de la Conférence géographique qui a eu lieu dernièrement à Bruxelles sur l'invitation de S. M. le Roi des Belges.

» Ces documents, Monsieur l'Agent et Consul Général, ont un intérêt particulier pour l'Égypte et je ne saurais trop vous remercier de leur envoi.

» Le Khédivé n'a pu accueillir qu'avec une véritable satisfaction les sentiments et les idées qui s'y trouvent exprimées.

» Vous savez d'ailleurs que si S. A. n'a point participé à la Conférence géographique, cela n'est venu que de circonstances indépendantes de sa volonté. Elle aurait été et Elle sera heureuse de s'associer à une œuvre due à l'initiative éclairée de Sa Majesté et ayant pour but d'étendre en Afrique le champ de la science et de la civilisation.

» Ce but a toujours été l'objet des efforts les plus énergiques du Gouvernement égyptien dont le concours ne saurait qu'être assuré d'avance à la Commission internationale de Bruxelles.

» Je vous prie, Monsieur l'Agent et Consul Général, de vouloir bien être l'interprète de ces sentiments auprès du Gouvernement de Sa Majesté, et je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de ma haute considération.

(s) Chérif » (1).

C'est en s'appuyant sur ces documents que le baron GREINDL [14, p. 9] pouvait s'exprimer en ces termes à l'adresse de l'Égypte dans le rapport qu'il lut à la première séance du Comité belge de l'Association internationale africaine, le 15 décembre 1876 :

« Le Khédivé a manifesté à M. l'agent et consul général de Belgique en Égypte ses dispositions bienveillantes ».

* * *

Nous avons relevé ailleurs [22, pp. 417-420] qu'en octobre 1879, LÉOPOLD II songeait à engager le colonel GORDON « principalement pour fonder et diriger une ligne de stations à constituer de façon à ce qu'elles puissent rapidement se suffire à elles-mêmes partant de la côte Est et pouvant aller jusque dans le Haut-Congo ». Déjà à

(1) C. G. B., Document n° 77 annexe.

la fin de 1876, le regard du Roi s'était porté sur GORDON.

Celui-ci avait succédé à BAKER en 1874 comme gouverneur de la province équatoriale, il devait y organiser la lutte contre les esclavagistes, établir une ligne de postes à travers toute la province, gagner la confiance des tribus et pacifier la région. Mais avant de quitter Le Caire pour aller rejoindre son poste à Khartoum, GORDON avait vu clair à travers la politique et les politesses du Khédivé ISMAIL.

« Je pense, écrivait-il à sa sœur au début de 1874, que j'entrevois le motif réel de l'expédition. Je crois que c'est un trompe-œil pour surprendre la religion du peuple anglais ; Gordon fait les frais de ce charlatanisme » [13, p. 76].

Durant deux ans, GORDON se dévoua à sa tâche ; il souffrit beaucoup des obstacles accumulés sur sa voie par les pachas, surtout par le gouverneur général du Soudan. Dans sa propre province de l'Équateur, il réussit à frapper au cœur le commerce des esclaves ; mais il ne put rien faire pour l'arrêter dans cette vaste région du Soudan, ni à Khartoum, capitale des chasseurs d'hommes. C'est de cette ville qu'il écrivait à la fin d'octobre 1876 :

« Le seul remède que j'y voie serait une bonne route d'ici au Caire. Ce serait le moyen de faire pénétrer la lumière, et les choses n'iraient pas comme elles vont à présent. Aujourd'hui, la raison me répète : Ne restez pas pour aider un gouvernement pareil. Mais il ne me plaît pas de m'avouer vaincu, et je le suis si je me retire ; outre qu'en me retirant je ne porte remède à rien. En restant, je protège en quelque mesure ma province contre l'injustice et la cruauté » [13, pp. 118-119].

Hélas ! sa santé s'altéra et il fut obligé de se rendre en Angleterre. Passant par Le Caire, il y séjourna quinze jours et arriva à Londres le 24 décembre 1876.

A Bruxelles, le Roi portait un vif intérêt à GORDON. Il fit prendre des informations sur son compte. Désirait-il l'engager pour le placer à la tête d'une expédition de

l'Association internationale, ou bien comptait-il simplement recevoir de lui de précieux renseignements sur les régions équatoriales qu'il avait administrées ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, LAMBERMONT, probablement à la demande du Roi, s'adressait au consul général de Belgique en Égypte au sujet de GORDON. Le comte DE NOIDANS CALF lui répondit de Ramlé-lez-Alexandrie le 8 janvier 1877 en ces termes :

« Monsieur le Baron,

» Je m'excuse de n'avoir pas répondu à votre lettre dans laquelle vous me parliez du Colonel Gordon. Il est probable que vous l'avez déjà vu à Bruxelles, car il n'a fait que passer par ici. Barrot Bey, le secrétaire du Khédive, m'a dit, il y a quelques jours, que Gordon Pacha était parti pour Bruxelles dans le but de s'occuper, de la part du Vice-Roi, de la formation d'un comité égyptien, dont le Khédive lui-même, m'a dit Barrot Bey, désire prendre la direction. Si j'ai bien compris, Gordon Pacha aurait été chargé par Sa Grandeur de prendre certaines informations à ce sujet. Il est probablement parti avec l'acceptation du Vice-Roi du titre de membre d'honneur de l'Association internationale.

» Je me suis informé si le Vice-Roi l'avait accepté et avait répondu au Roi qui avait daigné le lui offrir, mais nulle réponse positive ne m'a été donnée à cet égard, si ce n'est que Gordon Pacha était chargé de donner certaines explications là-dessus à Bruxelles.

» Je n'ai rien appris que de très honorable sur son compte.

» Un petit voyage dans l'isthme a été la cause du long retard que j'ai mis à vous écrire. Je m'en excuse de nouveau très sincèrement. Je saisis cette occasion, Monsieur le Baron, de vous offrir mes meilleurs vœux pour votre bonheur et de vous prier d'agréer l'assurance de ma très haute considération et de ma respectueuse amitié.

(s) C^{te} de Noidans » (1).

Le 9 février 1877, GORDON était de retour au Caire. Il partait maintenant pour le sud comme gouverneur général du Soudan, du Darfour et des provinces de l'Équateur avec une juridiction et une responsabilité

(1) C. G. B., Document n° 92.

des plus étendues. Il avait comme programme la suppression de l'esclavage et l'amélioration des voies de communication.

Le 1^{er} juillet 1879, il apprit à Khartoum par un télégramme de CHÉRIF pacha l'abdication d'ISMAIL comme Khédivé et la prise du pouvoir de TEWFIK. GORDON quitta alors le Soudan. Le 23 août, il était au Caire où il présenta sa démission à TEWFIK ; peu après il regagna l'Europe. C'est alors que LÉOPOLD II songea de nouveau à lui.

CHAPITRE II

LE PORTUGAL ET L'ŒUVRE DE LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

(août 1875 — août 1877)

L'historien des origines du Congo belge recherche en détail les éléments qui ont déterminé la tactique suivie par Léopold II pour réaliser son dessein initial de se créer une possession en Afrique. Il lui importe donc de connaître les données dont disposait le Roi à chaque stade de son œuvre et de saisir le parti que celui-ci en tira pour adapter sa tactique aux situations du moment. Ce n'est que le jour où l'on aura pu reconstituer tout entier, ou du moins en ses principales parties, ce travail intense et journalier d'information et de réflexion du génial Fondateur de l'empire colonial belge, qu'on sera en mesure de retracer la véridique histoire interne des origines du Congo.

LÉOPOLD II a dû faire face à toutes les puissances qui étaient alors intéressées à l'Afrique ; son regard devait se porter non seulement sur la situation du continent noir, mais également sur toutes les parties du monde où ces nations avaient des intérêts. Il devait suivre attentivement leurs relations sur le théâtre de l'Europe, tâcher de connaître les secrets calculs de leur diplomatie, tenir compte de l'état d'esprit de l'opinion publique dans ces différents pays. Chaque événement, chaque nouvelle devaient être appréciés en fonction du succès de l'œuvre africaine ; il fallait trouver souvent avec un

coup d'œil aussi prompt que juste le moyen de parer au danger qu'ils comportaient pour l'entreprise, choisir le parti qu'on pouvait en tirer, prévoir les suites qu'ils entraîneraient, prendre les dispositions utiles pour faire face à toute éventualité. Travail d'homme d'État, où le génie diplomatique de LÉOPOLD II s'est révélé avec éclat.

Les témoignages qui nous permettent de suivre au jour le jour ce labeur interne ne se livrent que peu à peu à l'examen des historiens. Nous en étudions ici quelques-uns pour autant qu'ils regardent la position du Portugal en Afrique et tels que nous les avons trouvés dans des dépôts belges d'archives (1).

Lorsque donc, au mois d'août 1875, LÉOPOLD II écrivait à LAMBERMONT qu'il songeait à s'informer discrètement s'il n'y avait rien à faire pour lui en Afrique [22, pp. 93-98 ; 23, pp. 34-35], le premier travail auquel le Roi s'adonna, fut sans doute l'examen approfondi de la position que, déjà à cette époque, occupaient dans ce continent les trois puissances européennes : l'Angleterre, la France et le Portugal. Nous possédons même un témoignage qui nous prouve que le Souverain était alors très au courant de la situation des possessions portugaises.

JOORIS, le diplomate qui, le 10 juin 1875, exprimait à LAMBERMONT son ardent désir de se vouer sous ses ordres à Bruxelles à des études coloniales (2), écrivait le billet suivant au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères quelque temps avant d'être chargé d'une mission spéciale en Suisse en mai 1877 :

(1) Semblable travail devrait également se faire pour les antagonistes de LÉOPOLD II dans les différents pays intéressés à l'Afrique. L'histoire des origines du Congo belge s'identifie en effet avec celle de la colonisation européenne en Afrique à la fin du siècle passé. — Le lecteur trouve ici les données des dossiers de la légation de Belgique à Lisbonne et des dossiers sur les possessions portugaises en Afrique. Ce travail doit être complété à l'aide d'autres sources.

(2) L. O. S., t. V, sect. 9.

« Mon Cher Baron,

» Ci-joint mon travail sur les colonies portugaises au complet et révisé et modifié. S. M. le Roi l'a lu avec grand plaisir et me l'a renvoyé avec ses remerciements.

» Elle a même trouvé deux erreurs d'inattention ou d'équivoque géographique que j'avais commises et que j'ai corrigées.

» Je vous l'enverrai pour être déposé dans les archives du Département. Est-ce que S. E. le Ministre ne le lirait pas avec plaisir ?

» J'ai vu M. Devaux qui m'a donné bon espoir pour Berne. Ce séjour est du reste plus favorable pour la santé de ma femme.

» T. à. v. et merci. (s) Jooris » (1).

Le Roi était donc loin d'être « ignorant des choses de la géographie » comme WAUTERS le prétendit dans *Le Mouvement géographique*, XXVIII, 1911, col. 310 !

Déjà en 1869, il avait étudié à fond les possessions portugaises dans l'Afrique australe orientale, lorsqu'il voulut acquérir celle de Mozambique [23, pp. 12-14], et lorsque, en 1875, le président du Transvaal vint en Europe en vue de négocier l'établissement d'un chemin de fer de Prétoria à la baie Delagoa, LÉOPOLD II s'était tout de suite grandement intéressé à l'affaire. Du coup, son attention s'était portée sur ces possessions portugaises et spé-

(1) A. M. A. E. — AF. 9. On a apporté au crayon en tête de ce document l'indication (61 ?). Nous fiant d'abord à cette annotation, nous avons fait ailleurs mention de cette pièce comme datant de cette année [23, p. 13]. Cependant, en examinant par après un autre travail de JOORIS sur l'Afrique (E. B. Dossier n° 122, voir plus loin, pp. 69-80), nous y avons trouvé le passage suivant relatif à son étude sur les possessions portugaises dans ce continent : « Les établissements portugais ont fait l'objet d'un travail spécial auquel nous pouvons renvoyer pour de plus amples détails ». Or, cette deuxième étude de JOORIS date du 18 juillet 1877. Il nous semble donc qu'on doit situer la lettre que nous citons entre le 10 juin 1875 et le 18 juillet 1877. S'agit-il d'une révision d'un travail antérieur ? Est-ce que peut-être ce premier mémoire date de l'année 1861 ? Nous ne saurions y répondre, car aucune trace n'est restée des deux études dans les archives du Département.

Jooris a été nommé chargé de mission en Suisse le 27 mai 1877 (Renseignement que nous devons à l'amabilité de M. DESNEUX).

cialement sur le port de Lourenço Marques, que la sentence arbitrale du président de la France venait d'attribuer définitivement au Portugal [23, pp. 32-34].

En rendant compte de ce dernier acte du maréchal MAC MAHON, le ministre de Belgique à Lisbonne fournit à Bruxelles les informations suivantes dans sa lettre du 12 juin 1875 :

« Le Cabinet de Lisbonne attachait beaucoup d'importance à cette question dont la solution favorable ne peut manquer d'exercer une grande influence sur la prospérité de la colonie de Mozambique.

» Le Sultan de Zanzibar a été reçu à Lisbonne avec de grands égards et des honneurs presque royaux... Il est parti pour l'Angleterre ⁽¹⁾.

(s) B^{on} d'Anethan » ⁽²⁾.

Le 25 août de cette même année, le Baron Ed. WHETT-NALL revient sur la même décision arbitrale dans sa dépêche au ministre de Bruxelles et il s'exprime en ces termes :

« L'Angleterre, en soumettant de nouveau à la décision d'un arbitre une question d'un grand intérêt pour elle, a témoigné de son respect pour le droit et pour la justice et a donné ainsi aux autres nations un exemple qu'il serait bien désirable de voir suivi dans un siècle où l'on fait trop souvent appel à la force pour la solution des différends

⁽¹⁾ On se souviendra du Sultan à Bruxelles au mois d'août 1876. Ayant demandé des informations à son sujet, le baron GUILLAUME reçut d'A. DU CHASTEL la réponse suivante, datée de Londres, 14 août 1876 : « C'est le 9 juin de l'année dernière que le Sultan de Zanzibar est arrivé à Londres. Pendant plus d'un mois, nous l'avons rencontré dans tous les salons de l'aristocratie anglaise. Le 28 juin 1875, il y a eu une grande revue à Aldershot à laquelle le Sultan a assisté. Le 2 juillet, il s'est rendu à Birmingham pour visiter quelques grands établissements industriels. Le 19 du même mois, il est parti pour Paris. Le 29, il arrivait à Marseille et s'embarquait pour l'Égypte... » (C. G. B., Document n° 2). Dans la séance du 7 juillet 1875 de la Société de Géographie de Paris, M. A. RABAUD de Marseille, qui était membre de cette savante institution, demanda de recevoir le Sultan de Zanzibar à la Société (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1875, t. II, p. 106-107). On y parla encore du Sultan dans la séance du 4 août 1875 (*Ibidem*, p. 540). L'année suivante M. A. RABAUD deviendra consul général de Zanzibar à Marseille [22, p. 276].

⁽²⁾ C. P. L. P., t. XIV, 1875-80.

internationaux. Le Gouvernement britannique attache en effet une grande importance à la possession de ces territoires de Tembe et de Mapulo (Baie Delagoa) à cause de leur voisinage du Cap de Bonne Espérance et de l'énorme développement de cette colonie. Il nourrit l'espoir fondé, je crois, de pouvoir un jour les obtenir par un arrangement amiable avec le Portugal.

(s) B^{on} Ed. Whettnall » (1).

Cette dernière remarque n'a sans doute pas échappé à LAMBERMONT, ni au Roi. La question de Lourenço Marques pouvait devenir une cause de difficultés entre l'Angleterre et le Portugal; elle pouvait aussi donner lieu à un rapprochement de ces deux pays. LÉOPOLD II avait tout intérêt à suivre de près les relations de ces deux puissances en Afrique, d'autant plus qu'il rêvait déjà à cette époque de réaliser un grandiose dessein au Transvaal.

Le jour où CAMERON arriva à la côte occidentale de l'Afrique après sa courageuse traversée du continent noir, le 22 novembre 1875, le ministre de Belgique à Lisbonne relatait à Bruxelles un incident qui s'était produit dernièrement sur les côtes du Zaïre. Un corps de soldats de marine et de marins de l'escadre britannique commandée par le commodore HEWETT venait de débarquer en cet endroit « dans le rayon des possessions portugaises » pour infliger un châtiment aux pirates établis sur le littoral, à l'occasion du massacre de l'équipage et de la destruction du navire anglais *Geraldone*. L'opinion publique au Portugal s'était d'autant plus vivement émue que la presse étrangère, et spécialement *Le Journal des Débats* s'étaient occupés de cet incident, en le présentant sous un jour fort peu favorable au Portugal. On regardait à Lisbonne l'action de la marine britannique comme une violation des droits souverains de la Lusitanie, un attentat contre la dignité du pavillon por-

(1) C. P. L. P., tome XIV, 1875-1880.

tugais et on conjurait le Gouvernement de demander une réparation de cet outrage.

Le baron WHETTALL informait en même temps Bruxelles de la réaction du Gouvernement de Lisbonne à ces exigences :

« La *Correspondance portugaise*, dont les attaches gouvernementales ne sont un mystère pour personne, contient dans son numéro du 14 de ce mois un article évidemment de source officielle dans lequel on s'applique à rétablir les faits dans leur véritable jour. L'auteur de cet article fait d'abord remarquer que la souveraineté portugaise sur ces pays n'existe pas même minimalement et encore moins de fait, car le Portugal n'a jamais occupé ces territoires. En outre, les droits que la Couronne s'est réservés sur ces possessions dans l'Afrique occidentale n'ont nullement été mis en question par l'Angleterre, puisque, lors de l'incident dont il s'agit, et avant de commencer les opérations militaires contre les pirates, le commodore Hewett a eu soin d'avertir le Gouvernement d'Angola, de même que plus tard le consul anglais est venu immédiatement rendre compte à ce fonctionnaire de la réussite de l'expédition. Ces faits prouvent à l'évidence que la Grande-Bretagne n'a voulu en aucune façon empiéter sur les droits du Portugal, les forces anglaises n'ayant agi qu'avec le consentement des autorités de ce pays. L'Angleterre, au lieu de châtier les pirates, eût-elle au contraire dû rendre le Portugal responsable de leurs méfaits et en exiger la réparation ? « Du reste, dit l'auteur de cet article en terminant, le Gouvernement compte donner des explications détaillées aux Cortès sur cet incident et s'il résulte des débats soulevés à cette occasion que les droits du pays ont été lésés en quoi que ce soit, il saura montrer l'énergie nécessaire pour en obtenir réparation ».

» Quoi qu'il en soit, M. d'Andrade Corvo, ministre des Affaires étrangères, n'a pu s'empêcher d'exprimer à ce sujet le regret que le commodore anglais n'ait pas cru, comme cela s'est déjà fait en mainte autre occasion, devoir demander la coopération des forces navales portugaises pour cette expédition... » (1).

C'est que, depuis quelque temps, les Anglais étaient mécontents des difficultés douanières que les Portugais créaient aux missionnaires britanniques qui s'efforçaient d'atteindre le lac Nyassa par le Zambèze [22, p. 184].

(1) C. P. L. P., tome XIV, 1875-1880.

Bientôt les révélations de CAMERON sur la situation misérable de l'intérieur de l'Afrique et les agissements des mé-tis portugais commerçants d'esclaves, allèrent émouvoir encore davantage l'opinion publique d'Outre-Manche.

Rien d'étonnant, dès lors, que, d'accord en cela avec les membres de la Société de Géographie de Londres, LÉOPOLD II n'invitât pas des représentants du Portugal à la Conférence de Bruxelles [22, pp. 113, 124 ; 24, pp. 98-99 et 142]. Leur présence d'ailleurs n'aurait fait que nuire à l'atmosphère sereine de la Conférence et leur tendance à afficher à toute occasion leurs vaines prétentions territoriales aurait entraîné des complications diplomatiques pouvant mettre en cause le succès de l'œuvre projetée.

Comme il était pourtant impossible d'exclure le Portugal de l'œuvre africaine, le Roi se proposait d'inviter ce pays à se joindre à l'Association internationale après la Conférence, comme LAMBERMONT en avertit ses collègues belges [24, p. 142], et le Souverain eut soin de se faire attribuer cette faculté par la Conférence [24, p. 257].

Le Gouvernement portugais avait ressenti comme un affront son exclusion des travaux de la Conférence. Le 20 septembre 1876, la légation de Belgique à Lisbonne en informait Bruxelles en ces termes :

« Je ne puis pas laisser ignorer à Votre Excellence que dans l'entrevue que j'ai eue avec le Ministre des Affaires étrangères à propos des colonies, la conversation est tombée sur le congrès géographique assemblé par notre Roi ; j'ai vu que M. Corvo était un peu blessé de ce que le Portugal ni aucun Portugais n'avait été invité à y prendre part.

(s) Ed. Anspach » (1).

(1) C. G. B., Document n° 11.

On ne s'en inquiétait pas trop à Bruxelles. On invita le Portugal à se joindre à l'œuvre internationale (1) et dans le rapport qu'il lut à la première réunion du Comité belge de l'Association africaine, GREINDL [14, p. 9] s'exprima en ces termes à propos du Portugal :

« Des demandes, dans le succès desquelles nous avons confiance, sont faites auprès du Portugal pour lui demander de coopérer à l'œuvre internationale africaine ».

A Bruxelles on suivait avec attention tout ce que faisait le Portugal en Afrique. Ainsi, le 2 novembre 1876, le ministre des Affaires étrangères demanda certains renseignements à ce sujet à SOLVYNS à Londres.

« Je viens d'apprendre que le Gouvernement portugais a adressé une note au Cabinet de Londres au sujet du poste établi sur les bords du lac Nyassa, dans le centre de l'Afrique.

» Je ne désire point, Monsieur le Baron, que vous fassiez une démarche expresse pour connaître ce que contient cette communication du Cabinet de Lisbonne, mais je vous saurai gré de me faire connaître ce que vos relations vous mettraient à même d'apprendre à ce sujet » (2).

Le 18 janvier 1877, c'est le régime de navigation à la côte occidentale d'Afrique qui intéresse Bruxelles. A cette date, le comte D'ASPREMONT LYNDEN adressa la lettre suivante au ministre de Belgique à Lisbonne :

« Confidentielle.

» Monsieur le Ministre,

» Il me revient que par une proclamation en date du 21 septembre dernier, le capitaine général de Loanda, chef-lieu et établissement

(1) Nous n'avons retrouvé aucun document à ce sujet dans les dépôts d'archives que nous avons consultés en Belgique. Il serait néanmoins intéressant de connaître comment on a expliqué aux Portugais leur exclusion de la Conférence.

(2) C. G. B., Document n° 51. Nous n'avons pas trouvé la réponse du baron SOLVYNS. Elle ne figure pas dans le dossier de la Légation de Londres.

portugais de la côte occidentale d'Afrique, aurait défendu le cabotage sous pavillon étranger le long du littoral des possessions portugaises de l'Atlantique. Dans cette proclamation, l'embouchure du Congo, le Congo lui-même seraient mentionnés comme faisant partie de ces possessions.

» Je vous saurai gré, Monsieur le Ministre, de me faire parvenir le plus tôt possible des renseignements précis à ce sujet. J'estime toutefois qu'il est tout au moins inutile que vous vous adressiez pour le moment au Gouvernement portugais, car j'ai lieu de croire que vos collègues d'Angleterre et des Pays-Bas seront à même de vous fournir les informations complètes sur une question qui a pour leur pays respectif une importance toute particulière.

» Agréez...

(s) d'Aspremont Lynden » (1).

Sans aucun doute, la sollicitude du ministre des Affaires étrangères pour l'embouchure du Congo et surtout pour le Congo lui-même étaient celles du Roi, mais pourquoi celui-ci s'intéressait-il tant à ce fleuve ? Si on cherche un témoignage qui prouve que, dès 1876, LÉOPOLD II avait conçu un vaste projet qui embrassait l'Afrique équatoriale d'un océan à l'autre, et que dès lors son attention spéciale était fixée sur le bassin du Congo, ne le trouve-t-on pas dans ce document ?

Le 29 janvier 1877, E. ANSPACH répondit en ces termes à la demande du ministre :

« Confidentielle.

» Monsieur le Comte,

» En réponse à la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous la date du 18 de ce mois, j'ai l'honneur de l'informer qu'en effet au mois de septembre dernier, le gouverneur de Loanda a pris un arrêté attribuant le cabotage des côtes portugaises de l'Afrique aux Portugais, et le prohibant pour les navires des autres nations. Mais cet arrêté n'a pas été approuvé à Lisbonne, et le Gouvernement l'a annulé.

» Quant aux prétentions que les Portugais peuvent avoir sur le fleuve Congo, ils prétendent effectivement que l'embouchure et le cours du fleuve leur appartiennent. Mais les Anglais ne l'admettent pas. D'après eux, les possessions portugaises ne s'élèvent pas au nord au-

(1) C. P. L. P., tome XIV, 1875-1880, Document n° 70.

dessus d'Ambriz, par conséquent, suivant eux, le Congo reste en dehors. Quant aux territoires intérieurs de l'Afrique, sur lesquels les Portugais en effet ont les prétentions les plus étendues, on pourrait résumer à peu près ainsi la théorie de ces derniers : elle embrasserait tout ce qui se trouve contenu entre les deux côtes qu'ils possèdent, c'est-à-dire une bande comprenant tout l'intérieur et ayant pour base la côte s'étendant entre Delgado et Lourenço Marques, à l'orient, et pour sommet tout ce qu'ils se figurent posséder sur la côte occidentale.

» L'Angleterre ne reconnaît nullement ces prétentions, et je puis même dire très confidentiellement à Votre Excellence que M. Morier ⁽¹⁾, sans vouloir soulever une discussion en règle à ce sujet, a pris occasion d'un privilège octroyé sur le Zambèze à une compagnie de bateaux à vapeur portugaise pour écrire que le Gouvernement de la Reine n'a pas la moindre velléité de contester l'entière souveraineté du Portugal sur les côtes africaines, mais qu'il déclare que, quant aux vastes territoires de l'intérieur du continent, il ne reconnaît comme appartenant au Portugal que ceux que cet État a occupé *bona fide* sans interruption, et sur lesquels il a *de facto* la juridiction.

» Je vous prie d'agréer...

(s) E. Anspach » ⁽²⁾.

Cette réponse, en ce qu'elle contient de très confidentiel, était des plus instructives pour le Roi. La distinction que le ministre d'Angleterre à Lisbonne fait entre l'attitude de son Gouvernement vis-à-vis des prétentions portugaises sur les côtes et celle vis-à-vis des prétentions sur l'intérieur de l'Afrique est très caractéristique. Elle dénote que Londres nourrit pour l'avenir des projets d'annexion dans les régions du Zambèze et du lac Nyassa, tandis que les côtes, et donc l'embouchure du Congo ainsi que le bassin de ce fleuve, ne semblent pas intéresser l'Angleterre pour le moment. Cette distinction ne laissait-elle pas entrevoir que le jour où la Grande-Bretagne songerait à obtenir la baie de Delagoa par un arrangement amiable avec le Portugal ⁽³⁾

(1) Ministre d'Angleterre à Lisbonne. C'est très probablement de lui que le diplomate belge tient ses informations.

(2) C. P. L. P., tome XIV, 1875-1880, Document n° 71.

(3) Comme l'avait insinué M. MORIER au mois d'août 1875. Voir plus haut, p. 19.

— et la situation au Transvaal laissait prévoir que bientôt elle y penserait [23, pp. 100-104] — elle présenterait en contrepartie la reconnaissance des prétentions portugaises sur les côtes de l'Atlantique ? C'était une éventualité à ne pas perdre de vue.

De prime abord, ces données semblent confirmer l'hypothèse que nous avons émise ailleurs [22, pp. 232-256] à propos de l'interprétation à donner à certaines lettres du Roi à GREINDL où le Souverain parle du « triangle ». En effet, l'attention de l'Angleterre semblait se concentrer sur les régions comprises entre le Zambèze au sud, Zanzibar à l'est et la région des grands lacs à l'ouest. La partie méridionale de ce territoire mettait l'Angleterre en face des prétentions portugaises sur l'intérieur de l'Afrique orientale. Ce ne fut pas uniquement pour Londres une question de propagande missionnaire, car la présence des missions protestantes au lac Nyassa en tant qu'établissement religieux n'exigeait pas en soi la réserve au point de vue politique dont le ministre d'Angleterre fit part à son collègue belge. Le Roi n'en conclut-il pas que l'Angleterre prendrait également ses précautions à l'égard de l'Association internationale africaine pour sauvegarder ses intérêts et l'avenir de son dessein politique dans cette région ? La Grande-Bretagne ne pouvait-elle pas interpréter l'envoi d'une exploration à l'ouest du lac Tanganika par l'Association internationale comme une preuve que cette institution renonçait à toute visée du côté oriental du lac, et n'allait-elle pas faire le même raisonnement que celui exposé par le Roi à GREINDL :

« ...empêcher que d'autres ne nous coupent l'herbe sous le pied. Si l'Internationale décide qu'elle fera telle chose, l'idée lui appartient et il est assez probable qu'on lui en laissera l'exécution » (1) ?

(1) Le Roi à GREINDL, le 30 mai 1877. — Voir [22, p. 236].

Si l'Angleterre, ou mieux si l'*African Exploration Fund*, décidait de s'occuper spécialement de l'exploration des régions situées entre le Zambèze, Zanzibar et le Tanganika, l'Association internationale ne devrait-elle pas lui laisser ce terrain ⁽¹⁾ ?

Aussi logique et naturelle que puisse être cette interprétation, elle ne semble pas avoir convaincu certains spécialistes ⁽²⁾. D'autre part, des documents qui nous avaient d'abord échappé semblent postuler une autre interprétation. La question vaut la peine d'être examinée à fond. Nous y consacrons le chapitre suivant.

Depuis quelque temps, le Portugal était plus que jamais violemment attaqué en Angleterre pour son impuissance et même sa négligence à combattre l'esclavage et la traite dans ses possessions africaines. Le 16 février 1877, E. ANSPACH informait le ministre des Affaires étrangères de Belgique sur la réaction du Portugal à ces accusations.

⁽¹⁾ Dans la chronique géographique de la quatrième livraison du *Bulletin de la Société belge de Géographie* (I, 4, 1877, pp. 483-485), on expose le *Mouvement européen en faveur de l'exploration de l'Afrique*. On y signale, d'après le *Daily Telegraph*, l'initiative de la Société des missionnaires baptistes de Londres d'établir une station près des chutes du Congo. Une expédition d'exploration partirait sous peu pour reconnaître la région. On relate, d'après l'*Indépendance belge*, le meeting public tenu à *Mansion House* à Londres dans lequel furent exposées les mesures prises par la Société royale de Géographie de Londres pour favoriser les explorations dans l'Afrique centrale. On y signale surtout deux points des résolutions prises par cette assemblée : « Le commerce de l'Angleterre est intéressé dans une grande mesure au développement des relations commerciales légitimes avec les contrées fertiles, mais peu connues, de l'Afrique centrale, et par conséquent le projet d'exploration proposé par la commission pour l'exploration de l'Afrique mérite le meilleur appui de l'Assemblée ». « L'Assemblée voit avec la plus grande satisfaction les efforts incessants que font les sociétés de missionnaires en Angleterre pour répandre en Afrique l'influence du christianisme par l'établissement de stations permanentes dans l'intérieur de l'Afrique ». Et l'auteur de la note conclut : « L'ouverture de l'Afrique centrale par le moyen de l'exploration géographique, spécialement du côté Est, sera d'une haute importance pour les colonies de l'Afrique du Sud et les possessions de l'Angleterre dans l'Inde occidentale, attendu qu'il en résultera nécessairement un développement considérable de l'activité commerciale entre les pays respectifs ».

⁽²⁾ Telle fut l'appréciation de J. STENGERS qui nous la communiqua oralement, sans donner toutefois les raisons qui déterminèrent son jugement.

« Lisbonne, le 10 février 1877.

» Monsieur le Comte,

» Toute la presse portugaise a été vivement émue des attaques contre le Portugal publiées par MM. Cameron et Young, de nombreux articles ont été imprimés sur ce sujet, et hier, à la Chambre des députés, M. Teixeira de Vasconcellos a interpellé le Gouvernement et a protesté très vivement contre ce qu'il appelle les calomnies des voyageurs anglais.

Je crois en effet qu'il est injuste d'accuser le Gouvernement ou les autorités portugaises de favoriser ou de tolérer la traite, mais il est plus que probable que, dans les localités où le Portugal n'a pas de juridiction effective, il y a des Portugais qui se livrent à cet odieux trafic.

» M. Teixeira de Vasconcellos a eu soin de déclarer qu'il ne se plaignait pas du peuple anglais ni du Gouvernement de la Grande-Bretagne dont il a fait au contraire un grand éloge, mais il a protesté en sa qualité de Portugais et de représentant de la Nation contre des accusations lancées par deux sujets anglais, et il a demandé au Gouvernement la plus grande publicité pour tout ce qui pouvait servir à démentir de pareilles imputations et à combattre la fausse opinion qui pourrait en résulter. Le Vicomte d'Ariaya et M. Luiz de Lancastre ont tous deux parlé dans le même sens.

Le Ministre des Colonies et des Affaires étrangères a pris ensuite la parole ; il n'a pu, vu l'heure avancée, qu'esquisser les divers points du discours qu'il compte achever aujourd'hui ; il a annoncé la lecture de documents montrant les immenses améliorations réalisées dans le régime colonial de l'Afrique, documents qui prouvent que le Gouvernement anglais a reconnu ces améliorations et qu'il a rendu justice à la bonne volonté du Portugal et à l'efficacité des mesures sur la côte orientale d'Afrique.

» M. Corvo a achevé aujourd'hui son discours. Il a rendu hommage aux services rendus par l'Angleterre à la cause de la liberté et de l'humanité, et il a insisté sur les services rendus par l'Angleterre au Portugal dans les moments les plus difficiles de son histoire ; mais il a rappelé aussi combien à toutes les époques le Portugal s'était montré reconnaissant et fidèle à son ancienne alliée. Il a fait ressortir le courage, la persévérance et la philanthropie qui ont présidé à toutes les mesures prises pour l'abolition de la traite ; il a affirmé que dans toutes les vastes régions où l'autorité portugaise peut atteindre, l'esclavage est complètement aboli, non seulement en droit, mais en fait, et qu'on ne peut rendre le Portugal responsable d'actes posés par des individus isolés, dans les territoires où l'autorité portugaise n'a pas d'action,

de même qu'on ne peut rendre l'Angleterre responsable du trafic qui, vers l'Égypte, se fait encore à travers ses possessions. Qu'il est regrettable que les Anglais s'occupent plus d'accuser les Portugais de connivence dans ce honteux commerce, que de faire fermer les marchés d'esclaves dans des régions qui sont sous leur protectorat. Il a cité Burton, Magayr et d'autres voyageurs dont les témoignages sont de suffisantes réponses aux accusations de Cameron et de Livingstone. Cameron, du reste, dans la deuxième édition de son discours à la Société géographique de Paris, a déjà retiré une partie de ses accusations. Le Ministre alors a annoncé une série de mesures destinées à développer la civilisation et le commerce en Afrique : ouverture de ports, diminution de droits de douane et de navigation, amélioration des voies intérieures de communication, exploration des contrées inconnues, études scientifiques sur le cours du Congo et du Lualaba sur leur communication possible, par les lacs, avec le Zambèze ; il a déclaré en outre qu'il excluait toute idée politique dans les mesures à prendre en faveur des colonies.

» M. Chagas a présenté un ordre du jour disant que la Chambre des députés se déclare satisfaite des explications du Gouvernement. Une interpellation semblable doit être présentée demain à la Chambre des Pairs.

» Je prie...

(s) Ed. Anspach » (1).

C'est surtout la dernière partie de cette lettre qui a retenu l'attention du Roi. Le Portugal allait donc organiser des explorations en Afrique et semblait concentrer ses efforts sur le bassin du Congo pour autant qu'il touchait celui du Zambèze. Au lieu de renforcer son autorité dans les régions qu'il occupait déjà, il allait tenter d'étendre encore davantage ses possessions et faire des efforts de s'emparer du bassin du Congo ! C'est que, à Lisbonne, on sentait que dans un prochain avenir les immenses territoires de l'Afrique centrale, en s'ouvrant à la pénétration européenne, allaient en même temps devenir l'objet des convoitises des autres nations, et tout semblait indiquer que celles-ci avaient l'intention de se prévaloir des expéditions et des établissements de leurs nationaux à l'intérieur du continent noir pour s'y

(1) C. G. B., Document n° 108.

créer de vastes domaines sans tenir compte des prétentions séculaires du Portugal. Ne devait-on pas craindre que l'Europe allât se partager l'Afrique sans y mêler le Portugal, comme déjà à Bruxelles on avait délibéré sur l'introduction de la civilisation et l'abolition de la traite en Afrique sans même inviter à cette conférence internationale les représentants de la nation qui avait été la première à prendre pied sur le sol de ce continent ? Les hommes d'État de Lisbonne jugèrent donc indispensable d'imposer la présence portugaise au centre de l'Afrique à l'attention du monde savant, philanthropique et diplomatique de l'Europe non plus seulement par des protestations verbales et l'invocation de leurs antiques prétentions, mais par une expédition. Ainsi ils conquerraient une place dans la phalange des grands explorateurs ; ils consolideraient leur position en Afrique et prépareraient la voie à la réalisation de leur rêve séculaire : souder leurs possessions de l'est à celles de la côte occidentale et faire de l'Afrique équatoriale toute entière un vaste domaine portugais. L'envoi d'une expédition nationale s'imposait donc d'urgence si on ne voulait pas venir trop tard !

Devant faire face avant tout à la compétition de l'Angleterre en Afrique, il est tout naturel qu'au lieu de se joindre à l'Association internationale de Bruxelles et de placer du fait même ses efforts de pénétration sous la direction d'un organisme cosmopolite, le Portugal donnât la préférence à suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et à envoyer une expédition nationale en Afrique sous la direction d'institutions exclusivement portugaises.

Pour le moment cependant, le Roi ne devait pas s'en inquiéter outre mesure, car le Portugal ne disposait pas de capitaux nécessaires pour se permettre une action efficace en Afrique et la situation intérieure de ce pays était loin d'être stable et propice à une vigoureuse poli-

tique d'expansion. D'autre part, les difficultés ne manquaient pas au Gouvernement de Lisbonne.

On continuait à avoir l'œil ouvert à tout ce qui regardait le Portugal au Département des Affaires étrangères à Bruxelles. Le 19 février 1877, BANNING adressa la note suivante à LAMBERMONT :

« J'envoie à M. le Secrétaire Général l'article du Dr Nachtigal dont je lui ai déjà dit un mot. Le début en mérite une attention particulière. Il serait peut-être utile de communiquer ou du moins de signaler au Roi cet article (1).

» Les deux numéros ci-joints de *L'Exploration* renferment nombre de pages à lire, je les ai marquées au crayon. Il s'y trouve notamment quelques détails plus précis encore que ceux de la dépêche anglaise communiquée par M. Solvyns (2) et qui font présager un conflit prochain entre l'Angleterre et le Portugal sur le Congo.

» Je suppose que le Palais est abandonné à *L'Exploration* et que le Roi peut ainsi suivre le recueil qui contient notamment dans sa Chronique nombre d'informations intéressantes. Dans le cas contraire, la lacune serait à signaler. (s) E. B. » (3).

Le lendemain, nouvelle note de BANNING à LAMBERMONT :

« J'ai vu hier dans le *Daily Telegraph* qu'une discussion avait eu lieu dans les Chambres portugaises au sujet des accusations, formulées par plusieurs voyageurs anglais de complicité des Portugais dans la traite africaine. Il serait utile d'avoir une analyse développée de ce débat ; on pourrait en écrire à la Légation à Lisbonne, si elle ne prend l'initiative (4). C'est samedi dernier que cette discussion a été close.

(1) Nous n'avons pas eu le loisir de rechercher cet article de NACHTIGAL. — Le rôle de cet explorateur allemand comme membre du Comité exécutif de l'Association internationale africaine a été des plus actifs et, en tant que représentant de l'Allemagne, des plus importants. Sous ce double aspect, il est nécessaire de lui consacrer une étude spéciale. Nous n'avons pas eu le loisir de rassembler une documentation suffisante pour entamer ce sujet. La notice que M. CAMBIER consacre à NACHTIGAL dans la *Biographie coloniale belge* (t. I, col. 723-724) est trop réticente en cette matière. L'auteur oublie même de mentionner que l'explorateur a été membre du Comité exécutif.

(2) Nous n'avons pas retrouvé cette dépêche.

(3) C. G. B., Document n° 110.

(4) LAMBERMONT note en marge de ce passage : « J'ai déjà donné les instructions nécessaires ; du reste, la Chambre a voté la distribution en français des

Elle a d'autant plus d'importance que le conflit territorial entre l'Angleterre et le Portugal s'accroît à l'embouchure du Congo.

» Le n° 11 de *L'Exploration* que j'ai transmis hier à M. le Baron Lambermont contient à cet égard des informations que je crois devoir signaler spécialement à son attention. (s) E. B. » (1).

Dans la deuxième livraison de février 1877, *L'Exploration* parle en ces termes de l'embouchure du Congo :

« Le gouvernement portugais paraît, depuis quelque temps, se préoccuper d'une façon particulière du développement des colonies qu'il possède sur le continent africain.

» Sur la côte occidentale, il a récemment fait valoir des revendications à une extension de territoire ; bien plus, il les a affirmées par des mesures effectives, qui ont soulevé des protestations de la part du commerce anglais. Il prétend notamment ne reconnaître qu'au pavillon portugais le droit de faire du commerce au Congo ; et les autorités de Loanda ont fait saisir le yacht du consul des Pays-Bas, parce qu'il avait visité l'anse aux Bananes en arborant les couleurs hollandaises. En présence de ce fait, des commerçants anglais ont, dit-on, l'intention d'envoyer dans ces parages un navire anglais, sous pavillon anglais, dans le but de s'assurer si les autorités portugaises voudront l'inquiéter.

» On ajoute que les rumeurs qui se sont répandues du dessein des Portugais de s'emparer d'Ambrizetta, de Landana et de Banana ont fait naître une vive agitation chez les tribus noires, qui se prétendent propriétaires indépendantes de ces contrées. Ne doit-on pas attribuer jusqu'à un certain point cette agitation à la présence du consul anglais de Loanda, qui s'est rendu tout exprès à Ambrizetta, afin d'y surveiller les agissements des fonctionnaires portugais ? »

Enfin dans son troisième numéro de février 1877, *L'Exploration* donne des détails intéressants sur les

documents parlementaires dont il s'agit. (s) A. L. » — La lettre d'E. ANSPACH n'était donc pas encore arrivée à Bruxelles à cette date. — M. VERHAEGHE DE NAYER transmet à Bruxelles la brochure contenant les discours prononcés au Parlement de Lisbonne le 15 et le 16 février, par le courrier du 7 avril 1877 (C. G. B., Document n° 122).

(1) C. G. B., Document n° 111.

travaux de la commission centrale permanente de Géographie chargée par le Gouvernement portugais d'élaborer le programme par l'expédition à envoyer en Afrique. Nous y lisons :

« Avant de conseiller aucune mesure définitive, cette commission dont le rapporteur était M. Luciano Cordeiro, président de la Société de Géographie de Lisbonne, a soumis au jugement du Gouvernement cette double question :

» L'expédition projetée devra-t-elle avoir pour but de collaborer directement à la solution de ce qui paraît être le *desideratum* de la science géographique moderne, du problème qui attire le plus vivement tout le mouvement actuel de l'exploration africaine ? Devra-t-elle, pour cela, chercher à pénétrer dans le bassin inconnu du Zaïre ou Congo assez loin pour approcher, sinon pour découvrir, les sources de cette grande artère fluviale, déjà portugaise en partie, ses ramifications avec la riche contrée des lacs, son influence naturelle dans la transformation civilisatrice et économique de l'Afrique ?

» Ou bien, la tâche de l'expédition devra-t-elle consister seulement dans la reconnaissance ou dans une série de reconnaissances géographiques et économiques des parties les moins connues des territoires que le Portugal possède en Afrique, de leurs limites dans l'intérieur et de leurs relations commerciales avec l'Afrique centrale ?

» En résumé, doit-on entreprendre une expédition dans l'Afrique centrale par le bassin du Congo, ou se borner à une simple exploration ou reconnaissance géographique des colonies portugaises ?

La commission ne se prononce ni dans un sens ni dans l'autre, laissant au Gouvernement l'appréciation des circonstances dans lesquelles il se trouve placé et des moyens dont il peut disposer. Elle termine son rapport en donnant les noms des 7 personnes qui se sont présentées pour former l'expédition ou en faire partie.

L'hebdomadaire géographique de Paris relatait en outre les discussions qui avaient eu lieu aux Cortès de Lisbonne à propos des voyageurs anglais accusant les Portugais d'entretenir la traite en Afrique.

Vers cette époque, ce dut être vers le début de 1877, se produisit un acte de répression assez brutale d'incen-

diaires à Boma ⁽¹⁾. Les journaux anglais en firent grand bruit, des explications diplomatiques eurent lieu entre le Portugal et l'Angleterre. A Bruxelles on y voyait peut-être l'étincelle qui allait faire éclater un conflit armé entre l'Angleterre et le Portugal à l'embouchure du Congo. Telles ne furent cependant pas les intentions de la Grande-Bretagne. Celle-ci avait néanmoins tout avantage à voir se grossir l'affaire et à amplifier son indignation. Les Portugais se montreraient de ce fait peut-être plus accommodants pour arriver à un arrangement favorable dans l'Est africain, et Londres, abandonnant le Congo aux Portugais, pourrait plus facilement gagner Lisbonne à lui donner satisfaction dans l'Afrique australe où se préparait l'annexion du Transvaal aux colonies britanniques et où, par conséquent, la partie méridionale de la colonie portugaise de Mozambique devenait plus que jamais l'objet des convoitises anglo-saxonnes.

Le Roi put en conclure, en tout cas, que le Portugal aussi bien que l'Angleterre ne laisseraient rien passer

(1) Voici comment un témoin oculaire raconte ce qui s'était passé : « Ce fut vers cette époque que se tint à Boma un lit de justice composé de tous les représentants des maisons de commerce. Ils avaient à juger le crime d'incendie ayant causé la mort de quelques enfants, commis par un groupe de noirs, esclaves libérés appartenant au commerçant portugais Manoel Joaquin d'Oliveira, client de la maison hollandaise. Ce Portugais, ancien négrier, avait sa résidence principale à Ponta da Lenha, en aval de Boma. Elle fut en partie incendiée sous l'instigation d'une des femmes noires de ce Portugais, qui sut attirer dans son complot quelques esclaves de son maître. — Voulant faire un exemple, tous les Portugais habitant le Congo furent d'avis que la bande devait être jugée par un lit de justice composé de tous les représentants des maisons de commerce. — Cette réunion eut lieu à Boma. Elle rendit un jugement régulier qui condamnait à mort tous les coupables, hommes ou femmes, et la sentence fut exécutée immédiatement. On enchaîna tous les incendiaires, au nombre de quinze, qui furent jetés par-dessus bord au milieu du fleuve. — Cette exécution sommaire donna lieu plus tard à des réclamations et à des recherches de la part d'un navire de guerre anglais, qui avait trouvé à l'embouchure du Congo le sinistre cortège, prêt à se perdre dans la haute mer. — Quelques journaux anglais ne se firent pas faute, à cette époque, de clamer contre les actes des Portugais qui, en somme, n'avaient fait que suivre de vieilles traditions. — J'assistai de loin à cette scène, à laquelle j'étais resté étranger, car, en ma qualité de second, je n'avais pas voix au chapitre ». DELCOMMUNE, A. [10, t. I, pp. 58-59].

inaperçu de ce qui se ferait dans les parages du Congo. Si donc jamais il lui fallait opérer de ce côté — et tôt ou tard, au moment où il le jugerait le plus opportun, il était bien décidé d'y lancer ses agents — il devrait y agir avec une extrême prudence. Il était nécessaire de suivre très attentivement l'évolution des relations anglo-portugaises en Afrique, aussi bien que l'attitude de Lisbonne à l'égard de l'Association internationale africaine.

On continuait à regretter au Portugal d'avoir été écarté des délibérations de Bruxelles. Le 27 février, M. MAUROIS, secrétaire de la Société de Géographie de Paris, membre de la délégation française qui avait assisté à la conférence de septembre dernier, homme tout gagné au Roi, avertit LAMBERMONT des dispositions des milieux portugais à l'égard de l'initiative africaine de LÉOPOLD II. Il lui écrit à ce propos ce qui suit :

« Les nouvelles que j'ai reçues de Lisbonne montrent que les Portugais ne sont pas encore tout à fait consolés de n'avoir pas figuré à la Conférence de Bruxelles. Il est certain qu'ils peuvent jouer un rôle considérable en Afrique : ils sont plus acclimatés et plus acclimatables dans ces contrées que ne le sont les autres Européens et surtout les Anglais. Ils ont des intelligences au cœur de la place et le jour où soit d'une manière, soit de l'autre, ils auront pris à cœur les intérêts que représentait la Conférence de Bruxelles, ils pourront rendre de grands services. Malheureusement les plus avancés à l'intérieur (Portugais ou métis) sont généralement des traitants d'esclaves » (1).

Lisbonne ne restait pas inactif. On y était bien résolu de devancer les autres pays dans l'organisation d'une expédition africaine. Le 26 mars 1877, la Chambre des députés y vota une forte somme pour subventionner l'expédition annoncée précédemment par le ministre

(1) C. G. B., Document n° 108. — Les dernières lignes de cette lettre sont un écho de la conférence que CAMERON avait donnée peu de temps auparavant à la Société de Géographie de Paris.

des Affaires étrangères (1) ; et le 12 mai suivant, le ministre de Belgique à Lisbonne informait Bruxelles des préparatifs de l'expédition. Il écrivait notamment :

« L'expédition projetée par le Gouvernement portugais pour l'exploration des bassins du Congo et du Zambèze est à la veille de se réaliser. Les explorateurs choisis, MM. Capello et Serpa Pinto, se sont présentés dans une réunion de la Société de Géographie de Lisbonne et y ont fait l'exposé de leurs vues sur l'itinéraire qu'ils pourraient suivre. C'est le 5 juillet que doit avoir lieu leur départ pour l'Angola. Ils commenceront leur voyage soit par S. Salvador du Congo, d'où ils iront reconnaître le fleuve Quanço et le Cassabi pour se diriger ensuite au sud, et explorer le Haut-Zambèze et ses affluents ; soit en se rendant directement de Loanda au Muata Yamvo, pour suivre le Cassabi, remonter au Congo et prendre la route du Zambèze vers la côte opposée.

» La commission permanente de géographie siégeant au ministère de la Marine, sous la présidence de M. J. de Andrade Corvo, a fait aussi un accueil chaleureux aux deux voyageurs. De son côté, le Gouvernement leur promet tout l'appui qu'il dépend de lui de leur donner. Déjà un employé du Département des travaux publics a été chargé de se rendre en Angola pour y préparer le matériel nécessaire » (2).

Deux semaines plus tard, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS revient sur le sujet dans sa lettre au ministre datée du 24 mai :

« Le Portugal sent qu'il a négligé les riches territoires qu'il possède depuis plusieurs siècles et cherche à regagner le temps perdu. Un décret royal du 11 mai, publié dans le Journal officiel du 21 de ce mois, nomme les membres d'une expédition destinée à explorer dans un but de science et de civilisation les contrées situées entre le Zambèze et le Zaïre ou Congo... Des instructions ultérieures du ministre de la Marine détermineront la tâche de cette mission » (3).

(1) Lettre de VERHAEGHE au Ministre, Lisbonne, 28 mars 1877. — C. G. B., Document n° 121.

(2) C. G. B., Document n° 125.

(3) C. P. L. P., Tome XIV, 1875-1880, Document n° 79.

Le Portugal se mettait donc ostensiblement sur le même terrain que l'Association internationale africaine : l'expédition travaillerait au service de la science et de la civilisation. Personne cependant ne se faisait illusion sur le but politique poursuivi par les voyageurs qui étaient au service du Gouvernement.

Entre-temps se préparait à Bruxelles la réunion de la Commission internationale africaine qui devait avoir lieu vers la mi-juin. Nous ignorons la réponse donnée par Lisbonne aux invitations dont avait parlé GREINDL en décembre 1876 (p. 22) ; nous ne savons pas non plus si Bruxelles avait invité le Portugal à participer à l'assemblée de la Commission internationale. Le 3 juin 1877, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS manda de Lisbonne au Ministre des Affaires étrangères :

« Le Comité de la Société de Géographie a désigné deux de ses membres, MM. Luciano Cordeiro et Antonio Augusto Teixeira de Vasconcelles, pour assister à la Conférence internationale de l'Association pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, qui doit bientôt se réunir à Bruxelles. Le Président de la Société, M. Barbosa du Bocage avait l'intention de se joindre aux deux délégués, mais les examens de sortie de l'École polytechnique où il remplit les fonctions de Directeur et de Professeur le retiendront peut-être à Lisbonne, m'a-t-il dit » (1).

Quinze jours plus tard, le diplomate belge avertit Bruxelles qu'on ne devait pas y attendre les représentants du Portugal. Il écrit en effet le 17 juin 1877 :

« MM. Barbosa du Bocage et Teixeira de Vasconcelles ont été retenus à Lisbonne, l'un par ses fonctions, l'autre, d'après ce qu'il m'a dit, par ses affaires privées ; le troisième délégué, M. Luciano Cordeiro, se trouvait, il y a quelques jours, en province ; je doute qu'il se soit mis en route pour la Belgique » (2).

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 80.

(2) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 82.

Nous ignorons les motifs de cette abstention ; à Bruxelles on s'en inquiétait peu.

Le mois suivant, le 7 juillet, les deux explorateurs portugais s'embarquèrent pour l'Angola. Le baron DE PITTEURS HIEGAERTS relate dans sa lettre du 18 juillet les cérémonies multiples qui accompagnèrent ce départ. Il note également qu'un certain mystère couvrait encore le but de cette mission. Il écrit à ce sujet :

« Le but de l'expédition est à la fois politique, commercial et scientifique. Il ne m'a pas été possible de prendre connaissance des instructions données sur les deux premiers points ; quant au dernier, ils sont chargés d'étudier et de relever les bassins du Zaïre et du Zambèze et de leurs affluents ainsi que les plateaux qui les séparent, d'étudier spécialement les moyens à l'aide desquels ces deux versants pourraient être reliés... » (1).

Rien d'étonnant que Lisbonne n'affichât pas ses intentions pour l'avenir. Mais ceux qui étaient au courant des séculaires prétentions portugaises ne durent pas se tromper sur les visées de Lisbonne : les explorateurs envoyés en Afrique y devraient sans doute aller étudier les points les plus favorables à établir des postes fixes, chercher la voie indirecte pour entrer par le sud au cœur du bassin du Congo et enfin voir sur place si les suggestions faites par CAMERON quant à l'intercommunication des bassins du Congo et du Zambèze répondaient à la réalité des faits [22, p. 411].

Les explorateurs portugais étaient partis juste à temps pour arriver à l'embouchure du Congo vers l'époque où STANLEY y débouchait, venant de Nyangwe. Cet événement eut une conséquence importante. Le problème du Congo venait d'être résolu par l'explorateur anglais. Le premier point du programme scientifique de l'expédition portugaise venait d'être réalisé par lui. CAPELLO

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 86. — Extrait au dossier C. G. B., Document n° 131.

et SERPA PINTO renoncèrent donc à s'engager dans le bassin de ce fleuve et allèrent concentrer leurs efforts sur le bassin du Zambèze. Le 12 novembre, leur expédition quitta Benguela. A Lisbonne, la Société de Géographie était loin d'être enchantée de ce changement de programme (1). LÉOPOLD II ne put que s'en réjouir. Il ne rencontrerait pas les Portugais sur le Moyen et le Haut-Congo !

(1) Voici ce que nous lisons à ce propos dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, t. II, 1878, p. 69 : « 15 décembre 1877. La *Financial and Mercantile Gazette*, de Lisbonne, dit qu'à la dernière réunion de la Société de Géographie de cette ville, le nouveau programme de voyage fait par les trois officiers portugais qui sont partis dernièrement pour Loanda a été soumis à l'assemblée.

Leur intention était de traverser le continent africain de l'ouest à l'est, entre le dixième et vingtième parallèles de latitude, entrant par la rivière Nourse et explorant en route la Cunène, la Cubango, la Lieba, et une partie du lac Bangweolo. Le secrétaire de la commission permanente officielle de géographie (qui a été instituée, il y a deux ans, et qui fait partie d'un des départements du gouvernement) informa la Société que l'itinéraire n'était pas accepté, parce qu'il était extrêmement hasardeux et qu'il n'entraînerait après lui aucun avantage pour le Portugal ; que des ordres avaient été transmis aux explorateurs de suivre, autant que possible, les instructions qu'ils avaient déjà reçues du gouvernement et qui étaient les seules pouvant réunir la gloire de l'investigation géographique et l'utilité pratique immédiate que le gouvernement et le pays espéraient retirer de la présente expédition ! La communication de cette nouvelle, paraît-il, fut reçue avec défaveur par l'assemblée ; celle-ci y vit une tendance à décourager des hommes qui étaient sur le point de risquer leur existence en faveur de la science et une ingérence inutile dans des plans soigneusement étudiés et du succès desquels de grands avantages devaient certainement résulter pour le Portugal ».

CHAPITRE III

LA QUESTION DU « TRIANGLE »

(mai-juin 1877).

« Certaines hypothèses que nous avançons ont besoin d'être encore discutées, retravaillées ou complétées », écrivions-nous dans l'introduction de notre mémoire intitulé : *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* [22, p. 6]. Il en est de même de l'épineuse question du fameux « triangle » dont parle le Roi dans ses deux lettres à GREINDL datées du 30 mai et du 1^{er} juin 1877 (1). Nous y avons cherché une solution provisoire par voie d'hypothèse, ne disposant alors d'aucun document capable de nous renseigner sur la région désignée par ce terme vague du Souverain [22, pp. 232-256]. Trois interprétations possibles s'étaient présentées à notre esprit : celle qui situait le triangle entre l'embouchure du Zaïre, le lac Albert et le lac Bangweolo, l'autre qui le plaçait entre le lac Albert, le lac Bangweolo et Bagamoyo sur la côte de l'océan Indien, enfin la troisième qui poussait la pointe méridionale du triangle précédent jusqu'à la mission protestante établie au sud du Zambèze au milieu de la tribu des Matabele. Nous nous étions attaché plus particulièrement à développer cette dernière hypothèse et à rechercher comment devait alors se comprendre la tactique préconisée par le Roi dans ces deux lettres.

(1) Texte de ces lettres [22, pp. 235-236 et 252].

Conscient cependant du caractère aléatoire de cette interprétation et tenant compte de la possibilité que le triangle en question pourrait peut-être se situer entre le lac Tanganika et l'océan Atlantique, nous avons également esquissé une interprétation des lettres susdites de LÉOPOLD II en fonction de cette supposition [22, pp. 254-256].

Entre-temps nous avons eu l'occasion de retourner aux volumineux papiers laissés par BANNING et d'y découvrir quelques pièces qui permettent peut-être de mieux saisir la portée de ces lettres du Roi. Ces documents semblent militer plutôt en faveur de l'hypothèse qui place le « triangle » dans la région comprise entre les embouchures du Congo et de l'Ogooué et le centre de la partie encore inexplorée de l'Afrique équatoriale à l'ouest du lac Tanganika.

Nous donnons d'abord les nouveaux documents, puis nous développons les déductions qu'on peut en tirer par rapport à la question du triangle.

§ 1. — Deux lettres de M. James Irvine à Banning.

Au début de 1877, M. MAJOR, du British Museum, le savant historien de *Henri le Navigateur*, publia la traduction anglaise de l'ouvrage d'Émile BANNING : *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (1).

Le livre attira l'attention d'un certain M. James

(1) Africa and the Brussels Geographical Conference, by Émile Banning, membre of the Conference, translated by Richard Henry MAJOR, F. S. A. with a map. London, Sampson Low, Marston, Searte et Rivinston, Crown Buildings, 188, Fleet street, 1877 (XV-188 p.). En tête de l'ouvrage on lit : Memorandum by the Translator. In placing in the hands of the English reader the following highly interesting summary of African geography, I wish to say that I hold myself responsible for no expression or mission therein beyond such as the critic may find liable to censure in the translation itself. The text has not been interfered with, and kilomètres into miles. R. H. Major ». Voir à propos de cette édition [22, pp. 206-207].

IRVINE, homme d'affaires de Liverpool ⁽¹⁾. Le 2 mai 1877, celui-ci adressa la lettre suivante à BANNING :

« James Irvine and Co. Liverpool, 2 may 1877

» M. E. Banning

» Secretary of the Brussels Geographical Conference
Brussels.

» Dear Sir,

» The perusal of your interesting account of the Conference held at Brussels under the auspices of His Majesty the King of the Belgians in September last has given me great pleasure, and has suggested that I might take the liberty of offering my services in Liverpool should they ever be required in the interest of the Conference.

» I have had a varied experience in African matters, having resided on the Coast for several years, and been connected with it in business for over twenty, and should the object of the Conference require any attention in this port, which I think sooner or later more than likely I fast sure my firm could be of very considerable service.

» We have a number of factories at various places, and can especially obtain reductions or favourable arrangements with the steamers.

» I take the liberty of forwarding a recent number of the journal of the Society of Arts in which you will find a paper of mine on African matters which I hope will interest you.

Remaining, Dear Sir,

Yours respectfully

(s) James Irvine » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Nous retrouverons ce même M. J. IRVINE lors de la campagne anticongolaise. Voir à ce propos R. SLADE [28, p. 70].

⁽²⁾ E. B., Dossier n° 122. Voici la traduction de cette lettre :

Cher Monsieur,

La lecture de votre intéressant mémoire sur la Conférence tenue à Bruxelles sous les auspices de Sa Majesté le Roi des Belges en septembre dernier m'a procuré un vif plaisir et m'a suggéré l'idée de pouvoir prendre la liberté d'offrir mes services à Liverpool, s'ils étaient jamais demandés dans l'intérêt de la Conférence.

Je possède une expérience très vaste dans les affaires africaines, ayant résidé à Coast pendant plusieurs années et étant en relations d'affaires avec cette région depuis plus de vingt ans. Si l'objet de la Conférence portait l'attention sur ce port (de Liverpool), et je pense qu'il est plus que probable que cela se réalisera tôt ou tard, je suis fermement convaincu que ma maison pourrait être d'une utilité vraiment considérable.

BANNING ne manqua pas de transmettre cette lettre au Palais, après en avoir pris copie ⁽¹⁾. En réponse à cette communication, il reçut de Jules DEVAUX le billet que nous [22, p. 302] avons, par erreur, daté du 13 janvier 1878 ⁽²⁾, mais qui, en réalité, doit être reporté au 13 mai 1877. Le Roi lui demandait de prier M. IRVINE de fournir

« ...des détails sur l'emplacement et l'activité de ses factoreries, ainsi que sur les services de bateaux à vapeur qui desservent la côte, le nombre de leurs départs, le temps qu'ils mettent et les endroits où ils relâchent ».

Nous possédons un certain nombre de factoreries en plusieurs endroits et nous sommes en mesure tout spécialement d'obtenir des réductions ou des arrangements favorables sur les bateaux.

Je prends la liberté de vous envoyer un récent numéro du journal de la Société des Arts dans lequel vous trouverez une étude de moi au sujet des affaires africaines qui, j'espère, vous intéressera.

En restant, cher Monsieur,

votre très respectueux

(s) James Irvine.

⁽¹⁾ Il note lui-même sur la copie autographe de cette lettre, conservée dans ses papiers : « L'original a été remis au Roi. E. B. ».

⁽²⁾ N'ayant pas retrouvé à cette époque la lettre précitée de M. IRVINE à BANNING, nous avons pensé alors devoir préciser la date incomplète « Palais, 13, au soir » que portait la lettre de Jules DEVAUX, en la rapportant à la même époque que celle de GREINDL datée du 28 décembre 1877 qui faisait état d'une lettre de M. IRVINE à BANNING [22, p. 301]. Le contenu du billet de DEVAUX et celui de la seconde lettre d'IRVINE datée du 22 mai 1877 concordent trop pour qu'on puisse encore hésiter à choisir une autre date que le 13 mai 1877. — Il s'ensuit que la version donnée par nous [22, p. 301] des relations de BANNING avec IRVINE doit se corriger comme suit : BANNING a dû rester après mai 1877 en correspondance avec cet homme d'affaires de Liverpool, et celui-ci a dû l'informer vers la fin de 1877 qu'une nouvelle expédition missionnaire protestante se préparait en Angleterre pour se rendre dans le Bas-Congo (d'après la lettre de Greindl à Banning, du 28 décembre de cette année). Il s'agissait vraisemblablement de l'initiative de Henry et de Fanny GRATTAN GUINNESS qui, en 1877, alors que H. GUINNESS dirigeait un institut pour la formation de missionnaires protestants, « avaient réuni un petit comité pour fonder la *Livingstone Inland Mission*, dont l'objectif était la pénétration de l'Afrique par le fleuve Congo » [29, p. 687]. Cet auteur nous précisait par après qu'elle croyait que les GUINNESS s'étaient intéressés à l'évangélisation du Congo à la suite de la descente de ce fleuve par STANLEY.

L'ancien secrétaire de la Conférence de Bruxelles, qui avait déjà répondu à M. IRVINE le 10 mai 1877, s'empessa d'accéder au désir du Roi et il s'adressa le 16 suivant de nouveau à son correspondant anglais pour lui demander les renseignements sollicités par le Palais (1). Il reçut de l'homme d'affaires de Liverpool la réponse suivante :

« James Irvine and Co.

Liverpool, 22 may 1877.

» Em. Banning

» Rue du Président, 42, Brussels.

» Dear Sir,

» I have much pleasure in acknowledging receipt of your valued favours of 10th and 16th instant from which I am gratified to learn that my offer of assistance to any scheme arising out of the Conference held last year at the instigation of His Majesty the King of the Belgians has given satisfaction to His Majesty.

» Replying to your last mentioned favour I beg to state that we have Factories of our own at New Calabas, and Bouny in the Bight of Biafra, and at Ambrizetta in the Province of Angola which latter place is about 36 hour steaming from St. Paul de Loanda.

» At all these places the trade is done purely by carter.

» In addition however to these stations we have business relations with merchants residing at Monrovia and Grand Bassa in the Republic of Liberia at Old Calabas, and Fernando-Po in the Bight of Biafra and at St. Paul de Loanda, the capital of the Portuguese Colony of Angola.

» Should His Majesty require it in the interests of the Conference, we would be pleased to grant credits at all the places to any one authorized by His Majesty of by the Committee managing the affairs of the Conference.

» The steamers sailing from Liverpool to the West and South West Coasts of Africa leave every Saterdag morning ; they do not however each call at the same place but in turn they call at all the Ports numbering over so those going to places South of the equator sailing only once every six weeks.

» The rate of freight on goods and baggage may roughly be quoted ad 50 f per ton and first class.

(1) Aucun brouillon ou minute de ces deux lettres à IRVINE n'est conservé dans les papiers que BANNING a laissés.

» I shall be very delighted indeed to be of any service to such a noble scheme as that inaugurated by His Majesty and would not deem it any trouble on the contrary would consider it a very time and give whatever practical experience I have, whenever the actual outfitting of the expedition comes to be considered.

» It will be found necessary doubtless to supply Explorers with goods to pay, for carriers, and generally to pay their way and the right selection of these is of the *utmost* importance.

» The Africans are exceedingly conservative and difficult to please and any manufactures not *exactly* to their taste would just be so much money wasted.

» I do not venture to make any suggestion as to the point of departure for the interior of Africa, but I may be allowed to point out the extreme interest attached to the Ogowai and I do this all the more readily that I had recently a communication from an esteemed and courageous American Missionary who was there and had been for over two years living about 300 miles from its mouth among the wild and hitherto unknown tribes and who, he tells me, would be delighted to go into the interior to determine its source either finding it an affluent of the Congo, which from its magnitude is very unlikely, or connecting it with the Lualaba and the Tanganyka Lake.

» He would not like however to go alone and would require to have his expenses paid. I refer to him as I know him to be a man of large experience and of acclimatized habits and because he can speak several of the native dialects.

» Then there is another most interesting line viz go up the Niger in one of the trading steamers to the confluence, take the unknown Tchadda branch and follow it if it is the Welle of Schweinfurth, good, the matter is determined, if not, in some way communication might be opened up with the districts under King Mtesa on the borders of the Lake Albert Nyanza and Victoria Nyanza and a magnificent country thereby opened out, giving Glory to God and good to man.

But I am afraid I trespass on the province of the Conference.

» With respect

I am

Dear Sir,

Faithfully yours

(s) James Irvine » (1).

(1) E. B., Dossier, n° 122. Voici la traduction de cette lettre :

« Mon cher Monsieur,

C'est avec grand plaisir que j'accuse réception de vos estimées lettres du 10 et du 16 courant par lesquelles j'ai été content d'apprendre que mon offre d'assis-

Sans tarder, BANNING communiqua cette intéressante lettre au Palais. Il eut même un entretien personnel avec

tance à tout projet provenant de la Conférence tenue l'année dernière à l'instance de Sa Majesté le Roi des Belges a donné satisfaction à Sa Majesté.

Répondant à votre dernière lettre mentionnée, je vous prie de constater que nous avons des factoreries, qui nous appartiennent en propre, à New Calabas, à Bouny dans la baie de Biafra et à Ambrizetta dans la province de l'Angola. Ce dernier endroit est à 36 heures de navigation de St.-Paul de Loanda.

En tous ces endroits le trafic est fait uniquement par courtiers.

Cependant en plus de ces stations, nous avons des relations d'affaires avec des commerçants résidant à Monrovia au Grand Bassa dans la République de Libéria, à Old Calabas et Fernando-Po dans la baie de Biafra et à St. Paul de Loanda, la capitale de la colonie portugaise d'Angola.

Si Sa Majesté le demandait dans l'intérêt de la Conférence, nous offririons volontiers un grand crédit dans tous ces endroits à quiconque serait autorisé par Sa Majesté ou par le Comité dirigeant les affaires de la Conférence.

Les bateaux à voiles quittent Liverpool pour les côtes occidentales et méridionales occidentales de l'Afrique chaque samedi matin ; tous ne font cependant pas escale aux mêmes endroits, mais tour à tour ils font escale à tous les ports énumérés plus haut, ainsi ceux qui vont aux ports au sud de l'équateur partent toutes les six semaines.

Le taux de fret de marchandise et de bagage peut grossièrement être estimé à 50 f la tonne et en première classe.

Je serai vraiment très charmé d'être de quelque utilité pour un aussi noble projet que celui inauguré par Sa Majesté et je ne l'estimerais pas comme un embarras, au contraire, je le considérerais comme un temps excellemment employé et je montrerais l'expérience pratique que je possède, quand on songera à lancer l'expédition.

On trouvera sans doute nécessaire de pourvoir les explorateurs de marchandises à payer leurs porteurs et en général à payer leur voyage ; la bonne sélection de ces marchandises est de la plus grande importance.

Les Africains sont extrêmement conservateurs et difficiles à satisfaire et tout produit qui n'est pas exactement à leur goût représente précisément de ce fait beaucoup d'argent gaspillé.

Je ne me risque pas à faire quelque suggestion au sujet du point de départ vers l'intérieur de l'Afrique, mais qu'il me soit permis d'indiquer l'extrême intérêt qui s'attache à l'Ogooué, et je le fais avec d'autant plus d'empressement que j'ai reçu récemment une communication d'un honorable et courageux missionnaire américain qui y a été et qui a vécu pendant plus de deux ans parmi les tribus sauvages et inconnues jusqu'ici et qui, il me l'a raconté lui-même, serait enchanté d'aller dans l'intérieur pour déterminer la source de ce fleuve, soit pour constater que l'Ogooué est un affluent du Congo — ce qui est fort improbable vu sa grandeur, soit pour rattacher ce fleuve au Lualaba et au lac Tanganika.

Il ne voudrait pas aller seul d'ailleurs et il désirerait voir ses dépenses couvertes. Je m'en réfère à lui parce que je le connais comme un homme d'une grande expérience et déjà habitué au climat et parce qu'il sait parler plusieurs dialectes indigènes.

Ensuite, il existe une autre voie très intéressante, notamment celle de remonter

le Roi entre le 25 et le 30 mai 1877 (1), et qui portait vraisemblablement sur le programme d'action à adopter en Afrique par l'Association internationale, compte tenu d'une part de la nouvelle fraîchement parvenue en Europe du projet de Stanley de se rendre du lac Tanganika vers le Lualaba avec l'intention de descendre ce fleuve, et d'autre part, compte tenu des renseignements fournis par M. IRVINE.

Dans cette entrevue, BANNING développait les idées qu'il a lui-même résumées dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits* [30, p. 34] :

« J'étais convaincu qu'il fallait agir à la côte occidentale sur un plan national. J'indiquai à cet effet la région du Cameroun, depuis le Niger-Benué jusqu'au cap Saint-Jean ».

C'est probablement à la suite de cet échange de vues que le Roi adressait la lettre du 30 mai 1877 à GREINDL, dans laquelle il exposa l'élargissement qu'il convenait de donner au programme d'abord élaboré pour la Commission Internationale qui se tiendrait le 19 juin suivant. Le Souverain pria le secrétaire général de l'Association internationale de lui dire bien franchement son opinion sur ce changement proposé. Celui-ci, dont nous ne connaissons malheureusement pas la réponse au Roi, ayant désiré obtenir des renseignements ultérieurs de

le Niger dans un des bateaux de commerce jusqu'au confluent, de s'engager alors sur le bras inconnu du Tchad et d'en suivre le cours. S'il est l'Uele de Schweinfurth, bon, la question est résolue ; sinon, quelque voie de communication peut y être ouverte vers les contrées où règne le roi Mtesa sur les bords du lac Albert Nyanza et Victoria Nyanza, et par ce moyen on ouvre l'accès à une magnifique région, donnant gloire à Dieu et des avantages aux hommes.

Mais je crains d'empiéter sur le ressort de la Conférence.

Je reste avec respect. Cher Monsieur,
fidèlement vôtre
(s) James Irvine.

(1) Comme il ressort de la lettre du Comte P. DE BORCHGRAVE que nous citons plus loin.

BANNING (1) — ce qui démontre clairement que ce dernier était à l'origine de l'élargissement du programme — LÉOPOLD II fit prier l'archiviste du ministère des Affaires étrangères de se rendre le 2 juin au Palais. Le comte P. DE BORCHGRAVE fut chargé de cette commission. Voici le billet qu'il adressait le 1^{er} juin à BANNING :

« Mon cher M. Banning,

» Si cela ne vous dérange pas, le Roi voudrait vous voir, demain à 2 1/2 h. au Palais de Bruxelles : S. M. désirerait causer avec vous de l'objet de son dernier entretien. Si vous aviez quelque occupation, S. M. vous recevrait un autre jour.

» Votre bien dévoué,

» (s) C^{te} P. de Borchgrave » (2).

Suivant le désir du Souverain, GREINDL assistait à l'entretien. « Le Baron Greindl partageait mes vues » marque BANNING dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits* [30, p. 34] (3).

§ 2. — L'interprétation des lettres du Roi à Greindl datées du 30 mai et du 1^{er} juin 1877.

C'est à la lumière des faits et des documents rappelés plus haut que nous devons interpréter la formule énigmatique du Roi parlant « d'étendre au triangle les efforts de notre association » et d'y envoyer un voyage d'exploration « si possible américano-belge ».

Il s'agit d'abord de retrouver la région désignée par le terme vague « le triangle ». Ce n'est pas tant la discus-

(1) Comme il ressort de la lettre du Roi à GREINDL du 1^{er} juin.

(2) E. B., Dossier n° 32.

(3) La chronologie des faits est assez lâche dans cette partie des souvenirs de BANNING. Il semble affirmer que GREINDL partageait les idées qu'il exposa dans son mémoire *Étude des conditions physiques et ethnographiques de la région du Cameroun* et au sujet desquelles il avait en mai 1878 un entretien prolongé avec le Roi [22, pp. 332-344]. Peut-être en juin 1877, dans cette entrevue, GREINDL n'a-t-il pas contredit les opinions de BANNING. Seuls les papiers laissés par GREINDL peuvent nous édifier à ce sujet.

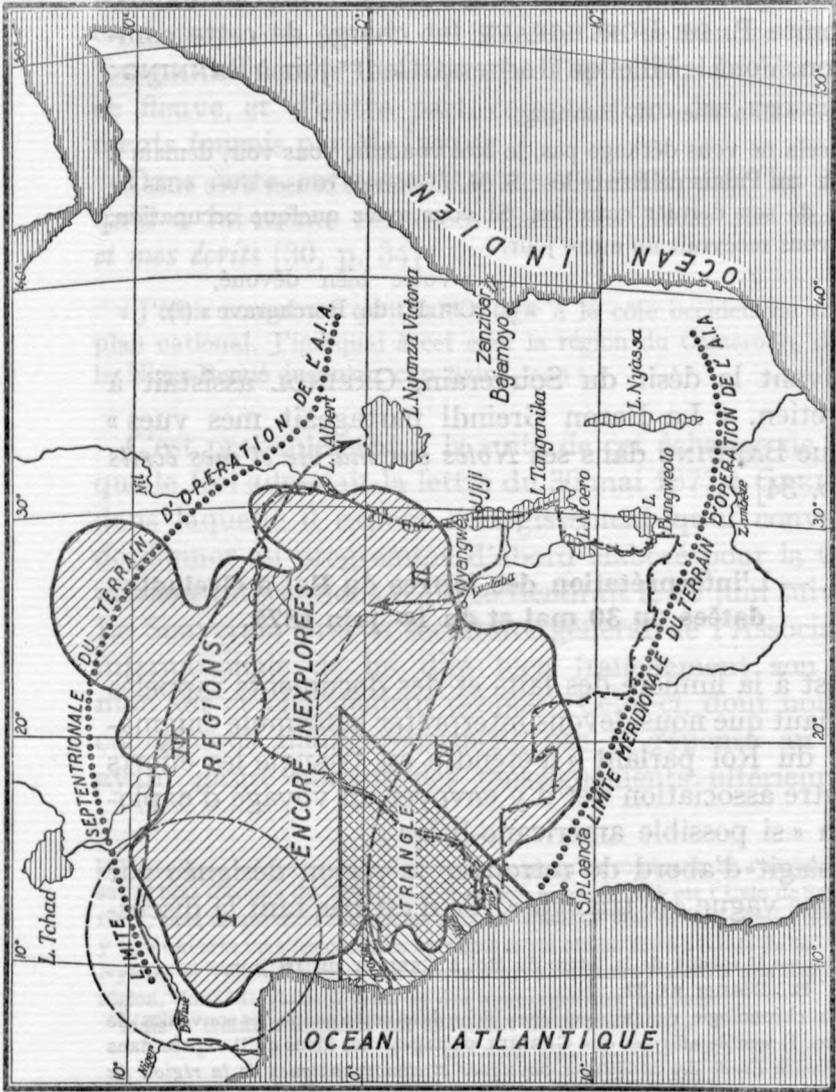


FIG. 1. — Le « Triangle », Lettres du Roi au baron Greindl, 30 mai et 1^{er} juin 1877.
 I. Région du Cameroun préconisée par Emile BANNING;
 II. Voyage annoncé de STANLEY vers le Lualaba;
 III. Expédition de l'Ogooué suggérée par IRVINE à BANNING;
 IV. Expédition du Niger-Benoué suggérée par IRVINE à BANNING.

sion de la situation dans l'Est africain qui semble avoir fait l'objet de l'entretien du Roi avec BANNING en mai 1877, comme nous l'avons d'abord supposé [22, pp. 241-244], mais bien l'éventualité d'organiser une expédition sur les côtes occidentales de l'Afrique en vue de pénétrer par cette voie vers l'intérieur de ce continent. L'annonce des projets de STANLEY aussi bien que les informations d'IRVINE firent étudier cette question. C'est pourquoi il nous faut peut-être chercher le triangle entre le lac Tanganika et l'océan Atlantique plutôt qu'à l'est de ce lac.

Quand on retrace sur une carte de l'Afrique les données du problème telles qu'elles ressortent des documents que nous venons de produire, ce n'est pas le triangle : embouchure du Zaïre — lac Albert — lac Bangweolo qui se présente à l'esprit, mais plutôt celui qui a pour base *grosso modo* les embouchures de l'Ogooué au nord et du Zaïre au sud et dont la pointe se dirige vers le centre des régions encore inexplorées de l'Afrique équatoriale (Voir carte, p. 48). Quels sont les points de repère pour situer ainsi ce « triangle » ?

Dans sa lettre du 1^{er} juin à GREINDL, le Roi précise sa pensée. Il y expose « le plan d'action de l'Internationale ». Celui-ci « comprendrait des stations à Zanzibar, à Bagamoyo, à un endroit entre la côte et le lac (Tanganika), à Ujiji ou à un point de l'autre côté du lac plus vers le centre du continent. Il comprendrait un voyage vers le Lualaba et si STANLEY avait descendu ce fleuve, un voyage vers la Bénoué ». Le Souverain voudrait « y ajouter une exploration avec fondation de stations dans le triangle par l'Internationale ». Il semble donc naturel qu'on puisse exclure du « triangle » les régions à l'est du lac Tanganika, celles du Lualaba et celles de la Bénoué.

Si, d'un autre côté, le Roi parle d'un voyage américano-belge à envoyer dans le triangle, ne pense-t-il pas au missionnaire américain que M. IRVINE a signalé à BANNING et du même coup, ne peut-on pas en déduire qu'il songe à l'expédition sur l'Ogooué que ce même correspondant anglais a suggérée ? L'intérêt extrême que ce commerçant attache à l'Ogooué, n'a-t-il pas amené LÉOPOLD II à se rendre compte de la lacune que comportait son plan d'action initial ? Le Roi a dû sans doute se rappeler que les délégués français à la Conférence avaient tâché habilement, de concert d'ailleurs avec les Anglais, d'écarter autant que possible l'action de l'Association internationale des régions de l'Ogooué, sans toutefois y parvenir parfaitement [24, p. 230-232]. Il savait aussi que les Français cherchaient à contourner les obstacles des cataractes de Yelala par la voie de ce fleuve et que le comte DE BRAZZA s'était fixé comme but de son voyage d'atteindre ainsi le Congo à l'est des monts de Cristal et de pénétrer au cœur même de l'intérieur de l'Afrique [22, pp. 62-68, 71-72, 75-77]. Il pouvait donc se poser la question : Qui, des deux voyageurs, atteindrait le premier le but de leur expédition respective ? STANLEY parviendrait-il à descendre le Lualaba de Nyangwe jusqu'à Boma avant que DE BRAZZA ait pu remonter l'Ogooué, atteindre le fleuve Congo et le remonter jusqu'à Nyangwe ? Ou l'explorateur français devancerait-il son émule américain ? STANLEY avait l'avantage de descendre dès son point de départ le cours du Lualaba. Il était donc probable qu'il réussît le premier dans son entreprise (1). La lettre d'IRVINE apprit au Roi

(1) Nous n'envisageons ici que les réflexions que les milieux géographiques de l'Europe ont dû émettre à ce sujet et nullement les intentions personnelles des deux voyageurs durant leur expédition. C'est avec le plus grand intérêt que nous avons lu dans le *Courrier d'Afrique* du 12 mars 1956 l'entrefilet suivant : « Les lettres de Savorgnan de Brazza seront-elles éditées ? M. Glenisson, archiviste du Gouvernement Général (de l'A. E. F.), va se rendre à Paris afin d'étudier les

que certains milieux britanniques se préoccupaient de la voie de l'Ogooué. Si le correspondant de BANNING s'adressait également au nouvel organisme national qui s'était formé à Londres et qui poursuivait au profit des intérêts anglais un but analogue à celui de l'Association internationale, la société britannique n'allait-elle pas profiter du fait que l'Association internationale ne semblait pas comprendre les régions côtières au nord du Zaïre et celles de l'Ogooué dans son programme d'action ? *L'African Exploration Fund* ne s'efforcerait-il pas de compléter l'expédition de STANLEY en organisant un voyage d'exploration sur l'Ogooué ou sur le Kwilu-Niari en vue de s'assurer ainsi cette voie d'accès à l'intérieur de l'Afrique ou du moins en vue de ne pas laisser à la France seule les avantages du premier occupant dans ces parages ? N'est-ce pas dans ce sens que doit se comprendre l'assertion du Roi suivant laquelle

« Notre plan, tel qu'il est, va pousser les Anglais vers le triangle » ?

En tout cas, l'esprit de LÉOPOLD II est alerté. Il veut empêcher que d'autres lui coupent l'herbe sous le pied, et le meilleur moyen lui paraît de prévenir toute décision à ce sujet de la part de la nouvelle société anglaise en faisant inclure les régions critiques entre le Zaïre et l'Ogooué dans le programme des opérations futures de l'Association internationale africaine.

possibilités d'éditer la correspondance administrative et peut-être également dans une certaine mesure la correspondance privée de Savorgnan de Brazza. La mise au point de cette édition nécessiterait plusieurs années de recherches et un important travail d'annotation et de commentaire. L'ouvrage ainsi conçu constituerait un document très important non seulement sur la vie et le caractère de Savorgnan de Brazza, mais également sur les origines du Moyen-Congo ». Espérons qu'il s'agit d'une édition intégrale des écrits de l'explorateur et souhaitons que semblable travail soit également entrepris pour ce qui regarde les lettres et écrits des hommes d'État et de science avec lesquels DE BRAZZA fut en rapport. A n'en pas douter, ce travail de M. GLENISSON intéresse grandement l'histoire des origines du Congo belge autant que celle de la naissance de l'Afrique Équatoriale Française.

« Si l'Internationale décide qu'elle fera telle chose, l'idée lui appartient et il est assez probable qu'on lui en laissera l'exécution »

estime-t-il. Il suffisait donc pour le moment « de formuler le plan d'action de l'Internationale » et nullement d'organiser immédiatement une expédition dans ces parages.

Le Roi est bien décidé de renoncer à lancer une expédition qui se proposerait de descendre le Lualaba, si STANLEY réussissait dans son dessein. Pourquoi ?

« Si nous faisons faire un voyage dans la même direction, il ne restera à l'Association nationale anglaise qu'à faire une troisième expédition analogue, ce qu'elle n'aimera pas, ou à explorer le triangle »,

pense-t-il. LÉOPOLD II craint les agissements de la nouvelle société de Londres, quoiqu'il prévoie que celle-ci évitera de se mettre trop ouvertement en concurrence avec l'Association internationale. Une raison de plus d'être sur ses gardes et de prévenir les mouvements du concurrent, a dû se dire le Roi. Il semble s'attendre à voir les puissances coloniales, et spécialement l'Angleterre, redoubler d'ardeur à trouver une voie oblique de pénétration vers le Haut-Congo le jour où STANLEY aurait exploré le cours entier de cet immense fleuve et débouché à Boma. Cette voie oblique dut se situer dans « le triangle ». Or, à cette époque où les vains efforts de GRANDY, de BASTIAN, du Dr GÜSSFELDT avaient encore fait croître l'importance de la voie de l'Ogooué, ce n'était plus que dans cette direction qu'on cherchait à contourner les cataractes de Yelala.

Nous soumettons ces considérations à l'appréciation des historiens. L'opinion que nous exposons ici nous paraît fondée, et n'a rien d'in vraisemblable (1). Elle reste

(1) Le point faible dans cette interprétation reste l'explication d'après laquelle, dans l'opinion du Roi, une expédition de l'Association internationale à l'ouest du lac Tanganika était de nature, après la nouvelle du dessein de STANLEY de descendre le Lualaba, de pousser les Anglais à reprendre leurs tentatives de contourner par le nord les cataractes de Yelala.

cependant une simple hypothèse tant que des documents plus explicites ne viennent la confirmer.

Un dernier point mérite d'être souligné en faveur de cette interprétation. La lettre d'IRVINE du 22 mai 1877 parle d'une seconde voie possible de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique digne de retenir l'attention du Président de l'Association internationale, notamment celle du Niger-Bénoué. Et nous voyons le Roi écrire à GREINDL le 1^{er} juin que si STANLEY avait descendu le Lualaba, l'Association comprendrait aussi dans son programme un voyage vers la Bénoué.

Cette région lui avait été recommandée par BANNING dès avant l'ouverture de la Conférence géographique de septembre dernier. Le fait de voir un commerçant de Liverpool comme M. IRVINE préconiser à son tour cette voie de pénétration et suggérer de relier les contrées arrosées par cette rivière au royaume de MTESA, « *giving Glory to God and good to man* », dut certainement impressionner LÉOPOLD II et ajouter du poids aux propositions de BANNING. Aussi le Roi entendait-il se réserver pour l'avenir cette chance dans le cas où son dernier projet, concentré plutôt dans le bassin du Congo, viendrait à échouer. N'en peut-on pas conclure que si le Souverain adopta la suggestion d'un voyage sur le Niger-Bénoué, il en fit de même quant à l'idée d'une expédition sur l'Ogooué ? Pourquoi cependant ne s'exprime-t-il pas si clairement à propos de ce dernier projet ? N'est-ce pas parce qu'il juge plus prudent de ne pas faire mention explicite « de la voie française » de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique ? N'a-t-il pas pour cette même raison élargi considérablement la région côtière d'où cette expédition américano-belge pourrait éventuellement prendre son point de départ ? Peut-être songea-t-il déjà alors à la voie du Kwilu-Niari !

Enfin, lorsque STANLEY avait descendu le Lualaba-Congo, et que DE BRAZZA retournait pour la deuxième

fois en Afrique pour tenter sa chance par la voie de l'Ogooué, LÉOPOLD II n'a-t-il pas mis tout en œuvre pour réaliser alors — pour autant que ce fût encore possible — son projet d'un voyage au triangle sous les auspices de l'Association internationale en obtenant que DE BRAZZA partît au compte du comité français de l'Association internationale africaine ? Et quand le Roi se rendit compte que ce projet n'aboutissait pas, n'a-t-il pas lui-même alors lancé ses agents dans cette région ?

On pourrait croire que la réunion de la Commission internationale africaine du 19 juin fournirait des données qui permettent de situer le « triangle ». Remarquons d'abord que notre documentation sur cette assemblée est assez restreinte et que nous ne possédons qu'un seul témoignage qui renseigne sur les travaux préparatoires du Comité exécutif. Or, on y parle aussi bien de l'Est africain que de la côte occidentale. Voici, d'après *L'Exploration* (t. III, 3^e trimestre, 9 juin-9 septembre 1877, pp. 124-125), la version de M. DE QUATREFAGES, membre du Comité exécutif de l'Association internationale africaine :

« M. le baron Greindl avait préparé les ordres du jour et les projets de résolution qui devaient être soumis à la Commission. Grâce à cette prévoyance, le travail du Comité exécutif et celui de la Commission elle-même ont pu marcher rapidement. La session entière a duré du 10 au 21 juin seulement...

» On s'est trouvé en présence de plusieurs projets tous ayant pour but d'attaquer les parties encore inexplorées de ces régions, mais fort différents quant au point de départ à choisir et au territoire à explorer.

» Ce Comité exécutif avait posé en principe que l'Association respecterait scrupuleusement le terrain déjà reconnu par un voyageur aussi bien que celui qu'aurait choisi avant elle quelque explorateur qui l'aurait devancée sur les lieux. Elle devait également éviter de faire concurrence même à de simples projets de voyage énoncés par des émules sérieux.

» Ces raisons ont fait renoncer à un plan qui avait d'abord réussi quelques suffrages importants. Il s'agissait de gagner le lac Nyassa

où les Anglais ont déjà des établissements, de le remonter jusqu'à son extrémité nord ; puis de gagner par terre le lac Tanganika. On aurait ainsi parcouru une contrée encore inconnue, et frayé une route à travers la région où la traite sévit avec fureur. Mais ce projet figure sur le programme des voyages que la Société géographique de Londres se propose d'entreprendre avec le produit des souscriptions réunies sous le titre de « *African Exploration Fund* ». Pour ce motif l'Association internationale ne pouvait s'y arrêter.

» Selon d'autres projets, on serait parti des côtes occidentales et en particulier de l'embouchure du Congo. Une puissante compagnie néerlandaise mettait ici à la disposition de l'Association ses nombreux comptoirs et toutes les ressources dont elle dispose. Mais ce point de départ avait été repoussé par la conférence de l'année précédente, et de plus, M. le Dr Nachtigal a donné des détails très précis sur l'impossibilité, paraît-il, presque absolue pour des Européens de franchir la zone qui enveloppe le rivage à très peu de distance, — les populations qui occupent cette zone étant intéressées à monopoliser le commerce et à empêcher toute communication directe avec l'intérieur... » (1).

Peut-être en faisant état de la réflexion qui échappera à la plume du Roi dans une note de juin 1878 au sujet de la proposition de la société de Rotterdam, pourrions-nous présumer que les préférences du Souverain allaient déjà en juin 1877 à l'embouchure du Congo. Il y vit en effet,

« ...le fait principal qui s'est produit pendant nos séances ».

NACHTIGAL, par son intervention pour déconseiller l'embouchure du Congo comme point de départ de la route vers l'intérieur de l'Afrique, a-t-il contrecarré le dessein du Roi, ou bien ne s'y cache-t-il pas une subtile manœuvre à laquelle le savant allemand s'est prêté complaisamment ?

(1) On y exclut encore la voie du Nil. M. DE QUATREFAGES lut sa communication à la séance du 4 juillet 1877 de la Société de Géographie de Paris. Le texte en parut dans la livraison du mois d'août 1877 du *Bulletin* de cette savante institution, pp. 210-211.

On serait plutôt enclin à croire que le Roi a vu ses plans contrariés plus ou moins en juin 1877, quand on voit le Souverain, en mai 1878, songer à se libérer des entraves du Comité exécutif de l'Association internationale africaine [22, pp. 314-316], et le soin que met LAMBERMONT à prouver que la fondation de postes sur le Congo en partant de son embouchure et leur rattachement à la côte

« ...font de plein droit partie de la tâche que l'Association s'est attribuée » [22, p. 322].

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire qu'entre les mois février et mai 1877 une certaine évolution s'est produite dans les plans du Roi, évolution qui, jusqu'à présent, se cache encore aux historiens sous la question énigmatique du « triangle ».

CHAPITRE IV

LE SAINT-SIÈGE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE AFRICAINE

(octobre 1876 — mars 1878).

Nous avons fait ressortir ailleurs [24, pp. 68 et 203] que le Roi comptait sans doute sur l'accueil favorable du Saint-Siège pour gagner la sympathie des catholiques belges à son initiative africaine.

Tandis que la première réaction de l'opinion catholique belge avait été caractérisée par une certaine réserve, voire même chez les ultramontains radicaux par une certaine méfiance inspirée par le caractère neutre de l'entreprise et par la présence de libres penseurs notoires dans la délégation belge à la Conférence, le Pape PIE IX, qui, depuis 1846, avait suivi avec une sollicitude particulière les multiples efforts de la Congrégation de la Propagande pour faire porter l'Évangile au cœur même de l'Afrique [31, pp. 138-305], fut heureux de voir enfin s'ouvrir aux missionnaires la route vers l'intérieur de ce continent.

Aussi, lors de l'audience qu'il accordait le 14 octobre 1876 au baron D'ANETHAN, ministre de Belgique près le Saint-Siège, il exprima sa sympathie pour l'initiative du Roi. Le diplomate s'empressa le même jour de rapporter le fait à Bruxelles. Il le fit en ces termes :

« Monsieur le Comte,

» J'ai obtenu la faveur d'être admis aujourd'hui en l'Auguste présence du Saint-Père.

» Le Pape s'est beaucoup informé de nos Augustes Souverains, et a parlé de Leurs Majestés dans des termes empreints d'une vive affection. Sa Sainteté m'a dit qu'Elle connaissait le profond dévouement de Leurs Majestés à l'Église, et se rendait compte en même temps des devoirs du Roi comme souverain constitutionnel, devoirs qui pouvaient parfois être difficiles pour un prince catholique.

» L'œuvre civilisatrice dont Sa Majesté a été récemment le promoteur et à laquelle Elle accorde Sa haute protection, a excité chez le Pape un bienveillant et très sympathique intérêt. Sa Sainteté m'a fait l'honneur de m'adresser quelques questions à ce sujet et m'a paru très favorable aux idées si généreuses du Roi » (1).

A cette occasion, le diplomate belge transmit au Pape les documents que le ministre lui avait fait parvenir le 4 octobre 1876 (2).

Deux mois plus tard, il relate une seconde audience qu'il avait eue au Vatican le 4 décembre 1876 et durant laquelle le Pape s'était exprimé avec une grande bienveillance au sujet de l'œuvre africaine. Il en informe Bruxelles en ces termes :

« Confidentielle.

Rome, le 5 décembre 1876.

» Monsieur le Comte,

» J'ai eu l'honneur d'être admis hier à l'audience du Pape et Sa Sainteté a daigné m'entretenir de l'œuvre patronnée par Sa Majesté et destinée à répandre la civilisation en Afrique.

» J'approuve beaucoup les idées du Roi, m'a dit Pie IX, elles me semblent bonnes et très généreuses ; j'ai été moi-même en Amérique révolté de voir des marchés d'esclaves ; ce serait une grande chose de détruire cet affreux trafic, et d'ouvrir l'Afrique à la civilisation. La religion catholique ne peut qu'y gagner ; je suis tout disposé à seconder le projet du Roi. Veuillez le lui dire et lui faire mes compliments...

(s) B^{on} d'Anethan » (3).

A cette audience, le baron D'ANETHAN avait remis au nom du Roi une lettre autographe adressée par Sa Majesté

(1) C. D. S. S., t. XV, 1876-1878, Document n° 27.

(2) C. D. S. S., t. XV, 1876-1878, Document n° 21.

(3) C. D. S. S., t. XV, 1876-1878, Document n° 41. — Copie se trouve au dossier C. G. B., Document n° 81.

au Saint-Père. Le journal français *Le Monde* divulgua cette nouvelle, et les journaux catholiques belges s'empressèrent de reproduire l'information (1).

Déjà à cette époque, on pouvait dire ce que le baron Léon DE BÉTHUNE [9, p. 149] écrivait vingt ans plus tard :

« L'Église catholique... n'avait pas attendu la réunion de la conférence de Bruxelles en 1876, pour se préoccuper du sort religieux des populations de l'Afrique centrale ; et si le succès n'a pas couronné ses premières et généreuses tentatives, s'il ne reste à l'heure actuelle de la mission du Haut-Nil que le douloureux souvenir de tant de précieuses existences dévorées par ces climats brûlants, le chrétien garde cette assurance que les sueurs et le sang de ces martyrs de l'apostolat sont le gage de la rédemption future de la Négritie ».

Le Vicariat Apostolique de l'Afrique centrale, dont parle ici l'auteur, érigé en 1846 et comprenant d'abord tout le Soudan puis réduit en 1868 au seul Soudan oriental, fut confié le 11 juin 1872 à l'Institut missionnaire de Vérone (Italie) et Don COMBONI en fut nommé Pro-vicaire.

(1) *Le Journal de Bruxelles* du 11 décembre 1876 et *La Patrie* du 13 décembre de cette même année donnent la version suivante : « Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui en audience M. le baron 't Kint de Roodebeke, un des plus zélés défenseurs des droits catholiques dans le Sénat belge, et S. Exc. le baron d'Anethan, qui, au nom de Sa Majesté le Roi des Belges, dont il est le ministre auprès du Saint-Siège, a remis une lettre autographe adressée par Sa Majesté à Notre Saint-Père le Pape. J'ignore l'objet même de cette lettre royale ; mais j'apprends d'un témoin digne de foi qu'en plusieurs circonstances, et notamment dans le cercle des cardinaux et des prélats admis à converser avec le Saint-Père après les audiences habituelles de la matinée, Sa Sainteté s'est exprimée publiquement et dans les termes les plus flatteurs, au sujet de la nouvelle Association internationale qui a pour objet de réprimer la traite des nègres en Afrique et d'ouvrir à la civilisation la partie centrale de cette contrée. Le but de l'Association naissante est vraiment humanitaire dans le bon sens du mot, et c'est assez pour que le Vicaire de Jésus-Christ ait pu concourir par sa suprême influence. On reconnaît bien à ce trait le grand Pape... L'esprit pénétrant de Pie IX a vu d'ailleurs dans l'Association destinée à réprimer la traite des nègres un moyen d'ouvrir un nouveau champ aux missionnaires et d'amener d'autres peuples à la connaissance de l'Évangile et par là à la civilisation véritable ».

Ce vaillant missionnaire allait faire revivre la mission de ses ruines dans lesquelles les malheurs et les déboires l'avaient plongée depuis 1863. Il fonda la station missionnaire d'El Obeid du Kordofan qui comptait 100.000 habitants (janvier 1872), il reprit la mission de Khartoum (janvier 1873) et érigea celle de Delen en septembre 1874.

Ces stations n'étaient dans ses plans que les premiers jalons d'une chaîne de missions qu'il voulait prolonger jusqu'au lac Nyanza et jusqu'à l'équateur. Dans son idée, les conquêtes égyptiennes dans le Soudan méridional et les expéditions que le colonel GORDON y commandait et qui allaient porter l'influence et la domination égyptienne jusque sur les bords du lac Albert, pouvaient contribuer efficacement à la diffusion du catholicisme en Afrique centrale et permettre au Pro-vicaire de réaliser son rêve déjà si longtemps caressé de fonder une mission près du lac Nyanza dans le pays de MTESA, roi de l'Uganda, et dans les contrées équatoriales. Il lui manquait les ressources et le personnel à cet effet. C'est ce qui détermina COMBONI de retourner en Europe ; il y traiterait en même temps des intérêts de son vicariat auprès de la Curie romaine. C'est ainsi que, au début de 1876, le missionnaire vint en Italie.

PIE IX continuait à s'intéresser avec une sympathie grandissante à l'initiative africaine du Roi. A ses yeux l'apostolat de Don COMBONI et de ses confrères allait trouver une aide efficace dans l'Association internationale, et d'autre part, il jugeait que les missionnaires pouvaient rendre de réels services à l'œuvre. Le baron D'ANETHAN, qui venait de recevoir la visite de Don COMBONI à la légation de Belgique à Rome, entretint LAMBERMONT de ce fait dans sa lettre du 4 mars 1877. Il y écrit :

« Mon cher Baron,

» L'œuvre africaine, dont le Roi a pris si généreusement l'initiative, a gagné les sympathies des catholiques italiens. La presse religieuse

tout entière a fait l'éloge de cette grande entreprise ; dans son dernier numéro *La Civiltà Cattolica*, qui est considérée comme l'organe le plus accrédité du S.-Siège, fait mention dans les termes les plus favorables (1).

» Le Saint-Père en a parlé dans le même sens et très longuement à M^{sr} Comboni, Vicaire Apostolique de l'Afrique centrale. Ce courageux missionnaire a été très bien accueilli par le Pape, qui lui a conseillé de se mettre en rapport avec la Légation et d'aller trouver l'Auguste Promoteur de l'Œuvre africaine pour lui donner les indications désirables. M^{sr} Comboni croit le plan de Sa Majesté très pratique et le plus propre à amener la fin de l'esclavage. Il faudrait, suivant lui, travailler le centre de l'Afrique et y combattre par tous les moyens moraux et civilisateurs l'horrible fléau et la traite ; l'intérêt rendra plus difficile la suppression de cet odieux trafic dans les ports de mer ; c'est la source qu'il faut tarir. Un des moyens civilisateurs, c'est la construction de routes, car les transports sont hors prix et décuplent les frais pour tout ce qu'on fait venir d'Europe ou plutôt tout ce qu'on en apporte soi-même. M^{sr} Comboni, dont la conversation est fort intéressante, a beaucoup connu Stanley, Livingstone, Nachtigal, Compiègne et le colonel Gordon. Il vient d'établir une maison de religieuses qui envoie des sœurs en Afrique.

» Le cardinal Canossa favorise dans son diocèse cette belle œuvre. Le climat de l'Afrique centrale est, comme vous le savez, très meurtrier. M^{sr} Comboni a créé des établissements d'acclimatation en Égypte et jusqu'ici il perd très peu de monde.

» Depuis que Sa Majesté s'est mise à la tête de cette œuvre de civilisation et d'évangélisation, le langage du Saint-Père s'est complètement modifié, et Sa Sainteté qui semblait un peu froide à l'égard de notre Auguste Souverain ne cesse de parler de Lui dans les termes les plus élogieux et avec la plus affectueuse sympathie.

(1) Nous lisons dans *Civiltà cattolica*, Série X, t. I (8 décembre 1876 — 8 mars 1877), pp. 631-632, La chronique contemporaine, IV. Les affaires extérieures, La Belgique, n° 5 : « In virtù dell'iniziativa presa dal Re dei Belgi, e sotto la presidenza di lui si è fondata in Brusselle un' opera veramente regale nel suo concetto e degna dell' attenzione, degli elogi e della cooperazione delle nazioni civili : l'opera, vo' dire, della civilizzazione — il Re soggiunde : dell'evangelizzazione — dell'Africa centrale ». Le chroniqueur résume alors les travaux de la Conférence, et donne des renseignements sur la formation du Comité national belge. Il dit à propos du discours du Roi à la séance inaugurale du Comité belge : ce discours « designa, come appresso, il fine dell'opera e i mezzi ond'essa intende valersi : sorretti dalla publica sympatia, noi siamo persuasi... e dell'industria moderna ». Puis l'auteur conclut en ces termes : « Dal canto suo, il Comitato nazionale belga sta aprendo sottoscrizioni, e il paese risponde generosamente all'invito del Re ; i cattolici piu generosamente ancora dei liberali ». (Livraison du 21 février 1877 de la revue).

» Je n'ai pas manqué de faire ressortir que le Roi avait parlé de l'évangélisation de ces populations sauvages ⁽¹⁾.

» Veuillez excusez ce long griffonnage et me croire bien sincèrement

» Votre dévoué

(s) B^{on} d'Anethan.

» Rome le 4 mars 1877 » ⁽²⁾.

Le lendemain, le même diplomate adresse au ministre des Affaires étrangères la lettre suivante :

« ...L'archevêque de Vérone, M^{gr} Canossa (des marquis de Canossa) qui fait partie de la prochaine promotion de cardinaux, a fondé, il y a quelques années dans sa ville épiscopale, une association religieuse très répandue en Italie, sous le nom de l'œuvre de la régénération de l'Afrique par l'Afrique elle-même. Cette œuvre comprend 1) une association dite « du Bon Pasteur » dont le but est de recueillir des aumônes pour les missions d'Afrique, 2) un séminaire pour les missions d'Afrique centrale, 3) des instituts en Égypte pour l'éducation des jeunes nègres et négresses. Le Saint-Père, qui s'intéresse beaucoup à cette œuvre, a reçu dernièrement l'archevêque de Vérone et M^{gr} Comboni, chargé de la direction spirituelle de l'Afrique centrale. Sa Sainteté a, dans cet entretien, beaucoup parlé à ces prélats de notre Auguste Souverain dans les termes les plus élogieux en prônant l'œuvre dont Sa Majesté est le généreux promoteur. Le Pape a recommandé à M^{gr} Comboni de ne pas retourner dans son diocèse, sans avoir soumis à la haute appréciation de Sa Majesté ses idées sur la régénération de l'Afrique, et notamment sur l'abolition de l'affreux trafic des esclaves, qui a jusqu'ici résisté à tous les efforts des missionnaires. Il est à remarquer que l'œuvre, à laquelle le Roi attache Son nom, a la bonne fortune bien rare à l'époque où nous vivons, de rencontrer la sympathie des plus fervents catholiques en même temps que celle des personnes les plus hostiles à l'Église : à Rome notamment les idées de Sa Majesté sont très favorablement accueillies dans les camps les plus opposés... (s) B^{on} d'Anethan » ⁽³⁾.

(1) Allusion au passage suivant du discours du Roi à l'inauguration du Comité national de l'Association africaine : « Soutenus par la sympathie publique, nous avons la conviction que, si nous parvenons à ouvrir des routes, à établir des stations sur les lignes parcourues par les marchands d'esclaves, cet odieux trafic sera enrayé, et que les routes et les stations, en servant de point d'appui aux voyageurs, aideront puissamment à l'évangélisation des noirs et à l'introduction parmi eux du commerce et de l'industrie moderne ».

(2) C. G. B., Document n° 117.

(3) C. D. S. S., t. XV, 1876-1878, Document n° 60. Voir copie : C. G. B., Document n° 117.

Il se passa encore un certain temps avant que Don COMBONI se rendît à Bruxelles. Dans l'intervalle, le cardinal FRANCHI, Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, avait fait parvenir au Secrétariat de l'Association internationale africaine des lettres de recommandation en faveur de la première expédition qui allait partir pour l'Afrique. Le cardinal pria tous les missionnaires de la côte et de l'intérieur d'aider autant qu'il leur était possible ces pionniers de la civilisation [11, p. 784]. De son côté, le Roi n'avait pas manqué de donner des instructions aux membres de l'expédition belge au sujet de l'attitude bienveillante qu'ils devaient toujours montrer envers les missions religieuses en Afrique [26, p. 25, note 1] (1).

M^{gr} COMBONI, qui avait été élevé à la dignité épiscopale au mois d'août 1877, passa par Bruxelles au début de novembre de cette année. Il fut reçu en audience au Palais et eut avec le Roi et les dirigeants de l'œuvre africaine une longue entrevue. LÉOPOLD II lui proposa même d'ouvrir une mission sur le fleuve Congo et lui permit aide et soutien à cet effet ; mais le prélat estima que cette région tombait plutôt sous la juridiction des Pères du Saint-Esprit (2).

Il importe de souligner cette proposition du Souverain au Vicaire Apostolique italien de l'Afrique centrale. De plus en plus, le Congo formait à cette époque le centre

(1) Jusqu'à présent, à notre connaissance, nous ne possédons pas le texte authentique des instructions que reçurent le capitaine CRESPÉL et ses compagnons en partant pour l'Afrique.

(2) « Le Roi des Belges me suggéra chaudement d'établir une mission le long du cours du Congo, mais je lui répondis que je devais d'abord m'occuper en temps déterminé des lacs équatoriaux et que du côté du Congo à l'ouest, le S. Siège a établi une Préfecture Apostolique confiée à l'excellente congrégation du S. Esprit et du S. Cœur de Marie de Paris » écrit Mgr COMBONI le 19 janvier 1878. Texte italien de la lettre chez STORME [31, p. 418, note 1]. L'original se trouve aux Archives de l'Institut des Missions africaines de Vérone.

des préoccupations du Roi. L'Italie ne manifestant aucun intérêt pour l'intérieur de l'Afrique équatoriale, il n'avait pas à craindre que la présence d'une mission catholique italienne y fût un danger pour la réalisation de son dessein politique ; et puisque le clergé belge ne montrait aucun élan pour s'engager à pareille entreprise, LÉOPOLD II voulut par ce moyen écarter du Congo, autant que possible, l'établissement de missionnaires français dont il se méfiait. L'entrée de missionnaires catholiques au Congo contrebalancerait les projets des protestants anglais qui se proposaient d'y établir toute une chaîne de postes de mission [31, pp. 531-532 ; 22, pp. 284-286, 301-302 ; 29, pp. 685-688].

Bientôt cependant M^{gr} LAVIGERIE allait s'occuper à son tour de l'Association internationale africaine. Dès juillet 1877, il fit de pressantes démarches à Rome pour faire attribuer à ses missionnaires et placer sous sa direction personnelle l'évangélisation de l'intérieur de l'Afrique, et plus spécialement l'immense territoire que l'Association internationale africaine s'était choisi comme champ d'opération (1). A cet effet, il rédigea en janvier 1878 un *Mémoire secret sur l'Association Internationale Africaine de Bruxelles et l'Évangélisation de l'Afrique Équatoriale, adressé à son Éminence le Cardinal Préfet*

(1) Il nous mènerait trop loin d'entrer ici en plus de détails sur l'initiative de M^{gr} LAVIGERIE. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage précité du P. STORME [31, pp. 433-484] et à notre article [26] où nous donnons quelques détails complémentaires qui situent l'action de l'archevêque d'Alger dans son cadre historique. Les Pères Blancs préparent une étude critique très documentée sur les relations du cardinal LAVIGERIE avec LÉOPOLD II quant à l'Afrique équatoriale. Ce travail sera basé sur les écrits personnels du cardinal et sur toutes les pièces d'archives d'autres dépôts qu'ils ont pu rassembler. Le sujet est des plus intéressants, mais aussi des plus délicats, comme on peut s'en rendre compte dans notre article précité. Nous avons tout lieu de croire que les auteurs du savant ouvrage que nous annonçons pousseront jusqu'au scrupule leur souci d'objectivité impartiale et qu'ils ne négligeront aucun aspect de leur



FIG. 2. — Mgr COMBONI, vicaire apostolique de l'Afrique centrale (Extrait de CASATI, G., Dix années en Equatoria, trad. par L. DE HESSEN, Paris, Firmin-Didot, 1892, p. 11).

(Photo Musée royal du Congo belge, Tervuren).

de la S.C. de la Propagande, par M^{gr} l'Archevêque d'Alger (1).

A peine un mois plus tard, le 7 février 1878, mourut PIE IX. Son successeur, qui prit le nom de LÉON XIII, octroya, le 24 février, l'évangélisation de l'Afrique équatoriale à M^{gr} LAVIGERIE et aux Pères Blancs (2).

Bien que influencé sans doute par les vues erronées que le nouveau délégué apostolique de l'Afrique équatoriale avait fait prévaloir dans la Curie romaine au sujet de l'Association internationale africaine, le nouveau Pape, ancien nonce à Bruxelles, nourrissait personnellement une réelle sympathie pour l'initiative de LÉOPOLD II. Il en donna un témoignage lors de la première audience qu'il accorda au ministre de Belgique près du Saint-

sujet, qui intéresse autant l'histoire politique de la fondation de l'État indépendant du Congo que celle des missions religieuses dans la région des Grands Lacs. On peut résumer l'attitude que ces deux fortes personnalités adoptaient l'une vis-à-vis de l'autre en ces termes. Nous assistons à une sorte de compétition subtile et dissimulée entre le Souverain et le Cardinal au sujet du pouvoir spirituel dont dépendrait immédiatement l'évangélisation du bassin du Congo. Ces deux personnalités déploieront toutes les ressources de leur génie diplomatique et de leur autorité morale pour faire triompher leurs points de vue respectifs, sans jamais se froisser mutuellement toutefois. LÉOPOLD II voyait dans M^{gr} LAVIGERIE avant tout le champion de l'influence française en Afrique et un danger pour sa propre œuvre politique tandis que le cardinal ne put jamais se défendre de regarder LÉOPOLD II comme l'instrument des ennemis de l'Église et des défenseurs du laïcisme ainsi que le rival des intérêts français en Afrique équatoriale. Les deux hommes clôtureront, après bien des vicissitudes, cette lutte d'influences et d'intérêts et finiront par arriver à un compromis. Chaque fois que leurs intérêts devaient faire face à un péril ou un concurrent commun, comme dans l'affaire des Pères du Saint-Esprit ou celle du patronat portugais, ils unirent leurs efforts pour l'écartier ; ils se firent de mutuelles concessions sans toutefois perdre un seul instant de vue leur antagonisme foncier ou sans jamais se fier complètement l'un à l'autre. C'est pourquoi l'historien qui veut scruter le secret de leurs relations ne doit pas tant s'appuyer sur les documents officiels ou sur les écrits publiés que sur la correspondance personnelle de ces deux hommes avec leurs confidents dans laquelle ils révèlent leurs pensées intimes sur leur antagoniste.

(1) Voir à ce propos l'analyse que le P. STORME donne de cet important et curieux document [31, pp. 433-462]. Bien des choses peuvent y être ajoutées.

(2) A la fin du mois d'avril 1878, M^{gr} LAVIGERIE vint à Bruxelles, y fut reçu en audience au palais et eut un long entretien avec le Roi [23, p. 210 ; 26, pp. 23-24].

Siège un mois après son élection au trône de PIERRE. Le diplomate en rend compte en ces termes à son chef :

« Rome, le 30 mars 1878.

» Monsieur le Comte,

» J'ai eu l'honneur d'être admis aujourd'hui en présence du Saint-Père pour la remise des lettres Royales qui m'accréditent auprès de Sa Sainteté...

» Dans l'entretien que le Pape a daigné m'accorder après l'audience publique... le Saint-Père m'a beaucoup entretenu de l'Association africaine fondée par le Roi. Sa Sainteté a loué les projets de Sa Majesté et a exprimé l'espoir de les voir réussir. « Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour cela, a ajouté le Souverain Pontife. Je sais qu'il y a des ménagements à garder, mais le Roi peut être assuré du concours de la Propagande, et je lui demande l'aide bienveillante des explorateurs belges pour nos missionnaires. La civilisation et les sciences sont de nobles buts ; la religion ne peut que seconder ceux qui veulent les atteindre ». J'ai répondu que je savais que les instructions données aux explorateurs de la Société leur prescrivent de prêter leur concours à ceux qui visiteraient le continent africain dans un but religieux, scientifique ou industriel »... (s) Bon d'Anethan » (1).

Nous verrons ailleurs (2) quel parti le Roi sut tirer des bonnes dispositions du Saint-Siège à l'égard de son œuvre.

Notre documentation sur l'attitude initiale de la Curie romaine à l'égard de l'Association internationale africaine ne remonte que jusqu'au mois d'octobre 1877. On aimerait connaître les rapports que le Nonce apostolique à Bruxelles adressait à l'époque à la Secrétairerie d'État du Vatican sur les événements qui se passaient sous ses yeux et la réaction des Décastères pontificaux qu'ils provoquaient. En attendant que l'histoire des relations du Saint-Siège avec l'œuvre africaine de LÉOPOLD II soit mieux connue, les documents que nous

(1) C. D. S. S., t. XV, 1876-1878, Document n° 166.

(2) Dans notre prochain mémoire sur l'opinion publique belge et l'œuvre africaine du Roi et dans les études ultérieures que nous préparons sur la politique religieuse de LÉOPOLD II en Afrique. En attendant on peut se référer à notre étude [26].

produisons dans cet ouvrage permettent de se former une idée sur le sentiment personnel de PIE IX et de LÉON XIII.

Ces deux Souverains Pontifes ont saisi dès l'abord la véritable portée de l'œuvre africaine du Roi. Ils ont eu confiance dans son dessein et lui promirent leur aide. Cette promesse a toujours été fidèlement tenue. En 1886, LÉOPOLD II en a donné un éclatant témoignage dans sa lettre autographe au Souverain Pontife dans laquelle il précisait en même temps l'idée maîtresse qui avait guidé depuis le début sa politique religieuse en Afrique :

« ...Les sentiments que Votre Sainteté témoigne pour mon œuvre m'engagent à persévérer dans une voie où le succès me sera d'ailleurs facilité par la coopération des hommes dévoués qui vont au loin porter la parole divine et donner l'exemple de toutes les vertus. Votre Sainteté connaît les dispositions très bienveillantes qui m'animent envers les missions apostoliques. Elle comprendra tout le prix que j'attache comme Prince chrétien, à ce que dans le nouvel État confié aujourd'hui à mes soins, elles puissent naître et prospérer sous la protection exclusive de la Couronne. Il Vous a plu, Très Saint Père, de placer les stations présentes et futures de l'État Indépendant du Congo sous la juridiction immédiate de Votre Sainteté, exercée par la Sainte Congrégation de la Propagande... Par cette marque précieuse d'une équité bienveillante et éclairée Votre Sainteté a daigné soustraire ces vastes régions au contrôle de toute autorité étrangère. Toute ingérence de ce genre en portant atteinte à la Souveraineté dont je viens d'être investi, risquerait de ranimer des rivalités aujourd'hui éteintes et de compromettre jusqu'aux intérêts religieux qui sont l'objet de notre commune sollicitude... » (1).

(1) Lettre autographe du Roi à LÉON XIII, en date du 6 avril 1886. — Copie en est conservée dans V. D. H., Dossier n° 21.

CHAPITRE V

ÉTUDES SUR LES PERSPECTIVES
COMMERCIALES DE L'AFRIQUE CENTRALE
POUR LA BELGIQUE

(juillet — décembre 1877).

L'œuvre africaine du Roi était bien lancée. Dès le lendemain de la Conférence de Bruxelles, ou plus exactement, depuis la constitution du Comité belge de l'Association internationale africaine, la Belgique commença à s'intéresser non seulement au but humanitaire de l'entreprise, mais également aux perspectives plus pratiques que l'ouverture de l'Afrique centrale offrait au commerce et à l'industrie du pays. Du moins dans certains milieux, dès le début de 1877, quelques personnalités s'efforçaient d'attirer l'attention de leurs compatriotes sur cet aspect de l'initiative royale. Plusieurs brochures furent lancées dans le public à ce sujet, entre autres celle d'un certain BERNARDIN R. J., intitulée *L'Afrique centrale. Étude sur ses produits commerciaux* (1).

Au ministère des Affaires étrangères, cette question n'était pas négligée. Nous avons déjà donné un témoignage de l'attention du ministre pour les conditions du commerce maritime sur les côtés des possessions portugaises de l'Afrique occidentale (pp. 22-23).

(1) Nous n'avons pas eu l'occasion de prendre connaissance de cet opuscule, de même que nous ne disposons pas au Congo de la possibilité de pousser plus avant nos investigations bibliographiques dans ce sens.

Un diplomate qui depuis de longues années était mêlé à bien de projets d'expansion belge, J. JOORIS, s'attachait avec un soin particulier à étudier les côtes occidentales de l'Afrique au point de vue géographique, climatique, politique et commercial. Il termina son long mémoire de 86 pages in folio à Vichy le 18 juillet 1877. Ce travail porte comme titre : *Situation économique de l'Afrique occidentale depuis le Maroc jusqu'au Cap de Bonne Espérance. — Sources principales : Blue Books anglais.*

L'auteur parcourt successivement toutes les parties distinctes de cette longue côte. Les pages qu'il consacre au Maroc, aux possessions françaises, anglaises et portugaises et des États indépendants nègres jusqu'au Cap Lopez n'intéressent pas directement le sujet de notre étude. Nous pensons que les fervents de l'histoire du Congo nous saurons gré de leur donner ici les extraits de cette étude qui se rapportent aux régions voisines de l'embouchure du Congo et de reproduire la conclusion du mémoire. Nous pouvons raisonnablement présumer que J. JOORIS a fait lire au Roi ce travail, comme il l'avait fait pour le précédent consacré à l'étude des possessions portugaises en Afrique (p. 17). Le document ne se trouve plus aux archives du Département des Affaires étrangères, mais il s'est égaré dans les papiers personnels d'Émile BANNING conservés aux Archives générales du Royaume.

«L'Ogooué. — L'importance de la rivière Ogooué ne fut constatée qu'en 1865 et on la remonta en 1867 jusqu'à une distance de 220 milles, à 170 milles est le confluent du Ngomie avec l'Okonda où l'on conclut avec les chefs des traités accordant à la France le protectorat sur cette rivière. Il semble que l'Ogooué serait le plus grand fleuve de l'Afrique occidentale coulant entre le Niger et le Congo, il semble qu'il coule de l'Est à l'Ouest à une distance de plus de 350 milles et qu'il prend sa source dans un des grands lacs de l'Afrique centrale. Il est navigable pendant la saison des pluies pour les petits

navires à plus de 200 milles de son embouchure ; le cours inférieur de l'Ogooué forme un delta immense et inextricable qui décharge ses eaux dans l'océan par plusieurs embouchures dans la baie du cap Lopez par la rivière Mexiaz au sud de ce cap et par le Fernando Vaz.

» En vertu de traités conclus avec des chefs de Coma, la France en prit également possession en 1868, de sorte que l'on peut dire que la suzeraineté de la France s'étend au nord de Mbamé, petit fleuve qui se jette dans la baie de Corisco à 0,55'30" degré de latitude nord jusqu'à la rivière Bangé ou Coma à 1°, 7' latitude sud, superficie qui comprend la rivière Mondah, l'estuaire du Gabon, l'Ogooué, le Mexiaz et le Fernando Vaz. Elle prétend aussi à la propriété de Batonga à 2°55' latitude nord et Loango à 4°35' latitude sud, mais ses titres à la possession de ces places sont vagues et douteux.

» L'Ogooué est encore un des principaux centres de la traite et il n'y a que l'établissement d'un commerce régulier qui pourrait faire cesser cet infâme trafic comme à Lagos et au Congo où l'exportation des nègres fait place à celle de l'huile de palme, d'arachides, de l'ivoire. Batonga produit l'ivoire le plus fin, et toute la côte depuis le Cameroun jusqu'au Congo pourrait devenir le siège d'un important commerce. Ajoutons que l'exploration et la prise de possession complète de l'Ogooué ouvriraient une route directe vers l'Afrique centrale.

» *Les côtes jusqu'au Congo.* — Le climat de l'Afrique équatoriale est torride et rend difficile la formation d'établissements fixes. Il y règne beaucoup de fièvres, mais le climat est moins insalubre que celui de la Sénégambie et de la Côte d'Or.....

En ce qui concerne le sol, les productions, les ressources de l'Afrique sont d'une richesse immense... L'ivoire, ...les gomes de copal..., le caoutchouc..., l'ébène..., les bois de teinture...

» Depuis le Cap Lopez jusqu'au Cap Ste Catherine et le Congo, la côte ne présente aucun intérêt commercial et le pays est inexploré.

CONGO.

» Le pays au nord du Congo jusqu'à Mayamba se nomme le royaume de Loango. Parmi les petits États le plus florissant est le Cacongo, arrosé par le Chilongo qui se jette dans la mer au 5° degré latitude sud. Un district important est Cabinda dont le roi réside à Doaco. A Landana on trouve des factoreries françaises et hollandaises.

» Le Congo est après le Niger le fleuve le plus important de l'Afrique occidentale. Son embouchure présente une largeur de 10 milles et son courant est si rapide que des navires pointus seuls peuvent le couper. Il n'a pas de barre et sa rive gauche est d'une grande salubrité... La rive droite est élevée et saine, les populations douces et polies, le

commerce jouit d'une sécurité parfaite. Le crique de Banana a des comptoirs de diverses nationalités ; Punta da Lenha est à 25 milles en amont. Le fleuve se rétrécit ; son lit, obstrué par des îles, n'a que 2000 mètres de large. A Emboma, le commerce est très actif. On y trouve des factoreries européennes. Les comptoirs communiquent par de petits navires à vapeur. A 50 milles d'Emboma sont les cataractes de Yellela qui interceptent la navigation. Il s'y rencontre des comptoirs européens à Monga Grande, Ambrizetta, Kessembo. Les chefs refusent de reconnaître la Suzeraineté du Portugal.

COLONIES PORTUGAISES.

» Ces colonies ont fait l'objet d'un travail spécial ; toutefois nous croyons utile d'y ajouter quelques détails. Malgré ses revendications, les limites du territoire maritime du Portugal ne commencent qu'à Ambriz pour finir à Mossamedès. Les principaux fleuves sont le Coanca et le Cunène...

» Le monopole commercial et l'exclusivisme mercantile longtemps pratiqués par le Gouvernement portugais ont paralysé les manèges du négoce ; aujourd'hui ce système factice a fait place à des tarifs plus modérés. Toutes taxes différentielles de pavillon et de provenance et de destination ont disparu, sauf un léger privilège en faveur du pavillon national dans l'intercourse avec la métropole (Voir mon travail spécial sur les colonies portugaises). Trois lignes de steamers relient les colonies portugaises avec l'Europe...

» De Mossamedès au Cap de Bonne Espérance... la côte n'offre aucun intérêt... »

Et comme s'il voulait en souligner l'importance capitale, l'auteur termine son exposé par un rappel de la salubrité relative du climat du Congo.

« CONCLUSION. *Situation actuelle de la côte occidentale d'Afrique vis-à-vis des puissances européennes.*

» *Au point de vue politique*, une grande partie de la côte occidentale est soumise à la juridiction et au protectorat de quelques puissances européennes.

» Ce sont d'abord *les anciennes colonies ou comptoirs des compagnies commerciales* qui avaient reçu de leurs Gouvernements le monopole de la traite des esclaves et de certains autres articles de commerce, tels que la gomme au Sénégal, l'ivoire en Gambie, la poudre d'or sur la Côte d'Or, compagnies dont les Gouvernements recueillirent

l'héritage après leur dissolution, tels que les comptoirs de St. Louis, le Podor, Solde, Poshudal, Gorée au Sénégal, le fort St. James et Ste Marie en Gambie. Ces établissements furent pendant près de deux siècles la pomme de discorde entre la France et l'Angleterre, et ce ne fut qu'au traité de Versailles que se fit le règlement définitif assurant les établissements du Sénégal et de Gorée à la première et ceux de Gambie à la seconde. Gorée fut dans l'origine une colonie néerlandaise qui avait été cédée aux Pays-Bas par un roi nègre de la côte pour servir de station navale. L'extension territoriale de ces deux établissements ne remonte pas au-delà de 50 ans. Tels sont encore les comptoirs portugais de Calhu, Bessiao, Zinzichor et l'archipel du Cap Vert, derniers débris de la puissance perdue du Portugal et qui ont peine à se relever de leur triste décadence. Tels sont enfin les comptoirs anglais de la Côte d'Or qui forment les dépouilles de la Hollande et que celle-ci avait elle-même enlevés au Portugal, à savoir Cape Coast Castle cédé par la Hollande à l'Angleterre à la paix de Breda et Elmina enlevée par elle au Portugal peu auparavant et cédée à l'Angleterre en 1871. Les comptoirs du Danemark vendus par lui à l'Angleterre en 1846, les îles de Fernando-Pô et d'Anobon cédées par le Portugal à l'Espagne en 1760, les îles de San Tomé et du Pundé acquises par lui et qu'il garde encore.

» Si l'on descend au sud de l'équateur, nous mentionnerons les possessions portugaises de Guinée, les comptoirs de Loanda et de Benguela avec un territoire dont l'étendue et les limites sont contestées.

» Parmi les colonies nouvelles, dont la fondation est postérieure au XVIII^e siècle et qui n'ont pas pour origine impure le commerce des esclaves, nous mentionnerons : Sierra Leone et ses annexes, Lagos et ses dépendances appartenant à l'Angleterre, Grand Bassam et le Gabon relevant de la France. A part ces établissements, il n'existe qu'un protectorat plus ou moins fondé de la France sur le Mellicourie, de l'Espagne sur Corisco, de l'Angleterre sur les côtes voisines de Sierra Leone et Lagos.

» Afin de régler l'étendue de ce protectorat et d'éviter toutes contestations éventuelles au sujet de leurs établissements parfois voisins, la France et l'Angleterre avaient eu le projet de faire un échange d'enclaves et de se créer des propriétés d'un tenant et sans solution de continuité. La première, désireuse d'asseoir sa suprématie sur la partie de la côte qui touche à ses possessions du Sénégal et d'assurer son influence sur l'intérieur de l'Afrique, que le désert seul sépare de ses possessions d'Algérie, la seconde jalouse de maintenir incontestée pour le présent et pour l'avenir sa juridiction sur la côte qui touche

ses possessions de Sierra Leone et de la Côte d'Or et d'acquérir la prépondérance sur l'intérieur de l'Afrique formant le bassin du Niger. A cet effet, l'une proposait d'échanger ses établissements de Grand Bassam et d'Assinie contre les établissements de Lamilale en Gambie. L'Angleterre désireuse d'exclure toute autre nation de la Côte d'Or dont elle aspire à monopoliser le commerce et à l'étendre dans l'intérieur en soumettant à son influence les tribus belliqueuses des Ashantis, entra dans ces vues et, généralisant les idées politiques qui semblaient dicter les projets des deux puissances rivales, proposa un arrangement au moyen duquel l'échange de ces territoires serait complété par un engagement réciproque de n'acquérir aucun territoire ni aucun protectorat sur les États encore indépendants, mais voisins ou contigus. La limite des deux dominions ou centres d'action était fixée au fleuve Rio Pungo. L'Angleterre en cédant la Gambie à la France promettait de ne jamais prendre pied sur la côte entre le Monve et le Rio Pungo et la France en cédant Bassam et Assinie s'engageait à son tour à ne jamais s'établir entre ce fleuve et le Gabon. Les négociations ouvertes en 1869, suspendues en 1870-1871, furent reprises à la paix et durèrent jusqu'en 1875. Mais le projet d'échange échoua devant les protestations du commerce anglais qui ne pouvait se faire à l'idée de perdre la plus ancienne des colonies anglaises et la plus rapprochée de la métropole et qui craignait de voir le système réglementaire de la France créer des entraves à la libre concurrence commerciale et à la libre pratique du culte protestant, craintes chimériques ou du moins inutiles en présence des faits, car il est indéniable que le commerce de la Sénégambie dont le principal aliment sont les arachides tend de jour en jour à se concentrer dans les mains de la France et l'esprit de tolérance dont elle fait preuve, notamment au Gabon, vis-à-vis des missions protestantes, ne permettait pas de redouter la moindre préférence pour le culte catholique. Néanmoins le Gouvernement anglais n'osa pas aller à l'encontre de l'opinion publique et le projet d'échange et de délimitation, bien qu'approuvé après une sérieuse enquête locale par le département des colonies, fut abandonné. Aujourd'hui donc, la France et l'Angleterre ont le champ libre et il leur appartient de créer tels établissements et d'acquérir tels territoires des chefs indigènes au gré de leurs intérêts maritimes ou commerciaux sur les côtes encore indépendantes. C'est ainsi que la première manifeste la tendance d'exercer le protectorat sur la côte voisine du Sénégal, comme semblent l'indiquer ses établissements sur les fleuves Cazemonez et Melhincourie, tandis que l'autre borne ses prétentions aux côtes voisines de Sierra Leone, ainsi que l'indiquent l'extension récente de sa juridiction au Sherbro et l'occupation des îles de Los.

Leone où existe le travail libre, on peut dire hardiment que tous les

» Quant au Portugal, il semble avoir assez de peine à conserver les débris de son antique domination pour songer à l'étendre.

» Il en est de même dans l'Afrique équatoriale où la France semble n'avoir d'autre souci que de fortifier son influence sur le Gabon et l'estuaire des fleuves voisins du Cap Lopez, abandonnant ses possessions d'Assinie et de Grand Bassam, renonçant à son antique protectorat sur Porto Nuovo et à ses vieilles relations avec Dahomey, tandis que l'Angleterre cherche à exercer une suprématie exclusive sur la Côte d'Or, la Côte des Esclaves, le golfe de Benin et la baie de Biafra.

» Il est vrai que nous trouvons là le Portugal maître encore d'une longue étendue de côtes et revendiquant la propriété de ses anciennes limites malgré la perte ou l'interruption de la possession, mais l'Angleterre, mue par la crainte de voir créer des entraves au libre commerce et par le désir de s'assurer efficacement la répression de la traite, ne semble guère disposée à accueillir des prétentions surannées et contredites par les faits. La suzeraineté du Portugal sur le Congo n'est pas plus admise par l'Angleterre qu'elle n'est acceptée par les indigènes malgré les bornes de pierre qu'il a eu l'habileté de reculer au delà du Cap Padron afin de justifier par ces témoins d'un autre âge des titres de possession remontant aux premières découvertes de ses navigateurs.

» *But actuel des puissances européennes en Afrique.* — L'Angleterre et la France en prenant pied sur la côte d'Afrique non occupée jusqu'à ce jour, poursuivent, il faut le reconnaître, un but diamétralement opposé à celui qui poussait jadis les nations européennes. Loin d'aspirer à subjuguier et à exploiter les noirs, comme au temps des anciennes compagnies, par le monopole commercial et la force des armes, loin de faire de l'Afrique un lieu de recrutement pour leurs colonies d'Asie et d'Amérique dont la prospérité tirait sa source de l'esclavage des nègres vendus par leurs chefs, loin d'encourager la chasse à l'homme, ces deux puissances poursuivent en Afrique une mission civilisatrice et humanitaire qu'elles convient l'Espagne et surtout le Portugal d'imiter dans la mesure de leurs forces. La France et l'Angleterre, en étendant les limites de leur domaine ou de leur suzeraineté au Sénégal, en Gambie et sur la Côte d'Or, en prenant possession de certains points sur la Côte des Esclaves et au Gabon, ne sont inspirées par aucune idée de conquête ou d'agrandissement territorial. Leur unique désir est de protéger le commerce de l'Europe, de lui ouvrir de nouvelles voies vers l'intérieur et d'opérer la rédemption morale de la race nègre par la répression de la traite et la libre prédication de l'Évangile. L'Espagne et

le Portugal, après quelque résistance, se sont associés à ces courageux efforts en abolissant le monopole et en tempérant les rigueurs du protectionisme qui excluait de leurs possessions le commerce ou le pavillon étrangers, mais il leur reste une grande tâche à remplir, celle de combattre énergiquement le trafic des nègres à l'intérieur dans les pays indépendants quoique soumis à leur influence en raison du voisinage et de prêcher d'exemple par la suppression complète de l'esclavage sur leur propre territoire.

» *La traite.* — Grâce à l'activité des croiseurs français et anglais, l'on peut dire que la *traite* des nègres, autrement dit l'exportation des nègres vers les pays d'outre-mer, a disparu de la côte occidentale d'Afrique et que l'abolition de cet infâme trafic de la liberté humaine a été secondée par l'abolition de l'esclavage dans les colonies et les états indépendants du nouveau monde. L'on doit reconnaître encore que la traite à l'intérieur existe peu ou point sur les territoires non soumis mais voisins des possessions de ces deux puissances qui depuis longtemps ont supprimé chez elles l'esclavage. Nous n'en dirons pas autant de l'Espagne et du Portugal qui ont mis moins d'empressement ou de vigilance à surveiller leurs côtes ou leurs frontières et chez qui n'a pas disparu toute trace de servitude. L'abolition légale de l'esclavage dans les colonies portugaises ne date en effet que de 1858 et ne sera traduite en fait que l'année prochaine.

» Quant à l'intérieur de l'Afrique, la traite y trahit encore sa hideuse présence par des hécatombes de victimes et son principal débouché extérieur ne sera fermé que le jour où l'Europe chrétienne dictera à l'Islamisme vaincu de l'Asie la suppression forcée de cette iniquité du passé, car il est difficile, à n'envisager que l'expérience, de concevoir le maintien des sociétés musulmanes sans esclavage et quant aux États nègres de l'intérieur, qui n'ont pas subi le joug religieux de l'Islam, la traite n'y disparaîtra que faute de débouchés et le jour où le développement des ressources naturelles du sol par la culture permettra de remplacer la marchandise humaine dans les échanges par les produits du travail.

» C'est ainsi que l'accroissement du commerce des arachides, de l'huile de palme, de l'ivoire, des matières tinctoriales, de l'ébène et du caoutchouc tend naturellement à faire disparaître la traite des côtes où pénètrent les négociants du monde civilisé en tournant l'activité des indigènes vers la récolte de ces riches produits que la nature a mis pour ainsi dire gratuitement à leur portée.

» Quant à l'esclavage lui-même, c'est-à-dire la servitude agricole ou domestique, à part l'État libre de Libéria et le territoire de Sierra Leone où existe le travail libre, on peut dire hardiment que tous les

articles de commerce de l'Afrique sont le produit du travail esclave. Chez les nègres indépendants qui vivent en dehors des limites territoriales des concessions anglaises et françaises et chez les colons ou marchands portugais, la culture du sol, la manipulation de ces produits et surtout leur transport de l'intérieur aux factoreries de la côte sont dévolus aux esclaves. Sous ce rapport, on peut dire que l'absence ou l'impraticabilité des routes de terre, là où les rivières font défaut et sont peu navigables, non moins que le manque ou l'insuffisance de bêtes de somme sont encore de graves obstacles à la suppression de l'esclavage.

» Outre le développement du commerce qui conduit directement à l'amélioration matérielle de la race nègre, il faut reconnaître que la prédication de l'Évangile qui réalise sa rédemption morale est l'agent le plus actif de l'émancipation des noirs. Il n'est pas besoin de grandes preuves pour se convaincre qu'une religion qui prêche les trois principes d'égalité, de liberté et de fraternité ne peut tarder de les voir se traduire à la longue en faits chez ses adeptes le jour où d'impérieuses nécessités ne commandent plus le maintien d'une situation contraire. Sous ce rapport, nous pouvons affirmer que le christianisme seul pourra détruire l'esclavage chez les populations païennes de l'Afrique tandis que l'Islamisme tend à consolider son existence. Malheureusement la propagande de l'Évangile, quoique activement poursuivie par les missionnaires catholiques ou protestants que l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Portugal envoient répandre la semence de la civilisation sur le sol africain, ne semble pas avoir porté partout les fruits que l'on en attendait.

» Par contre, l'Islam tend à faire des progrès parmi les populations de l'intérieur qui ont des relations fréquentes avec les Arabes et les Maures du Nord et de l'Est du continent africain. Outre la conquête à main armée et la faveur que cette religion accorde aux passions sensuelles de la race nègre, il faut attribuer le succès de ce prosélytisme à la situation présente du commerce. Longtemps les Arabes et les Maures furent les seuls intermédiaires des échanges entre les tribus de l'intérieur et l'Europe et aujourd'hui encore ils en sont les agents les plus actifs. Jadis la seule route ouverte était celle du nord ou de l'est où siège la race maure et arabe ; les marchandises étaient transportées à l'intérieur par les caravanes du Maroc ou de Zanzibar et la côte occidentale où prospérait la traite était pour ainsi dire fermée au commerce de l'intérieur par le monopole non moins que par l'impraticabilité des fleuves.

» Depuis que le régime de la prohibition a cédé la place à celui du libre échange et depuis que les explorations de l'Europe ont mis

L'absence ou l'insuffisance de bêtes de somme sont encore de graves obstacles à la suppression de l'esclavage.

au jour des routes naturelles, le champ du commerce s'est agrandi en même temps que ses pas ont découvert un autre chemin parfois plus court et plus sûr. Sous ce rapport, on ne peut nier que le développement des échanges directs entre les factoreries de la côte et les nègres païens de l'intérieur, en permettant les uns et les autres de se passer de l'intermédiaire des Maures et des Arabes musulmans, doive aider au progrès du christianisme. Observons toutefois qu'il est du devoir des nations européennes d'implanter le commerce légitime et de s'abstenir par esprit de lucre d'exploiter les passions brutales de ces peuples enfants. Sous ce rapport, on ne peut assez déplorer le commerce sans cesse grandissant des liqueurs fortes sur la côte occidentale d'Afrique dont l'usage immodéré tend à l'abâtardissement et à l'abrutissement de la race. Les nations chrétiennes ont à ce sujet plus d'un reproche à s'adresser et doivent rougir devant les races musulmanes dont le contact au contraire tend à restreindre l'abus des spiritueux. Peut-être en faudrait-il dire autant de l'importation inopportune des armes à feu, surtout des armes de guerre, parmi les tribus barbares qui tend à faciliter les luttes entre elles et à les rendre plus sanglantes.

» Rendons justice au zèle des missions catholiques du Sénégal et du Gabon, des missions protestantes et méthodistes de la Gambie, de Libéria et de la Côte d'Or, au noble sacrifice des moines espagnols et portugais qui de tout temps ont fécondé cette terre d'Afrique de leur sang ou de leurs sueurs et dont la suppression temporaire fut un temps d'arrêt pour la civilisation.

» *Le commerce.* — Outre les nations qui ont pris pied sur le sol africain en y créant des établissements fixes, comptoirs, factoreries ou plantations placés sous l'égide de leur drapeau telles que la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, n'oublions pas d'en signaler d'autres qui, sans y posséder un pouce de terre, ne négligent pas d'y envoyer leurs navires et leurs produits, telles que les Hollandais, les Allemands, les Américains du Nord et les Brésiliens. Les premiers pour avoir cédé à l'Angleterre leurs établissements de la Côte d'Or n'ont pas rompu leurs antiques relations de commerce. Depuis que la Hollande a adhéré à la suppression de la traite et à l'abolition de l'esclavage dans ses plantations de Surinam, ses comptoirs de Elmina n'avaient plus d'utilité, d'autant plus que les recettes de cette possession improductive et insalubre ne couvraient pas de loin leurs dépenses. Forcée de concentrer toute son activité sur les autres colonies, elle avait du mal à les protéger contre les Ashanties auxquelles elle donnait même un subside annuel ; elle ne les conservait que pour avoir des

sur cette partie de l'Afrique.

recrues nègres à envoyer aux Indes orientales. L'Angleterre voyait de mauvais œil cette espèce d'esclavage militaire qui paraissait aller à l'encontre de ses sentiments abolitionnistes et c'est pour mettre obstacle à toute difficulté future que la Hollande se décida à en opérer la cession ; toutefois il existe encore partout sur la Côte d'Or et au Congo des factoreries néerlandaises agents d'une grande compagnie ayant son siège à Rotterdam, et qui rappellent le souvenir du nom hollandais.

» Les États-Unis ne sont point parvenus jusqu'ici à s'établir sur la côte africaine autrement que par leurs maisons de commerce. On les rencontre surtout au Libéria, à Sierra Leone, sur la Côte d'Or à Lagos où existent par les descendants des nègres libérés des vestiges nombreux d'anciennes relations. C'est là qu'ils vont porter le tabac et les spiritueux. Nous en dirons autant du Brésil qui vend son tabac et sa cachaça sur la Côte d'Or et la Côte des Esclaves.

» Quant à l'Allemagne, on voit apparaître son pavillon, ses négociants et ses produits presque partout. Hambourg exerce un nombreux trafic depuis le Cap Palmas jusqu'au Cap Lopez.

» Quant à l'Espagne, elle ne paraît pas avoir dépassé les alentours de la baie du Corisco où se trouvent ses possessions d'Anobon et de Fernando Pô.

» Le Portugal se retrouve au contraire en dehors de ses possessions sur la Côte d'Or, la Côte des Esclaves, grâce au voisinage et à d'antiques relations. Depuis la cession de ses colonies de la Côte d'Or à l'Angleterre, le Danemark a quitté complètement le sol africain. La Suède et la Norvège n'y ont jamais paru, pas plus que la Russie. Le commerce italien ne dépasse pas la Tunisie et les côtes de la Méditerranée.

» Quant à la Belgique, si son pavillon a paru jadis dans les eaux africaines, si même elle a possédé un territoire sur la côte voisine du Rio Nunez qu'elle a abandonné depuis, ses marchandises continuent à s'importer presque partout comme articles d'entrepôt par l'entremise des courtiers anglais ou français. Le Maroc est le seul État avec lequel le port d'Anvers entretient des relations directes d'échange qui grandissent sans cesse. L'importance de ce mouvement commercial au point de vue de l'approvisionnement de l'intérieur de l'Afrique n'est pas à méconnaître, si l'on songe que le Maroc est une des routes de transit par où les caravanes transportent les marchandises de l'Europe jusqu'au Soudan ; toutefois il serait plus avantageux pour notre industrie de pouvoir échanger directement ses fabricats avec les nègres de Gambie, de la Côte d'Or et du golfe de Biafra, que de subir le double fret et la double commission de la marine et du commerce anglais, d'autant plus que ces pays pourraient lui fournir en échange des matières brutes, dont elle doit réclamer la livraison aux pays étrangers, notamment l'huile

de palme, les arachides, les bois de teinture, le caoutchouc. Sans doute il lui est difficile d'aspirer à prendre une première place sur ces côtes, où d'autres puissances industrielles, ses rivales, possèdent de temps immémorial des factoreries et ont habitué les consommateurs à l'usage plus ou moins exclusif de leurs produits ; la concurrence contre l'Angleterre et la France ne serait peut-être pas à tenter, mais ne pourrait-elle pas rivaliser avec d'autres États, tels que l'Allemagne et la Hollande qui, sans posséder un pouce de terre sur le continent africain, y ont établi des comptoirs et y envoient leurs navires ? Sans doute, l'insuffisance de notre marine marchande crée plus d'un obstacle à l'ouverture du commerce direct, mais cet obstacle n'est pas insurmontable et plus d'un pays sans marine, tel que la Suisse, a réussi à se créer d'importants débouchés sur les rivages lointains. L'organisation d'une puissante compagnie mercantile, tel qu'il en existe une à Rotterdam, atteindrait ce but et ouvrirait la voie aux produits belges, lors même qu'ils seraient transportés par la marine étrangère.

Mais avant de pouvoir espérer la réalisation d'un tel projet, il faudrait que le commerce belge pût agir en connaissance de cause et possédât les renseignements voulus pour ne pas échouer dès le début par des essais désastreux. Sous ce rapport, le Gouvernement a le devoir de lui venir en aide en mettant à sa disposition les données nécessaires revêtues du cachet de l'authenticité. C'est assez dire que l'envoi d'explorateurs consciencieux sur la côte d'Afrique et l'établissement d'agents consulaires sérieux nous paraissent être les moyens les plus sûrs et les plus légaux pour guider les pas du commerce et le prévenir contre de tristes mécomptes. L'expérience n'est-elle pas là pour prouver que c'est à la nomination d'un consul général intelligent et zélé ainsi qu'à ses voyages d'exploration que la Belgique doit le développement, sinon la naissance de son commerce avec le Maroc (1) ?

» Nous croyons inutile d'insister sur l'utilité qu'il y aurait d'envoyer des consuls généraux et des consuls sur les côtes de Sénégambie, de Sierra Leone, des possessions anglaises de Cap Castle et de Lagos et même dans le golfe de Biafra et au Gabon, soit en mission temporaire, soit à résidence fixe, suivant les nécessités du moment ou les besoins locaux. Tel serait le premier pas à faire dans la voie large et peu battue que l'Afrique continentale ouvre au commerce de toutes les nations civilisées depuis que les rigueurs du monopole ont cessé d'en fermer l'accès.

» La Belgique, comme toutes les autres, est appelée à y marcher.

(1) Il s'agit de M. DESGUIN. L'auteur du rapport expose longuement l'œuvre du consul belge au Maroc dans la partie de son travail où il décrit la situation de cette partie de l'Afrique.

L'heure semble venue pour le Gouvernement autant que pour les individus de prendre une décision et d'obéir à l'appel de leurs plus chers intérêts avec le même empressement qu'ils ont mis à écouter la voix auguste qui vient de rallier les suffrages unanimes de l'Europe à la mission sublime de civiliser l'Afrique centrale par la substitution d'un commerce légitime à l'infâme trafic de la traite qui tarit toutes les sources de sa fécondité.

» Au moment où l'industrie en détresse réclame des débouchés, faut-il encore attendre et remettre au lendemain de lui ouvrir des marchés nouveaux qui permettront longtemps la plus large concurrence ? Répondre non, serait à nos yeux vouloir nier l'évidence et compromettre gravement l'avenir du pays.

.....
 » Vichy, le 18 juillet 1877.

(s) J. JOORIS » (1).

Une double constatation s'impose, l'une d'ordre politique, l'autre d'ordre plutôt commercial. L'auteur de cette étude détaillée note la pression que l'opinion publique de la nation est capable d'exercer sur le Gouvernement en Angleterre et la place que le souci de la libre propagation du culte protestant dans les pays africains occupe dans l'esprit britannique. L'échec des négociations anglo-françaises au sujet d'échange de possessions sur la côte occidentale de l'Afrique en était la preuve évidente. C'est une leçon dont LÉOPOLD II fera son profit.

D'autre part, il est curieux de constater que JOORIS, qui insiste tant sur la salubrité relativement bonne des régions autour de l'embouchure du Congo, n'envisage nullement d'envoyer dans ces parages des explorateurs commerciaux belges ou d'y placer un consul général. La raison nous en échappe.

Bientôt cependant, le Congo se voit placé au centre de l'attention du monde civilisé. STANLEY vient d'y déboucher après son aventureuse descente du fleuve de ce nom. Ses premiers articles révèlent l'immense importance

(1) E. B., Dossier n° 122.

de ce cours d'eau tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique. A Bruxelles, le Roi veillait et prit immédiatement les mesures utiles pour être le premier à profiter de la découverte de STANLEY [22, pp. 297-300]. Dès le mois de mai 1877, alors que l'explorateur anglais avançait courageusement au cœur de l'Afrique sans que l'Europe eût des nouvelles de lui depuis qu'il s'était engagé dans la direction du Lualaba, LÉOPOLD II avait tenu compte de la possibilité de voir un jour STANLEY arriver à Boma, et il avait déjà combiné des plans en conséquence [22, pp. 229-274 ; 23, pp. 170-179 ; et le présent ouvrage, pp. 47-56]. C'est que le Congo occupait pour ainsi dire la place centrale dans le dessein personnel qui lui avait inspiré son initiative africaine.

De son côté, le monde des affaires de la capitale belge commençait à s'intéresser également au Congo au point de vue commercial. Les papiers laissés par BANNING en contiennent un témoignage digne d'être relevé. Le document porte comme titre : *Rapport sur les moyens d'établir pour l'industrie belge des relations commerciales avec la côte occidentale de l'Afrique méridionale, par Émile DURR, industriel, à Bruxelles*. Le travail a été achevé le 3 décembre 1877.

L'auteur s'étend d'abord à donner des renseignements sur « la situation géographique, politique et commerciale des pays du Congo ». Nous en extrayons les passages suivants qui intéressent directement notre sujet :

« La partie occidentale de l'Afrique méridionale est arrosée par deux grands fleuves, le Congo ou Zaïre dans le nord, et le Coanza dans le midi.

» Autour de ces fleuves se groupent cinq vastes royaumes habités par des nègres en partie civilisés, et gouvernés par des rois qui se trouvent sous l'influence et sous la protection directe des Portugais. Depuis quelques dizaines d'années, l'influence anglaise s'est également fait valoir dans les pays limithrophes du Congo ; cependant la puissance séculaire des Portugais l'emporte encore sur les efforts des

Anglais dans ces contrées. Ces cinq royaumes sont : le Loango, le Cacongo, le Congo, l'Angola et le Benguela ».

Il constate que dans ces pays, le commerce se trouve presque exclusivement aux mains des Portugais et d'un certain nombre de factoreries anglaises, hollandaises et américaines.

« L'immense et pittoresque fleuve *Zaire* a été exploré par M. Stanley qui ainsi a ouvert de nouveaux horizons aux peuples civilisés ».

Dans la deuxième partie de son étude, l'auteur énumère les moyens les plus aptes pour établir des relations commerciales entre l'industrie belge et ces cinq royaumes congolais. Il fait d'abord une remarque importante.

« Nous pensons qu'eu égard aux circonstances qui existent depuis longtemps dans les pays que nous pourrions choisir pour débouchés, il serait imprudent de songer immédiatement à l'établissement de comptoirs belges dans ces parages. Ne serait-ce pas exciter la jalousie des commerçants déjà fixés dans l'Afrique méridionale, ne serait-ce pas marcher vers un prompt échec ?

» Pour un pays de ressources limitées, telles que celles de la Belgique, il ne peut s'agir d'engager d'emblée une lutte avec les Anglais, les Portugais, les Allemands ou les Américains, *d'autant moins que le Belge est encore novice dans le grand commerce d'exportation* ».

M. DURR propose alors d'inviter les grandes sociétés qui possèdent des factoreries en Afrique d'acheter les produits belges qu'ils y vendent, directement en Belgique sans passer par des intermédiaires de Londres, de Paris, d'Amsterdam, de Lisbonne.

« La constitution d'une *Société d'exportation générale* ayant son siège à *Anvers* ou à *Bruxelles* faciliterait l'écoulement des produits belges.

» La première tâche à remplir par cette société serait *d'expédier à la côte d'Afrique un industriel expérimenté* au courant des forces de l'industrie belge. Il y amènerait avec lui des collections d'échantillons de tous les articles qui peuvent intéresser ces régions.

» On pourrait plus tard *établir un ou plusieurs entrepôts de produits belges* dans des villes les mieux situées sur la côte de l'Afrique.

« On placerait ensuite dans quelques grands comptoirs portugais ou autres *un certain nombre de jeunes gens, fils de producteurs belges*. Ils formeraient les éléments pour constituer *un corps consulaire capable, expérimenté et dévoué aux intérêts de leurs compatriotes* ».

La troisième partie du rapport passe en revue les produits belges qui trouveraient un écoulement avantageux dans les pays du Congo. L'auteur note à ce propos :

« En envisageant le grand nombre d'articles belges pouvant être avantageusement exportés vers les côtes d'Afrique, et ceux qui le sont déjà par les intermédiaires étrangers, nous ne pouvons retenir notre étonnement de ce que, jusqu'ici, *aucun industriel belge n'ait songé à faire explorer commercialement ces pays. Il y a là une moisson à faire qui, sans aucun doute, sera extrêmement abondante* ».

Il souligne enfin la nécessité de relations maritimes régulières entre Anvers et les pays du Congo à raison d'un bateau par mois, et il termine son rapport en ces termes :

« Nous pouvons prédire à l'industrie belge un brillant avenir d'affaires dans les pays du Congo, pourvu que les efforts nécessaires pour atteindre ce but fussent faits » (1).

Ce mémoire se présente comme une étude préparatoire à la constitution d'une société de commerce ou d'exportation. Mais tandis que JOORIS avait conclu à l'opportunité de créer une entreprise commerciale sur le modèle de la compagnie de Rotterdam qui établirait des factoreries sur la côte occidentale d'Afrique, DURR est d'avis qu'on doit débiter plus prudemment, plus modestement. D'après l'industriel bruxellois, c'est dans les régions du Congo que les Belges doivent concentrer leurs efforts, non pas en y érigeant immédiatement des comptoirs, mais en organisant l'exportation directe de leurs produits vers cette région. Il préconise donc la constitution d'une

(1) E. B., Dossier n° 122.

société d'exportation plutôt que d'une firme de factoreries.

En somme, le monde industriel belge cherche encore sa voie, et tout porte à croire que le Roi n'était pas étranger à ce mouvement. Il nous souvient d'avoir lu une brochure anonyme qui date des années 1880-1882 dont malheureusement le titre et la référence nous ont échappé et d'où il ressort que d'autres industriels ou commerçants ont également étudié le problème durant l'année 1877, à moins que l'auteur en fût M. DURR. Ces études furent faites à l'instigation de l'entourage proche du Président de l'Association internationale africaine. Nous avons attiré ailleurs [22, pp. 39-40] l'attention des historiens sur le fait que les perspectives commerciales n'étaient pas tout à fait étrangères à l'esprit de LÉOPOLD II lançant son œuvre africaine. Le Roi n'a pas eu besoin, ou plutôt n'a pas cru nécessaire ou opportun, de profiter de toutes les possibilités de combinaisons pratiques contenues dans la conception d'ouvrir l'Afrique à la civilisation telle qu'elle avait été adoptée à la Conférence géographique de Bruxelles et telle qu'elle se reflétait dans l'objectif poursuivi par l'Association africaine.

Il s'agit pour les historiens d'étudier ou de déceler les plans, projets ou tentatives de LÉOPOLD II pour la période allant du lendemain de la Conférence géographique jusqu'à la fin de 1877 en vue d'organiser le monde commercial et industriel belge à participer aux affaires en Afrique.

L'arrivée inopinée de STANLEY à l'embouchure du Congo a bouleversé les combinaisons qui se préparaient alors à Bruxelles. Les plans qui, peut-être, n'avaient d'abord en vue qu'un modeste essai de commerce sur les côtes africaines, devinrent bientôt un hardi projet de se lancer sans tarder à la conquête du commerce de tout l'intérieur de l'Afrique, de tout le bassin de ce fleuve (1).

(1) Les réflexions de LAMBERMONT (note au Roi du 10 juin 1878) sont peut-être révélatrices à ce sujet. Voir [22, p. 323].

Nous savons encore trop peu de tous ces efforts du Roi et de certains hommes d'affaires et les historiens comme DE LICHTERVELDE, LECLÈRE, THOMSON, DAYE, qui ont retracé les débuts de l'œuvre africaine, passent sous silence cet aspect des origines du Congo belge. Il reste encore à écrire une étude sur le monde des affaires belge et l'initiative africaine du Roi. Ailleurs nous avons rappelé le plan de LÉOPOLD II de constituer « une société internationale de commerce » au mois de juin 1878 [22, pp. 345-350] ⁽¹⁾. Les deux pièces que nous produisons ici nous portent à présumer que déjà en 1877 le Souverain nourrissait des plans dans le même ordre d'idées. Espérons qu'un jour le sujet tente quelqu'un. Peut-être que la Chambre de commerce de Bruxelles ou celle d'Anvers peuvent nous édifier sur cette question, à supposer que ces institutions possèdent des archives et que celles-ci soient accessibles aux chercheurs.

(1) A ce sujet, les articles du *Peuple* du 1^{er} au 10 mars 1895 nous avaient échappé. Nous y rencontrons des données intéressantes et toute une correspondance échangée entre le Roi, GREINDL, BISCHOFFSHEIM, DE HIRSCH, etc. relative à la constitution de cette société. Voici les deux lettres du Roi qui y figurent : « Bruxelles, le 20 juin 1878. Mon cher Sénateur (baron Bischoffsheim), Je vous envoie ci-joint les statuts de la société de Rotterdam, dont nous avions parlé, et avec prière de me les restituer quand vous n'en aurez plus besoin. Ces statuts, le Baron Greindl n'a pu me les remettre que ce matin. Je saisis cette occasion pour vous remercier encore chaleureusement de votre sage et patriotique souscription à l'affaire que nous cherchons à monter dans l'intérêt de notre commerce et de notre industrie. Je suis profondément touché de cette nouvelle preuve de votre attachement au pays. C'est en vous réitérant, Cher Sénateur, l'expression de ma vive reconnaissance et de ma bien sincère amitié que je suis toujours votre très affectionné (s) Léopold » (*Le Peuple*, XI, 60, 1^{er} mars 1895). « 21 juillet 1878. Mon Cher Sénateur (Baron Bischoffsheim), M. Greindl a conféré avec le baron de Hirsch et a reçu ses bons conseils. Il me fait savoir que le baron de Hirsch avait l'intention de vous écrire de suite et de vous donner ses pleins pouvoirs. Si, comme je le pense, vous avez reçu la lettre de votre gendre, je serai très charmé, si cela ne vous dérange pas, de vous voir demain à 10 h 1/2 au Palais de Bruxelles. Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Mon Cher Sénateur, l'expression de mes sentiments les plus affectueux (s) Léopold » (*Le Peuple*, XI, 66, 7 mars 1895). C'est probablement au baron BISCHOFFSHEIM que fait allusion la lettre de GREINDL à SANFORD [22, pp. 347-348] et les deux industriels dont parle le *Voltaire* peuvent bien être BISCHOFFSHEIM et DE HIRSCH [22, p. 350].

CHAPITRE VI

POURQUOI STANLEY NE SE RENDIT-IL PAS A L'INVITATION DE LÉOPOLD II EN JANVIER 1878 ?

Plus d'un mystère reste encore à éclaircir au sujet des relations de l'explorateur STANLEY avec le Roi des Belges. Nous en avons cité un à propos d'une lettre du baron E. DE BORCHGAVE [22, pp. 52-53]. Un autre se rapporte au voyage du Roi à Londres en mai-juin 1876.

A cette époque, on songeait en Angleterre à envoyer une expédition de secours à STANLEY dont on n'avait plus reçu de nouvelles depuis longtemps. *L'Explorateur*, après avoir souligné des détails se rapportant aux richesses minières et agricoles de l'Afrique équatoriale dans sa livraison du 4 mai 1876 (pp. 449-454), donne dans son numéro du 6 juillet 1876 (p. 22) la nouvelle suivante :

« Le *World* de Londres annonce que le capitaine Burnaly, à qui ses voyages dans l'Asie centrale ont acquis une certaine notoriété, est à la veille de s'embarquer pour l'Afrique dans le but d'aller à la recherche de Stanley et de ses compagnons ».

Le Roi a-t-il connu ce projet et s'y est-il intéressé ? Rien ne nous permet d'y répondre dans un sens ou dans l'autre.

Lorsqu'au mois de mai 1877, on apprit que l'intrepide voyageur, après avoir exploré à nouveau le lac Tanga-

nika, se proposait de descendre le Lualaba jusqu'à son embouchure, l'esprit entreprenant du Président de l'Association internationale africaine en déduisit immédiatement des conclusions pratiques et tactiques [22, pp. 229-256]. Lorsqu'il apprit l'arrivée de Stanley à Boma, LÉOPOLD II conçut l'idée de gagner le célèbre explorateur pour la réalisation de son grandiose dessein [22, pp. 282-288]. Il prépara dans le plus grand secret une entrevue de ses émissaires avec le voyageur à Marseille en janvier 1878 [22, pp. 297-300]. Jusqu'à présent, les historiens ne disposaient que de la version donnée par STANLEY lui-même de cette rencontre. Chose assez curieuse à noter : personne n'a encore soulevé l'idée que l'auteur de *The Congo and the Founding of its Free State* ait pu ne pas dire toute la vérité à ce sujet. Il écrit à ce propos :

« A la gare de Marseille, comme je débarquais de l'express arrivant d'Italie, deux délégués de S. M. le Roi des Belges m'abordèrent. Deux heures plus tard, je savais que Léopold II songeait à entreprendre quelque grande œuvre en Afrique et qu'il désirait obtenir mon concours.

» A quoi bon décrire les sentiments que m'inspira cette proposition ? Quiconque sait par quelles épreuves je venais de passer concevra aisément ma répugnance à retourner sur le théâtre de tant de malheurs et de souffrances. Je n'hésitai naturellement point à reconnaître la grandeur et l'excellence de l'œuvre que méditait Sa Majesté. Je me déclarai prêt à donner des conseils, à mettre à la disposition du souverain tous les renseignements nécessaires à l'équipement et à l'organisation d'une expédition qui, intelligemment dirigée, ne pourrait manquer d'être couronnée de succès. « Quant à moi, ajoutai-je, je suis si malade et si las qu'il m'est impossible d'écouter sans impatience l'offre qui m'est faite de diriger les choses autrement ; à cette heure, je n'ambitionne rien qu'un long repos ».

» Je ne me sentais même pas en état de faire visite à Sa Majesté tant j'étais exténué, démoralisé... ».

Certains milieux qui ont encore connu GREINDL, un des délégués du Roi auprès de STANLEY à Marseille, racontent avoir entendu de sa bouche une version un

peu différente de celle présentée par le célèbre explorateur. D'après cette « tradition orale », lors de l'arrivée de STANLEY à Marseille — on dit que celui-ci y débarqua dans le port alors qu'il arrivait à la gare par l'express d'Italie — le baron GREINDL et le général SANFORD devaient faire l'impossible pour toucher l'explorateur avant qu'aucune autre personnalité n'eût pu l'approcher. Mais, à la dernière minute, ils se virent devancer par un certain monsieur anglais qui eut l'occasion de s'entretenir assez longuement avec l'illustre voyageur avant que les émissaires du Roi pussent causer avec lui. Ils attribuèrent à l'influence de ce personnage inconnu le refus de STANLEY de répondre à l'invitation du Roi des Belges.

Ne retenons de ce témoignage que l'unique élément qui nous intéresse et qui n'est pas contredit par les faits : une influence anglaise aurait agi sur STANLEY et déterminé son refus de venir à Bruxelles. Cette intervention a-t-elle eu réellement lieu ? Se produisit-elle à Marseille ou à Paris ? De qui émanait cette démarche et quels purent bien en avoir été les motifs ? Il nous est impossible de répondre avec certitude à ces questions.

Dans un précédent ouvrage nous avons donné quelques échos de la presse belge et française à propos de l'invitation qui avait été adressée à STANLEY de la part du Roi [22, pp. 304-307]. C'est durant le séjour du voyageur à Paris — du 15 au 22 janvier 1878 — que la nouvelle se répandit de l'invitation du Roi et de la visite de l'explorateur à Bruxelles. *L'Écho du Parlement* du 21 janvier annonçait encore que l'illustre voyageur était effectivement attendu dans la capitale belge et qu'il y serait l'hôte du Souverain. Puis brusquement un accroc se produisit ; le 22 janvier, STANLEY se rendit directement de Paris en Angleterre.

On admet difficilement que l'explorateur ait pu décliner l'invitation du Roi des Belges pour les raisons qu'il donne dans son livre, alors qu'il s'était déjà ar-

rété à Rome, à Marseille et à Paris, et qu'il séjournait une semaine entière en cette dernière ville; et on est porté à croire que tout en réservant sa décision quant à l'offre de collaborer aux projets de LÉOPOLD II, STANLEY a d'abord accepté l'invitation du Roi de passer par Bruxelles, comme l'annonçaient quelques jours plus tard les journaux. Dans la suite, il a dû changer d'avis. D'après la tradition orale que nous relatons plus haut, il aurait pris cette décision à la suite de certaines influences anglaises.

Nous ne donnons ici ces détails que pour inciter d'autres chercheurs à pousser leurs investigations dans ce sens. On doit regretter de ne pas pouvoir disposer des papiers laissés par GREINDL et qui doivent, sans aucun doute, contenir des documents de la plus haute importance sur les premiers débuts de l'œuvre africaine du Roi. Espérons qu'un jour on y trouvera, à côté de l'explication véridique de la décision de STANLEY, bien d'autres données des plus intéressantes.

CHAPITRE VII

À LA RECHERCHE D'UNE FORMULE HEUREUSE À DONNER À L'ENTREPRISE CONGOLAISE QUI SERA CONFIÉE À STANLEY

Une note du Roi (juin 1878).

Nous avons connu trop tard l'important document publié par M. R. J. CORNET [6] pour pouvoir en faire état dans notre mémoire sur les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Cette note du Roi a une portée trop capitale pour que nous ne nous y attardions pas un instant.

Rentré en Angleterre le 22 janvier 1878, STANLEY y déployait une propagande fiévreuse en faveur du projet qu'il avait déjà lancé le lendemain de son arrivée à la côte occidentale de l'Afrique : il rêvait de voir le Gouvernement de Londres s'installer à l'embouchure du Congo et prendre possession de l'immense bassin de ce fleuve. Ses efforts échouèrent. Las et profondément déçu, il décida enfin de faire ce qu'il avait volontairement omis à sa rentrée en Europe. Il convint de se rendre à Bruxelles le 10 juin 1878.

LÉOPOLD II qui avait suivi avec grande attention la campagne infructueuse de STANLEY en Angleterre, ne perdit pas l'espoir de voir un jour l'explorateur découragé se souvenir des avances qui lui avaient été faites. C'est surtout durant le mois de mai que le Roi se mit activement à la recherche de la meilleure formule à adopter

dans ses tractations avec le voyageur. Il s'agissait de trouver la manière la plus heureuse d'organiser la nouvelle entreprise qu'il projetait de lancer dans le Bas-Congo [22, pp. 307-344].

Vers cette époque, le Roi exposa ses idées à GREINDL et lui demanda de dresser un projet de négociation avec STANLEY. Le secrétaire général de l'Association internationale africaine rédigea un mémoire *ad hoc* (1). Le Souverain, après y avoir inscrit une note marginale, pria son collaborateur de soumettre ce projet à LAMBERMONT. Ce dernier proposa de concilier les deux combinaisons exposées dans les documents à lui soumis. Il préconisait de ne pas rompre avec l'Association internationale, de ne pas lancer une entreprise sous un jour trop exclusivement belge sans aucune connexion avec le Comité exécutif de l'Association africaine et de n'agir que « sous le drapeau international ». GREINDL transmit au Roi un exposé succinct des idées de LAMBERMONT (2). Cet échange de notes a dû avoir lieu entre le 12 mai et le 10 juin 1878.

La confrontation de ce dernier rapport de GREINDL, dont nous possédons le texte, avec la note du Roi, que M. R. J. CORNET fait connaître, permet, croyons-nous, de regarder ce dernier document comme rédigé par le Souverain après que celui-ci eût reçu la communication du secrétaire général de l'Association internationale donnant rapport sur le résultat de sa consultation auprès de LAMBERMONT.

Voici le texte de cette pièce capitale (3) :

(1) Nous ne possédons malheureusement pas le texte ni de cette note du Roi ni du rapport de GREINDL.

(2) Voir le texte de ce rapport non daté [22, pp. 314-315].

(3) Le texte en a déjà été publié par M. R. J. CORNET [6, pp. 591-592] ; cependant il nous semble utile de le reproduire avec quelques notes critiques.

« Si l'Internationale Africaine, fondée à Bruxelles, avait reçu des divers pays de fortes sommes d'argent, je comprendrais qu'on dise prenez garde, si vous créez maintenant ou si vous essayez de créer maintenant un établissement Belge ; vous allez rendre l'étranger défiant et détruire l'association.

» Mais l'Internationale n'a *rien* reçu et ne recevra rien de la majorité des Pays Étrangers, elle ne vit et ne vivra que par les souscriptions (1) Belge (*sic*).

» Nous avons intérêt à son existence et nous la ferons durer tant que nous lui (2) fourniront (*sic*) de l'argent (3).

» Lorsqu'à la réunion en Juin des délégués des divers comités nationaux de l'association, les membres Hollandais ont annoncé que la société de Rotterdam offrait ses établissements (4) pour y placer une ou plusieurs de nos stations tout le monde a applaudi et certes c'était le fait principal qui s'est produit pendant nos séances.

» Supposons que le secrétaire de l'International (*sic*) puisse annoncer un jour aux divers comités qu'un nouvel établissement va se fonder sur le Congo par les soins de Stanley et que l'argent qu'il a dans ce but rassemblé en Belgique ne lui a été confié qu'à la condition que cet établissement contiendrait une station de l'Internationale, je crois que la nouvelle serait bien accueillie par nos associés. Supposons en

(1) Le Roi avait d'abord écrit « l'argent ». Ayant remplacé ce mot par « souscriptions » il lui a échappé d'ajouter un « s » à l'adjectif « Belge ». Ainsi doit s'expliquer cette faute d'orthographe.

(2) Dans sa rédaction définitive de ce passage — qui était la troisième, comme nous l'indiquerons dans la note suivante, — le Roi avait d'abord écrit après le pronom personnel « lui » : « pourrons ». Il a ensuite supprimé ce mot.

(3) C'est avec le plus grand soin que le Souverain a travaillé ce passage de sa note. Il a dû attacher une importance capitale à l'idée qu'il y exprimait. Au premier jet, il avait écrit : « *et cette existence dépend presque entièrement de la GÉNÉROSITÉ de ceux qui ont intérêt au maintien de l'association et la* (Ici il ajouta par après un adjectif devenu illisible à cause de la rature) *vie de l'Internationale se résume en un mot la GÉNÉROSITÉ de son fondateur* (Le Roi supprima par après les mots « *se résume en un mot* » par « *dépend presque exclusivement de* »). Cette rédaction ne lui plut pas. Il en élabora une seconde : « *et cette existence c'est presque entièrement* (Il supprima cet adverbe et le remplaça par « *exclusivement* ») *la générosité de tous ceux qui ...* » (Le reste reprend la suite de la première version). Il ne fut pas encore satisfait, trouva sans doute que ce texte disait plus qu'il n'était nécessaire en cette circonstance et il le remplaça définitivement par la proposition suivante : « *et nous la ferons durer tant que nous lui fourniront de l'argent* ». Dans la transcription de ce texte définitif, M. R. J. CORNET [6, p. 591] omet par distraction le premier pronom personnel « nous ».

(4) M. R. J. CORNET, [6 p. 591] transcrit par distraction « un établissement ».

outre que le secrétaire général puisse ajouter qu'en Belgique les souscriptions annuelles ont augmenté de 50 mille francs ou même de 100 mille francs et qu'une loterie organisée à Paris a rapporté une forte somme et priaît les comités Allemands, Français de lui signaler leur (*sic*) nationaux capables d'être employés dans les 3 ou 4 stations dont la création était devenue immédiatement possible, la position de l'Internationale loin d'être ébranlée serait singulièrement affermie à Bruxelles, à Berlin, à Paris et par conséquent en Europe.

» Si Stanley plaît, je suis d'avis de faire un traité avec cet habile et entreprenant Américain de m'engager à lui fournir pendant 5 ans 100 mille dollars par an pour fonder un établissement sur le Congo et rayonner de là le plus loin possible sur et autour de ce grand fleuve.

» Dans le cas où Stanley accepterait et ferait espérer de cet effort de bons résultats, j'examinerais avec soin si je ne dois pas majorer de 50 ou mieux de 100 mille francs ma souscription à l'Internationale.

» Lors de ma visite à Paris à l'exposition, je me mettrai en quatre pour obtenir pour la direction de l'association l'autorisation de faire une grande loterie de plusieurs millions. J'espère que cela me sera accordé et que cela réussira. La moitié du produit à affecter à des stations sur l'Ogooué branche du Congo et l'autre moitié pour créer des stations sur le Congo même.

» Ce serait se leurrer d'un très chimérique espoir que de compter exclusivement sur l'éventuel établissement de comptoirs de commerce pour nous procurer une possession africaine.

» Le temps fait absolument défaut à toute entreprise lente.

» D'ici à quelques années il n'y aura... » (1).

GREINDL communiqua sans aucun doute les réflexions du Roi à LAMBERMONT, dont il partageait d'ailleurs les idées. De son côté, LÉOPOLD II songeait en ce moment —

(1) Le document fait partie du dossier concernant le gouvernement et l'administration de l'A. I. A. et de l'A. I. C. (1878-1884), conservé aux Archives historiques de l'Académie royale des Sciences coloniales de Belgique. — Le document est inachevé et se termine par le mot « aura ». — Dans les papiers LAMBERMONT (collection classée en ordre chronologique) conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, une section spéciale est réservée aux lettres non datées. Parmi celles-ci figurent trois fins de lettres écrites de la main du Roi, et sur papier ayant les mêmes dimensions que celui de la note inachevée. Rien ne permet cependant d'y retrouver la suite de la note royale, comme nous l'ont signalé le P. CEULEMANS et M. DEBEAUNE qui ont eu l'amabilité de contrôler ce point pour nous.

nous sommes en effet au début de juin 1878 — à appliquer à l'ouest de l'Afrique la convention qu'il avait faite avec MACKINNON dans l'Est africain (1). Il soumit le texte de ce contrat à LAMBERMONT, le priant « de réfléchir sur les applications qui pourraient éventuellement en être faites en une autre partie de l'Afrique ». Puisqu'on n'avait opposé aucune difficulté à cette convention, pourquoi en ferait-on dans le cas où un semblable arrangement serait adopté pour l'ouest de l'Afrique ? C'était une manière délicate autant qu'ingénieuse du Roi pour faire comprendre à son conseiller que les appréhensions qu'il avait formulées à GREINDL étaient peu fondées, et qu'il existait une voie très simple pour éviter les écueils prévus par lui.

C'est conscient de la délicatesse de sa position et sachant qu'il affrontait ici les idées les plus intimes et secrètes du Roi — celle de se créer des possessions en Afrique (2) — que LAMBERMONT rédigea sa longue note

(1) Nous n'avons nulle part retrouvé le texte de cette convention, et il ne nous fut pas possible de vérifier dans le rapport de M. STENGERS (Documents anglais relatifs à l'histoire du Congo, dans *Bulletin de l'A. R. S. C.*, t. I-2, 1955, pp. 137-138) si les papiers MACKINNON (*Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CXVIV, 1954, pp. CLX-CLXV) ne contenaient pas un document qui pouvait nous édifier à ce sujet. Lors de la rédaction de notre premier mémoire, M. STENGERS fut si aimable de nous promettre spontanément la communication de trois documents dont l'existence ne nous était pas connue et qui, à ses dires, étaient d'une grande importance pour l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Après avoir lu notre manuscrit, le savant professeur nous disait que les documents, dont il nous avait parlé, n'intéressaient pas l'objet spécifique de notre étude. Nous ne les avons donc pas vus.

(2) On peut se demander si LAMBERMONT envisage ici uniquement l'éventualité de la fondation d'une colonie belge proprement dite, ou la possibilité d'une création politique trop ouvertement belge, ou bien s'il inclut également dans ses prévisions la possibilité de la formation d'un État indépendant placé sous la souveraineté personnelle du Roi des Belges. On est tenté d'admettre que la réaction de LAMBERMONT semble insinuer que, à cette date du 10 juin 1878, le Roi n'avait pas encore manifesté clairement son dessein de vouloir arriver par la voie de l'internationalisme à la création d'un État indépendant personnel. Sa principale préoccupation — même avec ses collaborateurs immédiats — a été, paraît-il, d'exclure toute idée d'une colonie belge proprement dite. Il est vrai qu'en septembre 1876, il avait déjà laissé entrevoir, à LAMBERMONT proba-

du 10 juin 1878 qu'il adressa le lendemain au Roi. Il n'y fit que développer longuement les idées qu'il avait déjà émises succinctement à GREINDL et il y proposa une combinaison de nature à gagner l'adhésion du Souverain. Il nous paraît que le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères répond ici à la fameuse note du Roi. En somme, il observe quant au côté politique de l'entreprise la même réserve qu'il avait émise l'année précédente dans l'affaire du Transvaal ⁽¹⁾, position qui était conforme à l'ensemble de ses conceptions quant à l'expansion belge au dehors.

M. R. J. CORNET [6, p. 557], qui ne connaissait probablement pas alors les documents de GREINDL et de LAMBERMONT dont nous faisons état, estima qu'on devait fixer la date de cette note inachevée du Roi « entre le mois de juin et le mois de novembre 1878 », c'est-à-dire entre la visite de STANLEY à Bruxelles et la constitution du

blement, la possibilité de voir évoluer l'œuvre de l'Association internationale africaine en une colonisation fédérale de l'Afrique placée sous le patronage de la Belgique [23, pp. 172-181, 199-204]. Il se peut très bien que ce ne fut qu'une phase transitoire dans la réalisation de son grand dessein ou simplement un coup de sonde de la part du Roi. En tout cas, on est porté à croire que l'attitude séparatiste de l'Angleterre ainsi que le peu d'enthousiasme des autres pays pour la formule « internationale », l'évolution de la situation en Afrique, comme les instances de BANNING ont pu inspirer au Roi le dessein d'aller plus vite et d'agir plus directement en fonction de la création d'un État indépendant personnel. L'absence d'une plus ample documentation ne permet pas encore à l'historien de dissiper tout mystère à ce sujet. (Voir ROBYKENS, A. [22, pp 208-219]). On peut y ajouter les deux notes suivantes de BANNING à LAMBERMONT : celle datée du 19 février 1877 et celle du 20 février 1877 (pp. 30-31).

(1) Le 31 mars 1877, LAMBERMONT écrivait au Roi : « Il est évident que l'affaire se traite au point de vue très légitime de l'industrie belge, laquelle, dans les circonstances présentes, a grandement besoin de veiller à l'extension de ses débouchés et qui, ayant déjà un commencement d'affaires avec le Transvaal, désire le continuer et le développer. C'est donc sur le terrain purement économique qu'on se place et point sur aucun autre. — Je propose cette adjonction non seulement parce qu'elle répond à mon sentiment personnel, sentiment que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté, mais aussi parce que les choses pourraient se présenter, au Transvaal même, de telle manière qu'une telle déclaration viendrait fort à point » (L. O. S., t. V, sect. 10, Expansion belge au Transvaal). Voir sur la portée de cette réserve de LAMBERMONT : [23, pp. 106-107].

Comité d'Études du Haut-Congo. Le rapprochement du contenu de tous les documents cités permet, croyons-nous, de reporter la date de la pièce en question à quelques jours avant le 10 juin 1878. Le Souverain y écrit en effet « Si Stanley plaît ». C'est donc que l'explorateur n'était pas encore arrivé à Bruxelles.

L'idée principale qui se dégage de l'exposé du Roi se résume dans la décision de LÉOPOLD II d'envoyer STANLEY au Congo non seulement « pour fonder un établissement sur le Congo et rayonner de là le plus loin possible sur et autour de ce grand fleuve », mais « pour créer des stations sur le Congo même » qui ne seraient pas « exclusivement... des comptoirs de commerce » et toute l'entreprise était conçue « pour nous procurer une possession africaine ». M. R. J. CORNET [6, p. 558] note à ce propos :

« Déjà tout le programme du futur *Comité d'Études du Haut-Congo* est dans ces quelques mots. Ce qui est essentiel, dans ces quatre feuillets, c'est de voir que le Roi, au moment où il va créer le *Comité d'Études du Haut-Congo*, n'entend pas se confiner dans un rôle purement commercial — comme le proclamera le *Comité d'Études* en s'interdisant statutairement tout but politique — mais songe à créer une *colonie*.

» Cela résulte clairement, nous semble-t-il, de cette phrase :

« Ce serait se leurrer d'un très chimérique espoir que de compter exclusivement sur l'éventuel établissement de comptoirs de commerce pour nous *procurer une possession africaine* ».

Cette remarque du distingué historien nous paraît devoir être précisée en deux points. L'auteur semble mettre les intentions secrètes du Roi en opposition avec les statuts du Comité d'Études du Haut-Congo. D'après lui, LÉOPOLD II « songe à fonder une *colonie* » en créant un organisme « qui s'interdit statutairement tout but politique ».

Or, il est difficile d'admettre que le Souverain fonde cet organisme dans un but bien déterminé et qu'en même temps il fasse exclure ce même but par les statuts de cette institution. On ne voit pas comment, dans ce cas, on pourrait disculper le Roi d'une vulgaire duplicité. Mais pareil procédé ne s'accorde guère avec la façon constante d'agir de LÉOPOLD II, et rien ne nous force de reconnaître dans les écrits ou dans les actes du Souverain quoi que ce soit qui ferait « naître des doutes soit quant à l'esprit de suite, soit quant à la franchise qui auraient présidé » à la constitution du Comité d'Études ; rien qui nous oblige à avouer que ce Comité « n'aurait été créé que pour servir de manteau à des projets d'un caractère particulariste » (1).

Nous savons très bien qu'on a dit du Fondateur de l'empire colonial belge que les scrupules moraux ne l'arrêtaient jamais [32, p. 316]. Nous nous sommes refusé à souscrire à cette appréciation hâtive du distingué historien américain de la Fondation de l'État Indépendant du Congo [22, pp. 331-332, 361-362] ; nous estimons plutôt avec LAMBERMONT, qui dut connaître à fond l'état d'esprit de son Souverain, que le Roi se laissait guider dans ses efforts d'expansion par des « considérations d'un ordre plus élevé » (2) que celui des spéculations purement machiavéliques. Tous les augustes membres de la Dynastie des Cobourg qui ont eu la garde des destinées de la Belgique depuis le jour de l'Indépendance belge, ont toujours observé dans leurs actions publiques le plus fidèle culte de l'honneur et de la franchise. Cette vertu morale est, à côté d'un dévouement total à la Patrie, l'apanage

(1) Nous appliquons ici au Comité d'Études du Haut-Congo ce que LAMBERMONT disait de l'Association internationale africaine, d'après le rapport de GREINDL au Roi et la note de LAMBERMONT [22, pp. 314 et 321].

(2) Si LAMBERMONT a recours à un semblable argument, c'est qu'il était convaincu que le Roi était ouvert à de pareilles considérations.

héréditaire de leur Maison. LÉOPOLD II n'y fait pas exception. Mais laissons-là ces considérations morales et examinons plus particulièrement les passages de la note du Roi cités plus haut.

THOMSON, aussi bien que R. J. CORNET, adopte simplement l'interprétation des statuts du Comité d'Études du Haut-Congo que WAUTERS lança jadis à la suite d'une lettre malencontreuse de STRAUCH [22, pp. 353-358]. Or, nous croyons avoir réfuté cette opinion et avoir démontré que si les statuts du Comité d'Études excluaient toute poursuite de la formation d'une colonie proprement dite — « tout projet d'un caractère particulariste », disait LAMBERMONT en termes plus diplomatiques —, ils ne rejetaient nullement en principe, mais admettaient au contraire implicitement l'emploi de tout moyen d'ordre politique pour atteindre le but exclusivement commercial proposé, à condition que ce moyen sauvegardât les intérêts commerciaux de tous les contractants [22, pp. 359-372].

Or, la présente note du Roi vient lumineusement confirmer cette interprétation. LÉOPOLD II y manifeste sans contredit sa ferme résolution de poursuivre une œuvre politique en songeant à créer le Comité d'Études ; l'expression « pour nous procurer une possession africaine » ne laisse aucun doute à ce sujet ⁽¹⁾. Qu'on veuille cependant remarquer que rien ne permet de déduire des termes employés par le Souverain qu'il « songe à créer une *colonie* » belge proprement dite. Il parle bien « de fonder un établissement *belge* », mais cet établissement est vraiment belge, même quand il n'est qu'une pro-

(1) « Peu importe du reste (la façon de présenter l'évolution progressive de la pensée royale), si l'on s'accorde à reconnaître au Roi, dès les premières réalisations, la volonté de doter la Belgique d'un domaine colonial », disait M^{lle} L. RANIERI à propos de notre étude précédente sur les débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II (*Zaire*, IX-5, 1955, p. 540).

priété du Roi des Belges en sa qualité d'homme privé, car lui-même est de nationalité belge. Il parle de « nous procurer une possession africaine », ce pronom personnel cependant désigne non pas la Belgique, mais l'auguste personne du Roi, le « nous majestatif » n'ayant rien d'extraordinaire sous la plume d'un souverain.

Ces explications peuvent paraître peu solides. Laissons le Roi lui-même nous les expliquer.

« La Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort »

avait-il dit lors de l'ouverture de la Conférence géographique de Bruxelles. Et LAMBERMONT avait exactement traduit la pensée du Roi lorsqu'il priait ses collègues belges

« ... de ne pas laisser s'accréditer, si elle venait de se produire l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son compte propre » [24, p. 82]

et il avait affirmé catégoriquement à GREINDL en octobre 1876 :

« On n'a pas en vue d'acquisition coloniale » [22, p. 167].

« Notre entreprise ne tend pas à la création d'une colonie belge, mais à l'établissement d'un puissant État nègre »,

faisait écrire le Roi par STRAUCH à STANLEY en juillet 1879 [22, pp. 380-385], et le mois suivant, il précise encore sa pensée lorsqu'il fait écrire par le même STRAUCH à STANLEY :

« Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre auquel viendraient se joindre les stations à fonder plus tard au-delà des limites sur le Congo. Fondé au moyen des ressources du Comité du Congo, cet État lui demandera naturellement de lui désigner et ses lois, son chef, son délégué en Afrique et permettra

aussi au Comité d'assurer la prospérité et le développement de son œuvre. Les statuts du Comité portent qu'il veut fonder deux sociétés, une de transport, l'autre de commerce. Pour le moment on ne trouve pas un centime pour cette double création, qui du reste ne saurait jamais réussir dans cette forme ou une autre, si elle n'a pas de base. *Le Roi, comme particulier, ne veut posséder que des propriétés en Afrique* ⁽¹⁾. La Belgique ne veut ni colonie, ni territoires. Il faut donc que M. Stanley achète ou se fasse concéder des territoires, y attire des indigènes et fasse proclamer l'indépendance de ses agglomérations sous la réserve du bon plaisir du Comité... Les fonds du Comité d'études vont être épuisés ; il ne trouvera pas de nouveaux adhérents et alors le Roi lui offrira de se charger de continuer l'œuvre, se réservant par cela une liberté absolue » ⁽²⁾.

C'est toujours la même idée qui revient, qui se précise et enfin se révèle sans laisser subsister le moindre doute. Au début de juin 1878, en manifestant à LAMBERMONT son intention d'envoyer STANLEY au Congo « pour nous procurer une possession africaine », le Roi n'a donc très probablement eu d'autre pensée. En douter serait presque aller à l'encontre de l'évidence. On ne rend donc pas exactement la portée de cette expression quand on la traduit par « procurer à la Belgique une colonie » proprement dite ⁽³⁾.

Certes, le mot du Duc de Brabant à FRÈRE-ORBAN en 1860 : « Il faut à la Belgique une colonie », indique que

⁽¹⁾ Nous soulignons nous-même ce passage.

⁽²⁾ Instructions du Roi à STANLEY que STRAUCH devait communiquer à celui-ci en août 1879 [22, pp. 390-399].

⁽³⁾ Nous avons nous-même manqué à plusieurs reprises de précision à ce sujet dans notre premier ouvrage [22]. Nous avons corrigé cette erreur dans un mémoire suivant [23, p. 218, note 1]. Presque tous les auteurs qui ont écrit jusqu'ici sur les origines du Congo ont commis cette erreur. Suel E. BEYENS [2, pp. 22-24], à notre connaissance, fait état du dessein initial du Roi ; d'après cet auteur, des mieux placé pour avoir pu connaître la pensée intime de LÉOPOLD II, « en réunissant le 12 septembre 1876... la conférence de géographes et de voyageurs... le roi avait la vision d'un État personnel à lui-même et à sa dynastie » [23, pp. 121-125].

dès sa jeunesse le Prince n'a pensé qu'à sa « Patrie, qu'à étendre la sphère de ses entreprises et (à) lui préparer un avenir digne de son glorieux passé » comme il l'a dit d'ailleurs lui-même dans sa fameuse lettre à BEERNAERT du 22 septembre 1889 [34, t. I, p. 425], et tel fut aussi le fond de sa pensée lorsqu'il lançait son œuvre africaine [2, p. 24]. La forme concrète pour exécuter ce dessein patriotique lui fut personnelle ; elle n'a été en somme que la réalisation d'une pensée qui lui était déjà familière depuis 1861 ⁽¹⁾ et que l'obstination de ses compatriotes à rejeter toute idée ou tentative coloniale lui a imposée, à la fin, comme l'unique voie possible de réussite.

Le document dont nous venons d'analyser l'élément essentiel confirme donc la conclusion de notre mémoire précédent [23]. En tout état de cause, seule cette interprétation du dessein initial et constant du Roi permet de saisir dans la genèse de son entreprise africaine l'admirable esprit de suite qui a caractérisé toute la vie et toutes les œuvres du Fondateur de l'État Indépendant du Congo. Sans elle, on rabaisse le génie du Roi à un esprit extrêmement habile, mais terriblement machiavélique. Or, la probité la plus élémentaire nous défend, à moins d'y être forcé par l'évidence inéluctable des faits, de faire cette injure à la mémoire du plus grand Serviteur et Bienfaiteur que la Belgique ait connu.

(1) « Je voudrais offrir un domaine de ce genre à mon pays » écrivait le Duc de Brabant à LAMBERMONT le 11 juin 1861 [22, p. 413, note 1].

CHAPITRE VIII

UN PROJET AVENTUREUX, PRÉMATURÉ ET UTOPIQUE

Les idées du lieutenant E. REUTER désavouées
par l'Association internationale africaine
(février 1877 — juillet 1878).

Au début de septembre 1876, quelques journaux belges avaient lancé l'idée que la Conférence qui, à l'initiative du Roi, se réunirait le 12 de ce mois à Bruxelles, devrait s'occuper du projet d'établissement d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique [23, pp. 181-192].

Ce bruit avait bien été démenti le jour même de l'ouverture de la Conférence [23, p. 190] et le public avait pu se rendre compte de la méprise par les quelques comptes rendus publiés sur les travaux de cette Assemblée dans la presse.

Malgré cela, l'idée d'une colonie pénitentiaire continuait à occuper des esprits en Belgique. Ainsi Henri MARICHAL [17] publia dans la livraison du 15 novembre 1876 de la *Revue de Belgique* un article intitulé *La colonisation de l'Afrique et le trop plein de notre population*.

Après y avoir énuméré les richesses végétales et minérales de l'Afrique centrale à la suite des écrits de SPEKE, l'auteur développe les idées suivantes :

« C'est à rechercher les moyens d'exploiter toutes ces richesses, de modifier la nature de ces populations incultes, de féconder, en un mot, ces contrées admirables, que s'est appliqué le Congrès récemment réuni au palais du Roi. Là, des voyageurs les plus en renom,

des savants, des économistes se sont donné la mission de tracer la voie à suivre pour ouvrir l'Afrique centrale. Leur œuvre ne saurait être stérile ; la sympathie universelle, la confiance dont ils sont entourés sont de sûrs garants qu'ils ne feront pas un vain appel au concours des puissants de la terre, indispensable au succès d'une aussi colossale entreprise.

» Avant tout, comme mesure préliminaire pour la mener à bien, il faut que les parties intervenantes se dégagent de toute préoccupation personnelle, nationale ou sentimentale ; il ne s'agit pas ici de servir les intérêts d'une dynastie, d'un gouvernement, d'une secte religieuse, mais d'ouvrir à l'humanité tout entière, sans égard aux nationalités, un champ immense, libre de toute entrave et de toute sujétion. La diplomatie en compromettrait, à coup sûr, le succès, si elle intervenait avec l'idée préconçue d'y préparer la domination future de l'une ou de l'autre des puissances associées à cette œuvre exclusivement civilisatrice.

» C'est ce que le Roi n'a pas dissimulé à ses hôtes, en précisant bien la tâche que la Belgique et lui-même entendaient accepter dans cette opération grandiose...

» Ainsi posée, la question semble devoir se résoudre de la manière la plus facile, la plus avantageuse pour tous. Le Congrès l'a compris en appelant à la présidence le promoteur de l'idée et en faisant de Bruxelles le siège du Comité exécutif qui reliera les comités nationaux d'organisation.

» La Belgique, État neutre et central, est dans les meilleures conditions pour attirer à cette œuvre les sympathies et le concours de toutes les nations, sans craindre de porter ombrage ni de susciter les défiances de personne. En effet, nous ne sommes pas une nation maritime, ni une puissance militaire ; l'exigüité de notre territoire, comme le caractère de nos compatriotes, ne se prêterait d'aucune façon à transformer notre pays dans ce sens et les pouvoirs limités que la Constitution belge a réservés au chef de l'État y rendent impossible toute visée de conquête ou même de prépondérance quelconque.

» Cette neutralité de la direction sera surtout essentielle le jour où l'on en viendra à la colonisation des territoires » (pp. 274-276).

L'auteur consacre ensuite cinq pages à préconiser l'établissement de colonies pénitentiaires pour Blancs en Afrique.

De son côté, le lieutenant Émile REUTER, officier détaché au ministère de la Guerre, se montra un ardent

défenseur et fervent protagoniste de l'établissement d'une colonie pénitentiaire ou agricole belge au cœur de l'Afrique.

Dans les premières semaines de 1877, il publia une brochure qui porte comme titre : *Projet de création d'une colonie agricole belge dans l'Afrique centrale* [21]. *Le compte rendu des actes de la Société belge de Géographie* (t. 1, 1877, p. 69) en donna l'appréciation suivante dans la liste des ouvrages reçus du 26 avril au 30 juin 1877 :

« Ce travail, tout individuel, est inspiré par l'intention patriotique de trouver un placement à l'exubérance de notre population et de nos produits industriels. Mais les propositions qu'il renferme pourront paraître prématurées ou aventureuses, à côté de l'œuvre sagement combinée de l'Association internationale africaine ».

Du coup, on devine dans ce jugement un désaveu de la part du Président de l'Association internationale, communiqué sans doute au général LIAGRE, président de la récente Société belge de Géographie. Les propositions de l'officier, malgré leur inspiration patriotique, ne cadreraient pas avec la tactique que le Roi s'était fixée pour arriver à ses fins. De ce fait, il nous semble intéressant de produire ici les pages les plus saillantes de la brochure de REUTER.

« La Belgique, pays à la fois producteur et commerçant, n'a pas encore de colonie ; aussi a-t-elle constamment fixé son attention sur cette question qui est et restera pour elle du plus haut intérêt. Une Auguste initiative est tout récemment venue en aide aux efforts tentés jusqu'à ce jour pour réaliser un *desideratum* dont ce pays doit retirer les plus grands bienfaits.

» Trouver des débouchés pour ses immenses produits, un asile et du travail pour sa population exubérante, un aliment pour son commerce, tel est en effet le problème que doit résoudre la formation d'une colonie en Afrique.

» L'Afrique centrale est une contrée qui, par ses productions de tout genre, promet d'amples et sûrs avantages à ses colons...

» Si ce pays est encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance, ou à peu près, il faut espérer que ce sera pour peu de temps et que l'action civilisatrice des grandes nations pénétrera rapidement jusque dans les profonds déserts de ces incommensurables contrées qui sont depuis quelques années l'objet d'éternelles convoitises pour la science.

» ...La Belgique doit songer à se créer, à l'instar des Anglais aux Indes et des Hollandais à Java, des établissements dans une contrée dont les récentes explorations nous ont révélé les richesses » (pp. 12-13).

» ...On ne peut former la colonisation qu'en garantissant aux colons la sûreté complète de leurs familles et de leurs propriétés. Chaque centre agricole a besoin en permanence d'une troupe active qui le fasse respecter contre les attaques des indigènes. Un détachement de soldats commandés par un bon sous-officier, serait placé dans les grands établissements, soit pour diriger et régulariser le service, soit en cas d'alerte, pour donner l'exemple de la défense et soutenir les colons contre une attaque.

» Quelle doit être la force armée nécessaire pour assurer l'œuvre de la colonisation en Afrique ? La réponse ne peut être absolue : elle doit être relative au mode de colonisation que l'on voudra adopter, à la quantité de colons que l'on pourra annuellement se procurer, à la vitesse que l'on voudra y mettre, vitesse qui ne devra jamais excéder celle du recrutement des colons.

» Il sera accordé aux militaires de tous grades des corps stationnés en Afrique des avantages pécuniaires supérieurs à ceux des tarifs ordinaires de l'Armée.

» Les sous-officiers, caporaux et soldats qui auraient accompli quatre années de service effectif en Afrique, obtiendraient, s'ils demandaient à s'établir dans ce pays, des terres et autres faveurs dont il serait fait mention dans le règlement élaboré *ad hoc* par la commission chargée de chercher le meilleur emplacement pour l'établissement d'une colonie belge. Si, au lieu de s'adonner à l'agriculture, ils optent pour un autre genre d'industrie, ils obtiendraient, au lieu de concessions de terres, des privilèges d'une autre nature. Le temps passé dans les camps agricoles par les officiers, sous-officiers et soldats, pourrait par une disposition spéciale leur être compté pour la pension de retraite, comme s'il avait été passé sous le drapeau » (pp. 19-20).

L'auteur préconise donc d'organiser un corps de volontaires qui fournirait les troupes chargées de protéger la colonie agricole. Il note à ce propos :

« L'organisation d'un corps de volontaires à laquelle le Gouvernement reste absolument étranger, n'est pas contraire à nos lois ni de nature à compromettre notre neutralité. Le corps en question est tout simplement appelé à fournir à la colonie à créer les moyens de défense nécessaires, et moins encore que pour l'organisation du corps mexicain le Gouvernement pourrait s'opposer au recrutement de cette troupe, dont la mission consiste principalement à assurer les nouveaux débouchés que le commerce belge essaierait de s'ouvrir dans des régions où il n'y aurait que bénéfices à recueillir et pour le commerce en particulier et pour la Belgique en général. En somme, il résulte d'un examen sérieux des questions légales que pourrait soulever le projet que nous préconisons, que rien ne s'oppose à ce que l'initiative prônée fasse fructifier l'idée si éminemment féconde émise par S. M. le Roi au congrès international de géographie : la tolérance du Gouvernement doit lui être acquise d'autant plus que le projet ne saurait tourner qu'à l'avantage de la Belgique et ne porter aucune atteinte aux devoirs que lui impose sa neutralité » (p. 19, note 1).

L'auteur propose la création d'une commission spéciale qui enverrait des équipes en Afrique pour y préparer l'établissement de colonies agricoles.

« L'œuvre de la colonisation, commandée en quelque sorte par l'accroissement continu de la population, doit être préparée avec soin et de longue main, elle ne peut réussir qu'à la condition d'une sorte de noviciat, d'une série d'épreuves qui servent à établir les calculs et les combinaisons qui devront présider à la constitution successive des établissements coloniaux.

» En utilisant à cet effet les nombreux enfants que de funestes circonstances ont plongés dans la misère et livrés à l'abandon, habitués au vagabondage, mendiant sur les routes, à charge aux communes, incessamment ballotés de prison en prison, de dépôt en dépôt, le Gouvernement rendra un double service au pays et à ces pauvres créatures ; il mettra fin au désordre qui grandit, il prévendra des actes criminels qui menacent la sécurité sociale, il ouvrira une carrière honorable à cette génération qui, si son appui venait à lui faire défaut, serait inévitablement condamnée à une incurable dégradation ou à une mort prématurée (pp. 26-27).

» ... Dans une colonie agricole en Afrique, il faut des cultivateurs, mais aussi des ouvriers d'art exerçant les métiers qui s'accordent avec les besoins d'un tel centre.

» L'institution des maisons pénitentiaires pour les jeunes indigents mendiants et vagabonds, pourra prêter un concours efficace à l'accomplissement de cette œuvre ; ces écoles seront, avec l'assentiment du Gouvernement, une précieuse pépinière où l'on préparera les éléments dont on aura besoin. Elles formeront des laboureurs, des manœuvres, des cultivateurs, des ouvriers forestiers (planteurs, élagueurs, des jardiniers, des ouvriers maraîchers, des bergers, etc.), des maréchaux-ferrants, charrons, constructeurs d'instruments aratoires, bourreliers, vanniers, sabotiers, etc. ; toutes professions qui peuvent s'exercer dans tous les pays et qui sont particulièrement utiles aux colons.

» L'émigration de ces jeunes gens formés, par l'éducation qu'on leur aura donnée, aux habitudes d'une vie frugale et laborieuse, pleins de force et de santé, n'entraînera aucun sacrifice, car ils emporteront avec eux les plus précieux des capitaux, leurs bras, leur intelligence et leur esprit de conduite. Secondé par des agents de cette espèce, le Comité belge de colonisation verra sa tâche simplifiée en même temps que ses dépenses seront réduites. Il lui aura suffi d'ouvrir la voie, ce sera à l'initiative individuelle, aux efforts d'associations à suivre la route qui aura été tracée » (pp. 28-29).

En conséquence, l'auteur étudie comment on pourrait utiliser les établissements déjà existants en Belgique.

« Hospices des enfants trouvés et pénitencier de St-Hubert. — L'organisation actuelle de ces établissements ne laisse rien à désirer. Toutefois, afin de pouvoir utiliser plus tard les éléments qu'ils renferment, il conviendrait peut-être de diriger leur éducation de manière à permettre, au moins à un certain nombre d'entre ces jeunes gens, d'acquérir les notions indispensables pour faire par la suite de bons colons (p. 40).

» ... Compagnies de discipline. — Les hommes de la compagnie de discipline exécuteraient de vastes travaux agricoles et rendraient des services signalés dans le genre de ceux qu'ils ont rendus autrefois au camp de Beverloo : plantations, culture, jardinage, construction d'habitations pour officiers et soldats, etc...

» On tirerait de grands avantages de la part des militaires détenus, offrant les meilleures garanties de retour au bien.

» En expliquant à tous ces détenus que c'est une récompense que d'être désigné pour venir à la colonie et que cette faveur peut conduire à la clémence royale, nous sommes fermement convaincu qu'ils travailleraient avec courage et joie à la culture, aux plantations, aux constructions, etc.

» Il va sans dire que les disciplinaires ne partiraient que sur leur demande, attendu qu'on ne peut pas, par voie d'autorité, aggraver leur punition. D'un autre côté, il importe que les détenus (y compris ceux qui sont internés actuellement au dépôt de mendicité de Hoogstraten), qui consentiraient à se rendre dans la colonie belge instituée dans l'Afrique centrale, prennent l'engagement de continuer à y résider à l'expiration de leur peine, afin d'éviter les frais trop considérables qu'entraînerait le rapatriement de ces individus déjà habitués au climat ainsi qu'aux travaux particuliers de la colonie, et partant à même de lui rendre les services les plus utiles » (pp. 40-41).

L'avis peu favorable de la Société belge de Géographie ne découragerait nullement le lieutenant REUTER. Voyant que Bruxelles n'approuvait pas ses idées, il présenta sur le même sujet un mémoire à la Société de Géographie d'Anvers qui, dans sa séance générale du 13 février 1878, nomma le major HENRAD et le capitaine DELOGNE comme rapporteurs, comme nous le lisons dans le *Bulletin* de la Société (t. II, 1878, p. 138).

Le président de cette savante institution était le colonel WAUWERMANS, qui avait des attaches avec le Palais. Sans aucun doute aura-t-il veillé à ce que l'avis des rapporteurs sur un travail qui touchait de si près l'initiative africaine du Roi entrât parfaitement dans les vues du Souverain. En tout cas, le *Bulletin* de la Société (t. II, 1878, p. 246) résume en ces termes l'appréciation que les deux officiers émirent à la séance du 13 mars 1878 sur le mémoire du lieutenant REUTER, intitulé : *Colonies nationales dans l'Afrique centrale sous la protection de postes militaires* :

« Les commissaires, tout en reconnaissant le mérite de l'œuvre de l'auteur, sont d'avis que ce travail ne rentre pas suffisamment dans le cadre des études géographiques pour être inséré au *Bulletin* et concluent à son dépôt aux archives. Ces conclusions sont adoptées ».

L'auteur ne se découragea pas. Peu de temps après, il fait paraître à Bruxelles chez DEHOU deux brochures qui portent comme titre, l'une : *De l'acclimatation des Belges dans l'Afrique centrale* [19] et l'autre : *Colonies nationales de l'Afrique centrale sous la protection de postes militaires* [20] (1).

Dans le premier travail, il étudie le climat de l'Afrique et conclut à la possibilité pour ses compatriotes de s'y acclimater, enlevant ainsi leur plus importante objection à ceux qui du chef du climat avaient rejeté sa proposition antérieure.

Le second opuscule reprend les points essentiels de la brochure de 1877 tout en leur donnant un développement nouveau. Il sera sans doute intéressant d'en prendre connaissance.

.....
 « Il nous semble que le moment est venu d'exposer nos idées sur la question des colonies nationales.

» Considérés sous le point de vue philanthropique et national, les plans de colonisation ne manquent pas d'être adoptés par les nations européennes qui cherchent à se créer des colonies dans l'Afrique centrale.

» Pour notre pays, cette entreprise n'est pas seulement une œuvre de philanthropie et de patriotisme, mais elle se lie essentiellement à l'importante question de nos débouchés commerciaux.

» Les vœux de tous les Belges qui s'intéressent à l'amélioration morale et matérielle des classes indigentes, ainsi qu'à la prospérité commerciale du pays, s'attachent à ce noble but. Pousser et diriger dans une voie régulière d'ordre et d'économie les classes ouvrières et nécessiteuses, chercher les moyens les plus efficaces pour assurer l'existence des travailleurs et leur bien-être, telle doit être une des grandes préoccupations de tout homme ami de ses semblables.

» La colonie belge améliorera le sort des classes ouvrières en désencombrant l'atelier national, et en créant à la Belgique une marine,

(1) Chez Dehou, Bruxelles, 1878. Ces deux brochures sont signalées dans la liste des ouvrages reçus entre le 1^{er} mai et le 20 juin 1878 dans le *Compte-rendu des actes de la Société belge de Géographie*, t. II, 1878, p. 69.

en même temps que de nouveaux débouchés pour ses produits industriels.

» Envisagée au point de vue social et commercial, l'œuvre de la colonisation dans le centre de l'Afrique est sans contredit l'un des faits intéressants les plus remarquables qui marquent dans l'histoire de l'humanité par l'influence puissante qu'ils exercent sur les destinées industrielles et commerciales des peuples au sein desquels ils s'accomplissent, qui font honneur enfin aux hommes qui aident à les produire et à les réaliser.

» Combien n'est-il pas doux d'arrêter sa pensée sur le grand mouvement que donnerait au commerce et aux affaires de notre pays l'occupation trop longtemps négligée de l'Afrique centrale ! Qui ne partagera de semblables vues, un semblable projet ?

» Le sol de cette contrée lointaine est si fécond, le territoire offre tant de ressources au commerce, que les Belges auraient tort de ne pas chercher à s'y créer des relations en fondant des établissements sur la côte.

» La Belgique est privée des ressources coloniales qu'ont la plupart des autres pays ; elle donne néanmoins en ce moment un grand exemple au monde civilisé.

» Répétons-le, l'intérêt capital et vital de la Belgique exige qu'elle ait des débouchés pour écouler ses produits et des marchés où elle puisse trouver en abondance les matières premières nécessaires à son industrie, afin de pouvoir assurer avec régularité aux populations ouvrières leur salaire quotidien.

» A diverses reprises, S. A. R. le duc de Brabant, actuellement le roi Léopold, a exposé devant le Sénat de la manière la plus lucide et la plus judicieuse, l'utilité, la nécessité même pour le commerce et la fabrique belge de s'engager dans cette voie, et pour le Gouvernement de les y pousser par tous les moyens » (pp. 5-7).

L'auteur cite alors les passages les plus saillants des discours du duc de Brabant (pp. 7-10).

« Effectivement, il importe plus que jamais d'agrandir, d'étendre, de faire rayonner dans tous les sens le cercle de nos exportations et de nos importations ; pour la Belgique, c'est une question vitale qui ressort jusqu'à l'évidence de l'infatigable activité de notre production agricole et industrielle, laquelle manque d'un mouvement analogue et correspondant à cause de l'insuffisance de notre commerce extérieur et maritime.

» Le sol de la Belgique est, en général très fertile et très cultivé ;

malgré cela, il ne produit pas assez de céréales pour subvenir aux besoins toujours croissants de la population et de l'industrie. Jusqu'à présent, ni le Gouvernement, ni les grandes maisons de notre métropole commerciale (Anvers) n'ont cherché à ouvrir aux produits belges des débouchés ; l'Afrique centrale mérite à cet égard l'attention spéciale de nos hommes d'État, de nos fabricants, de nos armateurs, de nos négociants, car on peut créer sur le sol africain des établissements lucratifs.

» Une colonie belge donnerait bientôt naissance à un mouvement d'affaires considérable pour nos différentes manufactures qui trouveraient près d'elle les éléments les plus précieux de fabrication comme matières premières.

» On voit tout ce que l'Afrique offre d'éléments de transaction à l'activité de notre commerce. Anvers a, à ce point de vue, une grande et fructueuse mission à remplir.

» La réalisation des projets de colonie belge dans l'Afrique amènera le développement de la marine marchande du pays, et nécessairement la création d'une marine militaire, destinée à protéger le commerce, à faire connaître partout, au moyen d'un signe visible de puissance, l'existence de la nation belge.

» L'Afrique centrale, par la combinaison des ressources agricoles avec les moyens industriels, c'est-à-dire par la colonisation, peut devenir un grand marché de consommation et de production pour l'avantage commun des Belges et des indigènes.

» A quel principe les États-Unis de l'Amérique du Nord doivent-ils leur agrandissement et leur prospérité? Essentiellement à l'immigration des colons européens qui depuis l'année 1814 sont allés s'établir dans les terres non défrichées qu'on leur a vendues tant à l'intérieur que sur les côtes de la Louisiane et de la Floride.

» Les colonies, selon nous, doivent tendre vers un double but : profiter à la fois aux lieux d'où elles partent et à ceux où elles viennent aboutir, et créer entre elles des rapports qui répondent aux besoins de chacun.

» De nouvelles combinaisons commerciales doivent ainsi les relier et fonder, sur leurs productions opposées, un mouvement régulier de relations et d'échanges ; de telle sorte que la mère patrie en laissant se disperser les enfants qu'elle n'a pu doter, aille encore les protéger au loin, et que ceux-ci puissent, à leur tour, s'acquitter envers elle.

» On comprend que ceci dépend de la situation des colonies, de leur prospérité, ou de la puissance de l'organisation à laquelle les colons seront soumis.

» C'est dans l'inspiration de cette pensée que la colonie belge devra

se placer en se constituant et envoyer au préalable une commission d'exploration (pp. 10-11).

» ...Nous croyons qu'il y aurait lieu de souhaiter tout le succès à un projet consistant à former une grande compagnie belge-africaine; cette compagnie établirait des cultures sur une vaste échelle, à l'aide d'un grand courant d'immigration qu'elle dirigerait sur le pays (p. 12).

» ...La création des établissements industriels, commerciaux et agricoles dont nous venons de parler est aussi le plus sûr moyen pour faire cesser le commerce des hommes (p. 16).

» ...Une colonie nationale dans l'Afrique centrale ne prospérera réellement que si elle est soutenue par des postes militaires. Le colonel égyptien Chaillé-Long a si bien fait ressortir ce point dans son remarquable ouvrage sur l'Afrique centrale, qu'il ne peut plus exister le moindre doute à cet égard » (p. 23).

L'auteur cite alors le *Journal Officiel* de la République française, n° 331, 1877, qui donne un compte rendu de ce livre, dont nous produisons la conclusion :

« Et maintenant, quelles sont les conclusions du narrateur ? Peu encourageantes, il faut bien le dire ; elles diffèrent étrangement des vues optimistes et des récits enthousiastes de la plupart des explorateurs. Selon lui (Chaillé-Long), l'Afrique équatoriale, loin d'être un paradis, comme on l'a prétendu souvent, est une terre habitée par des êtres perfides, dénués de toutes croyances. Ce qu'il faut pour la conquérir, ce sont, non des missions, mais des postes militaires solidement établis, chargés d'assurer le trafic, l'échange de l'ivoire contre des denrées européennes et d'inculquer aux naturels des habitudes d'industrie, telles que la culture du sol, l'élevage du bétail, etc. etc. » (pp. 25-26).

A la fin de son travail, et comme conclusion finale, REUTER souligne que l'Afrique centrale convient à la fondation d'une colonie. Puis il écrit :

« Nous concluons également qu'il serait dangereux de créer des établissements industriels, commerciaux et agricoles dans une partie de l'Afrique centrale, si dès le début, on ne prenait les dispositions nécessaires pour garantir les colons, leurs familles et leurs propriétés contre les attaques des indigènes.

» Cette garantie doit leur être donnée *avant le départ* si on ne veut faire manquer l'entreprise. Quant aux postes militaires à envoyer pour

assurer l'œuvre de la colonisation, ils doivent être relatifs au mode de colonisation que l'on adoptera, à la quantité de colons que l'on pourra annuellement se procurer, à la vitesse que l'on voudra mettre » (p. 31).

L'insistance avec laquelle le lieutenant REUTER défendait ses idées, l'appel qu'il fit à l'autorité du duc de Brabant, le parti qu'il voulut tirer de l'initiative africaine du Roi, furent autant de motifs pour le Président de l'Association internationale africaine de s'inquiéter de l'effet que pareilles publications pouvaient produire à l'étranger aussi bien qu'en Belgique et du malentendu qu'elles pouvaient créer. N'y verrait-on pas l'arrière-pensée du promoteur de la Conférence géographique de Bruxelles ? Le Roi n'avait qu'à se rappeler les violentes réactions des délégués belges aux propositions bien plus discrètes de BANNING, lors des réunions préparatoires de la députation belge chez LAMBERMONT. En outre, les suggestions du lieutenant venaient très mal à point au moment où LÉOPOLD II préparait l'entreprise qu'il allait confier à STANLEY. Il fallait à cette époque écarter résolument toute idée de colonisation belge, car il entraît dans les plans du Roi — et ce fut un des éléments essentiels de sa tactique — d'exclure de son action toute idée d'acquisition territoriale au profit de la Belgique. C'était son intérêt de voir ses compatriotes persévérer dans leur mentalité anticoloniale, tout en s'intéressant aux perspectives commerciales que son initiative ouvrait au monde des affaires. De ce fait, il lui était utile de bien faire comprendre que les suggestions du lieutenant REUTER n'avaient rien de commun avec l'Association internationale africaine.

A coup sûr, nous ne possédons aucun témoignage authentique prouvant que LÉOPOLD II s'est préoccupé des brochures de cet officier et qu'il a cru bon de les désavouer en éclairant l'opinion étrangère et belge sur le

véritable but poursuivi en Afrique par l'œuvre internationale. Cependant, tout nous porte à voir une prise de position officieuse de la part de l'Association africaine vis-à-vis des projets de REUTER dans une note du *Bulletin de la Société belge de Géographie*. Les brochures de REUTER s'adressaient surtout aux Sociétés de Géographie d'Anvers et de Bruxelles, l'auteur cherchait visiblement à gagner ces milieux à ces idées. Il était donc naturel que l'organe de la Société belge de Géographie fût choisi par le Roi pour y insérer une note officieuse à ce sujet. Cette note anonyme aurait d'autant plus d'autorité que le général LIAGRE, président de cette savante institution, avait avec LAMBERMONT représenté la Belgique à la réunion de la Commission internationale africaine en juin de l'année précédente.

Voici ce que nous lisons dans la quatrième livraison de 1878 de l'organe officiel de la Société belge de Géographie (t. II, n° 4, juillet-août 1878, pp. 419-421) :

« But des explorations africaines.

» Dans une des dernières séances de la Société géographique de Berlin (1), M. le docteur Nachtigal a fait une déclaration très importante, que nous croyons utile de communiquer au public. Les considérations présentées par le célèbre explorateur africain peuvent s'appliquer à la Belgique aussi bien qu'à l'Allemagne. Dans notre pays aussi, on a mis en avant des *projets de colonisation dans l'Afrique centrale* (2), et il est bon de mettre nos compatriotes en garde contre de pareilles utopies.

» Les explorations africaines poursuivies, dans ces derniers temps surtout avec tant de dévouement et au prix de tant de sacrifices, ont avant tout un but *humanitaire* : il s'agit de porter les lumières de la civilisation dans ce malheureux continent, plongé aujourd'hui dans une affreuse barbarie, et incapable d'en sortir par ses seuls efforts. Vient en second lieu le but *scientifique* : il a en vue de satisfaire cette noble curiosité, qui porte l'homme à connaître, dans tous ses détails, le globe qu'il habite, et lui fait affronter au péril de sa vie les ardeurs

(1) Voir *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, Band V, n° 4, 1878.

(2) C'est le titre même d'une brochure du lieutenant REUTER.

de la zone torride et les glaces des régions polaires. En troisième et dernier lieu vient enfin l'idée *commerciale* : le but est d'ouvrir des débouchés à nos produits manufacturés, et de nous procurer en échange les riches produits naturels de l'Afrique.

» Mais il ne peut être question d'y créer des *colonies* ; il ne s'agit nullement de vouloir implanter la race blanche dans une région torride qui est le berceau de la race noire, qui est la *raison d'être* de cette race, et qui restera son domaine exclusif, aussi longtemps que les conditions climatologiques de notre globe ne changeront pas.

» Si quelques contrées de l'Europe ont besoin de déverser ailleurs l'exubérance de leur population, le nouveau continent leur offre, et leur offrira longtemps encore, de vastes emplacements bien plus salubres que les plateaux de l'Afrique centrale, et infiniment plus faciles à mettre en relation avec la mère patrie.

» Voici la traduction textuelle des remarquables paroles prononcées par le docteur Nachtigal :

« Il y a peu de temps, des journaux allemands ont porté dans un autre public que le nôtre cette affirmation, que la Société géographique de Berlin avait et favorisait *les tendances de colonisation*. Des affirmations de ce genre étant de nature à nous porter préjudice, surtout dans les circonstances actuelles, je me vois obligé de *protester solennellement* dans cette enceinte et dans cette séance contre cette idée erronée. Les efforts qu'on fait pour explorer l'Afrique se sont appuyés, dans ces derniers temps, sur une base plus large, et ont pris une extension plus grande ; il ne faut donc pas s'étonner que des idées peu pratiques et des espérances immodérées se soient fait jour sur l'extrême limite qu'on pourrait atteindre. Aussi, nous a-t-on assez souvent recommandé des tendances et présenté des plans qui renfermaient des idées utopiques en ce qui concerne l'Afrique ; mais toujours nous avons cru devoir les repousser. Les conditions climatiques de l'Afrique devraient seules suffire pour convaincre tout le monde de l'impossibilité de fonder dans ce continent des colonies allemandes, puisque les contrées élevées du pays conviennent tout au plus à des stations passagères de missions et de commerce, dont le *personnel serait régulièrement relevé et complété*. Ce n'est donc pas nous qui avons jamais pu envoyer dans le monde l'idée de créer des colonies allemandes en Afrique, et je crois notamment devoir prémunir notre secrétaire général contre l'emploi du mot de *colonisation* ».

L'allusion aux brochures du lieutenant REUTER est manifeste dans l'introduction et l'application des paroles

de NACHTIGAL à la Belgique. Il est intéressant dès alors d'analyser minutieusement la portée de la note.

A proprement parler, on n'y nomme pas explicitement l'Association internationale africaine ni l'initiative royale, mais personne ne pouvait se méprendre sur ce qu'on y désigne par « les explorations africaines poursuivies, dans ces derniers temps, avec tant de dévouement ». L'auteur de la note distingue un triple but : humanitaire « avant tout », scientifique « en second lieu », et « en troisième et dernier lieu vient enfin l'idée commerciale ». Il ne nie pas directement et en termes explicites le but politique, et pour cause, car cette fin est déjà implicitement comprise dans le but humanitaire [22, pp. 116, 360-362 ; 23, pp. 160-168, 172-180 ; 24, pp. 192-194]. A y regarder de près, il n'exclut que le système des colonies de peuplement et encore, le motif allégué ne se rapporte pas à la nature ou au but spécifique des explorations africaines, mais au climat de l'Afrique. Les termes de ce communiqué sont donc choisis très judicieusement, on dirait presque spécieusement !

Certains estiment que LÉOPOLD II n'y regardait pas de si près lorsqu'il s'agissait de déjouer ses concurrents ou l'opinion publique. A tort cependant, croyons-nous. Ce que d'aucuns taxent de machiavélisme n'est qu'extrême adresse à voiler la vérité sans lui faire violence. Et que le Souverain eût des raisons suffisantes pour agir de la sorte, personne ne le contestera. On trouve dans cette note un exemple de cette finesse d'esprit et d'expression qui fut si caractéristique du génie de LÉOPOLD II et qui fit de lui un diplomate inégalé.

Rien dans ce communiqué n'est en contradiction avec les visées secrètes du Promoteur de l'œuvre africaine et du Fondateur de l'État indépendant du Congo ! Si, vers cette même époque, le Roi écrit à LAMBERMONT

qu'il cherche à se créer une possession africaine (p. 96), il n'a certes pas en vue d'y fonder une colonie belge proprement dite — point définitivement acquis, croyons-nous — ni une colonie de peuplement, mais il tend à y acquérir, « comme particulier... des propriétés » (1) qu'il gouvernerait personnellement et où ses compatriotes trouveraient non seulement à réaliser sous sa direction une noble mission civilisatrice en faveur des populations indigènes, mais en même temps à mettre en valeur les ressources presque illimitées du pays. Et ce but politique s'accordait parfaitement avec la triple fin exposée dans le communiqué. D'un autre côté, cet objectif personnel du Roi n'avait rien de commun avec les propositions du lieutenant REUTER. Celui-ci, en effet, visait la création d'une colonie belge et la formation d'une colonie de peuplement. Les suggestions de cet auteur, tout inspirées qu'elles fussent d'un ardent patriotisme et d'un réel souci des intérêts du commerce et de l'industrie belges, étaient à juste titre regardées comme des utopies, et c'est avec raison que le communiqué attire l'attention sur la protestation solennelle de NACHTIGAL qui avoue que

« ...des affirmations de ce genre étaient de nature à nous porter préjudice, surtout dans les circonstances actuelles » !

Nous devons encore relever un second point dans cette note. Quel motif a pu amener NACHTIGAL à prendre aussi solennellement position contre des tendances de colonisation de ses compatriotes ? Quelles conséquences néfastes a-t-il en vue en proclamant que de pareilles suggestions étaient de nature à porter préjudice « à nous », et qui désignait-il par ce pronom personnel ? Nous voici au cœur du problème colonial, tel qu'il se posait à l'Allemagne de 1878, ou mieux, au cœur même

(1) Instructions secrètes du Roi à STANLEY, août 1879. Voir [22, p. 398].

de la politique de BISMARCK ! Quand on lit la magistrale et pénétrante étude de Th. SIMAR ⁽¹⁾ sur *L'impérialisme allemand et l'expansion européenne dans la seconde moitié du XIX^e siècle* [27], aucun doute n'est plus possible que l'intervention de NACHTIGAL répondît parfaitement aux directives de la politique du Chancelier. Celui-ci ne voulait pas de colonies pour l'Allemagne !

LÉOPOLD II avait saisi depuis longtemps la tactique de son puissant voisin d'Outre-Rhin. Le 19 novembre 1873 il écrivait à LAMBERMONT :

« ...des vues ambitieuses de l'Allemagne (en Extrême-Orient), je n'y crois pas » ⁽²⁾.

En 1876, il avait établi son programme de telle sorte que le Chancelier n'eût rien à y objecter [22, p. 144]. A la conférence de septembre 1876, le Roi avait trouvé chez les délégués allemands la plus entière sympathie et une aide efficace à faire triompher ses vues. Il avait vraiment excellé à les charmer et ils avaient emporté à Berlin l'inoubliable souvenir de leur rencontre avec le Président de l'Association internationale africaine ⁽³⁾. Quelles furent ses relations subséquentes avec le membre allemand du Comité exécutif de l'Association internationale ? Jusqu'à présent, nous ne possédons pas de don-

⁽¹⁾ A propos de cette étude, DE JONGHE émet la remarque suivante dans la notice nécrologique qu'il consacre à son ami : « Étude dont certains passages, isolés de leur contexte, et mal interprétés, provoquèrent l'an passé, une campagne de presse violente et tapageuse, dont il (Th. Simar) est sorti victorieux » (*Congo*, 1930, t. II, p. 145). D'après DE JONGHE, c'est son goût pour l'histoire de la formation de notre empire colonial qui lui fit écrire cette étude sur l'impérialisme allemand (*Ibidem*). Si TH. SIMAR y indique excellemment la tactique de BISMARCK, il ne nous fait pas connaître suffisamment le parti que LÉOPOLD II sut en tirer.

⁽²⁾ L. O. C., t. V, section 9.

⁽³⁾ Le 8 octobre 1876, le baron E. DE BORCHGRAVE relate au Roi l'impression que les délégués allemands ont emportée de Bruxelles : « Sire, La Société de Géographie de Berlin a repris hier soir ses séances... Je crois aller au-devant des désirs

nées à ce sujet. En tout cas, on peut se demander si dans la correspondance de LÉOPOLD II avec NACHTIGAL le point touché par ce dernier dans son intervention à la séance de la Société de Géographie de Berlin, n'avait peut-être pas fait l'objet d'échanges de vues entre eux. Quoi qu'il en soit, le Roi sut en tirer profit, car nous n'hésitons pas à présumer que le communiqué publié à Bruxelles ait passé sous les yeux du Souverain, malgré que tout témoignage positif fasse défaut à ce sujet.

Nous ne serions pas surpris que BANNING ait préparé la note pour être insérée dans le Bulletin de la Société belge de Géographie ; ce service serait en tout cas parfaitement conforme à la collaboration que l'ancien secrétaire de la Conférence géographique a prêtée à l'œuvre durant les premières années. Nous trouvons un témoignage d'un semblable concours actif et intelligent de BANNING dans le billet suivant que le comte P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA lui adressait quelques mois plus tard :

du Roi en Lui rendant brièvement compte des résultats de la séance. Le Baron de Richthofen a parlé pendant une heure. Il a dit tout d'abord que l'idée de convoquer une réelle réunion dans un tel but méritait à elle seule la reconnaissance de l'Europe savante, mais que la manière dont le Roi avait reçu les étrangers et présidé leurs délibérations était au-dessus de toutes descriptions. Jamais, a-t-il ajouté, dans aucun pays et dans aucune circonstance, une hospitalité aussi magnifiquement royale n'a été exercée. Puis il a cité les noms des délégués ; il a suivi, en les commentant et les expliquant d'après les procès-verbaux, les travaux de la Conférence et a insisté d'une manière toute particulière sur les résolutions prises. Son discours a été écouté avec une attention recueillie. En terminant, M. de Richthofen a dit que l'initiative du Roi appelait d'une façon spéciale la gratitude de la Société de Géographie de Berlin dont S. M. a bien voulu consentir à devenir membre d'honneur. M. ... de Etzel, revenu récemment de Bruxelles, a demandé immédiatement que les sentiments de l'assemblée se traduisent par un vote formel de reconnaissance que le Président serait chargé de porter aux pieds du Trône. Aussitôt les 180 membres présents, se levant par un mouvement unanime, ont chaleureusement ratifié la proposition de M. de Etzel. En se mettant à la tête d'un grand mouvement scientifique et civilisateur, le Roi rend en même temps à la Belgique un service signalé ; le langage de mes collègues de la Société de Géographie ne m'a laissé aucun doute à cet égard. Je suis, Sire ... (s) Bon de Borchgrave » (E. D. B., Dossier n° 242, où figure le brouillon de cette lettre).

« Cabinet du Roi.

Palais de Bruxelles, 5 octobre 1878.

» Mon cher M. Banning,

» Le Roi m'a chargé de vous exprimer tous ses remerciements du compte rendu que vous avez fait parvenir à S. M. de la réunion de dimanche dernier.

» S. M. approuve entièrement votre attitude en cette circonstance. Elle désirerait savoir si votre note peut être déposée aux archives de l'Association internationale africaine ?

» Ayez la bonté de me dire si vous y voyez de l'inconvénient et agrééz...

(s). P. de Borchgrave » (1).

Nous devons attendre le jour où les archives de l'Association deviendront accessibles aux historiens pour connaître au juste cette note de BANNING à laquelle le Roi attachait une si grande importance.

(1) E. B., Dossier n° 32.

CHAPITRE IX

LA QUESTION ANGLO-PORTUGAISE DE LOURENÇO MARQUES

(mai 1877 — juin 1879).

Il importe aux historiens qui étudient les origines et l'évolution de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II d'examiner, à l'aide des archives belges pour la plupart encore inexplorees, les informations que le Roi reçut au sujet des événements qui se déroulaient dans le continent noir et leur répercussion sur la politique des puissances européennes et d'établir la réaction du Souverain à tous ces renseignements ou situations. Ainsi le projet du chemin de fer Prétoria-Lourenço Marques dans la Delagoa Bay, qui, en 1875, avait donné naissance à la tentative d'expansion belge au Transvaal, allait avoir aussi son influence sur le projet congolais du Roi.

Le 12 avril 1877, sir Th. SHEPSTONE proclama l'annexion du Transvaal en incorporant d'autorité la République sud-africaine dans la Confédération britannique de l'Afrique du Sud [23, p. 112]. Lorsque la nouvelle arriva en Europe — vers cette époque également on y reçut les lettres que STANLEY avait écrites au bord du Tanganyika — LÉOPOLD II vit ses projets transvaliens échouer et déjà il songeait à lancer une entreprise dans le bassin

du Congo, distincte de l'Association internationale africaine [22, pp. 232-256 ; 23, pp. 40-42] !

L'intervention autoritaire du Gouvernement britannique dans les destinées du Transvaal intéressait autant le Portugal que la Belgique parce qu'elle mettait l'avenir du chemin de fer Prétoria-Lourenço Marques en question. Aussi, la légation de Belgique à Lisbonne suivait-elle avec attention la réaction portugaise aux événements de l'Afrique du Sud. Le 12 mai 1877, L. VERHAEGE DE NAYER en référa au Ministre des Affaires étrangères de Bruxelles en ces termes :

« Monsieur le Comte,

» La plupart des journaux de Lisbonne s'occupent aujourd'hui, comme il fallait s'y attendre, de l'annexion du Transvaal aux possessions anglaises. Tous appellent l'attention du Gouvernement sur ce fait, et lui demandent de prendre les mesures nécessaires pour veiller à la sûreté de la domination portugaise dans l'Afrique australe.

» Le pas nouveau que l'Angleterre vient de faire menace assurément sinon le présent, au moins l'avenir des colonies portugaises. Le Portugal ne peut qu'avancer lentement à la conquête des régions de l'intérieur, tandis que la colonisation anglaise se développera sur ce point, comme ailleurs, avec la rapidité que l'on sait. La disproportion qui existe dans la force d'expansion des deux pays ne permet guère au Portugal de soutenir la concurrence avec quelque avantage : aussi se voit-il déjà menacé d'être enclavé entre les établissements anglais du sud et ceux qui commencent à se former au nord sur le lac Nyassa : la politique anglaise le renferme sur les côtes, et lui ferme l'accès de l'intérieur, en lui enlevant tout espoir d'opérer un jour la réunion des provinces de Mozambique à celle d'Angola.

» Telle est en résumé l'opinion du *Progresso* et du *Diario de Notícias* sur cet événement. Le *Diario Popular* s'occupe spécialement du chemin de fer de Lourenço Marques, dont l'utilité lui semble désormais contestable et il demande au Gouvernement de ne pas faire sur ce point des dépenses qui pourraient demeurer stériles.

» Le Ministre d'Angleterre, dans une note insérée au *Livre Blanc* publié récemment par le Gouvernement Portugais, déclare que le Gouvernement de S. M. Britannique n'émet aucun doute sur la possession des territoires donnés au Portugal par le traité du 27 juillet 1817, mais que, relativement aux régions de l'intérieur, pour lesquelles il

n'existe aucun traité, il ne saurait reconnaître le signe de la souveraineté que dans une occupation *bona fide* et l'exercice non interrompu d'une juridiction effective. Cette théorie, qui ne laisse pas d'ailleurs, comme on le voit, d'être conforme aux principes généraux sur le droit d'occupation, est funeste aux espérances que le Portugal nourrit en Afrique. Aussi le *Diario de Noticias* accuse-t-il l'Angleterre, avec peu de justice, ce semble, de n'être pas, dans cette partie du monde, une alliée fidèle. Si la lutte est inégale, ce n'est pas à une politique systématique du Gouvernement anglais qu'il faut s'en prendre, mais bien à des circonstances qu'il n'est au pouvoir de personne de modifier, et qui ont doté les deux pays de moyens bien inégaux pour une entreprise de conquête et de colonisation à l'intérieur de l'Afrique

(s) L. Verhaeghe de Nayer » (1).

De son côté, quinze jours plus tard, le ministre de Belgique à Lisbonne, le baron de PITTEURS HIEGAERTS revint en personne sur la question dans une lettre en date du 24 mai 1877. Il s'exprime comme suit :

« L'annexion déguisée, sous le nom d'entrée dans la Confédération des Possessions anglaises du Sud de l'Afrique, de la République du Transvaal donne un nouvel aliment aux craintes des Portugais pour leurs colonies africaines ; celle de Mozambique va se trouver resserrée entre les domaines de la Couronne britannique au sud et le sultanat de Zanzibar, placé de fait sous la suzeraineté anglaise, au nord. Le Portugal sent qu'il a négligé les riches territoires qu'il possède depuis plusieurs siècles et cherche à regagner le temps perdu...

» Le Gouvernement a envoyé, il y a quelque temps, aux Indes portugaises un commissaire, le conseiller Nogueira Soares, à l'effet d'y conclure une convention commerciale avec le Gouverneur général de l'Inde anglaise. Ces négociations n'ont pas encore abouti, mais la presse anglo-indoue à cette occasion a dirigé de violentes attaques contre le Gouvernement de Goa et pressé l'administration anglaise de proposer l'achat de ces restes de la grandeur portugaise dans la Péninsule hindoustannique.

» La presse de Lisbonne, organe du sentiment public, repousse avec indignation ces attaques et ces propositions de vente...

(s) B^{on} de Pitteurs Hiegaerts » (2).

(1) A. M. A. E. — AF. 5.

(2) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 79. — Une copie en figure dans A. M. A. E. — AF. 5.

Il importait tant à Bruxelles qu'à Lisbonne de connaître les intentions de Londres au sujet du chemin de fer Prétoria-Lourenço Marques. L'agent de la Société COCKERILL au Transvaal, M. ESTOURGIES, avait obtenu *in extremis* du Volksraad la ratification du contrat de sa société avec le Gouvernement du Transvaal, et, avant l'annexion, sir SHEPSTONE lui avait donné l'assurance qu'il appuyerait de tout son pouvoir, auprès du Gouvernement anglais, la Société COCKERILL dans son entreprise projetée du chemin de fer de Delagoa Bay vers l'intérieur, et cela malgré les sympathies que l'on pourrait lui supposer pour le chemin de fer de Natal [23, pp. 109-110]. A Seraïng, on regardait la chose plutôt comme perdue. Dans sa lettre du 28 mai 1877 au Ministre le baron DE SÉLYS FANSON, consul de Belgique à Prétoria, écrit en effet :

« La dernière malle d'Europe ne m'a apporté que des lettres de ma famille qui m'apprennent que Monsieur J. Olivier ne compte pas revenir au Transvaal et que M. Sadoine est peu disposé à poursuivre l'entreprise du chemin de fer de Delagoa ».

Le consul avoue cependant qu'il lui semble rester peu d'espoir de voir les Belges s'emparer du marché de Transvaal, les Anglais, agents des grandes maisons de commerce du Natal et de Port-Élisabeth, monopolisant le trafic dans toute la République sud-africaine. Il regretterait malgré tout de voir la Société COCKERILL abandonner l'affaire du chemin de fer, « alors que le Gouvernement anglais est bien disposé à son égard » (1), écrit-il.

Dans son rapport du 10 juin 1877 à SADOINE, directeur de la société COCKERILL, sur sa mission au Transvaal, ESTOURGIES donnait les mêmes assurances :

« Rappelé en Belgique par votre télégramme, confirmé par vos lettres de janvier, je partis de Prétoria par la poste du 22 mars et

(1) A. M. A. E. — AF. 5.

arrivé à Londres le 9 mai en même temps que le télégraphe y annonça l'annexion du Transvaal à l'Angleterre sous la date du 12 avril.

» Aux termes de la proclamation de Sir Th. Shepstone, les contrats conclus par l'ancien Gouvernement du Transvaal et les concessions accordées par lui seront honorablement reconnus par le Gouvernement Britannique.

» A mon passage à Londres, j'eus occasion de juger des dispositions du Gouvernement anglais pour favoriser le développement de sa nouvelle colonie et je crois pouvoir assurer à la Société Cockerill l'appui officiel et commercial de l'Angleterre pour le cas où la Société jugera de son intérêt de donner suite aux projets du chemin de fer de Delagoa Bay vers l'intérieur du Transvaal... » (1).

En vérité, les dispositions personnelles et la politique du Commissaire britannique au Transvaal furent tout autres.

« Un des premiers actes de Sir Th. Shepstone... fut de rejeter le contrat du chemin de fer (Prétoria-Lourenço Marques) et de décider que celui-ci ne se ferait pas »,

écrit de lui MORIER, ministre d'Angleterre à Lisbonne, dans le *Times* du 20 mars 1881 (2). Aussi en Belgique on ne se faisait aucune illusion à son sujet (3).

Au Portugal, on commençait à voir plus sainement la situation. Le ministre d'Angleterre à Lisbonne, MORIER, y faisait au nom de son Gouvernement, quelques ouvertures au sujet des possessions respectives du Portugal et de la Grande-Bretagne en Afrique (4). L'Angleterre

(1) A. M. A. E. — AF. 5.

(2) Voir au sujet de cet article du *Times* : Lettre du baron d'ERP, 7 avril 1881 (C. P. L. P., XV, 1880-1883, Document 20).

(3) Sur les dispositions de Bruxelles, voir [23, pp. 113-115].

(4) On n'en savait pas grand-chose à l'époque au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, puisque, en réponse à une demande du ministre, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS écrit le 21 mai 1880 : « La correspondance de la Légation avec votre département antérieure à mon arrivée à Lisbonne ne fait aucune mention de négociations qui auraient été entamées entre la Grande-Bretagne et le Portugal pour conclure un traité concernant leurs possessions africaines. Durant le ministère présidé par le duc (alors marquis) d'Avila, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1877 jusqu'au mois de janvier 1878, il n'y a pas eu

serait disposée à conclure un traité très favorable aux intérêts portugais aux Indes et espérait que, de son côté, le Portugal ne refuserait pas de signer une convention qui réglerait la question de leurs possessions sud-africaines au mieux de leurs intérêts respectifs.

Aussi, dès le 17 juin 1877, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS notait le changement de climat dans l'attitude de Lisbonne ; il écrit à ce propos :

« L'émotion et les craintes produites par l'annexion du Transvaal semblent se calmer ; on est arrivé à se dire pour faire belle mine à mauvais jeu, que tout bien considéré, la République sud-africaine ne possédait pas de bien grandes conditions de viabilité et que si l'Angleterre ne l'avait pas réunie à ses possessions, le Portugal aurait dû finir par faire des sacrifices matériels et pécuniaires en sa faveur » (1).

D'autre part, le Portugal améliorerait sensiblement son ancien tarif des douanes dans sa colonie de Mozambique. En communiquant cette nouvelle à Bruxelles, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS fit ressortir, dans sa lettre du 14 août 1877, que les modifications étaient faites dans un sens libéral. Il note à ce sujet :

« Le Gouvernement portugais y a été poussé, comme l'exposé des motifs l'avance, par les progrès incessants que font dans le domaine économique la Confédération anglaise du Sud de l'Afrique et le Sultanat de Zanzibar. Ces progrès matériels autant que le développement politique et l'accroissement du territoire colonial de la Grande-Bretagne ont été un stimulant énergique pour le Portugal...

» Ce que l'exposé des motifs ne dit pas et ne pouvait pas dire, c'est que le Gouvernement anglais a usé à Lisbonne de toute son influence pour obtenir les modifications douanières... » (2).

Cet acte du Gouvernement portugais n'était-il pas

de négociations ; tout au plus quelques ouvertures de la part du ministre de S. M. Britannique. Les négociations n'ont commencé sérieusement que quelque temps après la reconstitution du ministère régénéré entre MM. Corvo et Morier pendant l'été et l'automne de l'année 1878 » (C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 188).

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 82.

(2) C. P. — AF. 9, 1840-1887.

une première condition posée par Londres pour arriver à un règlement satisfaisant de la question portugaise aux Indes (1) ?

Pour le moment, l'attention publique au Portugal était moins concentrée sur l'affaire de la Delagoa Bay. Entre-temps STANLEY avait débouché à l'embouchure du Congo au mois d'août 1877 et la question de la possession souveraine du fleuve fut portée bientôt à l'ordre du jour par le voyageur lui-même dans sa fameuse lettre écrite à Loanda le 5 septembre 1877 et publiée par le *Daily Telegraph* du 22 novembre. STANLEY y écrivait ces lignes :

« Je suis convaincu que la question de cette magnifique voie navigable deviendra à un moment donné une question politique. Jusqu'à présent du moins, aucune puissance européenne ne paraît avoir mis en avant le droit de contrôle sur ce fleuve. Le Portugal y prétend, il est vrai, parce qu'il a découvert l'embouchure du cours d'eau ; mais les grandes puissances, l'Angleterre, les États-Unis, et la France, refusent d'admettre cette prétention. Si je ne craignais de refroidir, par la longueur de mes lettres, l'intérêt que vous portez à l'Afrique et à ce superbe fleuve, je pourrais invoquer bien des arguments pour démontrer que la solution immédiate d'une aussi importante question serait un acte de haute politique... ».

Et à la fin de cette même lettre, il dévoile toute sa pensée :

« Que l'Angleterre, dis-je, s'entende immédiatement avec le Portugal pour proclamer sa souveraineté sur le fleuve Livingstone, afin d'éviter que les sensibilités du monde ne soient excitées quelque jour quand on s'y attendrait le moins... ».

(1) N'est-ce pas à cette interaction des situations coloniales que TH. SIMAR fait allusion lorsqu'il écrit : « L'histoire de la fondation de l'État Indépendant est intimement liée à celle du grand mouvement d'expansion impérialiste et colonial qui caractérise la seconde moitié du XIX^e siècle... Le lecteur auquel nous dirions qu'il faut chercher dans les Indes anglaises un des fils conducteurs de l'histoire du Congo, sursauterait et crierait au paradoxe. C'est cependant la vérité et toute la vérité » ? (*Congo*, 1921, I, p. 498). Voir aussi [23, p. 147].

Nous avons démontré [22, pp. 288-297] ce qu'a dû être la réaction de LÉOPOLD II à ces suggestions qui venaient mettre si gravement ses projets secrets en péril.

« Pourquoi les grandes puissances commerciales de l'ancien et du nouveau continent ne s'entendraient-elles pas pour se charger ensemble de cette mission dont parle Stanley, de protéger, au nom de l'humanité, le commerce naissant des pays nouvellement découverts, et ne neutraliseraient-elles pas la grande voie fluviale qui conduit dans l'Afrique centrale ? » [22, p. 291].

« Les prétentions historiques du Portugal, justement contestées par l'Angleterre, ne pourront être maintenues ; l'application des principes formulés par le congrès de Vienne, en l'absence de tout État régulièrement organisé et reconnu, fournirait ici une solution facile » [22, p. 293].

Le moment n'était-il pas arrivé

« ...de convier les nations à fonder, sous le patronage de la Belgique neutre, une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique ? » [23, p. 195].

Il importerait pour l'histoire des origines du Congo d'examiner à fond quelles furent les réactions du Gouvernement et de l'opinion publique tant en Angleterre qu'au Portugal aux audacieuses suggestions de STANLEY. Il ne suffit pas de quelques phrases générales et banales ; une analyse détaillée de la presse et des archives diplomatiques de ces deux pays est indispensable. Reste alors la question de connaître les informations que LÉOPOLD II reçut alors à ce sujet et les réactions qu'elles provoquèrent chez lui. Ce travail est encore à faire ⁽¹⁾.

Au mois de janvier 1878 se constitua un nouveau cabinet à Lisbonne dans lequel M. d'ANDRADE CORVO

(1) Nous n'avons pas eu l'occasion d'entreprendre cette tâche. C'est une lacune à combler par quelqu'un de mieux placé que nous. Au Congo, nous ne pouvons même pas y penser !

tenait le portefeuille des Affaires étrangères. Celui-ci

«...était intimement lié pendant qu'il était ministre des Affaires étrangères avec le représentant de Sa Majesté Britannique » (1).

Le 21 juin 1878, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS communiqua l'information suivante à FRÈRE-ORBAN qui venait de succéder au comte D'ASPREMONT-LYNDEN comme chef du département des Affaires étrangères à Bruxelles :

« Une dépêche de Londres, reproduite par toute la presse portugaise, parlait d'ouvertures faites par l'Angleterre pour arriver à l'échange de la colonie portugaise de Lourenço Marques contre un équivalent qui n'était pas désigné. Le Ministre des Affaires étrangères m'a affirmé qu'il n'y avait rien de fondé dans cette rumeur.

» On sait, a-t-il ajouté, que je considère nos colonies d'Afrique comme des bijoux de la Couronne de Portugal, je me laisserai plutôt couper le bras que de signer un acte comportant la cession d'une portion quelconque de notre territoire africain » (2).

N'empêche que le 23 septembre de cette année, le chargé d'affaires de Belgique à Lisbonne, le baron d'ERP, signale les faits suivants à Bruxelles dans une lettre confidentielle :

« La presse portugaise s'attache depuis quelques jours à démentir les bruits relatifs à la cession d'une partie du domaine colonial à la Couronne d'Angleterre.

» Je tiens d'une source sûre que Monsieur Morier, Ministre d'Angleterre, est en pourparlers suivis avec le ministre des Affaires étrangères, à Lisbonne, au sujet de la cession à l'Angleterre de l'île de San Thomé, ainsi que de la baie et du district de Lourenço Marques, dans la Province de Mozambique.

» La possession de Lourenço Marques est devenue une nécessité pour la Grande-Bretagne, depuis qu'elle s'est emparée de la République du Transvaal.

(1) Lettre du baron DE PITTEURS HIEGAERTS au Ministre des Affaires étrangères, Lisbonne, 9 octobre 1880 (C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 207).

(2) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 111.

» On n'a pu me donner de renseignements précis au sujet de la compensation offerte par l'Angleterre en échange de la cession projetée. Il s'agirait d'une très forte indemnité pécuniaire. Monsieur Corvo se montrerait disposé à acquiescer à la demande du Gouvernement anglais ; reste à savoir si son opinion sera partagée par ses collègues » (1).

N'est-ce pas dans les bruits qui couraient au sujet des pourparlers anglo-portugais, et dont le Roi trouvait sans doute l'écho dans la presse qu'il parcourait tous les jours avec une attention très perspicace ou dans des informations confidentielles sur ce même sujet, que nous devons voir la cause qui a déterminé LÉOPOLD II à abandonner sa première idée de constituer une société internationale de commerce, plutôt que dans la retraite des deux grands industriels qui devaient y entrer, comme le prétend le correspondant bruxellois du *Voltaire* [22, p. 350] ? N'est-ce pas parce que le Souverain jugeait plus prudent, vu les circonstances, d'agir sous le couvert d'un simple comité d'études à fonds perdus qu'il appela STANLEY à Bruxelles au mois d'août 1878 ?

Le 12 novembre 1878, le baron DE PITTEURS était enfin en mesure de dissiper un peu le voile qui couvrait les négociations en cours entre le Portugal et l'Angleterre. Il écrit à ce sujet de Lisbonne le 12 novembre au ministre des Affaires étrangères :

« La presse étrangère s'occupe de nouveau de projets de cession à l'Angleterre d'une ou de plusieurs parties des colonies portugaises en Afrique.

» Ce qui a donné lieu à ces rumeurs, ce sont les négociations entamées il y a quelque temps à Lisbonne, entre le Gouvernement portugais et le ministre d'Angleterre assisté d'un des secrétaires du Gouvernement général de l'Inde arrivé spécialement de Calcutta.

» Il s'agit en premier lieu... de l'Inde portugaise... ; en second lieu on s'est occupé du chemin de fer de Delagoa-Bay au Transvaal...

» La réserve observée tant par le ministre des Affaires étrangères

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 119.

que par le Représentant de S. M. Britannique, ne m'a pas permis d'apprendre si le cercle des négociations s'est étendu à d'autres sujets » (1).

Deux semaines plus tard, STANLEY et différents personnages du monde commercial et financier d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Belgique et des Pays-Bas se trouvèrent réunis au Palais royal de Bruxelles à l'invitation du Souverain. STANLEY résume en ces termes l'objet de cette réunion.

« Nous fûmes introduits dans la salle du Conseil ; quelques minutes après, nous apprîmes l'objet de cette réunion : il s'agissait — entreprise fort modeste — d'une sorte d'enquête préliminaire sur l'utilité que pouvaient avoir le fleuve Congo et son bassin...

» On convint d'équiper une expédition qui irait se documenter sur place, et de désigner le groupe des souscripteurs sous le nom de « Comité d'Études du Haut-Congo » (2).

A Lisbonne, les négociations anglo-portugaises continuèrent. Le 30 janvier 1879, le ministre de Belgique en référé en ces termes à Bruxelles :

« Le gouvernement anglais considère comme inévitable la nécessité de châtier le Roi des Zulu voisin du territoire du Transvaal qu'il ne cesse d'inquiéter par ses incursions... (3).

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 123.

(2) STANLEY, H. M., *The Congo and the Founding of its Free State*, t. I, chapitre I. (Nous ne disposons ici que des extraits qu'en donne *Les Digestes congolais*, n° 1, (Grands Lacs, Namur, 1955, pp. 70-71).

(3) « Secocoeni, die vroeger door de Engelschen overgehaald was — toen het in hun kraam te pas kwam — om te verklaren dat hij geen vrede wenschte, had zich niet gestoord aan de verandering van Regeering, doch zich nu ook tegenover de nieuwe regeering gehouden aan de les, hem vroeger door de Britten zelf tegenover de oude Regeering geleerd. Waar men hem vroeger altijd had gesterkt in zijn verzet tegen de erkenning van het wettig gezag der Zuid-Afrikaansche Republiek over zijn gebied, daar verlangde men thans, dat hij zich rustig zou gedragen, aangezien zijn gebied tot de Transvaal behoorde. Ten slotte moest men een expeditie van vrijwilligers en kleurlingen onder Kolonel Rowlands tegen hem uitrusten. Het ergste van alles evenwel was dat ook Cetewayo in opstand was tegen de Engelsche Regeering. De aanspraken der Republiek op het gebied, waarover deze kwestie had gehad met Cetewayo, had Engeland evenmin willen erkennen ; na de annexatie van de Transvaal echter nam het dit gebied als

» L'envoi et le ravitaillement du corps expéditionnaire anglais seraient facilités si celui-ci pouvait profiter du port de Delagoa Bay et du passage par la colonie de Lourenço Marques. Le Gouvernement de S. M. Britannique a demandé, il y a quelque temps, au Portugal l'autorisation de se servir de son territoire comme route d'étape.

» Le passage de troupes étrangères sur le territoire continental ou colonial est subordonné par la Charte à l'autorisation de la Législature. Le Gouvernement portugais a prêté l'oreille aux propositions qui lui ont été faites à Londres, et une convention soumise en ce moment à l'acceptation au Cabinet anglais a été provisoirement arrêtée entre le ministre d'Angleterre et le ministre des Affaires étrangères...

» Cette convention, dès qu'elle aura été acceptée, sera soumise à l'acceptation des Chambres portugaises.

» Tels sont, enrésumé, les renseignements que vient de me donner M. d'Andrado Corvo. La négociation n'est pas un secret. Une interpellation est déjà annoncée à la Chambre des Députés.

» Le ministre des Affaires étrangères, comme j'avais l'honneur de vous le dire dernièrement et comme il l'a déclaré dans son discours sur la concession Païvre ⁽¹⁾, est persuadé que la vraie politique coloniale en Afrique consiste à marcher d'accord avec l'Angleterre. C'est en persistant dans cet ordre d'idées qu'il n'a vu aucun obstacle à accéder à la demande de l'Angleterre.

(s) de Pitteurs Hiegaerts » ⁽²⁾.

Ces renseignements furent sans doute reçus avec beaucoup d'intérêt à Bruxelles. Pour le Roi, ils devaient signifier le danger de voir le Portugal et l'Angleterre se mettre d'accord pour arranger la question du Congo dans un sens plus ou moins favorable pour Lisbonne en compensation d'une solution avantageuse pour Londres de l'affaire de Lourenço Marques. STANLEY venait de partir le 23 janvier pour Zanzibar afin d'y recruter une cinquantaine d'hommes pour trois ans. De là il se rendrait

onbetwistbaar eigendom in bezit... Met hun gewone hooghartigheid verachtten de Engelschen de Zulu-Impis, wat hun de bloedige nederlaag van Isandhlwana (22 Januari 1879) bezorgde, waar ongeveer 1200 Engelsche soldaten in den pan gehakt werden », écrit KRUGER P. [15, pp. 82-84].

⁽¹⁾ Il s'agit d'une concession de terrain sur le Zambèze. Le baron DE PITTEURS en avait entretenu le ministre dans ses lettres des 18 et 23 janvier 1879 (C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Documents n° 120 et 131).

⁽²⁾ C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 132.

directement par mer à l'embouchure du Congo. Il importait d'aller vite et surtout de garantir au plus tôt l'avenir. L'explorateur devait donc être mis au courant de l'objectif véritable poursuivi par le Roi au Congo. On l'invita à passer par Bruxelles avant de descendre vers Banana. Il préférait rencontrer le colonel STRAUCH à Gibraltar où il comptait arriver entre le 26 et le 30 juin [22, pp. 377-380].

A Lisbonne on venait de signer la convention au sujet de Lourenço Marques. Le 9 juin 1879, le baron DE PITTEURS en informa Bruxelles en ces termes :

« J'ai eu l'honneur de vous entretenir à diverses reprises des négociations entamées entre le Portugal et l'Angleterre relativement à leurs colonies dans le Sud de l'Afrique ; ces négociations viennent d'aboutir. Le ministre d'Angleterre à Lisbonne, revenu le 27 mai (1), a signé le lendemain (2) avec M. d'Andrade Corvo une série d'arrangements comportant un pacte de commerce et de navigation, une convention d'extradition et une convention pour la répression de la traite des esclaves.

» Le premier de ces traités, d'après ce que j'ai pu apprendre, stipule la liberté réciproque de commerce et de navigation entre les possessions africaines des deux pays. La navigation du Zambèze est libre et ouverte au commerce du monde entier. L'Angleterre obtient ce droit de transit vers le Transvaal par la colonie et par le port de Lourenço Marques...

» Le Cabinet Braamcamp, constitué depuis peu de jours, n'aura pas encore eu le temps de s'occuper de cette question. M. Morier insistera vivement, m'a-t-il dit, pour la ratification de ces actes internationaux avant la dissolution des Cortès ; il y tient d'autant plus que sous prétexte d'affaires privées, il s'est rendu à Londres pour lever les dernières difficultés » (3).

(1) M. MORIER était parti à l'improviste le 19 mars pour Londres. Lettre du baron DE PITTEURS du 20 mars 1879 (C. P. L. P., t. XIV, Document n° 137).

(2) « Après s'être heurté à bien des points litigieux, le traité a été signé le 30 mai 1879, quelques instants avant que M. d'Andrade Corvo ne déposât le portefeuille des Affaires étrangères... Les renseignements que je vous ai communiqués à cette époque m'avaient été donnés d'une manière inexacte. Le traité porte la date du 30 mai et non du 28 » écrit DE PITTEURS HIEGAERTS à FRÈRE-ORBAN le 21 mai 1880 (C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 188).

(3) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 151).

Le Roi put se réjouir. Pour le moment du moins on lui laissait le champ libre à l'embouchure du Congo ! Il dira quelques jours plus tard avec une satisfaction profonde et en y attachant un sens qui échappait aux profanes :

« Les résultats déjà atteints sont plus que des promesses. Ils invitent à persévérer » (p. 138).

CHAPITRE X

L'AFFAIRE « CONGO » UNE INTERVIEW ET DEUX DÉMARCHES DIPLOMATIQUES

(août 1879 — février 1880).

Déjà le 5 décembre 1878, LÉOPOLD II avait écrit à STRAUCH :

« Je me réserve de vous expliquer que l'affaire Congo étant entrée dans la phase de l'exécution et cette exécution ayant un côté commercial, je dois m'abstenir de m'en mêler si ce n'est d'une façon tout officieuse » (1).

Tout officieuse que le Roi la nomme, sa façon de s'intéresser à l'affaire Congo n'en fut pas moins aussi suivie et vigilante qu'auparavant. Au contraire. Il tenait toujours les ficelles, veillait à tout, restait pratiquement à la tête de l'entreprise. On ne s'en fit aucune illusion dans les milieux de la capitale où l'on suivait avec attention l'évolution des projets africains du Roi (2).

(1) S., Document n° 1.

(2) Le 11 juin 1879, le ministre d'Autriche à Bruxelles, écrivait à Vienne : « Le Roi a décidément voué depuis nombre d'années son intérêt le plus suivi à l'exploration de l'Afrique centrale. — Cette entreprise a causé dernièrement à S. M. de graves soucis. La faillite de la société de Rotterdam... Quant au préjudice causé aux intérêts pécuniaires du Roi Léopold II, il paraît avoir été évité en temps utile, par des interventions particulières survenues au moment opportun. Ce cataclysme financier a néanmoins produit une profonde impression à Bruxelles, et l'on n'a pas manqué de s'en prévaloir dans des régions malveillantes pour la Cour, qui font d'ailleurs toujours un reproche au Roi de Sa prédilection pour les expéditions en Afrique, que S. M. ne cesse d'organiser ». Il dit alors que le Roi

CAMBIER avance péniblement vers le lac Tanganika et approche du terme de son long voyage de la côte de Zanzibar vers la région des grands lacs ; à Zanzibar se prépare la deuxième expédition qui doit aller rejoindre le courageux officier belge ; en Europe, depuis quelques mois, l'explorateur portugais SERPA PINTO et le voyageur français DE BRAZZA, revenus de leurs randonnées africaines, sont annoncés à Bruxelles où le Roi les attend ; STANLEY, engagé en même temps par le Comité d'Études du Haut-Congo et par le Roi, est allé à Zanzibar chercher ses aides noirs qui l'aideront à frayer une route à travers les Monts de Cristal vers le Pool ; déjà un bateau belge parti d'Anvers en juin 1879 a amené à l'embouchure du Congo un nombreux personnel européen et un matériel considérable pour cette gigantesque entreprise ; la presse commence à s'occuper de l'affaire, à lancer toutes sortes de bruits, elle parle même d'un projet qui se rapprocherait d'assez près des suggestions du lieutenant REUTER : des sous-officiers belges seraient envoyés en Afrique centrale. Et le Roi attend le moment favorable pour communiquer à STANLEY ses véritables visées ; il rédige à l'adresse de STRAUCH les idées que celui-ci devra aller exposer au chef de l'expédition congolaise lors de son passage à Gibraltar [22, pp. 377-390].

cherche partout de l'aide financière, puis il continue en ces termes : « Malheureusement le résultat des voyages entrepris jusqu'ici par S. M. n'a été que fort médiocre et les pertes sensibles qui ont été essayées dans le personnel marquant de ces expéditions, n'ont pas contribué à encourager l'opinion publique en faveur de ces entreprises lointaines. Une des dernières phases des nombreuses tentatives pour augmenter le nombre et l'importance des alliés à conquérir dans le but connu ont été les conférences tenues récemment avec le Père Charmetant. Cet ecclésiastique français fort distingué est le Directeur en Chef de la maison mère de mission à Alger pour la conversion du Centre de l'Afrique. — Je ne manquerai pas de tenir au courant V. E. des projets ultérieurs du Roi, en tant qu'ils prendraient des proportions plus vastes, plus importantes et plus générales qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. (s) B. Chotek » (A. M. A. E. — Copie dactylographiée de dossiers du Ministère des Aff. étr. de Vienne, Correspondance de la légation autrichienne à Bruxelles).

C'est à ce moment que le Roi juge nécessaire de lancer quelques pensées opportunes dans le public anglais et belge. Pour cela il se fait interviewer. En effet, le 4 août 1879, l'*Étoile belge*, journal qui souvent sera mis à contribution par l'Association internationale africaine, publie de seconde main un article qui a paru d'abord en Angleterre et dont nous mettons les passages les plus intéressants sous les yeux du lecteur. On y voit apparaître vivante la figure du Roi qui vient de se lancer hardiment à la conquête du bassin du Congo.

« L'exploration en Afrique centrale.

» La dernière livraison de la *Withhall Review* publie de la plume d'un de nos rédacteurs, M. Max Sulzberger, un travail très étendu, intitulé : Une audience chez Léopold II.

» Nous en détachons... le passage suivant où le Roi a bien voulu exposer à notre collaborateur ses vues et ses espérances au sujet des expéditions scientifiques en Afrique centrale :

» On a supposé à tort, dit le Roi, que je me suis désintéressé de la Chine et du Japon au point de vue des relations commerciales à nouer avec ces vastes empires. Je suis toujours avec une attention soutenue tout ce qui s'y passe...

» ...En présence d'obstacles toujours renaissants et de cette inertie de parti pris, et voyant les grandes nations incessamment appliquées à s'ouvrir de nouveaux débouchés, j'ai cru que la Belgique ne devait pas rester passive et se croiser les bras...

» ...L'Afrique centrale offre des ressources colossales de toute nature. Il y a là, à coup sûr, un grand avenir. Pourquoi ne pas nous en assurer une part ?

» Le Roi parle avec une lenteur un peu voulue, mais avec facilité et abondance. Il trouve le mot et l'expression propres sans recherche. Quand il ne peut convaincre, il séduit.

» Pour le moment, reprit Sa Majesté après une courte interruption, il ne s'agit encore que d'explorations scientifiques. Elles se poursuivent avec fruit...

» Les explorations scientifiques auxquelles participent tous les grands pays, finiront par créer une chaîne d'établissements qui s'entraideront, se relieront entre eux, et aplaniront les voies à l'industrie et au commerce. C'est à ceux-ci de les mettre à profit. Notre tâche consiste à leur ouvrir des perspectives nouvelles. Je ne saurais faire

davantage. Mais rien ne me coûtera pour éveiller en Belgique le goût des entreprises lointaines.

» Non que je songe à détourner le pays de ses penchants artistiques. Ils sont notre orgueil. Tout ce qui s'y rattache est également digne du plus persévérant appui. Ce sont les forces oisives de la nation, celles qui s'accumulent dans le bien-être, qui devraient être dirigées, vivifiées et dépensées au loin...

» ...Je ne sais, reprit Sa Majesté en variant le ton, ce qui a fait naître récemment le bruit d'un envoi projeté de sous-officiers de l'armée en Afrique centrale. Il n'en a jamais été question, pas plus que l'envoi de soldats blancs, qui pourraient difficilement s'acclimater... ».

Le Roi parle ensuite de l'envoi des éléphants de l'Inde en Afrique, opération qui avait été confiée à deux Anglais :

« ...Le gouvernement anglais a bien voulu mettre à ma disposition un sergent, un sergent authentique, ajoute le Roi en souriant. Il faisait discrètement et comme en passant allusion aux critiques qu'avait soulevées la fausse nouvelle du départ de sous-officiers belges.

» ...Dans une pareille entreprise, il n'y a pas d'étape qui ne soit plus ou moins un saut dans les ténèbres. Des résultats immédiats, on ne peut en attendre qu'au point de vue scientifique. Le reste dépendra beaucoup de l'énergie que montreront à l'avenir nos industriels. A eux, je le répète, de tirer le plus de parti possible des stations intermédiaires et des établissements définitifs dont le nombre ne tardera pas à grandir.

» Les résultats déjà atteints sont plus que des promesses. Ils invitent à persévérer ».

Le 14 août 1879, STANLEY arriva en vue de l'embouchure du Congo ; le 22, il était avec sa flotille devant Boma. A. DELCOMMUNE [10, t. I, p. 139] note à ce propos dans ses souvenirs :

« L'arrivée inopinée de Stanley et de ses compagnons suscita, dans le commencement, la méfiance des commerçants du Bas-Congo, y compris moi-même. » Les commentaires allaient leur train (1).

(1) Un autre témoin le confirme : « Les commerçants n'envisageaient qu'une chose, c'était d'empêcher toute nouvelle compétition qui aurait diminué la part

Ils attirèrent également l'attention du *Foreign Office* de Londres.

Vers la fin d'octobre, le ministre d'Angleterre à Bruxelles adressa la dépêche suivante au marquis DE SALISBURY, chef du *Foreign Office*, qui la reçut le 27 octobre 1879.

« My Lord,

» ...Le *Pall Mall Gazette* du 20 courant ayant publié un télégramme annonçant l'arrivée de M. Stanley à Banana Pointe, sur le Congo, j'ai donné lecture de cette dépêche au baron Lambermont. Son Excellence m'a dit que c'était la première nouvelle qu'il apprenait sur le voyage de M. Stanley en amont du Congo. Ce télégramme annonce que Stanley garde le secret le plus absolu sur le but de son expédition, mais que l'on croit qu'elle a été formée par le Gouvernement belge, dans le but d'établir en Afrique une colonie commerciale belge.

» Au sujet de cette assertion, le baron Lambermont m'a dit que c'était une complète erreur que de croire que le gouvernement belge eût le moindre rapport avec l'expédition de Stanley ou avec celle de la Société internationale ; dans le fait, ces projets n'avaient reçu d'encouragement ni du ministère actuel, ni du ministère précédent, et l'on n'obtiendrait *probablement* pas plus de secours pécuniaire de M. Frère-Orban que de M. Malou.

» Quant au secret gardé par M. Stanley sur l'objet de son expédition, le baron Lambermont a dit qu'on se figurait difficilement qu'il y eût quelque chose de secret dans une affaire à laquelle se trouvaient intéressées plusieurs maisons de banque anglaises, une maison française, une maison belge, une maison hollandaise et même, à ce qu'il croyait, une maison portugaise ; la preuve qu'elles y étaient intéressées, c'est qu'elles avaient souscrit pour des sommes variant entre cinq cents francs et mille livres sterling.

» Le baron Lambermont m'a dit que, d'après ce qu'il avait appris, l'expédition avait pour but de recueillir des renseignements sur les ressources que le pays pourrait offrir dans l'avenir à des entreprises commerciales.

de bénéfice des premiers occupants. Ils étaient donc très méfiants vis-à-vis des nouveaux venus, que la rumeur publique présentait comme des éclairés d'entreprises concurrentes » [12, p. 293], d'après VALCKE, *Mémoires*, dans *Le XX^e Siècle* du 22 février 1933. — Voir dans *Document Notte*, pp. 11-15, la lettre de STANLEY au colonel STRAUCH en date du 14 octobre 1879 sur le boycottage du Comité par les commerçants du Bas-Congo [35, p. 1131].

» Il ne croyait pas que les maisons commerçantes qui avaient souscrit pour cette « exploration d'études » avaient engagé des sommes les plus minimes dans cette expédition comme spéculation commerciale ; et, quand il considérait que les habitants du pays à explorer n'éprouvaient aucun des besoins que les spéculateurs européens se proposaient de satisfaire, il lui semblait que le projet d'établir des relations commerciales avec l'Afrique centrale devait être relégué dans les domaines du roman, au moins pendant de longues années encore.

» Il fallait se rappeler aussi que d'autres explorateurs s'étaient engagés dans la même entreprise et pouvaient devenir pour la compagnie de M. Stanley des rivaux redoutables. On pourrait citer l'expédition française, qui se proposait d'arriver au Congo en descendant un de ses tributaires, qui, partant du Nord, se jette dans le fleuve au-dessus des « rapides ». Les Portugais aussi espèrent arriver au-delà des « rapides » en suivant un des tributaires méridionaux du Congo.

» J'ai l'honneur etc...

(s) J. S. Lumley » (1).

Deux ans plus tôt, une même demande d'explication avait été adressée par le diplomate anglais à LAMBERMONT à propos du Transvaal [23, pp. 98-100], une réponse identique au fond lui fut alors donnée : le Gouvernement belge n'avait rien à voir dans l'affaire. La combinaison adoptée par le Roi s'avérait excellente : agissant à titre privé (2), sous le couvert d'une société internationale (3),

(1) A. I. C., t. I, 1878-1882, Document n° 4.

(2) Le Roi met lui-même l'accent sur ce caractère de son action dans ses instructions secrètes à STANLEY au mois d'août 1879 ; il y dit : « Le Roi, comme particulier, ne veut posséder que des propriétés en Afrique. La Belgique ne veut ni colonie, ni territoires » [22, pp. 398 et 413].

(3) C'est avec beaucoup d'habileté que LAMBERMONT fait ressortir à LUMLEY que « plusieurs maisons de banque anglaises se trouvaient intéressées dans l'affaire... qu'elles avaient souscrit pour des sommes variant entre cinq cents francs et mille livres sterling ». N'est-ce pas pour éluder l'opposition toujours à craindre de l'Angleterre que LÉOPOLD II avait admis dans le Comité d'études quelques financiers britanniques ? Encore le 23 octobre 1879, il écrivait la lettre suivante à STRAUCH : « Cher Monsieur Strauch, Quand vous aurez fait la petite note à adresser confidentiellement aux souscripteurs du comité d'études du

sans aucune attache au Gouvernement belge et sans un but immédiatement productif, LÉOPOLD II choisit la meilleure formule pour faire accepter son action à l'embouchure du Congo tant par les Gouvernements des pays intéressés que par les commerçants déjà établis dans ces parages, ou du moins pour leur enlever tout prétexte pour s'y opposer.

Ainsi, tout en s'abstenant par manque de virilité politique, par étroitesse d'esprit et par pusillanimité, le Gouvernement et les hommes d'État belges avaient permis au Roi d'agir personnellement. S'ils avaient nourri les mêmes ambitions patriotiques que leur Souverain, s'ils avaient partagé la passion fougueuse d'un BANNING ou d'un REUTER pour l'avenir colonial de la nation, jamais ils n'auraient permis à LÉOPOLD II d'agir comme

Haut-Congo, nous verrons ce qu'il faut écrire à M. Hutton. — Je pense qu'il faudra lui dire que nous nous occupons de la réorganisation du Comité d'études et que des propositions seront faites aux souscripteurs. — M. Hutton avait assisté à la séance du conseil d'administration du Comité d'études où il avait été décidé qu'il y aurait deux administrateurs anglais comme il y avait deux hollandais, il a souscrit comptant là-dessus et espérant peut-être se voir désigner. L'échec des négociations entreprises à Londres avec le duc de Sutherland, la suspension des paiements de la société de Rotterdam ont empêché de nommer des Anglais et fait disparaître les Hollandais. Il est naturel que M. Hutton s'informe discrètement de ce qui est advenu de l'idée d'une représentation spéciale pour les Anglais : je pense que le mieux est de répondre simplement : nous nous occupons de la réorganisation. — Lorsque votre note pour les souscripteurs sera faite, vous voudrez bien me la soumettre. Il y a intérêt à ne pas la retarder » (S., Document n° 11). — A propos de HUTTON. Ce grand industriel de Manchester et président de la Chambre de Commerce de cette ville qui y devint consul de Belgique en 1887 (Voir *Biographie coloniale Belge*, t. I, col. 528-530), n'est pas à confondre avec HATTON, un des propriétaires de la firme « Hatton et Cookson » qui possédait en 1877 des établissements dans le Bas-Congo. CORNET, R. J., [5, pp. 13, 15, 31, 51, 53, 76] identifie ou confond ces deux personnages, prenant tantôt l'un pour l'autre (p. 31, 51) ou changeant le nom de HATTON en HUTTON (p. 31). De son côté, LEJEUNE, L. (Stanley sur le Bas-Congo, *Digeste congolais*, n° 2, Namur, 1955, p. 65, note 1) fait de même et change le nom de HUTTON en HATTON. Il attribue à HATTON « de la maison Hatton et Cookson établie dans le Bas-Congo » le rôle de HUTTON, membre du Comité d'études du Haut-Congo, membre de la « Congo Railway Company ». Confusion de A et de U dans les noms propres étrangers n'est pas exception ; ainsi CORNET, J. R. [5, pp. 54, 76] écrit tantôt TATTON, tantôt TUTTON pour désigner le même personnage.

il a fait ; ils auraient cru de leur devoir de prendre eux-mêmes l'entreprise en mains. Du même coup, ils auraient paralysé en grande partie l'action personnelle du Roi, réduit l'œuvre à leur mesure et probablement esquivé un échec à cause de l'opposition qu'ils auraient rencontrée de la part des autres puissances.

Ce ne fut certes pas en vue de garantir d'autant mieux le succès des projets du Roi, ni par une généreuse clairvoyance de la situation présente et future qu'ils avaient adopté cette attitude expectative ; et ils n'avaient été que trop contents de ne pas devoir intervenir pécuniairement dans l'affaire. N'empêche qu'ils rendirent de la sorte un inestimable service au Roi : ils enlevèrent aux puissances coloniales, auxquelles LÉOPOLD II allait disputer la possession de l'Afrique équatoriale, leur plus redoutable arme contre lui : un prétexte d'exercer une pression diplomatique sur le Gouvernement belge. C'était précisément en grande partie la prévision et la crainte de difficultés diplomatiques avec les garants de la neutralité belge qui avait retenu les hommes politiques belges de toute velléité dans le domaine colonial ; et c'est parce qu'ils étaient convaincus que l'initiative royale ne pourrait jamais dépasser le stade de la philanthropie et des études commerciales et qu'elle était presque infailliblement vouée à un échec, qu'ils ne s'y opposèrent pas.

LAMBERMONT soutenait puissamment le Roi dans ses efforts. Il est curieux à noter qu'il mettait une nuance en parlant de l'attitude de MALOU et de celle de FRÈRE-ORBAN à l'égard de l'œuvre, et le diplomate anglais n'a pas manqué de souligner lui-même l'adverbe « probablement » employé par son interlocuteur quant aux secours pécuniaires que l'on n'obtiendrait pas plus du ministère actuel que du précédent (1). Extrême prudence de LAM-

(1) « Les chefs des deux partis politiques belges, MM. Malou et Frère-Orban, qui se sont succédé au pouvoir pendant la gestation de l'œuvre royale, ne se ressemblaient guère. La bonhomie narquoise du premier contrastait avec le

BERMONT qui ne voulait pas engager l'avenir, car il prévoyait que peut-être la Belgique serait obligée d'intervenir dans l'affaire dans le cas fâcheux où le Roi pourrait un jour se trouver

« ...devant l'alternative ou d'abandonner l'entreprise ou de se ruiner pour la soutenir » (1).

Il était de sage politique de ne pas affecter une ignorance complète quant à l'objet de la mission de STANLEY, car pareille attitude aurait inévitablement éveillé des soupçons chez le diplomate anglais. Mieux valait minimiser l'importance à accorder à l'expédition et faire miroiter devant les yeux de son interlocuteur la perspective toujours possible d'un insuccès de l'entreprise qui reléguerait les projets d'ouvrir des relations commerciales avec l'Afrique centrale « dans le domaine du roman » (2) !

Le secret dont STANLEY s'était entouré, ne regardait pas le but de sa mission, mais les préparatifs de son expédition. Et quoi de plus naturel puisqu'il devait faire face à « de redoutables rivaux » français et portugais !

La démarche du représentant de la Grande-Bretagne à Bruxelles prouvait que LAMBERMONT avait vu juste lorsqu'il écrivait au Roi le 10 juin 1878 [22, p. 324] :

« Les Pays-Bas..., le Portugal..., l'Angleterre... l'Allemagne... autant de rivaux qui couvriront d'un œil attentif ce que fera ou projettera la Belgique ».

verbe plein d'autorité du second, autant que différaient leurs principes et leurs doctrines. Cependant, ils pensaient de même sur deux points : ils se montraient particulièrement incrédules au succès de la tentative coloniale de leur Souverain et ils étaient de parti pris opposés aux essais de colonisation qu'entreprendraient les Belges. Ils n'en voyaient pas la nécessité pour notre développement économique, tandis qu'ils appréhendaient les sacrifices pécuniaires et les complications qu'entraînerait un domaine d'outre-mer. Quant à posséder une colonie de peuplement pour la population trop dense vivant à l'étroit dans nos frontières — et telle n'était pas l'affectation à donner au Congo — le besoin à leurs yeux ne s'en faisait pas sentir », écrit BEYENS, E. [2, p. 32].

(1) Note de LAMBERMONT au Roi du 10 juin 1878 [22, p. 324].

(2) LAMBERMONT a une excellente mémoire ! Le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 avait jugé le dessein politique de LÉOPOLD II en Afrique « un expédient de roman » [22, p. 198].

Il venait d'éconduire l'Angleterre. Bientôt se présenta une autre puissance intéressée : le Portugal. Entre-temps on estimait à Bruxelles que STANLEY n'avait plus de raison de garder le secret au sujet de sa mission, mais qu'il était utile d'insister sur le but philanthropique de l'entreprise (1).

STANLEY ne s'était pas attardé à Boma. Le 26 septembre 1879, il accosta à *Belgique-Creek*, au pied même des cataractes et du mont Vivi. Trois semaines plus tard, il était installé au sommet de la colline. La première phase de son expédition avait réussi : il avait pris pied sur le sol africain et la première station était fondée ! Il n'avait qu'à s'y maintenir et à progresser vers le Pool. A Bruxelles, on ferait face au reste !

Le Portugal voyait d'un mauvais œil la présence de STANLEY à Vivi. Le 31 janvier 1880, le baron d'ERP de la légation de Belgique à Lisbonne en référait à Bruxelles en ces termes :

« Monsieur le Ministre,

» Dans sa dernière réception hebdomadaire du Corps diplomatique, S. E. le Ministre des Affaires étrangères en me parlant de notre consulat de Zanzibar, me disait :

« Des journaux annoncent que le Gouvernement belge voudrait profiter de nos contestations territoriales au Sud du Congo avec l'Angleterre pour s'établir en Afrique. Quant à moi, ajoutait le Ministre, j'ai toujours eu trop bonne opinion de la Belgique et de son Gouvernement pour croire qu'Elle voudrait profiter des différends qui pourraient surgir en Afrique entre le Portugal et ses voisins ».

» Je me suis empressé de dire à M. Braamcamp que je me croyais autorisé à lui déclarer que le Gouvernement du Roi ne songeait nullement à l'établissement d'une colonie belge en Afrique et que jamais il ne voudrait profiter d'un différend entre le Portugal et l'un de ses voisins pour en tirer avantage.

» Les Portugais étant très sensibles et très défiant dans tout ce

(1) C'est peut-être après la démarche du diplomate que furent envoyées des instructions *ad hoc* à STANLEY. Voir Document NOTTE, pp. 10-11 [35, p. 1130].

qui a trait à leurs colonies, j'ai cru utile de vous donner un résumé de l'entretien que j'ai eu mercredi dernier avec S. E. le Ministre des Affaires étrangères.

» Agréez...

(s) Bon d'Erp » (1).

Le document fut placé sous les yeux du Roi. Celui-ci écrivait à son sujet à STRAUCH, le 8 février 1880 :

« Veuillez prendre copie de la communication anglaise et me retourner les deux pièces (2).

» Veuillez demander au baron Lambermont copie pour nos archives africaines d'une dépêche de Lisbonne de notre chargé d'affaires relatives à une conversation qu'il a eue concernant les intentions prêtées au Gouvernement belge en Afrique avec le Président du conseil portugais...

(s) L. » (3).

A Bruxelles, vers cette même époque, FRÈRE-ORBAN eut un entretien sur le même sujet avec le comte DE THOMAR, ministre du Portugal. Rentré à Lisbonne, celui-ci en rendit compte à son Gouvernement. Le 6 février 1878, le baron D'ERP annonce au Ministre des Affaires étrangères de Bruxelles que lors du passage à Lisbonne de M. DESGUIN, consul belge au Maroc, il avait présenté cette personnalité à M. BRAAMCAMP. Puis il y ajoute cette remarque :

« S. E. M. Braamcamp n'a plus fait allusion à l'expédition de M. Stanley au Congo, à laquelle j'ai fait allusion dans ma dépêche du 31 janvier dernier » (4).

Le Gouvernement de Lisbonne cependant n'était pas satisfait des déclarations verbales du chef de Cabinet belge et il demanda au baron DE SAINT'ANNA, chargé des affaires de la légation du Portugal à Bruxelles, de s'adres-

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 175.

(2) Il s'agit probablement d'une note en rapport avec les démarches précédentes du Ministre d'Angleterre à Bruxelles.

(3) S., Document n° 14.

(4) A. M. A. E. — AF. 9.

ser par écrit au Ministre. Le diplomate s'acquitta de cette mission le 16 février 1880. Voici le texte de sa lettre à FRÈRE-ORBAN :

« Monsieur le Ministre,

» Dans une récente conversation que vous avez eue avec M. le Comte de Thomar, relativement à l'expédition en Afrique dirigée par le voyageur Stanley et destinée à explorer la région du Zaïre, expédition organisée sous le patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, Votre Excellence, interrogée si le Gouvernement prenait une part quelconque dans une affaire où des intérêts belges allaient se trouver plus ou moins engagés, a bien voulu répondre que « le Gouvernement belge déclinait toute responsabilité des conséquences que pourrait entraîner l'expédition dont il s'agit, et qu'il était même censé ignorer l'existence du voyage ».

L'entretien avec M. de Thomar aurait terminé, ce me semble, par les paroles suivantes : « Pour en finir, vous savez très bien que depuis la création de l'Association pour la civilisation de l'Afrique, le Gouvernement a toujours déclaré rester complètement étranger à son organisation et au but qu'elle se propose ».

« Ces déclarations empreintes d'une grande franchise, ayant été transmises à Lisbonne, y ont reçu un accueil mérité, et seraient plus que suffisantes si elles avaient la même portée qu'un document écrit pour le cas où il faudrait le produire à l'appui des intentions manifestes du Gouvernement belge. Suivant mes instructions, je me fais donc un devoir d'appeler votre attention sur ceci : le Cabinet de Lisbonne, tout en appréciant à sa juste valeur la déclaration verbale de Votre Excellence, et ne pouvant que rendre hommage aux sentiments qui l'ont dictée, désirerait néanmoins qu'elle fût consignée d'une façon plus formelle.

» Nous devons, comme toujours, rendre justice à la sincérité des vues qu'abrite l'Association pour la civilisation de l'Afrique, mais encore faut-il être à même de déjouer les projets des voyageurs ou explorateurs qui, bien qu'étant sous les auspices de l'Association, pourraient ne pas tenir toujours compte du véritable rôle qu'ils ont à remplir dans ses entreprises.

» De là le désir bien naturel que nourrit le Gouvernement du Roi de vouloir écarter des doutes qui n'auront jamais aucune raison d'être du moment que Votre Excellence daignera ratifier, par sa réponse à cette note, les déclarations faites dans sa conversation.

» Pour m'acquitter entièrement des ordres reçus, je dois ajouter que, vu le droit que nous voulons faire prévaloir sur les territoires situés

entre Ambriz et le Zaïre, nous ne saurions reconnaître un acte quelconque d'occupation et de possession au nom d'une autre Puissance.

» J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, inspirée par des raisons de convenance réciproque, sera accueillie favorablement, et je saisis cette occasion pour vous offrir les assurances de ma très haute considération.

(s) Baron de Saint'Anna » (1).

FRÈRE-ORBAN qui avait sans doute rendu compte au Roi de sa première conversation avec le comte DE THOMAR, eut, le 19 février, une audience avec le Souverain au sujet de la nouvelle démarche du Portugal. Le Roi promit au ministre de lui faire parvenir une note à ce sujet, lui indiquant probablement dans quel sens il devait répondre, à moins qu'il s'agît d'une note que celui-ci avait transmise au Roi à propos de sa conversation avec le comte DE THOMAR. Le lendemain en effet, LÉOPOLD II adressait le billet suivant à FRÈRE-ORBAN :

« Mon cher Ministre,

» Je vous adresse ci-joint la note dont je vous ai parlé hier soir.

» Croyez-moi, Cher Ministre, votre très dévoué et très affectionné,

(s) Léopold » (2).

LAMBERMONT fut chargé de rédiger la réponse à faire au diplomate portugais. FRÈRE-ORBAN lui communiqua la note suivante dans laquelle il lui rendit compte de sa précédente conversation avec le ministre du Portugal

« M. le C^{te} de Thomar, étant venu voir M. le Ministre pour l'entretenir de l'expédition de Stanley, lui dit à peu près ceci :

« Stanley est allé au Congo, il se propose d'y planter le drapeau américain et de s'emparer, au profit de son pays, de territoires qui appartiennent au Portugal ».

» Qu'est-ce que cela peut me faire ? lui répondit le Ministre.

« Mais c'est qu'il est parti d'ici ».

» Je répète encore qu'est-ce que cela peut me faire ? Je m'intéresse

(1) A. I. C., t. I, 1878-1882, Document n° 5.

(2) F. O., Dossier n° 17.

à cette entreprise, comme je m'intéresse à toutes celles dans lesquelles les intérêts belges se trouvent engagés, mais l'entreprise en elle-même n'a rien de gouvernemental » (1).

FRÈRE-ORBAN rédigea également un projet de réponse qu'il fit parvenir au Roi en même temps que la dépêche du baron DE SAINT'ANNA. Le 21 février, le Souverain lui remit ces pièces en les faisant accompagner du billet suivant :

« Mon Cher Ministre,

» Votre réponse est parfaite, je vous en remercie sincèrement et je m'empresse de vous restituer votre minute et la dépêche du Baron de Saint'Anna.

» Croyez-moi toujours, Cher Ministre,

» Votre très dévoué et très affectionné,

(s) Léopold » (2).

Enfin le brouillon de la lettre à adresser au chargé d'affaires du Portugal, rédigée entièrement de la main de LAMBERMONT, porte la date du 24 février 1880. Elle est conçue en ces termes :

« Monsieur le Baron,

» Lorsque M. le Comte de Thomar est venu m'entretenir de l'expédition de M. Stanley au Congo, S. E. m'a dit à peu près ceci :

« M. Stanley est allé au Congo, il se propose d'y planter le drapeau américain et de s'emparer, au profit de son pays, de territoires qui appartiennent au Portugal ».

» En quoi, demandai-je, cela peut-il engager le Gouvernement belge ?

« C'est, répondit S. Excellence, que l'expédition est partie de Belgique ».

» Je répétai ma question : en quoi cela touche-t-il le Gouvernement belge ? Je m'intéresse à cette entreprise comme je m'intéresse à toutes celles dans lesquelles des intérêts belges peuvent être engagés ; mais l'entreprise en elle-même n'a rien de gouvernemental ».

» Je remarque, M. le Baron, que votre lettre du 16 de ce mois ne fait

(1) A. I. C., t. I, 1875-1882, Document n° 8. Copie. Le texte autographe de FRÈRE-ORBAN se trouve en annexe au n° 9 de ce même dossier.

(2) F. O., Dossier n° 17.



FIG. 3. — FRÈRE-ORBAN, chef du Cabinet et ministre des Affaires étrangères durant la période cruciale qui a précédé la fondation de l'État Indépendant du Congo. Portrait peint par L. GALLAIT (Extrait de H. VAN LEYNSEELE et J. GARSOU, Frère-Orban, le crépuscule, 1878-1896, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1954, entre les pp. 32-33).

(Photo La Renaissance du Livre, Bruxelles).

mention que de l'Association internationale africaine. D'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, c'est un groupe de capitalistes appartenant à des nationalités diverses qui a chargé M. Stanley de procéder à une nouvelle exploration du Congo et qui a réuni les ressources nécessaires à cet effet. Cette œuvre a, comme celle de l'Association internationale, un caractère privé.

» Vous avez bien voulu terminer votre lettre, M. le Baron, par la déclaration que, vu le droit qu'il entend faire prévaloir sur les territoires situés entre Ambriz et le Zaïre, le Gouvernement de S. M. Très Fidèle ne saurait reconnaître aucun acte quelconque d'occupation ou de possession accompli au nom d'une autre puissance. Je ne vois aucune raison, en ce qui nous concerne et dans l'état actuel des choses, d'examiner les droits que le Portugal peut avoir sur les territoires dont il s'agit ou l'usage qu'il en ferait éventuellement et à cet égard nous ne pouvons que nous en tenir à une réserve qui sera, je n'en doute point, comprise par le Cabinet de Lisbonne.

» Veuillez...

(s) A. L. F. O. » (1).

Déjà la veille, le Roi avait adressé à STRAUCH la lettre suivante au sujet de la démarche portugaise :

« Bruxelles, le 23 février 1880.

« Cher Monsieur Strauch,

» Le chargé d'affaires de Portugal a remis une note à M. Frère-Orban où il dit que son pays a des prétentions sur les territoires du Zaïre jusqu'à Ambriz, où il demande que la Belgique déclare par écrit qu'elle ne convoite aucune possession en Afrique et où il exprime sa confiance dans les vues de l'Association Internationale, mais ajoute que, des voyageurs pouvant s'en écarter, il serait bon qu'il existât une déclaration écrite du Gouvernement belge.

» La note se termine par l'affirmation des droits du Portugal sur les territoires jusqu'à Ambriz, l'assurance de l'intention de les faire valoir et de ne reconnaître aucune prise de possession par aucune Puissance.

» M. Frère-Orban a très bien répondu en faisant la distinction entre l'Association Internationale et le Comité d'Études, en disant qu'il s'intéresse à ces entreprises privées, que le Comte de Thomar avait parlé de l'intention de Stanley d'arborer le drapeau américain, que cela ne regardait pas le Gouvernement belge et que ce dernier n'avait pas à examiner les droits que le Portugal peut avoir sur des territoires en Afrique.

(1) A. I. C., t. I, 1878-1882, Document n° 9.

» En écrivant à Stanley, vous ferez bien de le féliciter des excellents rapports qu'il paraît être parvenu à établir avec les indigènes et de lui recommander d'éviter ce qui pourrait causer aux Portugais qui prétendent avoir des droits sur ces pays des prétextes de se mêler de nos établissements commerciaux. Vous pourrez ajouter que les Portugais ont fait ici plusieurs démarches qui indiquent leur déplaisir que le Gouvernement belge avait répondu que l'exploration de Stanley était une affaire privée et qu'il n'avait pas à examiner les prétentions des Portugais...

(s) Léopold » (1). C'est probablement en considération des entraves que les Portugais pouvaient apporter aux opérations de STANLEY en lui coupant la route entre Vivi et Boma et aussi pour faire face au boycottage des commerçants du Bas-Congo (2), que le Roi songeait au début de 1880 à assurer la liaison entre la base de l'expédition et la mer par la création d'un établissement commercial arborant le drapeau belge à Boma ou à Banana [16, p. 27]. Le Belge Adolphe GILLIS (3) était chargé par lui de préparer cette entreprise et les insistances de SANFORD, HUTTON et MACKINNON sur la nécessité d'établir au plus tôt des relations commerciales avec les indigènes pour ne pas se laisser devancer par d'autres (4) fournissait au Roi un heureux prétexte. Entre-temps STANLEY devait se hâter vers le Haut-Congo et tâcher de couper la route à DE BRAZZA en érigeant une station à l'embouchure de l'Alima par où le voyageur français s'était proposé d'arriver avant STANLEY au Pool.

(1) S., Document n° 15. — C'est donc vers cette date, 25 février 1880, que doit se situer la lettre de STRAUCH à STANLEY dont le contenu est indiqué sans date dans le Document NOTTE, pp. 21 [35, p. 1133].

(2) STANLEY à STRAUCH, 14 octobre 1879. — Document NOTTE, pp. 11-15 [35, p. 1131].

(3) *Biographie coloniale belge*, t. I, col. 406-407.

(4) Information du Comité à STANLEY, s. d. — Document NOTTE, pp. 15-16 [35, p. 1131]. Le 14 mars 1880, STANLEY répondra à cette lettre. Il est donc normal de placer la missive de Bruxelles fin janvier ou début février 1880.

En février 1880, à la suite de la deuxième démarche portugaise auprès de FRÈRE-ORBAN, STRAUCH avertit le chef de l'expédition au Congo que le Portugal émettait des revendications sur Vivi, et le colonel invita STANLEY à éviter toute possibilité d'intervention des Portugais dans les affaires du Comité (1).

(1) Communication du Comité de Bruxelles à STANLEY, s. d. — Document NOTE, p. 21 [35, p. 1133].

CHAPITRE XI

DE LA CONVENTION ANGLO-PORTUGAISE DE LOURENÇO MARQUES À CELLE DU ZAÏRE

(avril 1880 — novembre 1882).

Le Cabinet de Lisbonne qui prit la succession de celui qui avait signé la convention anglo-portugaise de Lourenço Marques, n'osa pas présenter ce traité à l'approbation des Chambres, craignant de heurter l'amour-propre national et il attendit presque une année avant de le faire. Enfin, profitant des discussions de politique intérieure à la fin de la session des Cortès, M. BRAAMCAMP déposa le traité sur le bureau de la Chambre des Députés le 20 avril 1880 (1).

Il y avait pourtant un motif spécial pour lequel le Gouvernement prit cette décision. Le baron DE PITTEURS HIEGAERTS en informa Bruxelles le 30 avril :

« L'agence Havas a transmis à Lisbonne le télégramme suivant : « St. Petersbourg, 27, au soir. — La Russie a trouvé une nouvelle alliée dans l'Extrême-Orient : le Portugal dont la colonie de Macao est menacée par les Chinois. Le ministre portugais à St. Petersbourg s'est plaint des menaces chinoises et la Russie a promis de défendre le Portugal ».

M. BRAAMCAMP appelait cette nouvelle

« ...un canard à ajouter à tous les autres que cette agence a déjà

(1) Lettre du baron DE PITTEURS à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne le 23 avril 1880. — A. M. A. E. — AF. 9.

lancés dans le monde. Aucun bruit alarmant n'était parvenu à Lisbonne de Macao ».

Par mesure de précaution toutefois et en prévision des complications qui pouvaient surgir dans cette partie de l'Orient, le Portugal avait envoyé un navire de guerre à Macao. Et le diplomate belge termine son rapport par cette réflexion :

« La présentation aux Cortès du traité anglo-portugais relatif à l'Afrique... pourrait plutôt avoir quelque connexion avec la question de Macao. On me dit, sans que je puisse garantir la sûreté de cette information, que l'adoption du traité qui rencontre de vives répugnances au Portugal, serait la compensation de l'assurance que donnerait l'Angleterre de mettre obstacle à toute entreprise de la Chine contre Macao. Cette garantie, si elle a été promise, serait plus naturelle et d'une efficacité plus directe que la protection russe » (1).

Le ministre d'Angleterre à Lisbonne faisait en tout cas des démarches pressantes pour faire passer le traité avant la clôture de la session. Celle-ci avait été prorogée jusqu'à trois fois et terminerait ses travaux le 26 mai (2).

A Bruxelles, on suivait avec une vive attention l'affaire du traité. Le ministre fit écrire le 15 mai 1880 au baron DE PITTEURS HIEGAERTS à Lisbonne :

« Je désirerais obtenir le plus tôt possible un historique très succinct des négociations poursuivies dans ces dernières années par le Portugal et l'Angleterre au sujet de leurs possessions d'Afrique. J'ai sous les yeux les rapports que la Légation a bien voulu m'adresser à cet égard, mais je ne me rends pas exactement compte du nombre des conventions qui ont pu être conclues entre les deux pays » (3).

Dans sa réponse du 21 mai, le baron fit cette réflexion :

« Comme vous le verrez dans l'annexe (texte portugais et anglais) que vous trouverez ci-jointe, l'exposé des motifs se borne à proposer

(1) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 185.

(2) DE PITTEURS à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne le 14 mai 1880. — C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 186.

(3) *Ibidem*, Document n° 187.

l'adoption du traité sans y ajouter un mot d'explication. Le rapport de la commission auquel il a été renvoyé est tout aussi bref : « les raisons motivant l'adoption de la convention, disait-il, seront développées en séance secrète ».

» J'attends la remise du livre blanc qui vient de paraître pour voir s'il contient des renseignements ayant trait à la conclusion du traité du 30 mai 1879 » (1).

Une semaine plus tard, en transmettant ce livre blanc, le diplomate écrivait le 28 mai à Bruxelles :

« Il n'est donné aucune explication sur les négociations qui ont précédé ou accompagné la conclusion de cette convention. Le Livre blanc sous ce rapport est aussi muet que l'a été le Gouvernement en proposant aux Cortès l'approbation de cet acte international » (2).

Cette réticence dut certainement intriguer LÉOPOLD II. Le 23 mai 1880, le *Journal de Loanda* lançait une violente attaque contre STANLEY qu'on accusait de traiter ses aides indigènes en esclaves malgré qu'on le savait au service du Roi des Belges. A Bruxelles, on remarquera en décembre 1880 que cette accusation avait coïncidé avec la visite à Vivi d'officiers de la marine portugaise et anglaise en compagnie du consul britannique COHEN de Loanda. Bruxelles recommandera en conséquence la plus grande prudence à STANLEY, et le mettra au courant que l'entreprise qui était placée sous ses ordres faisait l'objet de suppositions les plus diverses et les plus contradictoires (3).

(1) *Ibidem*, Document n° 188. — En marge de cette pièce, FRÈRE-ORBAN, a marqué au crayon : « L'annexe n'est pas revenue du Palais ». Le Comte de LA-LAING a ajouté le 5 avril 1881 une note au dossier « Le texte du traité se trouve au Palais. M. Devaux m'a fait dire par le baron E. Beyens que le Roi désirait le garder par devers lui ». Il suit de cette remarque que LÉOPOLD II suivait avec une attention particulière les dépêches de la légation de Belgique à Lisbonne et qu'il attachait une grande importance à l'affaire de Lourenço Marques.

(2) *Ibidem*, Document n° 190.

(3) Voir Document NOTTE, pp. 53-55 [35, pp. 1142-1143]. Il est hors de doute que Bruxelles ne connut que plus tard ce fait. STANLEY semble y répondre dans sa lettre du 12 juin 1881 (Voir Document NOTTE, pp. 115-119 [35, p. 1164]. — Voir aussi MAURICE [18, pp. 71-72].

Dans sa séance de clôture du 7 juin 1880, — on avait prorogé la session une quatrième fois au Portugal, — la Chambre des députés vota à Lisbonne une motion d'ajournement du traité de Lourenço Marques sous prétexte que la convention, tranchant un point de droit constitutionnel, devait être soumise à un examen approfondi (1). Et le baron DE PITTEURS note à ce sujet dans sa lettre du 11 juin à FRÈRE-ORBAN :

« La Chambre des députés, d'un côté, pour ne pas causer un échec au ministère, d'un autre côté, pour ne pas blesser une puissance alliée par un rejet pur et simple, a eu recours à un moyen dilatoire... En fait le traité est rejeté. M. Braamcamp, avec qui j'en causais hier, me disait que comme citoyen portugais il lui eût été difficile de l'approuver, comme ministre il devait en proposer l'adoption aux Cortès ; il ne pouvait refuser de faire honneur à la signature de son prédécesseur. Le Gouvernement portugais mettra tous ses soins à ce que les autorités coloniales entretiennent de bonnes relations avec leurs voisins au Sud et veillent à la répression du commerce des esclaves.

» Le ministre d'Angleterre, dès qu'il a eu la certitude du rejet du traité, est reparti pour sa résidence d'été de Cintra. Je ne l'ai plus revu. On me dit qu'il ne prend pas l'échec d'une négociation qu'il avait conduite avec beaucoup d'adresse aussi philosophiquement qu'il me l'affirmait vendredi dernier » (2).

M. MORIER partit subitement pour Londres le 17 juin sous prétexte d'y aller régler des affaires privées. En réalité, ce départ était regardé comme étant en relation avec l'ajournement du traité. Le baron DE PITTEURS HIEGAERTS fit à ce sujet les observations suivantes dans sa dépêche du 19 juin :

« Le départ... a excité une certaine sensation... Un refroidissement même passager des rapports avec *le plus ancien et fidèle allié* est toujours une affaire sérieuse pour le Portugal.

D'après cette lettre du STANLEY, STRAUCH lui avait écrit sur l'affaire du *Journal de Loanda* dans sa dépêche du 31 décembre 1880.

(1) DE PITTEURS à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne le 7 juin 1880. — A. M. A. E. — A. F. 9. Il y écrit : « De l'avis général, cet ajournement est un rejet poli par égard pour l'Angleterre ».

(2) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 192.

« Les négociations pour la modification ou l'amendement du traité anglo-portugais seront reprises bientôt, dit-on. La question des vins fournirait les éléments d'une entente ; si l'Angleterre faisait des concessions par rapport à l'échelle alcoolique, le Portugal se montrerait plus coulant pour les avantages à concéder en Afrique » (1).

Et le 1^{er} juillet, le baron notifie à Bruxelles qu'on regarde à Lisbonne M. MORIER comme l'auteur ou du moins comme l'inspirateur des deux articles parus sur l'affaire du traité anglo-portugais dans le *Times* des 17 et 21 juin 1880. Il note à ce sujet :

« M. Morier, après avoir réussi à faire adopter le traité relatif à Goa, croyait réussir facilement pour la seconde convention. La désillusion a été d'autant plus grande. L'heureuse conclusion de deux actes internationaux aussi importants eût été la meilleure recommandation pour arriver à une ambassade. Il ne s'en cachait pas du reste. C'est l'opinion du Président du Conseil qui croit le représentant de S. M. Britannique beaucoup plus irrité que son Gouvernement. M. Braamcamp espère pouvoir renouer les négociations et obtenir des modifications qui rendront le traité plus acceptables aux Cortès » (2).

On ne se faisait certainement aucune illusion à Bruxelles au sujet de la question des vins pouvant donner lieu à un amendement du traité anglo-portugais de Lourenço Marques. Deux possibilités se présentaient : ou bien on modifierait complètement cette convention, ou bien on la rendrait acceptable par un savant jeu de compensation. C'est pourquoi tant que l'affaire du Zaïre n'était pas réglée, le Roi devait craindre de voir le Portugal et l'Angleterre y poursuivre un arrangement qui irait en l'encontre de son propre dessein.

Vers la même époque, DE BRAZZA menaçait le succès de l'entreprise royale par ses tentatives de pénétration par la voie de l'Ogooué. En vain STRAUCH, par ordre du Roi, avait stimulé STANLEY à avancer plus vite vers le Pool,

(1) C. P. L. P. t. XIV, 1875-1880, Document n° 194.

(2) *Ibidem*, Document n° 195.

l'avertissant que DE BRAZZA était bien décidé de l'y devancer (1). Le chef de l'expédition s'obstinait hautainement à y aller de son pas (2). Au début du mois d'août 1880, le Roi insiste de nouveau auprès de STANLEY pour que celui-ci se dirigeât en toute hâte au Pool, y fondât une station, et se mît d'abord à s'assurer des concessions avant de songer à ériger avec grande peine des stations intermédiaires et à établir la route carrossable (3). Une fois STANLEY établi au Pool, le Roi se savait hors du danger que présentaient pour lui les prétentions portugaises et les convoitises françaises.

Le 17 août 1880, le baron D'ERP, chargé d'affaires de Belgique à Lisbonne, annonce au ministre le retour de M. MORIER. Puis il y ajoute les renseignements suivants :

« J'ai lieu de croire que le Gouvernement portugais est décidé à demander aux Cortès, à leur rentrée, l'approbation du traité auquel il sera introduit quelques modifications ».

« Les négociations ont été reprises à Londres à la demande du Gouvernement portugais, entre son ministre en Angleterre M. d'Antas et M. Morier » (4).

La question intéressait Bruxelles au plus haut point. Le Portugal n'allait-il pas proposer de reprendre les négociations sur une plus large échelle en vue d'arriver à un arrangement avec l'Angleterre de tous les différends qui opposaient les deux nations en Afrique ? Le 9 octobre 1880, le baron DE PITTEURS HIEGAERTS dressa un long

(1) Août 1879, Document NOTTE, pp. 2-6 [35, p. 1129; 22, pp. 390-417]; 30 décembre 1879, février 1880, Document NOTTE, pp. 15-16 [35, pp. 1131-1132].

(2) 6 février 1880, 14 juin 1880, Document NOTTE, pp. 17-21, 37-38 [35, pp. 1132, 1136].

(3) Document NOTTE, pp. 42-43 [35, pp. 1137-1138]. — STANLEY écrira le 25 octobre 1880 qu'il ne voit nullement l'utilité d'une telle hâte. Document NOTTE, pp. 52-53 [35, p. 1141]. Quinze jours plus tard, DE BRAZZA vint en personne lui apprendre son erreur impardonnable. STANLEY se perdra alors en de vaines excuses.

(4) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 200.

rapport à ce sujet qui lui méritait un mot spécial de remerciement de la part du ministre ⁽¹⁾, et pour cause, car le diplomate venait de donner des renseignements extrêmement utiles et intéressants sur la question du Congo. Voici le texte de ce document :

« Cette reprise des pourparlers m'a été confirmée par le Ministre des Affaires étrangères, mais sans d'autres détails, S. E. aussi bien que le ministre de S. M. Britannique observant la discrétion la plus absolue.

» Une feuille importante de Lisbonne, le *Journal do Commercio*, organe de M. d'Andrado Corvo, ancien chef du département de l'Extérieur, a publié à ce sujet un article dont je reproduis ci-après les passages principaux :

« Les faits qui se sont passés lors de l'occupation d'Ambriz sont la plus claire leçon et qui doit le mieux nous apprendre ce qu'il convient de faire pour arriver à fixer notre frontière au nord d'Angola.

» Nos frontières dans cette province d'Afrique sont loin d'être exactement délimitées.

» A l'Est, la province confine à un vaste désert. Il n'y a pas d'inconvénient au défaut de délimitation ; ce défaut peut même nous être favorable en nous permettant d'étendre notre domination par des moyens pacifiques en gagnant l'amitié des populations et en assurant notre prédominance dans une région qui offre les meilleurs conditions climatiques pour la colonisation européenne et pour le développement de l'agriculture. Toutefois, il est nécessaire de marcher avec prudence et de savoir s'arrêter à temps. La convoitise exagérée peut être une faute. Toute tentative non pacifique serait un danger ; toute entreprise n'ayant pas en soi d'éléments de vitalité ou dépassant les limites de travail ou de capital dont nous pouvons disposer deviendrait une cause de ruine...

» Dans tous les cas, il faut absolument éviter tout conflit ; il faut nous créer des amis au lieu de conquérir des sujets ou d'exciter des haines. Tel doit être le caractère essentiel de notre domination en Afrique, c'est en cela qu'elle diffère de celle exercée par les autres nations civilisées. Nous ne devons pas perdre de vue cet énorme avantage, mais en profiter pour le rendre plus sûr et plus efficace.

(1) FRÈRE-ORBAN à DE PITTEURS HIEGAERTS, Bruxelles le 30 octobre 1880. C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 209. Le ministre y dit avoir pris connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt.

» La frontière australe d'Angola est parfaitement marquée sur le littoral par le cap Frio ou mieux encore par la Cunene...

» Ce qui nous importe le plus, c'est la fixation de nos frontières au nord d'Angola. C'est une question géographique, politique et économique. Notre frontière septentrionale est le fleuve Zaïre ou Congo, le cours d'eau le plus important de cette côte. Nos frontières de fait sont loin d'avoir atteint les bords de ce fleuve et notre ancienne influence et notre antique domination ont été en diminuant, de sorte qu'il est urgent de regagner par un acte diplomatique ce que le temps et le manque d'énergie et de capitaux nous ont fait perdre. Sinon diverses nations d'Europe réaliseront sans notre intervention les projets qu'elles préparent depuis plusieurs années de s'emparer du cours du Zaïre.

» Nos droits sont incontestables et reconnus par les traités ; notre intérêt bien entendu est évident. Nous possédons comme bases de négociation les territoires situés au nord du fleuve, territoires non occupés par nous, mais sur lesquels nous avons réservé nos droits par les traités. L'occasion, nous semble-t-il, ne peut être plus opportune, le traité de Lourenço Marques et la politique rationnelle d'association avec l'Angleterre ont préparé les choses de manière à obtenir l'appui de nos alliés et de nos voisins en Afrique. Il n'y a pas à hésiter. Une bonne occasion perdue serait la plus grande des calamités ⁽¹⁾.

» On n'a pas oublié les difficultés occasionnées par l'occupation d'Ambriz en 1855. Notre droit était cependant évident et incontestable. Ce qui était mauvais à cette époque, c'était notre politique commerciale dans les colonies ; c'est ce qui poussait les nations étrangères dans l'intérêt de leur propre commerce à nous susciter des embarras. Elles avaient tort, mais nous avons adopté l'absurde système de l'exclusivisme et du monopole. Derrière ce système se dissimulait l'affreux trafic des nègres, quoique nous nous montrions de bonne foi ennemis de ce trafic.

» Aujourd'hui ce trafic a disparu, les principes libéraux prédominent de plus en plus dans la politique commerciale de nos colonies. Nous pouvons assurer maintenant que nous demandons le Zaïre comme frontière, non pour en défendre l'accès aux autres pays, mais pour en faciliter et en améliorer la navigation, et pour en faire la police. Nous pouvons espérer grâce aux travaux d'Ivens et de Capello, mettre en relations le Quango à la frontière de l'Angola, avec le Haut-Zaïre et ouvrir ainsi la voie à d'immenses communications avec l'intérieur de l'Afrique. Nous devons sans retard par des négociations écarter les résultats d'événements futurs qui pourraient devenir plus ou moins

(1) Les passages imprimés en caractères italiques furent soulignés à Bruxelles.

dangereux pour l'agrandissement et l'extension de notre plus belle province africaine.

» Le traité du *Zaïre* (1) doit devenir une conséquence de Lourenço Marques, son complément naturel. Tel doit être le résultat d'une coopération loyale et franche du Portugal et de l'Angleterre. C'est l'intérêt des deux nations alliées. Ce doit être notre unique et vraie politique ».

» *Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que l'Angleterre est loin de reconnaître les droits de la Couronne portugaise sur les deux rives du Zaïre ou Congo ; elle a toujours soutenu que ces droits ne s'étendent pas plus loin que l'occupation réelle, de fait ; se déciderait-elle à une reconnaissance pareille en compensation des avantages qu'elle obtiendrait à Lourenço Marques et à Mozambique* (2) ?

» M. Corvo, dont je mentionnais le nom au commencement de cette lettre était intimement lié pendant qu'il était ministre des Affaires étrangères avec le représentant de S. M. Britannique ; cette amitié a continué. C'est M. Corvo qui a été le négociateur du traité dont l'ajournement a été, cette année, voté par les Cortès » (3).

Que Bruxelles souligne les passages de cette longue dépêche qui se rapportent au Congo marque suffisamment que, dès cette époque, on y était conscient des difficultés que le Roi allait rencontrer sur le plan diplomatique pour réaliser son dessein politique. Le Portugal se montrait clairvoyant à saisir le parti que lui offrit le traité de Lourenço Marques pour consolider sa position à l'embouchure du Zaïre ; un rapprochement entre l'Angleterre et le Portugal était à craindre et on pouvait s'attendre à voir le Gouvernement de Lisbonne prêter une oreille attentive au conseil que M. CORVO venait de lui donner. Si, en ce moment, une entente anglo-portugaise se réalisait par rapport à l'embouchure du Zaïre donnant satisfaction aux visées de Lisbonne, il était certain que les projets de LÉOPOLD II s'en seraient vus sérieusement contrecarrés. On se tranquillisait cependant à Bruxelles en se confiant aux dires du baron DE

(1) Souligné à Bruxelles.

(2) Passage souligné à Bruxelles.

(3) C. P. L. P., t. XIV, 1875-1880, Document n° 207.

PITTEURS rappelant que l'Angleterre était loin de reconnaître les droits de la Couronne portugaise sur les deux rives du Congo. N'empêche que plus que jamais il était nécessaire au Roi de suivre de près l'évolution des relations anglo-portugaises et de prendre sans retard toutes les dispositions utiles.

On précisa donc à STANLEY, le 31 octobre 1880 (1) qu'

«...il est conseillé au Comité d'acquérir un terrain à Banana et d'y établir un hangar à charbon et un débarcadère ».

Il importait d'avoir un pied à terre à l'embouchure du Congo même. Déjà à cette époque, le Roi songeait à la combinaison que bientôt il allait mettre sur pied dans ces parages. D'autre part, à Bruxelles on estimait que les importantes difficultés intérieures et extérieures que le Portugal et l'Angleterre devaient alors affronter détourneraient momentanément l'attention de ces puissances des affaires du Congo (2).

Bientôt en effet, la situation allait changer au Transvaal. En mai 1879, Sir Théophile SHEPSTONE avait été remplacé par Sir OWER LOUYON. Les deux députations envoyées par le Transvaal à Londres pour plaider l'indépendance de leur pays n'avaient pas eu de succès. Les démarches des Boers auprès de Sir BARTLE FRERE aussi bien qu'auprès de Sir GARNET WOLSELEY en 1879 avaient été sans fruit. A bout de patience, les Sud-Africains résolurent, vers la fin de 1880, de reconquérir par la force des armes l'indépendance de leur pays. La guerre pour la libération du Transvaal éclatait peu après [15, pp. 93-100].

Le baron DE PITTEURS HIEGAERTS mandait de Lisbonne le 6 janvier 1881 que le Portugal se préoccupait de la révolte des Boers... On s'attendait à voir l'Angle-

(1) Document NOTTE, pp. 47-48 [35, pp. 1139-1140].

(2) *Ibidem*.

terre demander le passage de ses troupes pour le Transvaal, mais le ministre BRAAMCAMP certifiât qu'aucune requête de ce genre ne lui avait été adressée.

« La révolution du Transvaal rencontre beaucoup de sympathie ; mais l'Angleterre est bien puissante en Afrique et les froids calculs de la raison conseilleraient probablement au Portugal d'écouter plutôt la voix de la prudence que celle du sentiment » (1).

En effet, le 31 décembre 1880, les modifications au traité de Lourenço Marques avaient été signées à Lisbonne (2). La situation des partis politiques au Portugal se compliquait au début de 1881 et l'opposition au traité anglo-portugais continuait toujours malgré les modifications apportées (3).

L'obstination de STANLEY de ne pas vouloir pousser une pointe au Pool et d'y établir un poste avancé qu'il relierait ensuite avec les stations déjà établies fut cause que DE BRAZZA put y planter le drapeau français avant que son émule américain arrivât. On connut le fait à Bruxelles à la fin de 1880 sans avoir des renseignements détaillés (4). Dès que le Roi sut qu'il venait de subir un échec au Stanley-Pool — ce fut à la fin de janvier 1881 — il prit immédiatement les mesures pour regagner le temps perdu et pour circonscrire autant que possible les funestes conséquences de cet insuccès. Il fit transmettre à STANLEY, le 31 janvier, l'ordre de marcher au plus vite sur le Pool, d'y établir une station, de remonter le fleuve et de jeter les bases de futures stations aux confluent des principales rivières. D'autre part, il envoya un autre agent, LINDNER, dans le Loango (5). Plus que jamais, LÉOPOLD II insista sur l'im-

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 2.

(2) DE PITTEURS HIEGAERTS à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne, 13 janvier 1881, *Ibidem*, Document n° 3.

(3) Le baron D'ERP à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne le 30 janvier 1881, *Ibidem*, Document n° 4.

(4) Document NOTTE, p. 61 [35, p. 1145].

(5) Document NOTTE, pp. 72-78 [35, pp. 1148-1152].

portance capitale des concessions. Le 2 février, il écrit encore à STRAUCH :

« Sans concessions notre entreprise périra en germe. Il faut que Stanley fasse l'impossible pour ne pas nous laisser devancer en Afrique » (1).

Si les nouvelles de l'Afrique et la fameuse réussite de DE BRAZZA créèrent de graves soucis au Roi, les événements du Portugal lui étaient plus favorables.

A la veille du jour où la Chambre des députés devait voter la convention remaniée de Lourenço Marques, des manifestations hostiles, soutenues par le parti de l'opposition, éclatèrent à Lisbonne. Malgré tout, le 8 mars 1881, le traité fut adopté par 74 voix contre 19. Et le lendemain le baron d'ERP écrivait à FRÈRE-ORBAN :

« Sous le prétexte que les circonstances n'étaient plus les mêmes aujourd'hui qu'en 1879, lors de la signature du traité, les membres appartenant au parti régénérateur ont trouvé bon de quitter la salle des délibérations au moment du vote pour ne point devoir donner leur approbation à un traité dont la responsabilité leur incombe en entier.

» Il paraît qu'à la Chambre des Pairs, où les forces des partis s'équilibrent, l'opposition présentera une motion demandant l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que la question du Transvaal soit terminée. Toujours la même tactique » (2).

Le 13 mars, de nouveaux désordres éclatèrent à Lisbonne à propos du traité de Lourenço Marques (3). La chambre des Pairs se montrait décidée d'ajourner le vote de cette convention... (4) et peu de jours après, le Cabinet se retirait devant cette opposition.

(1) S., Document n° 63

(2) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 9.

(3) Le baron d'ERP à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne, 15 mars 1881, *Ibidem*, Document n° 10.

(4) Le baron d'ERP à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne le 23 mars 1881. Le diplomate observe également que le traité lui-même avait perdu beaucoup de son importance par suite des intentions du Gouvernement anglais de rendre au Transvaal son indépendance. *Ibidem*, Document n° 13.

A nouveau, le Portugal laissait échapper l'occasion d'arriver à un accord avec l'Angleterre en ce qui concerne la question du Zaïre. LÉOPOLD II fit mander le 23 mars 1881 à STANLEY de ne plus tarder à acheter un terrain à Banana ⁽¹⁾. Et, une fois établi dans ces parages, le Roi était bien décidé de s'y maintenir à tout prix et de ne pas s'en laisser déloger.

Bientôt à Lisbonne un nouveau ministère fut constitué sous la Présidence de M. SAMPAIO, composé uniquement de « régénérateurs ». Le portefeuille des Affaires étrangères avait été confié à M. D'ANTAS, alors ministre de Portugal à Londres, et le baron D'ERP remarque à propos du nouveau cabinet dans sa lettre du 26 mars :

« Le gouvernement Sampaio est un cabinet de transition. De graves difficultés l'attendent, parmi lesquelles une des plus sérieuses est sans contredit la question du traité de Lourenço Marques, non à cause de son importance en soi, mais à cause de l'importance que lui donnent les partis » ⁽²⁾.

Maintenant que Lisbonne était devenue pour LÉOPOLD II un des points stratégiques dans la lutte diplomatique où bientôt il allait s'engager pour faire admettre dans le droit international la création politique qu'il se proposait de réaliser en Afrique, le Roi songeait de nouveau au baron GREINDL qui jadis avait été le premier secrétaire général de l'Association internationale africaine [22, pp. 159-178] et on peut présumer que LAMBERMONT n'a pas été étranger à attirer l'attention du Souverain sur le diplomate belge.

Celui-ci s'était retiré de l'Association internationale africaine à la fin de 1878 [22, pp. 308-312]. En mai 1879,

⁽¹⁾ Document NOTTE, pp. 86-87 [35, p. 1155].

⁽²⁾ C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 16.

il avait été nommé ministre de Belgique à Mexico, nouveau poste peu envié, et dans certains milieux on regardait alors cette désignation comme un signe de la disgrâce dans laquelle GREINDL était tombé auprès du Roi⁽¹⁾. Par son mariage avec la comtesse Aline CORRÊA HENRIQUEZ SEIÇAL, GREINDL était entré en relation avec beaucoup de nobles familles portugaises, et cet avantage pouvait lui être fort utile à Lisbonne. Depuis longtemps il avait été initié aux projets expansionnistes du Roi et celui-ci pouvait compter sur l'entier dévouement de son ancien collaborateur. D'autre part, la prétendue disgrâce que GREINDL avait encourue et sa retraite de l'œuvre africaine pouvaient le rendre moins suspect aux milieux intéressés de Lisbonne, qui ne verraient pas de si tôt en lui l'homme de confiance de son Souverain.

Nous possédons une lettre du Roi à STRAUCH, en date du 3 janvier 1881, dans laquelle LÉOPOLD II relate au président du Comité d'Études du Haut-Congo l'audience qu'il venait d'accorder à GREINDL peu avant que celui-ci allât rejoindre son nouveau poste à Lisbonne. Le Roi y écrit entre autres :

« Cher Monsieur Strauch,

» Le Baron Greindl qui est de retour ici, m'a parlé des travailleurs chinois. A La Havane, entre autres endroits, on lui a grandement fait l'éloge des Chinois. Il paraîtrait que pendant la durée de leur contrat on n'obtiendrait pas grand travail de leur part et que ce serait surtout comme travailleurs libres qu'ils se distinguent.

» Je n'ai pas cru nécessaire d'entrer pour le moment au moins avec le Baron Greindl dans beaucoup de détails sur les résultats des efforts de Stanley. Je lui ai dit qu'il avançait peu et que cela coûtait beaucoup. J'ai prié le Baron Greindl de dire à Lisbonne qu'il m'avait quitté parce qu'il n'avait pas la foi. J'ai dit au Baron Greindl qu'il y avait un revirement au Portugal en faveur de nos efforts, mais que cependant

(1) « On a supposé qu'un différend sur la nature duquel on n'a jamais été exactement fixé s'était produit entre le Souverain et celui qui, jusqu'à ce moment, avait eu sa pleine confiance... A la surprise de tous, il fut désigné pour le poste de ministre plénipotentiaire à Mexico », écrit M. CAMBIER, R. dans la *Biographie coloniale belge*, t. III, col. 384.

il y avait dans les colonies des journaux qui calomniaient Stanley en prétendant qu'il enchaînait les noirs, ce qui, selon moi, est un infâme mensonge ⁽¹⁾.

» Votre très affectionné

(s) Léopold » ⁽²⁾.

A peine arrivé au Portugal, dès sa première entrevue avec le ministre des Affaires étrangères de ce pays, GREINDL était à même de fournir des renseignements de la plus grande importance à Bruxelles.

«Lisbonne, 12 avril 1881.

» Monsieur le Ministre,

» M. le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé dès ma première entrevue avec lui des difficultés que crée le traité de Lourenço Marques au cabinet actuel comme il en a créé au ministère progressiste qui vient de quitter le pouvoir.

» D'après M. d'Antas, tout le monde a quelque chose à se reprocher dans cette affaire. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les progressistes ont monté l'opinion publique contre les projets d'arrangement avec l'Angleterre. Les régénérateurs dans l'opposition ont attaqué leur propre œuvre et s'en sont servi pour renverser leurs successeurs. Tout le monde a donc critiqué le traité de Lourenço Marques avec la passion et l'exagération qu'on met aux discussions politiques en Portugal. De plus, le ministère progressiste n'a pas été très adroit dans la manière dont il a conduit les négociations. Les critiques amères dont le traité a été l'objet, l'ont rendu très impopulaire. M. d'Antas croit que c'est à tort et que le traité est avantageux au Portugal ; néanmoins l'impression est trop profonde pour qu'il soit possible de la détruire. Il fallait donc présenter la convention aux Chambres en même temps qu'un autre arrangement évidemment favorable et qui pût servir de compensation.

» M. d'Antas, lorsqu'il était ministre à Londres, avait proposé au ministre des Affaires étrangères progressiste de conclure dans ce but une convention relative aux possessions portugaises de la côte occidentale de l'Afrique...

» D'après M. d'Antas, l'opposition de l'Angleterre (à la reconnaissance des droits du Portugal sur le Zaïre) provenait de la crainte que

(1) Allusion au *Journal de Loanda*. Voir p. 154.

(2) S., Document n° 60. — Nous devons la communication de cette pièce à l'aimable concours de M. DEBEAUNE.

le Congo devint entre les mains du Portugal un foyer de traite ; maintenant que la traite n'existe plus sur la côte occidentale, des intérêts commerciaux se sont créés et c'est pour leur protection que l'Angleterre s'oppose à la prise de possession du Congo par le Portugal. M. d'Antas proposait donc à son Gouvernement de conclure avec l'Angleterre une convention par laquelle cette dernière puissance aurait reconnu les prétentions du Portugal à charge par celui-ci d'assurer la liberté commerciale du fleuve. Les négociations allaient s'ouvrir à Londres lorsqu'elles ont été transférées à Lisbonne. Au lieu de les terminer de manière à présenter en même temps les traités de Lourenço Marques et de la côte occidentale, M. Braamcamp s'est contenté d'une promesse du ministre d'Angleterre. M. Morier s'est engagé à négocier avec le Portugal un traité qui donnera pleine satisfaction à celui-ci aussitôt que le traité de Lourenço Marques aura été ratifié. Ce n'est pas du tout la même chose. Il n'est pas possible au Gouvernement portugais d'espérer qu'une simple promesse produise sur l'opinion publique l'effet qu'on pourrait attendre d'un acte international parfait auquel il ne manquerait plus que les ratifications. Aussi, le nouveau ministère est-il fort indécis sur la politique qu'il convient d'adopter dans l'affaire de Lourenço Marques. Il est balancé entre la crainte de soutenir une mesure évidemment impopulaire et celle de mécontenter l'Angleterre. La question est à l'étude et le Gouvernement portugais voudrait au moins attendre la solution définitive de l'affaire du Transvaal pour prendre une solution.

» La politique du ministère Whig a été si vacillante dans toute cette affaire (du Transvaal), qu'on peut s'attendre à des surprises. Si les événements arrivaient à restituer au Transvaal une indépendance réelle, il est probable que l'Angleterre n'attacherait plus qu'une importance très médiocre à un traité dont le but principal est d'assurer les communications avec la mer d'un territoire qui aurait cessé de lui appartenir. Il est donc naturel que le Gouvernement portugais cherche à temporiser ; mais le Gouvernement anglais ne l'entend pas ainsi. Son ministre à Lisbonne ne cesse d'insister pour la discussion du traité immédiatement après la rentrée du Cortès. Il exige même un engagement de ne pas clore la session avant que l'affaire soit terminée, engagement que le Gouvernement ne peut pas prendre puisqu'il ne se produira pas quelque incident qui l'obligera à dissoudre la Chambre basse.

» Cette première gêne fort le Gouvernement portugais ; il ne peut méconnaître le droit du ministre d'Angleterre qui est fondé à demander l'exécution des promesses qui lui ont été faites ; d'un autre côté, il craint de devoir soutenir devant les Chambres une mesure impopu-

laire sans avoir aucune compensation à offrir. Un débat sur l'affaire Lourenço Marques produira probablement des troubles et obligera à une répression sanglante. Le parti républicain en profiterait pour attaquer personnellement le Roi et parviendrait aux prochaines élections à faire nommer une douzaine de candidats qui viendraient siéger à la Chambre basse au lieu des deux représentants que le parti possède actuellement. Quoique les républicains ne forment qu'une petite minorité du pays, M. d'Antas est d'avis qu'il faut les surveiller de près parce que le mouvement a un caractère international...

» Je ne puis naturellement pas m'être formé une opinion en quatre jours. Je me suis donc borné à répéter ce qu'a bien voulu me dire M. le Ministre des Affaires étrangères.

» Agréez...

(s) Greindl » (1).

Cette information était bien précieuse. Elle démontrait que l'article du *Journal du Commercio*, signalé par le baron DE PITTEURS HIEGAERTS dans sa lettre du 9 octobre de l'année dernière, traduisait parfaitement l'idée du parti politique qui maintenant était au pouvoir ; GREINDL faisait aussi entrevoir que le choix de l'ancien ministre de Portugal à Londres comme chef du département des Affaires étrangères avait été fait en vue d'arriver à un arrangement anglo-portugais quant au Congo.

Singulière complication, maintenant que STANLEY s'était fait devancer par DE BRAZZA au Pool. Le Roi ne pouvait plus tarder à stabiliser son œuvre, à posséder une base juridique pour revendiquer au besoin des droits acquis ! Entre-temps il fallait suivre de près l'évolution de la diplomatie en Europe : en France, écarter le danger créé par DE BRAZZA ; en Angleterre, neutraliser au besoin les démarches portugaises éventuelles.

Le 22 avril 1881, GREINDL informa Bruxelles de la situation à Lisbonne :

« Le Gouvernement portugais continue à être uniquement préoccupé de la question Lourenço Marques. Sans avoir pris aucune résolution

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 21.

définitive, il semble disposé à laisser l'affaire suivre son cours, c'est-à-dire à maintenir à l'ordre du jour de la Chambre des Pairs le traité déjà voté par la Chambre basse. Les ministres qui appartiennent à la Chambre haute voteront pour le traité, en recommanderont l'adoption, mais n'en feront pas une question de cabinet.

» Je me suis permis de demander à M. le ministre des Affaires étrangères s'il était certain que cette solution satisfierait l'Angleterre et s'il ne craignait pas qu'en cas de rejet du traité, l'échec subi ne fût attribué à l'attitude du Gouvernement et n'amenât un refroidissement dans les relations des deux pays.

» M. d'Antas m'a répondu qu'il regretterait vivement de porter atteinte à l'amitié séculaire qui unit le Portugal à l'Angleterre et qu'il ferait tous ses efforts pour empêcher un aussi fâcheux résultat, mais que cependant il ne peut pas, pour une œuvre qui n'est pas la sienne, mettre en péril l'ordre public et risquer ainsi de nuire à la popularité de la dynastie.

» Afin de concilier les intérêts, M. d'Antas voudrait que la proposition d'ajourner le vote vînt de l'Angleterre elle-même. Celle-ci ne peut que gagner d'après lui à laisser l'émotion populaire le temps de se calmer, à donner aux deux Gouvernements le loisir de conclure un traité relatif à l'Afrique occidentale et à attendre le règlement définitif de l'affaire du Transvaal. C'est dans ce sens que travaille le Gouvernement portugais. S'il ne réussit pas à Lisbonne, il a l'intention d'essayer une démarche directe à Londres » (1).

Huit jours plus tard, le 30 avril 1881, GREINDL mit Bruxelles au courant de l'évolution de l'affaire.

« M. d'Antas qui n'avait accepté que provisoirement le ministère des Affaires étrangères, quitte aujourd'hui ce département et part demain pour aller reprendre la direction de la Légation de Portugal à Londres.

» M. d'Antas a bien voulu m'expliquer les motifs de sa retraite. Il a complètement échoué dans ses efforts pour modifier l'attitude du ministre d'Angleterre dans la question de Lourenço Marques. Il va voir s'il sera plus heureux en s'adressant directement à Lord Granville. Il ne s'agit pas, bien entendu, de déplacer le siège des négociations, mais d'éclairer le Gouvernement anglais sur les embarras du Portugal et d'obtenir que le Foreign Office mitige ses instructions. Les diffi-

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 22.

cultés sont toujours très grandes ; d'après M. d'Antas, les rapports des Gouverneurs des provinces sont très alarmants (1).

» M. d'Antas ne se fait pas beaucoup d'illusions sur l'accueil que recevront les démarches qu'il va entreprendre. Il paraît douteux en effet qu'on puisse arriver à régler la question sans un remaniement du ministère portugais... » (2).

Le 25 mai 1881, GREINDL annonça la réussite des démarches de M. D'ANTAS à Londres :

« A la demande du Gouvernement portugais, l'Angleterre cesse d'insister pour la ratification immédiate du traité de Lourenço Marques. Les Portugais sont donc délivrés des embarras qu'ils se sont créés à eux-mêmes pour avoir fait une question de parti d'une affaire de politique extérieure. Le retrait du traité déjà voté à la Chambre basse et transmis à la Chambre des Pairs enlèvera tout prétexte à l'agitation populaire.

» Néanmoins le Portugal éprouvera un sérieux dommage de ses tergiversations. La construction d'un chemin de fer du Transvaal à Lourenço Marques eût fait de ce port dont aujourd'hui il est impossible de tirer parti, une place commerciale importante. En outre, l'Angleterre avait promis de reconnaître par traité la souveraineté du Portugal sur les territoires situés au nord d'Ambriz jusqu'au Congo. C'étaient des avantages positifs qui sont au moins ajournés et peut-être perdus pour toujours. Il n'y aurait rien d'étonnant en effet à ce que l'Angleterre fatiguée des obstacles qu'elle a rencontrés pour avoir voulu régler les questions africaines de concert avec le Portugal, abandonnât celui-ci à lui-même, c'est-à-dire à son impuissance » (3).

Cet état de choses ne pouvait que favoriser le dessein de LÉOPOLD II ; mais il était à prévoir que le Portugal ne resterait pas inactif devant la situation créée par la réussite de la mission du comte DE BRAZZA qui, disait-on, avait annexé tout le pays autour du Stanley-Pool (4). Maintenant que l'intérieur de l'Afrique allait s'ouvrir à la pénétration européenne, que STANLEY établissait

(1) Il s'agit de difficultés d'ordre intérieur au Portugal même.

(2) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 24.

(3) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 28.

(4) STANLEY à STRAUCH, 27 février 1881. Document NOTTE, pp. 88-90 [35, p. 1156].

une route directe entre le Haut-Congo et l'embouchure du fleuve, il devenait évident que la puissance qui posséderait les deux rives du Bas-Congo commanderait en même temps tout le bassin intérieur du fleuve. Rien d'étonnant, dès lors, de voir le Comité de Bruxelles attirer l'attention de STANLEY sur les démarches très pressantes faites par le Portugal pour obtenir la reconnaissance de sa souveraineté sur les deux rives du Bas-Congo (1).

A Londres, on ne semblait pas empressé à prêter une oreille attentive à de pareilles ouvertures. Quant à LÉOPOLD II, tous ses efforts restaient concentrés à profiter de cet état de choses pour consolider sa position en Afrique. Il voulut coûte que coûte éviter de voir le Congo supérieur devenir « un fleuve français » et prévenir l'occupation du Loango par la France (2). DE BRAZZA chercherait sans aucun doute une voie directe du Stanley-Pool vers la mer qui pouvait se passer de la route tracée par STANLEY et qui n'avait pas besoin de l'embouchure du Congo. Les régions au nord du 5° 12' latitude sud étaient encore inoccupées. Si la France parvenait à s'en emparer, elle n'aurait plus aucun intérêt à s'opposer à un arrangement anglo-portugais donnant la souveraineté des deux rives de l'embouchure de ce fleuve au Portugal, et, du coup, LÉOPOLD II se verrait couper définitivement tout accès direct vers l'Atlantique. Depuis l'échec qu'il avait encouru au Stanley-Pool, le Roi adaptait sa tactique à la nouvelle situation. Le moment était arrivé de donner au plus tôt à son entreprise le caractère d'une création politique qui s'imposait au respect des puissances et qui était de nature à se faire reconnaître dans le droit international.

(1) Comité de Bruxelles à Stanley, 31 juin 1881, Document NOTTE, pp. 90-93 [35, pp. 1157-1158].

(2) Le Roi à STRAUCH, 7 août 1881. S., Document n° 86, Le Comité de Bruxelles à STANLEY, 6 juillet et 8 août 1881. Document NOTTE, pp. 112-115 [35, pp. 1163-1164].

Tandis qu'au Portugal la politique intérieure traversait une crise assez difficile (1) et que l'Angleterre se voyait contrainte d'accorder l'indépendance au Transvaal tout en maintenant ce pays sous la suzeraineté britannique (août 1881) [15, pp. 99-103], LÉOPOLD II fit tout ce qui était en son pouvoir pour neutraliser l'exploit de BRAZZA au Pool et gagna DE LESSEPS à ses vues (2). Il précisa clairement à STANLEY le but qu'il poursuivait en Afrique, reprenant les idées fondamentales qu'il avait déjà exposées à son agent en juillet et en août 1879 [22, pp. 377-417] (3). STANLEY devait s'efforcer de créer une fédération des États indigènes du Congo qui se placeraient sous le patronage du Comité d'Études du Haut-Congo et chargeraient cet organisme de faire reconnaître l'entité politique nouvelle au rang des nations (4).

(1) GREINDL à FRÈRE-ORBAN, Lisbonne, 4 juin 1881, C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 29.

(2) Lettre du Roi à DE LESSEPS, 31 août 1881 [8, pp. 180-181]. C'est à la suite des entrevues du Roi avec DE LESSEPS que le Comité de Bruxelles écrivait le 14 octobre 1881 à STANLEY : « de Lesseps a promis de faire donner au Comité un terrain pour construire une station au Stanley-Pool ». Document NOTTE, p. 125 [35, p. 1169].

(3) J. STENGERS estime que ce n'est qu'en 1881 que LÉOPOLD II reprend à son compte propre l'idée de réunir les deux côtes de l'Afrique par une ligne de stations (*Zaire*, IX, 1955, p. 925). A tort, croyons-nous. Déjà le 14 octobre 1879, le Roi écrivait à STRAUCH son dessein d'engager GORDON « principalement pour fonder et diriger une ligne de stations à constituer de façon à ce qu'elles puissent rapidement se suffire à elles-mêmes partant de la côte Est et pouvant aller jusque dans le Haut-Congo » (S., n° 9) [22, p. 418]. Et le regard du Roi se porte déjà loin. Il veut voir STRAUCH « faire comprendre à Gordon que la fondation de stations peut mener à toutes sortes d'entreprises dont elle est toujours le premier pas obligé » (S., n° 10) [22, p. 419]. Et lorsque STANLEY est à Zanzibar pour y engager ses aides en vue de son expédition du Congo en 1879, l'explorateur adresse une lettre à CAMBIER où il parle de l'Association internationale africaine qui prévoit que des stations seraient fondées à Nyangwe, Bambarre, Masikamba, et Manyara dont les titulaires étaient déjà désignés, comme M. LEJEUNE le rappelle dans le quatrième digeste congolais, *Coquilhat à l'Équateur*, 1955, p. 55. Nous nous étonnons de voir le savant historien encore considérer l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles séparément des intentions personnelles de LÉOPOLD II. Le dessein initial du Roi n'a pas changé, seule sa tactique s'est adaptée aux circonstances [23 et 24].

(4) Le Comité de Bruxelles à STANLEY, 14 octobre 1881. Document NOTTE, pp. 122-124, [35, pp. 1168-1169]. Voir aussi le Roi à STRAUCH, 6 octobre 1881 (S. n° 88).

Au Portugal se constituait un nouveau Gouvernement le 14 novembre 1881. Le baron GREINDL explique clairement la situation dans sa lettre du lendemain à FRÈRE-ORBAN :

« Lorsqu'il y a quelques mois les régénérateurs ont remplacé les progressistes au pouvoir, c'était à l'occasion de l'opposition que le traité de Lourenço Marques avait soulevée dans la Chambre des Pairs et des démonstrations populaires auxquelles ce traité avait donné lieu. Or le traité de Lourenço Marques avait été négocié par le ministère régénérateur précédent. Les progressistes n'avaient fait que reprendre en l'améliorant l'œuvre de leurs adversaires. Il était donc difficile, sinon impossible aux chefs du parti de reprendre le Gouvernement pour détruire leur propre ouvrage. Comment les auteurs du traité auraient-ils pu demander à l'Angleterre de déchirer un acte qui portait leur signature ? Il avait donc fallu composer un cabinet qui ne comprenait aucun des personnages marquants du groupe régénérateur. M. Fontès, le chef incontesté du parti, n'avait pas voulu y entrer... il était certain qu'un remaniement aurait lieu au premier prétexte aussitôt que la difficulté du traité de Lourenço Marques aurait été écartée... » (1).

La situation restait critique pour le Roi en Afrique. Comme BANNING [30, pp. 42 et 53] le remarque dans ses souvenirs :

« Les conditions où se poursuivait à cette époque l'entreprise du Roi étaient devenues bien critiques. Des prises de possession avaient eu lieu à la côte d'Afrique et sur les rives du Congo ; mais elles ne s'abritaient pas sous un pavillon reconnu. Les attributions de la souveraineté étaient contestées à l'Association belge non seulement en France et au Portugal, mais même en Angleterre... Ce fut l'une de nos principales difficultés : elle faillit devenir l'écueil. Les règles du droit international, controversées sur ce point, ne pouvaient nous garantir suffisamment ».

C'est alors que le Roi prit la résolution d'augmenter

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 43.

les forces « militaires » dont disposait STANLEY, d'envoyer plus d'officiers belges au Congo et d'établir à Boma un établissement commercial belge arborant le pavillon national et disposant d'un navire *Le Héron* lui aussi arborant le pavillon belge ⁽¹⁾.

Le 1^{er} décembre 1881, STANLEY commença l'établissement de la station de Léopoldville au Pool ! Le Roi qui savait tout ce qui y était en jeu pour lui, écrivait le 31 décembre 1881 à STANLEY :

« La Belgique ne désire aucun territoire en Afrique, mais il est indispensable que vous achetiez pour le « Comité d'Études » autant de terrain qu'il vous est possible d'obtenir, et que vous placiez successivement sous la suzeraineté du « Comité », dès que possible et sans perdre une minute, tous les chefs, depuis l'embouchure du Congo jusqu'aux Chutes Stanley » ⁽²⁾.

A Londres, on suivait avec attention les événements. Peut-être n'y avait-on pas foi dans le succès de l'entreprise du Roi des Belges, peut-être y craignait-on de voir la France s'emparer du Pool et de la route directe par voie de terre reliant le Pool à la côte. On ne semblait pas disposé à agir directement à l'embouchure du Congo, mais à se contenter d'y garantir les intérêts britanniques et d'y contenir les convoitises françaises par un rapprochement avec le Portugal et par un arrangement pris avec cette nation. En tout cas, le 25 janvier 1882, le baron GREINDL signalait de Lisbonne à Bruxelles une nouvelle peu rassurante à ce sujet :

« Le chargé d'affaires d'Angleterre à Lisbonne vient de remettre au ministre des Affaires étrangères de S. M. Très Fidèle une note

(1) Voir : Lettre du Comité à STANLEY du 30 septembre 1881, Lettre du Roi à STANLEY, 31 décembre 1881. Document NOTTE, pp. 120-122 et 138 [35, pp. 1166-1167 et 1174]. Voir aussi LIEBRECHTS [16, pp. 27-30].

(2) Document NOTTE, p. 138 [35, p. 1174]. Voir le texte intégral de cette lettre traduite en français dans MAURICE [18, p. 168, en note].

pour lui faire savoir, au nom du Gouvernement de Transvaal, que tous les arrangements conclus par celui-ci avant l'annexion sont remis en vigueur en tant qu'ils ne sont pas contraires au traité qui règle les rapports de la Grande-Bretagne avec l'État des Boers. La note mentionne spécialement la convention relative à la construction d'un chemin de fer de Lourenço Marques à Prétoria. Elle ajoute que par conséquent telles des dispositions du traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal qui sont relatives au dit chemin de fer deviennent caduques. Il semblerait résulter de cette communication que le Gouvernement anglais continue à considérer comme valables les autres stipulations du traité Lourenço Marques, c'est-à-dire celles qui concernent 1) le commerce des colonies anglaises du Sud de l'Afrique, 2) le droit pour l'Angleterre d'établir un dépôt de matériel de guerre à Lourenço Marques, 3) le droit pour l'Angleterre de débarquer des troupes à Lourenço Marques et de leur faire traverser le territoire portugais, 4) le droit pour les croiseurs anglais de visiter les navires portugais, même dans les eaux portugaises pour voir s'ils ne transportent pas d'esclaves.

» Si c'est ainsi qu'il faut comprendre la note anglaise, il en résulterait que les charges du traité continueraient à peser sur le Portugal tandis que le principal avantage qu'il comptait en retirer lui serait enlevé, puisque l'Angleterre ne se charge plus de la construction du chemin de fer.

» Je ne suppose pas qu'une pareille interprétation soit admise à Lisbonne. M. de Serpa Primental, ministre des Affaires étrangères, m'a dit qu'il faudrait entamer une négociation avec l'Angleterre soit pour conclure un nouveau traité, soit pour déterminer ce qui subsiste de l'ancien.

» Il est probable, à mon avis, que le Cabinet de Lisbonne profitera de cette occasion pour faire valoir à Londres ses prétentions sur la souveraineté du Congo. La question intéresse donc tous ceux qui attachent quelque importance à la liberté de commerce de cette rivière » (1).

Si GREINDL devine la réaction du Portugal, on ne l'aura pas moins prévue, et très probablement provoquée, à Londres ! Le 10 février 1882, GREINDL revenait sur ce même sujet dans sa lettre à FRÈRE-ORBAN :

» La note anglaise dont je vous ai rendu compte... disait qu'*au*

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 53.

moins les dispositions du traité conclu entre l'Angleterre et le Portugal relativement au chemin de fer de Lourenço Marques deviennent caduques.

» Cette rédaction n'est pas claire. L'Angleterre regarde-t-elle certaines clauses du traité comme subsistantes ou bien est-elle disposée à regarder le traité tout entier comme abrogé ? Des pourparlers seraient nécessaires pour fixer le sens de la communication de l'Angleterre. J'ai des informations qui me font croire qu'à Londres on n'en prendra pas l'initiative et à Lisbonne on ne paraît nullement pressé de régler la question. Ce n'est pas qu'ici on prenne moins d'intérêts qu'auparavant aux affaires d'Afrique. Tout récemment un des ministres me parlait encore de l'importance qu'il attachait au règlement de la souveraineté du Congo ; mais on conçoit que le Portugal se sente intimidé et n'aborde qu'avec répugnance une discussion avec l'Angleterre relativement à ses colonies africaines. Ni les progressistes ni les régénérateurs n'ont été corrects dans l'affaire de Lourenço Marques. Ces derniers pourtant, qui ont insisté pour régler cette question en même temps que celle du chemin de fer de l'Inde, doivent se trouver mal à l'aise en se souvenant qu'ils l'ont choisie pour faire opposition au ministère progressiste.

» Quoique l'Angleterre ait consenti premièrement à l'ajournement du traité et l'ait ensuite déclaré caduc au moins en partie de sa propre initiative, elle a soin de montrer qu'elle a ressenti ces procédés auxquels elle ne devait pas s'attendre de la part d'un ancien allié...

» Le ministre d'Angleterre nommé depuis longtemps en remplacement de M. Morier, reste à Londres sans motif plausible et ne fixe même pas la date de son arrivée...

» Il n'est pas probable que ces froissements détruisent définitivement une amitié séculaire basée sur des intérêts réels ; mais pour le moment, les rapports sont froids ; il faudra beaucoup de tact et de prudence pour leur restituer le caractère qu'ils avaient auparavant » (1).

Londres attendait, laissant l'initiative au Portugal ; Lisbonne hésitait, se souvenant de son attitude peu loyale dans l'affaire de Lourenço Marques... Ils laissaient ainsi passer un temps précieux et LÉOPOLD II ne chômait pas et ne laissait pas chômer ses agents en Afrique.

Il se préoccupe autant de garantir la légalité de ses prises de possessions en Afrique que de pousser STANLEY

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 56.

à les étendre. Voici une série de notes que LÉOPOLD II griffonnait de son écriture nerveuse à l'adresse de STRAUCH sans doute, vers la mi-mars :

« Il faudrait une belle et large démonstration juridique et historique prouvant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une commission d'un Gouvernement pour fonder un État indépendant dans les pays sauvages, citer les exemples en Amérique (voir ASTIS, Histoire de la république des États-Unis, pages 86, 326 à 375); rappeler délicatement que bien des Gouvernements en France sont nés sans parlement, mais que tout le monde ne les en a pas moins reconnus.

» Il faudrait ensuite démontrer que les concessions faites par les chefs indigènes indépendants donnent toute légalité à une entreprise européenne.

13 mars 1882.

» Discours de Lord Granville et de Lord Gladstone, affaire Bornéo établissant la complète suffisance des concessions indigènes. Je cherche (illisible) 13 traités avec les chefs du Congo (1).

» Admiration des Français pour M. Dupuis (2) qui leur a frayé la voie du Tonkin. La France est chevaleresque et intelligente; elle sait qu'elle doit forcément avoir des voisins; il est préférable pour elle de nous avoir pour voisins; si nous n'y étions pas, elle devrait nous soutenir moralement de crainte que nous ne nous décourageions et que nous vendions, ce qui pourrait la gêner fort. En général, le monde a intérêt à voir nos efforts qui ne coûtent rien à personne.

» Le premier acte de Stanley à son retour en Afrique.

» Brazza avait cherché à fermer le Stanley Pool » (3).

(1) Il nous a été impossible de déchiffrer l'ajouté écrit en caractères très minuscules et peu distincts entre les lignes. Nous présumons qu'on pourrait lire : « à y avoir autant qu'elle a obtenu ».

(2) A propos de M. DUPUIS, voir [23, pp. 143-145]. C'était un négociant français établi à Han-Keou, dans l'intérieur de la Chine.

(3) Archives de l'Académie royale des Sciences coloniales, Dossier concernant le gouvernement et l'administration de l'A. I. A. — Le 27 mars 1882, le Comité écrit dans ce sens à STANLEY. Document NOTTE, pp. 141-144 [35, p. 1176]. La lettre d'E. DE LAVELEYE du 22 avril, que nous avons citée ailleurs [24, p. 50, note 2] et dont CORNET, R. J. [6, p. 558] avait déjà fait état n'est pas antérieure au 23 janvier 1879, date du départ de Stanley d'Europe, comme le pense R. J. CORNET, mais, son contenu s'accordant parfaitement avec celui de la lettre du Comité à Stanley en date du 27 mars 1882, notamment avec l'intention

C'est au cours de 1882, après que la France eût ratifié le fameux traité de MAKOKO et eût annexé la rive droite du Moyen-Congo, que des pourparlers s'ouvrirent entre Lisbonne et Londres. Aussi le Roi du Portugal put dire dans son discours d'ouverture des Cortès, le 2 janvier 1883 :

« Dans le but d'aplanir des difficultés et d'affirmer les droits incontestables du Portugal sur les rives du Zaïre et sur les territoires de Cabinda et de Molembo, mon Gouvernement a cherché à s'entendre avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique. Les négociations entamées et poursuivies dans ce sens sont en bonne voie, et il est permis de supposer qu'elles se termineront bientôt d'une manière satisfaisante » (1).

GREINDL note à ce sujet dans sa lettre du 2 janvier 1883 à Frère-Orban (2) :

« Ceci n'est que l'annonce officielle d'un fait qui nous était déjà connu ».

du Roi de fournir à Stanley de nouveaux moyens plus puissants particulièrement en hommes et en matériel, et même de réunir une forte armée de 2 à 3.000 hommes, il nous semble qu'on doit placer cette lettre de LAVELEYE au 22 avril 1882.

(1) C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 87.

(2) *Ibidem.* — GREINDL fait ici allusion à une correspondance antérieure qu'il a eue avec LAMBERMONT à ce sujet et dont nous retrouvons la trace dans un autre dossier des Archives du ministère des Affaires étrangères, notamment A. I. C., t. I, 1878-1882, Documents n°s 73 et 75. La première est une lettre de LAMBERMONT à GREINDL lui annonçant qu'une convention vient de se conclure entre Londres et Lisbonne au sujet des prétentions territoriales du Portugal sur les deux rives de l'embouchure du Congo. Le secrétaire général du département des Affaires étrangères lui demande son avis sur l'opportunité d'entamer des négociations avec le Gouvernement de Lisbonne en vue d'obtenir une position privilégiée pour les stations belges déjà établies sur le territoire qui vient d'être attribué au Portugal. — Le second document donne la réponse de GREINDL : il estime que l'annonce de la conclusion du traité en question est prématurée, que le moment opportun pour pareilles négociations avait été jadis avant de lancer l'affaire du Congo, qu'actuellement on devrait préparer de telles négociations par une action appropriée à Londres. — Nous avons trouvé ces renseignements dans la belle étude que M. R. DEBEAUNE prépare sur la contribution du comte Jules GREINDL à la fondation de l'État Indépendant du Congo, mémoire de licence qu'il présente cette année à l'Institut Universitaire des Territoires Outre-Mer d'Anvers sous le titre : *Het aandeel van Graaf Jules Greindl in de oprichting van de Onafhankelijke Kongostaat* (pp. 82-83). — Ce travail complète

Ce n'est pourtant que le 26 février 1884 que le traité anglo-portugais du Zaïre sera signé à Londres. C'était trop tard ! Par leurs atermoiements dans l'affaire de Lourenço Marques, les hommes d'État de Lisbonne avaient laissé passer l'heure favorable à leurs prétentions sur le Zaïre ! Mais avant que LÉOPOLD II vît son œuvre triompher, il dut encore faire face à de multiples difficultés, gagner encore plus d'une lutte diplomatique !

en maints endroits nos travaux antérieurs et retrace un beau tableau d'ensemble de l'œuvre très méritoire de cet éminent diplomate.

CHAPITRE XII

UNE CURIEUSE BROCHURE : LA BELGIQUE DOIT ÊTRE AGRANDIE

(février — mars 1882).

L'histoire des origines du Congo belge réserve parfois aux chercheurs des surprises que le souci d'objectivité ne leur permet pas de passer sous silence.

Nous venons de voir qu'à la fin de 1881, l'entreprise africaine du Roi entrait dans une phase critique et qu'au début de 1882 s'annonçait déjà un certain rapprochement entre l'Angleterre et le Portugal en vue de régler entre eux la question de l'embouchure du Congo. Dans le Bas-Congo même, les Portugais manifestaient peu de sympathie à l'expédition de STANLEY et il y existait toujours le danger de les voir mettre des obstacles à l'œuvre de Léopold II. Aussi, dans sa lettre du 19 février 1882 à STRAUCH, le Roi écrivait :

« ... Dans votre prochaine lettre à Stanley, vous devez le féliciter d'être arrivé pacifiquement au Stanley-Pool, le questionner sur les vapeurs qu'il lui faudra et sur les hommes. Nous voudrions lui organiser une petite force qui le rendrait plus puissant que les chefs et les Portugais. Nous devons enlever aux Portugais l'envie de nous molester, la possibilité de le faire » (1).

LÉOPOLD II venait de lire en effet dans le premier numéro de 1882 de *L'Exploration* (t. XIII, 1^e sem., pp. 3-11) un article d'un certain P. BOUTET qui retraçait la position des Portugais dans le Bas-Congo et dans

(1) S., Document n° 97.

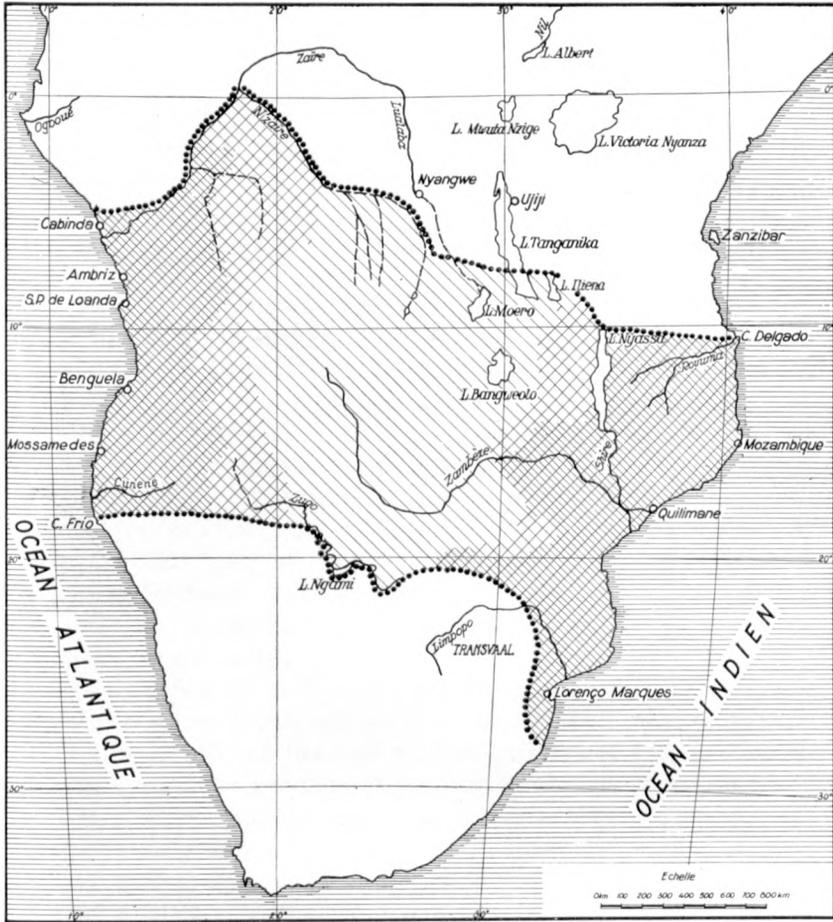


FIG. 4. — Esquisse des prétentions territoriales portugaises en Afrique équatoriale et australe, d'après une carte éditée en 1881 par la Société de Géographie de Lisbonne.

même toute la région arrosée par le Zaïre et qui rapportait que le Portugal s'apprêtait à occuper cette région. Cet auteur écrit notamment :

« Le Portugal paraît depuis quelque temps porter une attention toute particulière sur ses possessions africaines. Cette préoccupation s'explique naturellement en présence des événements qui se passent ou se préparent dans la partie du continent avoisinant les contrées sur lesquelles s'étend la domination portugaise, et surtout à la suite des récentes explorations et découvertes accomplies dans ces parages, et qui ne peuvent manquer d'exercer une influence sérieuse sur l'avenir du pays.

» Les colonies du Portugal, situées plutôt vers la portion méridionale ou australe de l'Afrique, sont échelonnées pour ainsi dire sur les deux mers qui baignent l'océan Atlantique à l'ouest, et la mer des Indes à l'est ; les deux groupes se trouvent, par rapport l'un à l'autre, placés sur les mêmes lignes de latitude, séparés entre eux par une immense région presque inexplorée encore, et qui serait même tout à fait inconnue, si récemment quelques voyageurs portugais, le capitaine de Serpa Pinto, qui seul l'a traversée de part en part et ses compagnons MM. Ivens et Brito Capello, qui l'ont parcourue dans d'autres directions, n'en avaient rapporté des informations précises et curieuses, de nature à rehausser l'importance, l'intérêt vital qu'il y aurait pour la colonisation portugaise de s'avancer de chaque côté de plus en plus sur ce terrain libre, de manière à pouvoir un jour mettre les colons de Mozambique et ceux d'Angola à même de se donner en quelque sorte la main par un réseau continu de voies de communication, de routes par terre et par eau, de stations commerciales et autres, de missions religieuses, disséminées sur ce vaste plateau intermédiaire et reliées par une communauté de but, d'intérêts et de sentiments, pour l'amour de la patrie, du progrès et de la civilisation.

» La grandeur, l'utilité et les avantages de l'œuvre n'ont pas échappé à l'intelligence des hommes qui dirigent les affaires du Portugal ; mais le petit royaume n'a pas les ressources suffisantes pour l'entreprendre comme il le faudrait, pour donner à ses colonies africaines le développement auquel aspire l'élan national.

» Cependant la grande idée ne doit pas demeurer stérile ; l'initiative privée tend à suppléer à l'impuissance du gouvernement, et de tous côtés de nobles efforts sont tentés par de généreuses individualités, par les chambres de commerce, les sociétés savantes, afin de créer les moyens de réaliser le superbe programme conçu par leurs jeunes

compatriotes, ces intrépides explorateurs dignes descendants des Gama et des Magellan, et dont l'exécution assurerait au Portugal l'admiration du monde, tout en lui procurant un agrandissement prodigieux et des richesses incalculables.

» Au premier rang de ces associations toutes dévouées à la patriotique entreprise, ce n'est que justice de citer la société de géographie de Lisbonne. Elle a formé dans son sein une commission spéciale chargée d'organiser un mouvement permanent de souscriptions destinées à alimenter un « fonds africain ». Cette commission a commencé ses travaux, en faisant un appel au pays en général, au moyen d'une sorte de manifeste dans lequel elle explique le but de l'entreprise de la sphère où doivent avoir lieu son action et son développement.

» Voici d'abord la topographie pour ainsi dire du champ à féconder :

» Si l'on jette les yeux sur la carte ci-jointe, on voit, indiqués par une couleur plus foncée, dans l'Afrique équatoriale et australe de vastes territoires qui forment les grandes provinces portugaises d'Angola et de Mozambique, dont les limites du côté de l'intérieur, sont naturellement indéterminées, comme le sont celles des contrées encore plus étendues, ouvertes à l'influence légitime du Portugal pour y exercer l'autorité à laquelle lui donne droit son titre en leur donnant des frontières recommandées par sa sécurité, par sa dignité nationale et par le développement naturel de tout établissement vivant et vigoureux.

» Personne ne doit donc s'étonner que le Portugal aspire à donner à ses colonies des *frontières scientifiques*, ou à exercer autour d'elles l'influence d'un voisin civilisé.

» Cette double tendance embrasse une large sphère, ... qui paraîtra sans doute immense et hors de proportion avec les moyens que la métropole a employés jusqu'ici.

» Si l'on compare ce vaste espace au coin restreint qu'occupe le Portugal avec ses 90.000 kilomètres carrés, on comprend de prime abord qu'il s'agit d'une superficie de 40 à 50 fois plus considérable, sur laquelle le Portugal a à déployer son activité et son énergie. En admettant qu'il manque des ressources suffisantes pour étendre si loin sa domination, il a au moins le devoir et le droit de sauvegarder ses frontières contre des voisins qui cherchent à l'absorber, en attendant qu'ils le resserrant et lui fassent la guerre ; il ne doit donc se laisser devancer par aucun peuple dans l'exercice d'une influence légitime et d'un ascendant moral qui lui sont acquis depuis longtemps.

» Cette vaste région est arrosée par le Zaïre, ce grand et majestueux

fleuve africain, des rives duquel sont partis de nombreux missionnaires catholiques portugais, pour traverser l'Afrique dans le sens inverse où Stanley l'a parcourue récemment et pour atteindre probablement le grand empire de Monomatapa, aux portes de la capitale duquel le révérend Gonçals da Silveira a souffert le martyre.

» Ces faits démontrent d'une façon incontestable que les pionniers portugais de la civilisation, tant religieux que séculiers, — car plusieurs commerçants s'étaient joints aux missions, — avaient, il y a quatre siècles — pénétré au cœur de cette Afrique qu'on prétend aujourd'hui avoir été complètement inconnue jusqu'aux explorations de ces derniers temps.

» Dans la zone inférieure du bassin du Zaïre, on trouve, en deçà et au delà, un pays initié à la civilisation par les Portugais, où la langue commerciale est le portugais, où les neuf dixièmes de la population sont de race portugaise, de l'aveu même des étrangers. Là, il est vrai, le Portugal n'a pas fait acte régulier d'occupation ; mais il faut qu'il le fasse pour assurer ses droits.

» A l'est de Loanda, à 1.000 km de distance, sous le même degré de latitude, réside un des plus puissants potentats de l'Afrique équatoriale, le Muata Yamvo, chef d'une espèce d'état féodal, qui s'étend des frontières de la possession portugaise d'Angola aux frontières orientales de Cazembe, vers les lacs de Tanganyika et de Bangoeolo, sur une longueur de 1200 km. Ces territoires sont depuis bien des années parcourus par les agents des maisons de commerce de la colonie d'Angola ; et, en 1846, une expédition partie de Bhié, et dirigée par le major Rodrigues Graça, est allée jusqu'à Iabébé, sa capitale. Le même potentat a, en 1852, envoyé une ambassade à Cassange pour complimenter le chef de l'expédition, qui avait châtié le petit roi révolté de cette contrée, et pour proposer de nouer des relations de commerce, de conclure un traité d'amitié et même de vasselage...

» Le Portugal ne peut pas pourtant abandonner son poste d'honneur dans tous ces territoires, et, avant de provoquer et sans entraver l'action du gouvernement en faveur de ses droits et de son influence légitime, il est certain que l'initiative privée a quelque chose à faire...

» Il ressort de ce qui précède que la Providence, en conférant au Portugal l'initiative des découvertes en Afrique, a rangé sous sa domination, soumis à son action civilisatrice de 50 à 60 millions d'Africains, qui habitent le bassin du Zaïre et les contrées situées au-delà...

» Un des principaux éléments de réussite, aux yeux de la société de Géographie de Lisbonne, consiste dans l'établissement de *stations civilisatrices*, espèce de campements intellectuels, d'où rayonneraient

les lumières sur les populations indigènes, à l'aide de l'enseignement mutuel, s'il est possible, des travaux et des améliorations agricoles, à l'usage des produits des industries européennes, en un mot des bienfaits du progrès, de la religion, de la civilisation.

» Les stations civilisatrices doivent être des établissements dirigés par des hommes énergiques, dévoués, patriotes, aidés d'un certain nombre d'Européens pour donner l'instruction et l'exemple à un plus grand nombre d'indigènes, déjà pratiquement exercés et disciplinés. De cette manière on parviendrait à présenter et à fournir aux peuples voisins des exemples, des pratiques, des spécimens, des leçons de civilisation européenne, autant qu'il sera possible. Il faudra aussi créer des écoles, des ateliers ; essayer diverses cultures, des procédés d'acclimatation, et l'on cherchera à établir des relations d'amitié et de trafic honnête avec les indigènes.

» Point de déploiement militaire ; il faudra pourtant des armes de chasse, bien qu'on puisse s'en servir en légitime défense ; mais on devra prendre pour règle invariable de n'utiliser que de l'ascendant moral en réservant le recours à la force seulement pour les cas de nécessité extrême.

» Chaque station, intelligemment conduite, devra, au bout d'un certain temps, s'entretenir avec ses propres ressources et créer des foyers semblables de civilisation autour d'elle.

» Voici quel serait le personnel attaché à ces stations :

» Un commandant, homme sachant conduire des hommes, énergique, expérimenté, politique, de mœurs sévères ;

» Un ou plusieurs missionnaires, dont les fonctions consisteront non seulement à porter les secours de la religion, mais aussi à soutenir le moral du personnel de la station, à catéchiser les indigènes et à diriger leur enseignement primaire ;

» Un médecin, autant que possible, connaissant l'histoire naturelle et la géographie ;

» Quelques maîtres des arts et chefs d'atelier : forgerons, serruriers, charpentiers, maçons, etc., avec quelques ouvriers ;

» Quelques agriculteurs pratiques ;

» Enfin des machines et des outils de première nécessité, des graines à semer, des animaux, etc.

» Et surtout des maisons et des ateliers appropriés aux différents usages, construits dans les endroits sains et convenables à l'agriculture et au commerce.

» Dans le choix des points pour l'installation des stations il faudra s'inspirer des conditions d'hygiène, de l'importance du site, de la

légitime sauvegarde de l'ascendant portugais et des besoins d'une stratégie prudente.

» L'emplacement des premières stations à créer devra être combiné de manière qu'elles se trouvent en général sur la ligne d'organisation des chefs-lieux des centres coloniaux qui doivent être établis ou réorganisés sur les frontières non déterminées des possessions portugaises en Afrique.

» Ensuite on jettera les fondements des stations en plein pays sauvage et particulièrement sur la ligne de communication qui doit s'ouvrir entre Angola et Mozambique ; les premières entre les premières seront donc les stations sur le Zaïre et sur le Nyassa... ».

Le Souverain était décidé à sauver à tout prix son œuvre. De là l'augmentation des forces militaires de l'expédition de STANLEY. Fut-ce là l'unique réponse du Roi au dessein qu'on prêtait au Portugal ?

Au début de cette même année 1882 — fin janvier ou début février — parut chez le libraire H. PHILIPPART à Huy une brochure de trente pages imprimée à Bruxelles chez H. MANCEAUX et ne portant que les deux initiales E. B. comme indication d'auteur. Le titre de l'opuscule est significatif : *La Belgique doit être agrandie* (1).

Avant d'en examiner le contenu, il nous faut répondre au préalable à quelques questions. Quel auteur se cache derrière les initiales E. B. ? Et si c'est Émile BANNING, a-t-il écrit cet opuscule de sa propre initiative ou à la demande du Roi ? Quel peut bien avoir été le but visé par l'auteur de cette brochure ?

Dans la note bibliographique que nous trouvons à la

(1) Voici deux références au sujet de cette publication : *Bibliographie de Belgique*, 8^e année, n^o 3, mars 1882, p. 27, n^o 170 : *La Belgique doit être agrandie*, in-8^o, 31 pages. Bruxelles, imprimeur : H. Manceaux, Huy, librairie H. Philippart. — *Bulletin de la Société belge de Géographie*, Compte rendu des actes de la Société, Sixième année, n^o 2, mars-avril 1882, p. 54 : Liste des ouvrages reçus : *La Belgique doit être agrandie*. I br. Huy, 1882. Donnée par l'auteur.

Nous n'avons pas eu le loisir de dépouiller les revues et les journaux belges et étrangers de l'époque pour repérer des échos de cette brochure. Peut-être notre travail incitera quelque esprit curieux à instituer ce petit examen. Comment cet écrit fut-il accueilli en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, au Portugal ?

fin du petit livre que M. WALRAET [36, pp. 85-86] a écrit sur BANNING, la brochure en question n'est pas signalée parmi les œuvres du grand commis de LÉOPOLD II. Nulle part ailleurs, nous ne l'avons rencontrée comme étant attribuée à BANNING. Les propres papiers de celui-ci, conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, ne contiennent aucune trace, aucun brouillon, pas même le manuscrit ou un exemplaire de cet écrit. Aucun auteur parmi les contemporains de BANNING, ni un BRIALMONT, ni un GOSSART n'en parlent dans leurs publications consacrées à la mémoire de leur ami. Enfin, dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits*, BANNING lui-même n'en fait pas mention.

Récemment, un distingué historien a observé qu'il était bon d'avoir, sans conteste possible, de la main de BANNING, une liste de tous les travaux importants — anonymes pour beaucoup — qu'il revendiquait comme siens (1). M. J. STENGERS [30, p. 7] remarque en outre :

« On (2) a parfois tendance à attribuer à Banning, spécialement en histoire du Congo, des études anonymes qui *pourraient* être de lui (3). La liste dressée par Banning lui-même sera désormais — quelle que soit la délicatesse avec laquelle doit être bien entendu manié l'argument *ex silentio* — une incitation à la prudence... »

(1) Nous avons suggéré [22, p. 292, note 3] que celui qui dresserait la liste aussi complète que possible des articles de journaux et de revues de BANNING pour la période partant de septembre 1876 jusqu'à la fin de sa vie, rendrait un réel service à l'histoire du Congo belge. Peut-être cette remarque a-t-elle provoqué la présente réponse de J. STENGERS.

(2) Il est toujours fort à recommander aux historiens de bien préciser les auteurs dont ils critiquent les assertions et de fournir chaque fois à leurs lecteurs les références *ad hoc*, afin de les mettre à même de contrôler ces critiques. Des allégations vagues prêtent facilement à des malentendus.

(3) Probablement que l'auteur vise ici la suggestion que nous avons faite [22, p. 178, note 2 et p. 348, note 3] où nous attribuions, avec vraisemblance et en donnant nos raisons, la paternité littéraire d'un article déterminé à BANNING. Nous aurions aimé voir notre honorable contradicteur présenter les motifs qui lui font tenir en suspicion le bien fondé de notre opinion.

En conséquence, ne peut-on et ne doit-on pas conclure du silence des documents que la brochure *La Belgique doit être agrandie* n'est pas de la main de BANNING ? Examinons donc la valeur éventuelle de l'argument *ex silentio* pour notre cas.

Il y a d'abord le silence des *Notes sur ma vie et mes écrits*. Quoiqu'en dise le savant professeur, la liste que BANNING dresse de ses écrits n'est pas complète ⁽¹⁾ et son énumération des différents services qu'il rendit au Roi durant les phases successives de l'entreprise africaine ne l'est pas non plus ; BANNING passe d'une façon assez rapide et lâche sur la période qui s'étend de mai 1878 jusqu'en octobre 1882 ⁽²⁾, et lorsqu'il reprend plus loin son récit des événements se rapportant à l'œuvre africaine du Roi durant les années 1882-1883, il n'est pas plus précis ⁽³⁾. Or, l'élaboration de la brochure doit se placer pré-

(1) J. STENGERS [30, p. 7] admet lui-même qu'on ne trouve dans les *Notes* de BANNING qu'« une liste de tous les travaux importants... qu'il revendique comme siens ». (Le soulignement est de nous). Mais depuis longtemps M. WALRAET [36, pp. 85-86] avait dressé cette liste, et notre remarque ne faisait qu'attirer l'attention sur la nécessité de compléter ce travail d'ailleurs méritant.

(2) BANNING écrit en effet : « J'étais convaincu qu'il fallait agir à la côte occidentale sur un plan national. J'indiquai à cet effet la région du Cameroun... J'écrivis à ce sujet un mémoire approfondi... Ce mémoire de 113 pages était terminé en mai 1878. Je le remis moi-même au Roi dans un entretien prolongé sur ce thème. Le Baron Greindl partageait mes vues. Mais Stanley venait de rentrer en Europe après avoir tracé le cours du Congo. L'éclat de cette découverte éclipsa tout : le Comité d'études du Haut-Congo fut fondé. Le Roi portait de ce côté l'effort national, tout en continuant l'action internationale à la côte de Zanzibar.

C'est à sa demande que cinq ans après, je détermine les résultats obtenus dans les deux directions. Tel est l'objet de ma brochure de 1882 : *L'Association Internationale africaine et le Comité d'études du Haut-Congo... par un de leurs coopérateurs* [30, pp. 34-35].

(3) BANNING écrit à ce propos : « De 1884 à 1892, mon intervention dans la politique intérieure fut momentanée et intermittente. La question africaine a pris de beaucoup la plus grande part de mon activité. Il faut ici remonter jusqu'à l'année 1882. Les conditions où se poursuivait à cette époque l'entreprise du Roi étaient devenues bien critiques... L'Angleterre... se décida, en 1883, à traiter avec le Portugal... » En note l'auteur rappelle, sans préciser davantage que

cisement au début de 1882. Il se peut donc que cet écrit ait échappé à la mémoire de BANNING.

Il écrit ses souvenirs onze ans après les faits en question et dans un but intéressé, puisque ses *Notes* constituent une sorte d'apologie de sa vie, écrite par lui-même (1). L'âme encore meurtrie de l'humiliante disgrâce encourue auprès de son Souverain, il est encore tout imprégné de l'amertume, des désillusions, des regrets, d'un certain découragement par lesquels il a passé les deux dernières années durant les pénibles tractations de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles et spécialement dans l'épineuse question du régime domanial inauguré au Congo par le Roi-Souverain. BANNING [1, p. 373] avait rêvé pour cette conférence

« ...un programme universel, moral et social avant tout, idéal en quelque sorte... ».

Ce n'était donc pas le moment, dans ces conditions, de rappeler quelque publication occasionnelle et toute de circonstance, où l'auteur avait tenu un langage peu conforme aux idées qui prédominaient en son esprit en 1893. Ainsi, le contenu même de l'opuscule en question peut, de ce fait, expliquer un peu la raison pour laquelle cette brochure ne figure pas dans les *Notes sur ma vie et mes écrits*.

Un autre aspect de l'argument *ex silentio* est à envisager : l'absence de toute pièce relative à cette publi-

par le mot « alors », sa démarche auprès de FRÈRE-ORBAN pour arborer le drapeau belge en Afrique [30, p. 42].

(1) BANNING écrit à la fin de ses *Notes* : « J'arrête ici cette récapitulation de ma vie et de mes écrits, à la veille d'accomplir trente ans de labeurs politiques. Je lègue ce témoignage à mes enfants ; il leur servira, s'il le faut, à défendre ma mémoire. On ne me reprochera pas d'avoir obéi en écrivant ces souvenirs à un vain amour-propre. Ce n'est pas après avoir dédaigné vivant l'éclat extérieur et la mise en scène que je les poursuivrais mort. Mais la vérité a des droits imprescriptibles ; je n'ai pas voulu que mon silence pût aider à la celer ou la travestir » [30, pp. 48-49].

cation dans les papiers laissés par BANNING. Nous constatons en effet qu'aucune trace ne s'en rencontre dans sa correspondance avec les fonctionnaires de la Cour. Rien de certain n'en découle, car l'affaire a pu être traitée de vive voix si des tractations eurent lieu entre BANNING et le Palais au sujet de cet écrit. Nul brouillon ou manuscrit n'est conservé de la brochure, alors que BANNING a gardé précieusement les notes et les manuscrits de ses autres travaux. Il se peut que l'auteur n'ait pas gardé le manuscrit en 1882 et cela explique peut-être aussi la raison pour laquelle, lors de la rédaction de ses *Notes* en 1893, cette publication lui a échappé, car il a consulté minutieusement ses archives personnelles pour rédiger ses souvenirs, comme il ressort de ses propres annotations [30, pp. 20, 21, 24, 25, 37, 40, 45]. Il se peut également que, voulant passer cette brochure sous silence, BANNING en ait détruit lui-même toute trace dans ses papiers. En somme, on peut se perdre en conjectures à ce propos. Il s'en suit qu'on n'est pas en droit de tirer une conclusion certaine du silence des archives personnelles de BANNING.

Enfin, un dernier silence reste à examiner : BRIALMONT, GOSSART et WALRAET ne citent pas cet opuscule parmi les écrits de BANNING. La raison en est bien simple : tous ces auteurs sont tributaires des souvenirs mêmes de BANNING et aucun n'a trouvé un quelconque indice dans les papiers laissés par celui-ci.

Une conclusion s'en dégage : la recommandation à la prudence de J. STENGERS s'adresse à ceux qui seraient trop facilement enclins à attribuer cette publication à BANNING autant qu'à ceux qui la lui déniaient se basant uniquement sur le fait qu'il ne le mentionne pas lui-même dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits*. L'argument *ex silentio* ne peut être invoqué pour résoudre la question ni surtout pour rejeter l'hypothèse que BAN-

NING serait l'auteur de cette brochure. On tomberait dans le cas contraire dans un apriorisme peu scientifique.

Y a-t-il, d'autre part, des raisons qui militent en faveur de l'attribution de cet écrit à BANNING ? Les initiales d'abord. La plupart des articles de BANNING dans l'*Écho du Parlement* n'ont pas d'autre signature ⁽¹⁾ ; il signe lui-même de cette façon ses notes à LAMBERMONT et paraphe ses minutes de lettres ⁽²⁾. Le style révèle l'homme autant que certaines idées et la thèse générale de l'opuscule correspond parfaitement aux préoccupations de BANNING. La citation de *L'Exploration* prouve que l'auteur suit attentivement cette revue française et lui attribue de la valeur. Or, BANNING est de leur nombre ⁽³⁾. L'allusion à Madagascar dénote que l'auteur est très au courant de la situation internationale dans ces parages et qu'il s'est bien assimilé une des ingénieuses tactiques de LÉOPOLD II pour déjouer ses concurrents. On peut en dire autant de BANNING.

Évidemment, il ne s'agit pas ici d'attribuer cette brochure avec une certitude absolue à l'archiviste du ministère des Affaires étrangères, mais tout porte à croire qu'il en est l'auteur et rien ne s'y oppose.

Si BANNING a écrit cet opuscule, l'a-t-il composé de sa propre initiative ou a-t-il été prié de le faire ? Il est encore plus difficile de répondre à cette question qu'à la précédente. Deux hypothèses se présentent à l'esprit.

La première, qui de prime abord semble la plus na-

⁽¹⁾ Voir la collection complète de ses articles dans E. B., Dossiers nos 16-20.

⁽²⁾ En soi cependant les deux initiales ne fournissent pas un argument décisif. E. B. peut signifier aussi bien Émile BERTRAND ou toute autre combinaison de noms propres.

⁽³⁾ Le 19 février 1877, BANNING écrivait à LAMBERMONT : « ... Je suppose que le Palais est abonné à *L'Exploration* et que le Roi peut ainsi suivre le recueil qui contient notamment dans sa chronique nombre d'informations intéressantes. Dans le cas contraire, la lacune serait à signaler » (C. G. B., Document n° 110).

turelle, présume que la brochure a été écrite à la demande du Roi. En réponse aux bruits lancés par *L'Exploration*, nous l'avons vu (p. 180), le Roi prit des mesures dans le Bas-Congo.

« Nous devons enlever aux Portugais l'envie de nous molester, la possibilité de le faire »,

avait-il écrit le 19 février 1882 à STRAUCH. Le plus grand danger que l'entreprise de LÉOPOLD II courait, provenait de ce qu'on déniait au Comité d'Études du Haut-Congo le droit de prétendre à la souveraineté de ses possessions africaines, celles-ci n'appartenant qu'à une société privée et n'étant abritées sous aucun pavillon reconnu. Comment obvier à cette situation périlleuse ? Faute de pouvoir ou de vouloir placer ses réalisations africaines sous la protection du drapeau belge, le Roi, sans toutefois se compromettre, avait tout intérêt à faire sentir aux puissances, et surtout au Portugal, que la Belgique était prête ou du moins s'appêtait à prendre sous sa protection les stations du Comité au Congo. Nous savons que LÉOPOLD II eut dans la suite recours à plusieurs reprises à la plume alerte, érudite autant qu'éloquente de BANNING pour lancer dans le public approprié des brochures destinées à défendre ses intérêts en Afrique. Nous savons également que BANNING s'y prêtait toujours avec un dévouement inlassable et un talent remarquable, d'autant plus volontiers qu'il s'agissait en même temps de garantir les intérêts belges engagés dans l'entreprise et de voir adopter l'unique solution efficace aux difficultés inextricables qui menaçaient le succès de l'œuvre belge au Congo. L'article de *L'Exploration* ne pouvait rester sans réponse. Il fallait lancer quelques viriles pensées dans la mêlée. Il importait en premier lieu de faire impression sur les hommes politiques du Portugal, d'où venait en ce moment le plus grand danger. Il était bon

de leur faire sentir que la Belgique ne se laissait nullement intimider par leurs manœuvres à l'embouchure du Congo, qu'elle était prête à ne pas se laisser frustrer impunément des fruits qu'elle était en droit d'attendre de l'initiative de son Roi et qu'aux menaces d'intervention militaire elle répondait par des préparatifs psychologiques à une riposte vigoureuse pouvant aller même jusqu'à une guerre coloniale en Afrique. Si, en 1876, LÉOPOLD II n'avait pas voulu entendre parler de nationalisation de son œuvre parce qu'il jugeait alors inutile et souverainement dangereux d'affronter directement ou de braver la mentalité anticolonialiste de ses compatriotes, dans un avenir prochain, les circonstances critiques ne l'obligeraient-elles pas à envisager l'éventualité, pour sauver son œuvre, de devoir faire appel à la Belgique pour prendre sous la protection de son drapeau les stations que STANLEY avait déjà fondées le long du cours inférieur du Zaïre ? Certes, le Roi n'aurait recours à cet expédient qu'en cas d'extrême nécessité. Mais ne fallait-il pas à l'avance y préparer le public, ou du moins placer celui-ci devant le problème ?

Dans cette hypothèse, la brochure en question serait donc une arme de combat dans ce que nous appellerions aujourd'hui la guerre froide ; elle cadrerait en tout cas parfaitement dans l'ensemble des efforts déployés par le Souverain à cette époque en vue de sauvegarder son œuvre africaine.

Une deuxième hypothèse, non moins intéressante, est à envisager. BANNING peut bien avoir écrit cette brochure de sa propre initiative, imitant en cela BRIALMONT qui bientôt allait devenir son ami ⁽¹⁾.

(1) Pour les relations entre BANNING et BRIALMONT, voir CROKAERT, P. [7, pp. 225-240 et 486-487] ; voir également les *Notes sur ma vie et mes écrits* de BANNING [30, pp. 38-39].

On vivait à cette époque dans une situation tendue en Europe ; un conflit armé entre l'Allemagne et la France restait toujours à craindre. Le miracle de 1870 se renouvellerait-il encore et la Belgique serait-elle respectée ? L'opinion restait optimiste, imprévoyante et apathique ; on avait une confiance aveugle dans les traités garantissant notre neutralité ; on croyait inutile et dangereux de se préparer à défendre, au besoin par les armes, l'intégrité de notre territoire.

BRIALMONT s'était alarmé de cet état de choses. Au début de janvier 1882, il publia sa fameuse étude intitulée : *Situation militaire de la Belgique. — Travaux de défense de la Meuse*. Il envoya le premier exemplaire de cet ouvrage à Jules DEVAUX en même temps qu'une longue lettre, datée du 12 janvier 1882, dans laquelle le général expliquait les raisons qui l'avaient incité à publier son livre. Il y dit entre autres [7, p. 434, note 1] :

« Je vous prie de vouloir bien lire ce livre d'un bout à l'autre pour décider si je puis me permettre de l'offrir au Roi...

» Je suis certain que si le Roi avait su que j'allais dire au pays *la vérité toute entière*... il m'eût enjoint de ne pas donner suite à mon projet...

» Pour avertir le chef de l'État et la nation des dangers que court le pays, il fallait qu'un homme ayant quelque notoriété et que l'on sût exempt de toute ambition politique jouât le rôle de Decius...

» Comme il s'agit bien plus d'empêcher que la Belgique ne disparaisse dans le premier conflit européen, que de favoriser les intérêts électoraux des vainqueurs du mois de juin 1878, je n'ai pas hésité à mettre mon nom sur la couverture d'un livre qui me causera bien des ennuis et m'attirera peut-être les reproches du Roi, que je crois cependant servir plus utilement en combattant la politique militaire de ses ministres qu'en me prosternant devant eux comme l'ont fait depuis dix ans les généraux chargés du portefeuille de la guerre... »

Ce livre frappa BANNING [7, p. 486 ; 30, p. 38] qui, lui aussi, était partisan d'une neutralité forte. Il compléta l'étude de BRIALMONT par un mémoire confidentiel

intitulé : *Considérations politiques sur la défense de la Meuse*, qu'il achevait en mars 1882 [30, p. 39].

Durant cette période, BANNING est donc tout à l'étude de la Belgique militaire ; il la veut virile, forte. Comme il l'écrira en 1887 [7, p. 245] :

« ...La Belgique a trop abaissé son rôle. De tous les périls qui nous environnent, il n'en est peut-être pas de plus grave que cette conviction universellement répandue que la Belgique ne veut pas se défendre, qu'elle se refuse à l'effort trop lourd pour ses bras énervés... Il importe de secouer ce cauchemar pour nous-mêmes et pour l'Europe ! Il s'agit d'être ou de ne pas être. Or, une nation n'est que si elle veut être ; elle subsiste par sa force, non par celle de l'étranger ».

Il partageait sans doute déjà en 1882 la conviction que BRIALMONT lui communiqua quelques années plus tard dans une lettre amicale :

« On ne songe à rien et on ne fait nulle chose... L'homme d'État anglais qui disait : « Sans colonies, nous serions un peuple d'épiciers », a fait sans le vouloir le portrait de la Belgique d'aujourd'hui. Épiciers nous sommes, épiciers nous resterons. Je ne m'attends à aucune amélioration prochaine. On vivra au jour le jour comme par le passé et ceux qui, comme vous et moi, élèveront la voix pour réveiller les dormeurs ou secouer les engourdis seront mal vus et jugés dignes de prendre place parmi les « fous » de Gheel et d'Uccle. Je suis cependant d'avis que ce n'est pas une raison de nous faire » [7, p. 245] ⁽¹⁾.

Déjà en 1876, BANNING estimait que la Belgique devait faire « acte de virilité politique » et agir « en peuple qui a conscience de son avenir et qui se sent digne de l'indépendance » ; elle devait se montrer à la hauteur « des races supérieures ». Il abhorrait

« ...un peuple qui s'attache obstinément au sol natal, qui s'effraie du moindre effort extérieur, qui redoute jusqu'à l'ombre d'un conflit » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ L'auteur ne donne pas la date de cette lettre.

⁽²⁾ BANNING dans sa lettre à J. DEVAUX, 11 septembre 1876. [24, p. 179].

La pusillanimité de ses compatriotes, leur crainte chimérique de tout conflit, leur manque d'aspirations patriotiques avaient été cause que la Belgique s'était abstenue d'agir comme nation en Afrique et de placer sous la protection de son drapeau les stations fondées par l'argent et les efforts des Belges.

Jamais BANNING n'a été partisan de la formule internationale pour l'œuvre des stations ; il a toujours insisté sur la nécessité de nationaliser l'action belge en Afrique. Et maintenant, à la fin de 1881 et au début de 1882, les circonstances semblaient à nouveau lui donner raison : l'œuvre du Roi au Congo, les stations qu'il y avait fondées étaient en danger d'être absorbées par les grandes puissances. La France, avec DE BRAZZA, avait été plus prévoyante, plus entreprenante. Le drapeau français flotait au Stanley-Pool et rien au monde ne pouvait plus l'en déloger ! Le Roi n'avait-il pas lui-même entrevu la faiblesse de sa position et n'avait-il pas commencé à faire appel au drapeau national en érigeant un comptoir belge à Boma et en envoyant à l'embouchure du Congo un bateau à pavillon national ? Il était temps que le pays se réveillât, et surtout il était nécessaire d'éveiller la conscience de la nation devant le péril qui menaçait les intérêts belges au Congo, vu le dessein non déguisé du Portugal de s'emparer des deux rives du Zaïre.

En vain, depuis 1876, BANNING s'était efforcé à gagner LAMBERMONT ou le Roi à ses vues. Chaque fois, il s'était heurté à la même réponse [22, pp. 209, 210, 218, 314, 324 ; 24, pp. 165-166, 178-184, 185-186, 190-191, 193] :

« L'esprit public ne veut pas d'acquisitions lointaines ».

C'était donc au peuple belge qu'il fallait s'adresser ! Ainsi, lorsqu'au début de 1882, alors qu'il était sous l'impression de l'étude de BRIALMONT sur la situation militaire de la Belgique, BANNING lut l'article de BOUTET

dans *L'Exploration* annonçant le dessein du Portugal de s'emparer du Congo, ne s'est-il pas dit que le temps était venu pour avertir le chef de l'État et la nation des dangers que courait la Belgique de se voir frustrer des efforts de son Roi et de ses nationaux au Congo ? N'a-t-il pas cru comme BRIALMONT qu'il « fallait qu'un homme ayant quelque notoriété et que l'on sût exempt de toute ambition politique jouât le rôle de DECIUS » ?

Il s'est peut-être dit avec BRIALMONT que si le Roi avait su qu'il allait dire au pays la vérité toute entière, le Souverain l'eût enjoint de ne pas donner suite à son projet. Et pour cela, imitant son nouvel ami, peut-être à l'instigation du général, BANNING ne s'est-il pas mis à écrire sa brochure *La Belgique doit être agrandie* ? Le titre en est comme un coup de clairon, la proclamation énergique d'une vérité vitale, l'énonciation claire d'une thèse. La brochure elle-même est une démonstration serrée, passionnée de cette vérité. L'auteur s'attaque résolument au double argument qui jusqu'alors avait fait reculer ses compatriotes devant tout effort de colonisation : la peur paralysante d'une guerre coloniale, la nécessité d'une marine militaire.

BANNING a-t-il réellement lancé ce cri d'alarme, a-t-il élevé sa voix pour réveiller ses compatriotes dormeurs et secouer les engourdis ? Le geste n'est pas en contradiction avec le caractère de BANNING qui avait, comme BRIALMONT, le patriotisme ardent et la parole franche. En 1884, il écrira en tout cas [1, p. 7] :

« Il n'a pas tenu aux conseillers du Roi de la première heure qu'il (l'écueil de ne pas voir les stations africaines belges placées sous le drapeau national) ne fût éliminé dès l'origine ».

Ceci dit, donnons une analyse détaillée de cet écrit et plaçons en les passages les plus saillants sous les yeux du lecteur.

L'auteur constate que la population de la Belgique, déjà très dense, s'accroît de telle façon que dans un siècle environ, toutes les circonstances restant les mêmes, elle serait doublée (p. 5). Il examine alors les conséquences d'un développement numérique de la population aussi prodigieux. Il envisage d'abord le problème alimentaire (pp. 6-11) :

« Certainement notre industrie ne cesse de se développer : notre mouvement commercial avec l'étranger suit une progression favorable, et en ce moment l'on n'aperçoit pas de cause qui puisse arrêter cet essor. Mais survenant une guerre à nos portes, un déficit considérable dans les récoltes, une intense crise industrielle, il n'est que trop certain que bien des bouches pourraient se trouver affamées » (p. 10).

Puis il indique d'autres conséquences fâcheuses, qui toutes se tiennent les unes aux autres :

« L'augmentation progressive de notre population nécessite chaque année une augmentation d'exportation de produits manufacturés indispensables pour obtenir par voie d'échange une proportion correspondante de matières alimentaires... Notre pays est donc condamné à développer d'une manière croissante son travail industriel » (p. 12).

D'où augmentation de la population ouvrière industrielle. Les agglomérations industrielles ou centres manufacturiers sont des foyers de démoralisation de la population (pp. 12-14).

Les couches supérieures de la population rencontrent des difficultés pour trouver une situation convenable, d'où diminution de l'esprit de probité publique, source de dégénération (p. 14).

En conclusion de sa première partie, l'auteur constate :

« ...qu'il existe une relation intime entre le mouvement de la population et l'état de la richesse générale dans un pays » (p. 16).

Il en déduit le principe suivant :

« Plus nous augmentons en nombre, plus nous nous affamons et appauvrissons » (p. 16).

Il avait déjà remarqué précédemment la différence existant entre la situation de la Belgique et celle d'autres nations :

« Chez d'autres nations qui, comme l'Angleterre, possèdent outre mer d'immenses territoires inutilisés, ou qui sont, comme l'Allemagne, douées d'un puissant instinct d'expansion au dehors, un excès de natalité offre moins d'inconvénients. Mais chez nous, qui n'avons pas de colonies, et qui héréditairement restons invinciblement attachés au sol où nous sommes nés, il (le problème) se présente sous un tout autre aspect » (p. 12).

Cet aspect, il le formule dans sa thèse en ces termes :

« Ou bien notre population se restreindra, ou bien notre territoire s'étendra. Nous ne pouvons échapper à l'un ou l'autre des termes de ce dilemme économique. Il est évident que l'application du premier de ces procédés est impossible, car aucune loi ne la sanctionnerait et aucune force humaine ne pourrait l'imposer. Reste donc le second moyen » (p. 17).

La deuxième partie de la brochure est consacrée à l'examen de la possibilité et de l'efficacité pour la Belgique d'étendre son territoire (pp. 17-30).

L'auteur se demande d'abord où la Belgique peut trouver de nouveaux territoires. On ne doit pas y songer en Europe, ni en Amérique, ni en Asie, où « tout est déjà pris et occupé ».

« En Océanie, également ; sauf les îlots sans importance dans le présent et sans avenir, toutes les terres de valeur sont partagées entre diverses puissances maritimes qui ont pris les devants sur nous. L'on se rappellera d'ailleurs, qu'ils n'y a pas fort longtemps une haute initiative avait dirigé dans ces parages une mission d'exploration, qui n'y a rien rencontré méritant une prise de possession » (p. 17).

Reste l'Afrique. Et l'auteur souligne les raisons particulières que possède la Belgique d'y créer une colonie.

« Les sacrifices faits précédemment par la Belgique dans l'intérêt de ce vaste continent lui donnent certainement des titres à l'annexion d'un lambeau de territoire dédaigné jusqu'ici par d'autres nations qui déjà se sont emparées des points les plus riches du littoral. Que l'on n'oublie pas, en effet, que l'œuvre *de la civilisation de l'Afrique centrale* a eu pour promoteur, et a encore pour principal soutien Léopold II, notre roi.

» La pensée généreuse qui l'inspirait n'a eu qu'un seul résultat et n'en pourra jamais avoir d'autres: attirer l'attention sur une des cinq parties du monde, négligée et inconnue jusqu'alors, malgré sa proximité de l'Europe » (p. 18).

Le problème de l'Afrique comporte un double aspect ; l'un humanitaire et civilisateur en faveur des populations indigènes, l'autre économique et intéressé envisageant plutôt les avantages que les pays colonisateurs peuvent retirer des territoires occupés. C'est surtout le premier aspect qui avait été mis en évidence en 1876 aux débuts de l'œuvre africaine du Roi et BANNING, dans son livre intitulé : *L'Afrique et la Conférence Géographique de Bruxelles*, s'en était fait l'apôtre enthousiaste. Dans la brochure de 1882, l'auteur prévient ses lecteurs qu'il envisage uniquement le second aspect. Il se propose « de prêcher non la civilisation, mais la *colonisation* de l'Afrique » (1).

Il poursuit un objectif bien déterminé, il veut prouver que « *la Belgique doit être agrandie* ». Le Roi a attiré l'attention du monde civilisé sur l'Afrique centrale. L'auteur en déduit :

« Ce résultat suffirait seul à fonder la gloire de son auteur. *Que notre pays fasse en sorte d'en profiter matériellement* » (p. 19).

(1) L'auteur de la brochure écrit : « la colonisation de l'Afrique *du Sud* ». Mais ce n'est là qu'un artifice du polémiste. Tout le contexte démontre à l'évidence que cette détermination « du Sud » n'y est apportée que pour amadouer quelque peu la crudité de l'argumentation sur laquelle l'auteur fonde sa thèse, argumentation qui diffère totalement des idées philanthropiques, humanitaires et négrophiles que nous lisons dans *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Éd. 1877, pp. 55-70 et 84, par exemple).

Et pour entraîner ses compatriotes dans cette entreprise, il expose la théorie qui prédominait alors dans certains milieux scientifiques — et que l'avenir allait magistralement contredire (pp. 18-19). D'après cette opinion, les Africains étaient regardés comme des races inférieures, incapables de s'élever au rang des peuples civilisés, ou du moins au même degré de culture et de progrès que les races du vieux monde estimées supérieures. Les Noirs ne pourraient donc jamais exploiter par eux-mêmes les immenses richesses de leur pays et présider à leurs propres destinées. Dans les milieux les plus optimistes, on jugeait qu'on ne pouvait espérer amener les Noirs au rang des peuples civilisés et industriels qu'après un effort persévérant de plusieurs siècles.

L'auteur de la brochure en conclut que l'Afrique a besoin d'être colonisée, tout comme la Belgique de devenir un peuple colonisateur, pour prospérer et assurer son avenir. L'Afrique demande des hommes civilisés et industriels en grand nombre, tandis que la Belgique a un impérieux besoin de trouver un exutoire au trop plein de sa population, des matières premières et des débouchés nouveaux pour son industrie et son commerce. La Belgique rencontre en Afrique un champ propice à son extension ; elle a donc tout intérêt à s'y implanter. L'initiative du Roi ouvre la voie. C'est en coopérant à l'œuvre africaine de leur Souverain que les Belges garantiront le mieux l'avenir de leur pays.

Dans quelle partie du continent noir les Belges pourront-ils fonder une semblable colonie ? Ayant exposé que l'Afrique offre encore

« ...des étendues considérables de côtes sur lesquelles aucune nation civilisée n'a de droit, et qui sont à la disposition de celui qui aura la force de s'y installer »,

l'auteur poursuit :

« ...la Belgique possède la Belgique d'y créer une colonie

« C'est avec une extrême circonspection que le choix doit être fait, car pour la fondation d'un établissement viable, bien des conditions diverses doivent se trouver réunies ».

Et il les énumère : ports d'accès facile et sûr, salubrité de la région, fertilité du sol jointe à l'existence de richesses minérales, enfin caractère et dispositions des populations du pays.

Il exhorte ses compatriotes à ne pas laisser traîner l'affaire :

« Qu'on se hâte d'agir, car bientôt il pourrait être trop tard. Les regards se dirigent en effet vers cette direction : les Hollandais et les Allemands organisent des comptoirs et de là à une prise définitive de possession, il n'y a qu'un pas bien vite franchi ».

Et l'auteur cite l'article de *L'Explorateur* (t. XII, 1^{er} sem. 1882, pp. 3-11) que nous avons produit (pp. 181-183) et il en tire la conclusion suivante :

« Certes, voilà des avis utiles à méditer et un exemple que nous ferons bien de suivre » (pp. 19-22).

Sans aucun doute, l'auteur de la brochure envisage les régions du Congo. Mais voici que, après avoir parlé du Bas-Congo, son exposé prend soudain une direction inattendue :

« Mais ce qui semblerait appeler par-dessus tout l'intérêt, serait la fondation d'un établissement colonial dans l'île de Madagascar... Cette île ne relève du protectorat d'aucune puissance civilisée, et par conséquent nulle parmi elles n'aurait de titre pour s'opposer à une occupation, partielle ou totale, pacifique ou violente. Il est même probable que sa possession en mains d'une nation neutre, et relativement aussi faible que la Belgique, mettrait fin à de précédentes rivalités dont Madagascar a été l'objet entre la France et l'Angleterre, et, pour ce motif, serait bien vue par ces deux grandes nations maritimes » (pp. 22-23).

Mais les Belges reculaient devant toute tentative de colonisation par peur d'un conflit international ou par crainte d'opérations militaires. L'auteur ne le sait que trop bien :

« Je n'entends pas qu'on me la pose, je vais moi-même au-devant de l'objection qui de prime abord accueillera mes idées.

» Oui, que nous entrions en Afrique par le continent ou par l'île, ce sera la guerre. La guerre pour s'y établir, la guerre pour se maintenir, la guerre pour s'agrandir. Je la prévois et m'y résigne, comme à un mal que rend inévitable l'obtention d'un grand bien.

» Sans conteste, toute guerre entre nations civilisées entraîne la destruction en une mesure quelconque des forces vives au service de la civilisation. — Je l'abhorre.

» Serait-ce le cas entre la Belgique et des peuplades à moitié sauvages, destinées à être éliminées tôt ou tard, et dont la conservation est sans utilité aucune pour l'humanité, tout comme leur développement, s'il était possible, serait une cause de préjudice pour elle ? » (p. 23).

La prospérité de la Belgique ne représente-t-elle pas un intérêt bien plus considérable pour l'humanité, se demande l'auteur, n'est-elle pas un des éléments de la plus grande valeur ? Mais laissant de côté ces considérations générales, il affirme :

« Si l'on laisse de côté toute considération de sentimentalité, la réponse à ces questions n'est pas douteuse pour moi, et elle s'affirme davantage encore si l'on ne s'inspire que de l'intérêt seul de notre pays » (p. 24).

L'auteur de la brochure cite alors un long extrait du livre *L'Homme* de LEBON, qui propose la thèse du rapport étroit entre la puissance militaire des peuples et leur progrès. Puis il conclut :

« Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions. Loin de moi la pensée de faire le panégyrique de la guerre... Elle ne peut être un but ; elle ne représente qu'un moyen, douloureux à employer, et une forme de cette implacable loi naturelle de la lutte pour l'existence. Dans tous les cas, elle serait pour notre armée une école utile, et par conséquent une force plus grande dans la défense de la mère patrie.

» Il n'y a pas que la nécessité impérieuse d'assurer la subsistance et l'espace à nos populations qui nous impose le devoir de recourir, même *manu militari*, à un agrandissement territorial de ce genre. D'autres considérations... d'une portée plus haute encore peut-être en font pour nous une question de salut » (p. 25).

La première de celles-ci est inspirée par la progression inquiétante de la criminalité qui se constate en Belgique. Les prisons se remplissent de plus en plus...

« Tout ce monde de réprouvés devrait être impitoyablement transporté et relégué aux antipodes... Un pénitencier de ce genre exige du territoire à une distance suffisante pour bannir toute espérance et toute tentative de retour dans la mère patrie, et ce territoire doit être assez étendu pour que le déporté, simple ouvrier colon d'abord, puisse plus tard arriver à la condition de propriétaire du sol sans que la surface lui soit marchandée. Le désir d'obtenir celle-ci dans une large mesure est en effet un puissant moyen d'assainissement moral. Qu'on n'oublie pas que c'est Botany-Bay qui a été le point de départ de la richesse, si développée aujourd'hui, de l'Australie.

» L'utilité moralisatrice d'un établissement du genre que je préconise ne se limite pas à l'expulsion au dehors des éléments infectés dont une nation a le devoir de combattre la contagion ; elle se manifeste aussi d'une autre manière que j'appellerai préventive.

» Dans toute société, il existe, en nombre plus ou moins grand, de ces natures emportées, indisciplinées pour qui la lutte active et violente est un besoin irrésistible ; un milieu constamment calme et paisible comme la Belgique n'offre pas de débouché à ces sortes d'instincts qui, au fond, ne sont que ceux de la destruction. Ici, ils sont nuisibles ; là-bas, ils seraient utilisés, et l'issue qu'ils y trouveraient préserveraient des rigueurs répressives du code pénal beaucoup de malfaiteurs qu'une organisation naturelle mal équilibrée, plutôt que portée au crime, amène devant la justice » (pp. 26-27).

Enfin l'auteur ajoute une dernière considération qui, dit-il, « présente un intérêt particulier d'actualité ». C'est la question de l'ouverture de débouchés plus larges aux produits de notre industrie.

« Le commerce extérieur n'est pas chez nous à la hauteur de l'industrie. Nous savons produire, nous avons besoin d'apprendre à vendre et transporter au dehors. Le Belge reste trop attaché à son home,

régime qui engourdit l'activité intellectuelle et finit à la longue par abâtardir un peuple ; il faut donc qu'il devienne marin, voyageur, entreprenant, sous peine de déchéance pour sa descendance.

» Cette modification dans le caractère national n'est pas l'œuvre d'un jour, mais exige l'éducation de plusieurs générations successives. La possession d'une colonie en semble le point de départ obligatoire ; elle forcera le Belge à sortir de son pays ; le commerce lointain et la navigation lui offriront des carrières avantageuses dont il s'éloigne aujourd'hui ; et de la sorte se formera la classe d'hommes dont le défaut a empêché jusqu'ici que nous exploitions bien des contrées distantes où nos produits auraient pu trouver un écoulement abondant et lucratif » (p. 28).

Mais la réalisation de ces projets nécessiterait la création d'une marine militaire !

« Et pourquoi pas ? Qu'a de si effrayant la chose, si ce n'est son nom auquel nous ne sommes pas habitués ? ».

Mais où trouver les ressources nécessaires à cette marine ?

« Nous ne serons pas embarrassés pour nous les procurer. Notre pays est riche »,

répond l'auteur de la brochure (p. 29).

Dans sa conclusion finale, il résume tous les arguments qui, selon lui, imposent à la Belgique le devoir de fonder une colonie en Afrique.

« Je posais ci-dessus l'alternative : « Ou bien notre population se restreindra, ou bien notre territoire s'accroîtra ».

» Ce dernier terme étant le seul dont la réalisation dépendait de nous, j'ai cherché à en apprécier les effets, sans parti pris, et en m'inspirant exclusivement de considérations d'intérêt général.

» Ne suis-je pas autorisé maintenant à conclure en disant :

» *Oui*, un agrandissement territorial par l'annexion d'une colonie s'impose à la Belgique ;

» Parce qu'il est le moyen — l'unique — de fournir à notre population l'espace et l'alimentation qui déjà lui manquent ;

» Parce qu'il relèvera dans celle-ci le niveau moral qui s'affaïsse graduellement ;

» Parce qu'il purgera notre sol d'éléments infectés qui sont une charge et un péril ;

» Parce qu'il secouera énergiquement le caractère national porté à s'endormir ;

» Parce qu'il donnera une vive impulsion à notre commerce d'exportation ;

» Parce que, en un mot, il constituera à tous les égards une œuvre éminemment patriotique.

E. B. »

Cette conclusion ne rappelle-t-elle pas la fameuse lettre de BANNING à Jules DEVAUX, datée du 11 septembre 1876 [24, pp. 175-179] ?

CHAPITRE XIII

BANNING ET L'ŒUVRE AFRICAINE DE LÉOPOLD II

(octobre 1882 — mars 1883).

Récemment, M. J. STENGERS, le savant professeur d'histoire congolaise de l'Université de Bruxelles, a publié le texte intégral des *Notes sur ma vie et mes écrits* d'Émile BANNING [30, pp. 4-52]. Ces souvenirs du grand commis de LÉOPOLD II sont un curieux document psychologique autant qu'un témoignage historique d'une valeur incontestable. M. STENGERS [30, pp. 53-60] nous livre également le texte de la note que BANNING rédigea le 4 décembre 1882 à l'intention de FRÈRE-ORBAN pour amener le ministre à prendre les stations du Comité d'Études du Haut-Congo sous la protection du drapeau national.

C'est probablement pour atténuer quelque peu l'impression que peuvent produire les préoccupations trop exclusivement politiques et économiques de cette dernière note que l'éminent historien insiste tant sur l'inspiration humanitaire de BANNING le colonial [30, pp. 55-56]. Nous aurions préféré le voir analyser davantage le mobile qui a poussé BANNING à faire ses suggestions à FRÈRE-ORBAN. M. STENGERS à bon droit signale que BANNING

«...a vécu avec l'idée et presque l'obsession de voir le drapeau national flotter en Afrique»,

et le savant auteur rattache à cette idée les initiatives de BANNING de 1876, de 1891 et de 1895 ; il cite un passage significatif d'une lettre de ce dernier, datée de 1889. Mais l'historien nous donne l'impression de reculer devant la tâche ingrate d'analyser à fond l'attitude de BANNING devant l'initiative africaine du Roi (1).

M. STENGERS souligne à différentes reprises et à bon

(1) Il y a un antagonisme profond dès le début entre la conception de BANNING et celle du Roi quant à la formule à adopter pour l'entreprise africaine : le premier la désirait nationale, LÉOPOLD II au contraire la voulut d'abord internationale, puis plus ouvertement personnelle. Le Roi était convaincu que son entreprise ne pouvait réussir et que la Belgique n'en pouvait profiter qu'à la condition de maintenir son œuvre indépendante du Gouvernement belge ; BANNING, de son côté, désespérait toujours du succès final de l'œuvre aussi longtemps qu'elle n'était pas placée sous la souveraineté de l'État belge. Toutes les difficultés internationales et internes que le Roi rencontrait dans la fondation et la consolidation de son État indépendant du Congo provenaient, aux yeux de BANNING, de la formule malheureuse et dangereuse choisie par le Souverain. Cette divergence de conception et la psychologie du Roi et de BANNING expliquent parfaitement leur rupture à l'occasion de la question du régime domanial. — J. STENGERS estime de son côté que « la rupture du Roi et de BANNING n'eut pas d'autre cause » que l'établissement du régime domanial [30, p. 63]. A notre avis, c'est le facteur psychologique qui a été déterminant, la façon dont BANNING a critiqué le Roi, son comportement général dans cette affaire. N'est-ce pas au cas de BANNING que s'applique aussi ce qu'écrit le baron CARTON DE WIART [3, p. 64] : « des froissements... se manifestant en paroles aigres qu'on ne manquait pas de rapporter au Souverain, entraînaient une désaffection chez celui-ci et quelquefois davantage ». Pour le Roi, BANNING est devenu en 1892 tout le contraire d'un collaborateur et « BANNING persista dans une attitude hostile et de façon si ostensible que le Roi en fut profondément froissé », comme nous l'apprend LIEBRECHTS [16, p. 150]. On s'étonne de trouver sous la plume d'un historien, qui proteste de ne pas juger l'attitude du Roi, l'appréciation que voici : « Cette rupture, cet oubli soudain de longs et fidèles services, a quelque chose de cruel, d'inhumain même, qui étonne » [30, p. 81]. Cette rupture est le dénouement d'un drame, d'un pénible malentendu, mais c'est BANNING qui s'est mépris sur les sentiments du Roi plutôt que ce dernier sur ceux de son ancien collaborateur. En somme, la disgrâce de BANNING n'a d'autre signification ou de portée pour l'histoire du Congo que d'avoir été le point final douloureux du concours de BANNING à l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Elle termine sa tâche « africaine ». C'est un simple incident dont on a exagéré à tort la portée et qui n'a pris l'importance qu'on lui attribue généralement que par le cas que BANNING en personne et, après lui, ses amis en ont fait. Dans une biographie de BANNING, ce triste événement est d'importance ; pour l'histoire du Congo il constitue un facteur non négligeable en tant que cause d'un état psychologique qui a nécessairement influencé la vision rétrospective de BANNING sur sa collaboration à l'œuvre africaine du Roi.

droit l'entière honnêteté et la probité historique de BANNING, en dépit même de la passion avec laquelle celui-ci défendit toujours ses idées. Le savant académicien [30, p. 76] attire cependant l'attention sur le fait — incontestablement prouvé aujourd'hui non seulement pour la période qui a précédé la Conférence géographique de 1876 [30, p. 9 ; 25, pp. 227-271] mais aussi pour celle qui a suivi cette assemblée, c'est-à-dire les années 1876-1892, — que, comme témoin, BANNING est souvent sujet à caution,

« ...en beaucoup de circonstances il n'a pas été initié à ce que l'on peut véritablement appeler les grandes affaires ».

L'œuvre historique du collaborateur de LÉOPOLD II est aussi incomplète et partielle ; elle est l'œuvre d'un homme

« ...sévère, désenchanté, raidi dans sa conscience blessée »,

comme le dit J. STENGERS [30, p. 66]. Plus on étudie les écrits de BANNING et plus on est porté à souscrire à l'appréciation de LIEBRECHTS [16, p. 151] qui dit :

« ...que Banning... exagère considérablement son rôle, et qu'il veut donner l'impression que c'est lui qui, jusque-là, a guidé le Roi ».

Nous dirions même qu'il est intimement convaincu que chaque fois que le Roi avait négligé de demander ou de suivre ses conseils, le Souverain avait fait fausse route.

Peut-être regrettera-t-on de voir s'amoindrir la figure de BANNING l'Africain par la publication de ses écrits et par l'étude scientifique de l'histoire du Congo. Nous croyons plutôt que l'histoire retiendra son image taillée à sa juste mesure. Sachons en effet apprécier l'entière

et fière sincérité de BANNING, sa profonde probité d'homme et de savant ; admirons son désintéressement, son infatigable zèle pour le bien public, son incroyable force de travail, la générosité de son dévouement à tout ce qu'il jugeait en être digne ; estimons ses réelles capacités de travail et d'intelligence, sa vaste érudition, son talent d'historien, sa vision pénétrante des questions politiques ; enfin, apprécions hautement sa passion intransigeante de la grandeur et de la prospérité de la Belgique. Comprendons avec bienveillance la répercussion qu'a connue son caractère du fait de sa constitution chétive, de ses maladies, de son hypersthésie nerveuse. BANNING était un intellectuel passionné, au caractère entier, un esprit indépendant et libre, un obstiné, opiniâtement attaché à ses propres idées, conscient de sa valeur. Il cultivait un dédain quelque peu hautain des honneurs, mais ambitionnait dans le secret de son cœur des fonctions supérieures auxquelles ses capacités et ses mérites semblaient à ses yeux le destiner et lui donner un certain droit. Esprit penché vers la mélancolie, cœur sensible se ressentant des désillusions de la vie, il ne s'est jamais guéri d'une propension à se croire méconnu, mis à l'écart, lésé et sacrifié. Esprit méditatif, rempli d'aigreur à la fin de sa vie, il a vu s'obnubiler par cet état d'âme la sérénité de sa vision sur les hommes et les choses. Ame romantique, sincèrement religieuse, mais imbue des sophismes des encyclopédistes, il avait perdu la clarté apaisante de la foi de sa jeunesse et était tombé dans un état d'angoissante recherche d'un idéal religieux et théiste, vague et sentimental.

Estimons les signalés services qu'il a rendus durant sa longue carrière au Roi, à tant d'hommes politiques, à la Belgique et au Congo. Gardons-nous cependant de partager en tout les appréciations qu'il émet sur les hommes et sur leur attitude à son égard ; restons conscients que BANNING a tout vu de son point de vue per-

sonnel, qu'il a tout pesé à la lumière de sa propre expérience et de ses propres convictions ; gardons-nous surtout, plus que ne l'ont fait après lui ses amis et ses admirateurs, d'exagérer l'importance du rôle qu'il a rempli dans la création et la stabilisation de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II et ne surestimons pas sa valeur comme témoin historique de cette gigantesque entreprise. La conclusion que l'Histoire retirera du dévouement de BANNING à l'avenir colonial de la Belgique, c'est qu'il l'a mieux servi par ses contributions positives à l'œuvre et à la politique africaines du Roi que par les âpres critiques auxquelles il s'est cru autorisé de se livrer à la fin de sa vie.

Toute œuvre humaine comporte des déficiences, tout esprit humain est exposé à des erreurs d'appréciation. La divergence de vues, la compétition d'intérêts, le jeu des passions, les critiques, les contradictions, les revers, les difficultés de toutes sortes, enfin les erreurs et les déficiences mêmes ont leur rôle providentiel à remplir. Une œuvre d'envergure telle que la création d'un État indépendant du Congo et l'expansion coloniale, culturelle et économique de la Belgique n'y fait pas exception. Dans tout tableau d'art, les ombres font ressortir davantage l'éclat des vives couleurs et le contour du dessin.

Si BANNING n'a pas toujours été initié aux grandes affaires congolaises, c'est-à-dire aux opérations de la diplomatie secrète du Roi, et si, après sa rupture, il a perdu la sereine vision des choses, il reste toutefois que, de 1876 à 1892, il a eu une part appréciable dans l'entreprise africaine de son Souverain et que sa collaboration fut toujours inspirée par un ardent patriotisme vierge de tout calcul mesquin. Et puisqu'il est indispensable de se livrer à une foule d'études de détail, à de nombreuses monographies avant de pouvoir songer à retracer une grandiose synthèse historique de

L'œuvre africaine de LÉOPOLD II, il est à souhaiter de voir un beau talent entreprendre une étude d'ensemble qui établisse, à l'aide des écrits personnels de BANNING autant qu'à la main des multiples dépôts d'archives actuellement accessibles aux chercheurs, la véritable part que ce grand Belge a prise dans la fondation et la consolidation de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Il le mérite comme d'ailleurs un LAMBERMONT, un GREINDL, un BEERNAERT, un STRAUCH, un VAN EETVELDE et tant d'autres.

Le manuscrit *Notes sur ma vie et mes écrits* est une autobiographie. M. STENGERS, en la publiant, a jugé préférable de s'abstenir de commenter en bas de page toutes les grandes questions dont BANNING parle dans cet écrit. On aurait aimé voir le savant historien rapporter au moins les pièces d'archives conservées dans les papiers de BANNING qui illustrent sa contribution à l'œuvre congolaise. Nous avons étudié ailleurs la part prise par le collaborateur du Roi à la préparation et aux actes de la Conférence géographique de Bruxelles [22, 24, 25]. Nous nous plaisons à ajouter dans ces pages quelques pièces au dossier et de nous étendre un peu sur la période si fébrilement féconde d'octobre 1882 à mars 1883.

La correspondance de BANNING avec les fonctionnaires de la Cour comprend différents documents qui nous font assister à l'infatigable concours qu'il prêta au Roi dans sa lutte pour l'existence de l'œuvre africaine après le retour de STANLEY en 1882.

En septembre 1882, DE BRAZZA rend visite à Bruxelles, et STANLEY y arrive bientôt aussi. Les deux explorateurs devaient s'affronter à Paris, où DE BRAZZA entame une vigoureuse campagne en faveur de la ratification de son traité avec MAKOKO. A Bruxelles, on veille et le Roi

s'efforce d'atténuer les conséquences fâcheuses que cet acte pouvait entraîner pour son œuvre en Afrique. BANNING est mis à contribution.

Il rédige une note ⁽¹⁾ en prévision de la ratification du traité de MAKOKO à propos de la controverse STANLEY-DE BRAZZA. Il semble également avoir élaboré le projet de déclaration à obtenir de la France en faveur de l'Association internationale et que M. LAMBERT était chargé par le Roi de négocier à Paris en octobre 1882 ⁽²⁾. Un brouillon de projet,

(1) E. B., Dossier n° 127. Note de 8 pages de cahier, sans date, et sans signature. L'écriture est de BANNING.

(2) Voir à ce propos : CORNET, R. J. [6, pp. 561-562]. Le Roi ayant reçu une lettre de M. DE LESSEPS, voir Daye, P., [8, pp. 186-187], rédigea une note supplémentaire conçue en ces termes :

« Note. 14 octobre 1882, complément des instructions de M. Lambert pour son voyage à Paris.

Le Gouvernement français va s'entendre avec le comité français pour la reprise de sa station occidentale. Nous sommes co-fondateurs. Nous avons une situation privilégiée aux stations françaises et sur leur ligne, elles faisaient partie de notre confrérie. Nous demandons au Gouvernement français quelle situation il va nous faire ? S'il nous garantit entre le Djune et l'Impila le titre travail, nous ferions de même pour lui en face sur 9 milles à Léopoldville. S'il nous promet de ne pas interrompre notre ligne de communication avec la mer en y venant intercaler des postes au milieu des nôtres, de notre côté nous promettons de nous abstenir de nous établir sur la ligne de *Brazzaville, Franceville et Ogooué*. S'il nous promet de ne pas s'occuper sur la rive gauche du Congo des pays compris entre Léopoldville et la rive droite de l'*Ikelemba*, de notre côté nous nous abstiendrons de placer des établissements sur la rive droite du Congo sur une longueur correspondante et s'étendant du Stanley Pool jusqu'à la rivière Ocuna.

» Il ne faudrait à aucun prix se lier en dehors de ces 3 points, ni sortir de leur rédaction. Il faut définir la ligne Brazzaville-Franceville-Ogooué. Il ne faut pas nommer les endroits par lesquels passe notre ligne de communication avec la mer, car cela nous laisse de la latitude. Si on voulait définir cette ligne en y ajoutant pour la restreindre le mot *actuelle*, il faudrait ne l'accepter qu'en y ajoutant à notre tour : et les améliorations et rectifications et compléments que nous pourrions juger bon et nécessaire d'y faire.

» Brazza a été à peu près jusqu'à la rivière Ocuna et nous avons jeté les bases préliminaires de nos établissements sur l'*Ikelemba*. Ces territoires sont donc déjà en passe les uns d'être acquis par les Français, les autres de l'être par la société du Congo.

» Il serait plus digne pour nous si les Français nous accordaient nos 3 points par une déclaration officielle et spontanée, s'ils les accordent mais exigent une

écrit de la main de BANNING, figure parmi ses papiers ⁽¹⁾.

On jugeait le moment venu de lancer une publication sur l'œuvre déjà réalisée en Afrique sous les auspices du Roi. Jules DEVAUX s'adressa à cet effet à BANNING le 13 octobre 1882 :

« 13, au soir ⁽²⁾.

» Mon cher Monsieur,

» Je reçois votre nouvel article. Je ne l'ai pas encore lu, mais j'ai été chargé de vous remettre aujourd'hui le petit memorandum ci-joint qui

convention, il ne faut pas refuser » (Archives de l'A. R. S. C. — Dossier concernant le gouvernement et l'administration de l'A. I. A. et de l'A. I. C., 1878-1884).

(1) E. B., Dossier n° 122. En voici le texte. « Projet. Le Gouvernement français en fondant la souveraineté de la France sur les rives du Congo a le devoir de rendre hommage à l'illustre voyageur qui le premier a révélé au monde au péril de sa vie, le cours de cette puissante rivière ainsi qu'aux efforts persévérants entrepris sous sa direction par le Comité d'études du Congo qui a son siège à Bruxelles, dans le but de faire profiter le commerce international et la civilisation de cette grande découverte. Il n'entend pas opposer des entraves au développement de cette Association à la fois philanthropique et commerciale, ni frapper de stérilité une entreprise qui dès aujourd'hui a coûté des vies précieuses et des sacrifices pécuniaires considérables. En conséquence, il s'engage formellement à donner libre passage sur le nouveau territoire français aux agents, voyageurs, employés à un titre quelconque de l'Association, à laisser librement transiter les marchandises d'amont ou d'avail transportées à son compte, à laisser circuler sans entraves ses navires, ses chariots et tous les objets, ses convois nécessaires à ses installations sur l'une ou l'autre rive du fleuve ou du lac Stanley. — L'Association aura la faculté de tracer une route sur le territoire français, d'y créer un entrepôt, sans être arrêtée par des formalités douanières ni assujettissement ou paiement de taxes quelconques, à condition qu'il s'agît d'un simple transit et non d'opération commerciale dans les limites de la concession française. — S'il entrait dans le dessein de l'Association Internationale de prolonger jusqu'à Stanley-Pool à travers la concession française la route qu'elle construit sur la rive droite du fleuve et qu'elle voulût l'y terminer par des magasins ou un entrepôt où ses navires viendraient ranger ou prendre des charges, le Gouvernement français lui garantit non seulement cette faculté d'établir la voie et les installations susdites, mais encore celle d'en user en toute liberté pour son personnel et ses biens sans être entravée par des formalités douanières ni assujettie au paiement de taxes quelconques à la condition bien entendu... (*sic*). Le Gouvernement français en prenant cet engagement à l'égard de l'Association internationale se conforme au vœu des Chambres législatives et la déclaration qui précède a pour but d'en donner acte à qui de droit ».

(2) Ce doit être le 13 octobre 1882, vu que le 22 de ce mois BEYENS fournit des données supplémentaires à BANNING.

indique les idées du Roi. Sans doute, il en est plusieurs que vous aurez déjà rencontrées. Je vous l'envoie malgré cela. S. M. m'ayant dit qu'elle désirait que vous lui apportiez vous-même votre prochain article afin qu'Elle puisse vous en remercier *viva voce*. Elle se plaint de ne vous avoir pas vu depuis longtemps.

» (s) Jules Devaux.

» N. B. Il n'est pas interdit de dire des choses plus neuves que celles qui se trouvent dans ce papier » (1).

Voici le texte de ce memorandum :

« Croquis d'un mémoire ayant un caractère historique, mais un but défensif et relatant l'élan pris partout par les explorations africaines depuis l'époque du congrès géographique de Bruxelles.

» Un résumé de tous les voyages entrepris depuis 4 ans, des découvertes faites, et le martyrologe de ces efforts.

» Fondation de Karéma. Nos morts. Cambier. Son éloge. Ramaeckers. Affaire Madabourou, Mohamed Biri, Popelin, Beckers, Storms, état actuel de Karéma. Nos instructions pacifiques. Essai des éléphants. Meurtres de Cadenhead. Petites ressources de l'Association. Son capital gardé entier. Subsidés accordés pour la fondation des stations françaises du côté de Zanzibar et de l'Ogooué.

» Plusieurs membres du Comité belge réunis à des capitalistes de diverses nationalités fondent le Comité d'études du Congo, afin de s'assurer des ressources de ces régions, et éventuellement du parti à en tirer. Il a créé six stations où flotte sans dépense pour l'Internationale son drapeau, et où les voyageurs divers ont reçu l'hospitalité. *Description des stations*. Parfaite entente avec les chefs. Pas un combat ; pas une difficulté depuis 4 ans. La route. Les conventions avec les chefs sont réciproquement observées depuis plusieurs années, ce qui prouve que les chefs, comme le Comité en comprennent le prix. (Inutile de détailler ces conventions, il faut glisser sur ce point). L'Association du Congo est encore, son nom l'indique, dans sa phase préparatoire.

Un Belge, M. Gillis, a tenté une entreprise commerciale dans le Bas-Congo, bâti des magasins. Il n'est pas à la solde du Comité. Son affaire est indépendante. Le Comité a recours à lui pour l'entretien de son matériel naval.

» Dans très peu d'années l'Afrique sera ouverte, dans la région de

(1) E. B., Dossier n° 31.

l'Équateur, de l'Est à l'Ouest. Il y aura là une chaîne de stations, de possessions d'États Européens et de Sociétés. Le programme de l'Association africaine se sera accompli là rapidement » (1).

Le 22 octobre 1882, le baron E. BEYENS lui envoie le billet suivant :

« Monsieur le Directeur Général,

» Le Roi me charge de vous faire parvenir la petite note ci-jointe qui contient les noms des missionnaires algériens et de leurs auxiliaires, morts en Afrique.

» Veuillez agréer...

» (s) Baron E. Beyens » (2).

Douze jours plus tard, BANNING a terminé ce travail. Il l'envoie au baron E. BEYENS et y ajoute une lettre, dont il a conservé le brouillon. En voici le texte :

« Bruxelles le 4 novembre 1882.

» Monsieur le Baron,

» J'ai l'honneur de vous transmettre avec ce pli l'exposé des travaux de l'Association internationale et du Comité du Congo depuis cinq ans. Je me suis appliqué à rester strictement dans le cadre tracé par Sa Majesté. Le point de vue historique domine, mais la pensée défensive est au fond et se dégage d'elle-même ; elle ne s'affirme un peu plus directement que dans la dernière page.

» Sans vouloir préjuger l'usage à faire de ce document, je crois utile de signaler un sentiment très répandu et que j'entends exprimer souvent : c'est qu'un peu plus de publicité servirait efficacement la cause de l'œuvre et paralyserait bien des mauvais desseins à l'intérieur et surtout au dehors du pays.

» Je reçois à l'instant même *L'Exploration* du 2 novembre qui reproduit p. 182 d'après le major X naturellement, le récit et l'affaire de Madabourou sous ce titre : Un massacre au Congo ! M. Cherbalié, dans la *Revue des deux mondes* du 1 novembre, s'agenouille à son tour devant l'illustre Brazza (3).

(1) E. B., Dossier n° 126.

(2) E. B., Dossier n° 33.

(3) E. B., Dossier n° 126.

Le 16 novembre 1882, le manuscrit autographe d'Émile BANNING, signé de son nom, est entre les mains de l'imprimeur C. MUQUARDT. L'auteur s'est adressé à Jules DEVAUX. Celui-ci lui répond le lendemain en ces termes :

« 18 novembre 1882.

» Cher M. Banning,

» Je vous réponds point par point :

» Les conditions auxquelles vous avez eu la bonté de traiter avec la maison Muquardt sont parfaites. Elles peuvent être rendues définitives.

» Le titre tel que vous le proposez est parfait ; aussi il est admis.

» Le Roi désire une signature. J'avais pensé comme vous qu'il valait autant qu'il n'y en eût pas. Mais le Roi y tient, celle que vous proposez va à Sa Majesté.

» Le Roi ne tient pas à ce que le nom de Mahomed Biri soit maintenu. Mais il a effacé ceux de MM. Neurdo et Dutrieux...

» On pourrait faire une petite note sur l'article des *Proceedings* que nous avons lu ici et qui est bon.

» Sa Majesté recevra avec plaisir une épreuve de la brochure.

» Il est fort important qu'elle paraisse le plus tôt possible, car les choses se compliquent joliment.

» ... Inutile de vous dire tous les remerciements dont je suis chargé pour vous. C'est comme la chanson du « petit navire » quand elle est finie, il faut la recommencer.

» Tout à vous de tout cœur

(s) Jules Devaux » (1).

Trois jours après, les premières épreuves sont déjà entre les mains du Roi. Jules DEVAUX est chargé de les restituer à BANNING. Voici le billet qui accompagne cet envoi :

« 21, au soir (2).

» Cher M. Banning.

» A la page 30 le Roi a fait un changement pour faire sauter l'*Europe*. Je crois que vous aurez à remettre un peu la *phrase Royale* sur ses pattes.

(1) E. B., Dossier n° 31.

(2) Nous avons le choix entre le 21 octobre et le 21 novembre. Il semble que nous devons donner la préférence à cette dernière date. Il s'agit bien dans cette lettre de la brochure en question, puisque celle-ci porte comme indication d'auteur : « par un de leur coopérateurs ».

» Il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'on mette au bas « Institut de Géographie ».

» Les conditions de Muquardt sont toutes approuvées.

» Le Roi n'est pas d'avis de la carte.

» Je ne pourrai vous répondre que demain matin sur le coopérateur.

» Tout à vous (s) J. D. » (1).

Dans ses *Notes*, BANNING [30, pp. 34-35] écrit à propos de cette brochure :

« C'est à sa (du Roi) demande que je détermine les résultats obtenus dans les deux directions. Tel est l'objet de ma brochure de 1882 : l'Association Internationale africaine et le Comité d'études du Haut-Congo. Travaux et résultats de décembre 1877 à octobre 1882, par un de leurs coopérateurs. Cette brochure fut traduite en anglais et eut de l'autre côté du détroit son heure de popularité : *A white line through the dark continent* ».

A cette publication ne se limitait pas l'œuvre du publiciste au service de son Roi. En voici quelques témoignages intéressants.

Le 23 octobre 1882, BEYENS écrit à BANNING :

« J'ai l'honneur de placer sous les yeux du Roi la note pour l'*Écho du Parlement* que vous avez bien voulu m'adresser. Sa Majesté l'a trouvée parfaitement bien ; elle désirerait seulement que vous ajoutassiez page 2 à la 9^e ligne au point marqué en rouge ces mots : « Les stations internationales sont des territoires *libres et indépendants* et elles secondent... ». Le Roi m'a bien recommandé de vous remercier » (2).

Le lendemain, nouvelle lettre de BEYENS à BANNING :

« Le Roi me charge de vous prier d'insérer dans la petite note que vous avez la bonté de rédiger, deux phrases ayant pour objet l'une de réfuter les odieux attaques de la presse française (affaire de Madabourou) en affirmant que les relations avec les indigènes ont été excellentes et que les agents de l'association n'ont pas tiré un coup de

(1) E. B., Dossier n° 31.

(2) E. B., Dossier n° 33. La lettre ne comporte pas l'indication de l'année, mais le contenu de ce document ne laisse pas de doute au sujet de 1882, croyons-nous.

fusil depuis 3 ans ; l'autre, de faire entendre que l'association ne veut pas monopoliser le Congo, et qu'elle désire surtout que la concorde et l'union ne cessent de régner en Afrique, entre les différents agents ou explorateurs, qui ne peuvent réussir qu'à la condition de travailler en commun à l'œuvre civilisatrice qu'ils entreprennent » (1).

Le 26 octobre, une troisième lettre de BEYENS :

« J'ai eu l'honneur de placer sous les yeux du Roi la note que vous vous étiez si obligeamment chargé d'écrire et que vous avez bien voulu m'adresser hier. Sa Majesté l'a trouvée admirablement conçue et rédigée. Cette note sera d'une grande utilité pour les explications que le Roi voudra donner sur le but que poursuit l'Association et le caractère pacifique et désintéressé de ses travaux. Le Roi m'a chargé de vous dire combien Il est touché de toutes les peines que vous avez » (2).

Serait-il donc si invraisemblable que nous dussions reconnaître BANNING dans le *Belge* qui publia une étude sur *La question africaine* dans le *Moniteur industriel* du 26 octobre 1882 (pp. 365-367) et dans laquelle il expliqua d'une façon admirable la mission de STANLEY au Congo ? Nous y lisons en effet à ce propos (3) :

« Il avait accepté de l'Association internationale africaine la mission d'y fonder des stations hospitalières et scientifiques dans le genre de celle qui avait été créée à Karéma. En outre, il avait entrepris pour le compte d'une compagnie internationale composée de Belges, de Français, d'Anglais et d'Hollandais, des études nouvelles et complètes sur la grande voie du Congo.

» S. M. le Roi des Belges, au nom de l'Association Internationale, avait promis son puissant concours à cette société nouvelle, parce que

(1) E. B., Dossier n° 33. L'année n'est pas indiquée sur la lettre ; elle se rapporte au même objet que la précédente.

(2) E. B., Dossier n° 33. Ici BEYENS a indiqué l'année 1882, ce qui confirme ce que nous écrivions plus haut de la date des deux lettres précédentes, puisque cette dernière lettre se rapporte au même sujet.

(3) Voir à ce propos ce que nous écrivions ailleurs [22, pp. 348, note 5]. — J. STENGERS [30, p. 7] semble insinuer que c'est une supposition gratuite. Loin de nous de vouloir attribuer avec une certitude absolue la paternité littéraire de cet article à BANNING ; cette publication cadre en tout cas parfaitement avec l'activité fébrile à laquelle à cette époque BANNING se consacrait au service du Roi. Rien ne détruit la vraisemblance de cette attribution.

cette combinaison des intérêts de la science et de ceux de la civilisation par le commerce présentait de grandes chances de succès au bénéfice de tout le monde et sans exclure personne. Si quelqu'un avait pu se plaindre, pour le quart d'heure, de la grande loyauté, de la haute impartialité qu'apportait Léopold II dans ses rapports avec le « Comité d'études du Haut-Congo » — c'est ainsi que s'appelle la Compagnie nouvelle, c'est certainement la Belgique.

» En effet, l'initiative de l'œuvre de la civilisation de l'Afrique appartient à son souverain. C'est elle qui fait les premiers et les plus grands sacrifices de toute nature, en argent, en hommes, etc. pour sa réalisation, et le roi pousse le scrupule non seulement jusqu'à ne pas intéresser exclusivement le commerce et l'industrie belge aux opérations qui se font sur le Congo, mais même à ne pas l'y intéresser du tout pour ainsi dire.

» C'est, en somme, cette partie des révélations du major X qui a causé de l'émoi en Belgique.

» Pour notre part, nous n'avons pas douté un seul instant du patriotisme de Léopold II, et, si les agissements de Stanley et de ses collaborateurs belges sur le Congo ont été entourés des mystères dont on se plaint, c'était évidemment, et avec raison, dans le but de ne pas éveiller des convoitises, de ne pas susciter des jalousies qui ne pouvaient qu'entraver la marche de la civilisation en Afrique, en faisant naître des conflits politiques ou autres.

» C'est également dans le même but, nous en sommes convaincu, que l'on n'a pas voulu donner la préférence, au début, aux produits de l'industrie belge, toujours afin de ne pas susciter la jalousie de l'étranger, jalousie qui n'aurait pas manqué d'engendrer des discussions et probablement des questions fort préjudiciables au but poursuivi ».

Faisant état du discours de STANLEY à Paris (en 1882), l'auteur de l'article parle surtout du caractère philanthropique des stations du Comité d'Études du Haut-Congo. Il dit :

« Comme le comité n'avait pas l'intention de devenir le souverain du sol ni le dominateur d'une partie quelconque du pays, le premier privilège réclamé fut celui d'être autorisé à construire des stations et de cultiver quelques lopins de terre pour suffire à l'entretien de la station et contribuer au bien-être des Européens. Avec de pareilles intentions, et avec un pareil objet en vue, Stanley remonta le Congo,

en août 1879, jusqu'au district de Vivi, en face duquel le Congo commence à devenir impraticable à la navigation ».

Il aborde alors ce que le *Voltaire* dit de l'Association et de la formation du Comité d'Études du Haut-Congo dans lequel celui-ci voit une société commerciale, dont DE BRAZZA, en traitant avec MAKOKO, avait fait échouer les plans. L'auteur de l'article du *Moniteur industriel* y répond en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, il reste bien établi que l'Association internationale, pas plus que le Comité d'études du Haut-Congo, n'ont fait d'annexions d'aucune espèce pendant le cours de leurs explorations ou de leurs opérations ».

A la fin de son article, il émet les deux idées suivantes :

« Et n'oublions pas que, comme l'ont dit avec raison des explorateurs célèbres à la conférence géographique de Bruxelles, le commerce est un des agents les plus sérieux et les plus pratiques de la civilisation, en Afrique surtout !

» Maintenant, comme Belge, permettez-moi d'exprimer un humble souhait et un simple vœu : c'est que tous les comités et associations qui travaillent à la civilisation de l'Afrique réussissent au plus tôt d'abord, et ensuite, que les grandes nations n'aient pas l'ingratitude d'oublier ce que l'humanité tout entière devra au roi Léopold II et aussi un peu à ce petit État neutre que l'on appelle la Belgique et qui a courageusement suivi son souverain dans la noble mission que celui-ci s'était imposée au bénéfice de tous » (1).

Vers cette même époque, *L'Événement*, journal radical français, s'occupa aussi de la question africaine, mais dans un sens qui contrastait singulièrement avec le ton général des journaux de France en cette affaire. *La Gazette* du 27 octobre 1882 en reproduisait ce curieux extrait qui donne tout lieu de croire que l'auteur de ces

(1) Le numéro du 26 octobre 1882 du *Moniteur industriel* se trouve parmi les papiers laissés par BANNING, E. B., Dossier n° 123.

lignes, qui signe Aurélien SCHOLL, a pris son inspiration à Bruxelles (1) :

« Le rôle de la Belgique dans toute cette affaire (du Congo) n'est pas fait pour nous inspirer la moindre défiance. Du reste, s'il est un peuple qui ait intérêt non seulement à ménager la nation belge, mais encore à faire des vœux pour sa prospérité, c'est certainement le peuple français.

» Les Belges sont d'excellents voisins, et, loin de donner suite aux stupides convoitises de l'Empire, nous avons tout à gagner à ce que notre frontière du Nord soit couverte par un peuple sérieux, sage et indépendant, un peuple qui se tient en dehors des passions politiques et des agitations stériles qui ont fait tant de mal à la France.

» Il n'est pas d'avance que les Allemands ne fassent à la Belgique, pas de flatterie qui leur coûte pour se concilier les bonnes grâces d'une population dont la neutralité est précieuse et dont la préférence pourrait, à un moment donné, être décisive.

» Prenons donc garde à ménager cette nation si bien disposée à notre égard — et n'allons pas, par une sottise vanité ou une rapacité maladroite, donner des amis nouveaux à la grande caserne du centre de l'Europe » (2).

Le 4 novembre 1882, BANNING termina sa brochure sur l'Association internationale et le Comité d'Études du Haut-Congo, rédigée d'après le plan que le Roi lui avait fourni. En ce même mois, le Portugal qui, en octobre dernier, avait posé quelques questions embarrassantes au Comité d'Études, — auxquelles STRAUCH avait donné une réponse évasive, — ouvrit des négociations avec l'Angleterre en vue de faire reconnaître par cette puissance la souveraineté portugaise sur les deux rives de l'embouchure du Congo. Le 22 novembre, la question de l'attitude que l'Angleterre adoptera en face de l'annexion de la rive droite du Congo par la France était agitée

(1) Voir p. 225 la lettre de J. DEVAUX à BANNING en date du 23 février 1883 d'où il ressort que l'*Événement* était un journal acquis à la cause du Roi.

(2) Le numéro du 27 octobre 1882 de *La Gazette* est conservé dans les papiers de BANNING, E. B., Dossier n° 123.

à la Chambre des Communes de Londres ; le 28 de ce mois, la station fondée par DE BRAZZA au nom du comité français de l'Association internationale était cédée au Gouvernement de Paris, comme d'ailleurs DE LESSEPS l'avait déjà prédit quelques semaines plus tôt au Roi [8, pp. 186-187]. BANNING ne s'est-il pas alarmé du fait d'avoir appris que cette cession avait été effectuée « avec l'assentiment du Roi » ? En a-t-il conclu que les intérêts belges déjà engagés en Afrique, surtout dans les établissements fondés par STANLEY, n'étaient plus suffisamment garantis ? A-t-il cru alors que le Roi ne parviendrait jamais à faire reconnaître la légitimité de ses possessions africaines en droit international ?

En tout cas, il spécula sur l'attitude de l'Angleterre et il pense que celle-ci serait peut-être disposée à accorder ses faveurs à une solution belge du problème plutôt qu'à reconnaître les prétentions portugaises sur ces parages, puisqu'à ce moment elle semblait encore n'avoir aucune ambition d'annexer le Bas-Congo, mais vouloir uniquement empêcher que la France s'approprie les deux rives de l'embouchure de ce fleuve. Il estime l'heure venue pour le Gouvernement belge d'intervenir. Il s'en ouvre à FRÈRE-ORBAN et dresse à son intention un mémoire à ce sujet, le 4 décembre 1882 [30, pp. 58-62]. Le Roi lui-même pria vers cette époque le ministre de lui donner un avis sur la question du Congo (1). Le chef du cabinet libéral demandait à connaître toute la situation de l'œuvre du Roi en Afrique, mais n'ayant reçu que des informations incomplètes et insuffisantes, FRÈRE-ORBAN laissa tomber la question (2).

(1) A la recommandation de J. DEVAUX. Voir lettre de SOLVYNS à LAMBERMONT, 2 décembre 1882 (A.I.C., t. I, doc. 71).

(2) D'après une note de FRÈRE-ORBAN citée par J. STENGERS [30, p. 57, note 1]. Ne trouvons-nous pas dans la note suivante de BANNING les questions que FRÈRE-ORBAN se posait en décembre 1882 pour « connaître toute la situation » au sujet de l'œuvre du Roi au Congo ? En effet, dans les papiers laissés

L'affaire continuait à préoccuper BANNING. Le 14 décembre 1882 il écrit un billet à LAMBERMONT dans lequel il dit :

« Je vous renvoie le document français par retour du courrier. Je ne vois pas qui fait cette communication, pleine d'énigme pour moi ; mais au moins n'y a-t-il plus question de la remise des stations françaises avec l'assentiment du Roi. Nous en reparlerons » (1).

Bientôt les choses se compliquent du côté de Londres. Le Gouvernement anglais semble disposé à reconnaître les prétentions portugaises. LÉOPOLD II a recours de nouveau à BANNING. A la fin de janvier, celui-ci reçoit le billet suivant du cabinet du Roi :

par BANNING (Dossier n° 122) se trouve le questionnaire suivant non daté, mais écrit de la main de BANNING :

« 1. Le Comité du Congo a-t-il une existence régulière fondée sur un titre authentique avec des administrateurs régulièrement investis d'un mandat déterminé ?

2. Est-ce une Société commerciale soumise comme telle aux prescriptions légales ou une simple association philanthropique ?

3. Est-il belge, étranger ou l'un et l'autre et dans quelle proportion ?

4. A-t-il titre et qualité pour exercer à un moment donné une action publique et qui dans ce cas agirait pour lui et en son nom ?

5. Les concessions actuellement acquises en son nom en Afrique impliquent-elles l'exercice *actuel* d'un droit de souveraineté ?

En cas d'affirmative, ces concessions ont-elles été obtenues des tribus absolument indépendantes de toute suzeraineté ou vasselage d'un État européen ?

6. Quelle est l'importance des capitaux belges engagés dans l'entreprise, ainsi que la valeur commerciale de son matériel et de ses établissements sur le Congo ?

7. Le Comité, dans l'esprit de ses fondateurs, est-il destiné à prolonger son existence et ses travaux sous la forme actuelle ou à se transformer en une entreprise nationale ou internationale ?

8. En ce dernier cas, l'œuvre nouvelle aurait-elle un caractère politique ou simplement commercial ?

9. Les deux voies du Congo ont-elles pour le Comité la même importance ou compte-t-il concentrer finalement ses efforts et ses établissements sur l'une d'elles, et en ce cas sur laquelle ?

10. La station de Karéma est-elle établie sur un territoire qui lui appartient en toute souveraineté ou non ? Quelle est l'étendue de sa concession ? La conservation indéfinie de ce point est-elle prévue ? »

(1) A. M. A. E., Dossier personnel de BANNING.

« 24 janvier.

» Cher M. Banning,

» Il paraîtrait que l'appétit vient en mangeant et que maintenant que les Anglais se montrent disposés à reconnaître les prétentions portugaises, le Portugal les étend bien au Nord du 5^o 12 jusqu'à la rivière qui est au Nord de Stanley-Pool et qui s'appelle, je crois, Chilembre — en un mot jusqu'au fond du coude. Ce qu'à Lisbonne on appelle le Programme du Congo.

» Le Roi, qui est encore souffrant, m'a chargé de vous donner confidentiellement connaissance de ce fait et de vous prier de voir un peu sur quoi cela peut se fonder et quels sont les arguments qu'on peut opposer.

» Tout à vous

(s) Jules Devaux » (1).

Trois jours après, nouvelle lettre :

« 27 janvier

» Cher M. Banning,

» J'ai donné lecture au Roi — encore au lit — de votre note Congo. Sa Majesté me charge de vous dire qu'Elle est *admirable* et avancera sa convalescence. Elle veut que je vous dise combien Elle vous en remercie.

» S. M. vous remercie aussi de votre aimable intérêt. Je le trouve un peu mieux ce matin. Mais encore condamné à une immobilité absolue même au lit. Elle dit et je crois qu'Elle en aura pour assez longtemps encore à se remettre.

» C'était un fort accroc et il y a malheureusement eu imprudence et rechute.

(s) Jules Devaux » (2).

Le même jour, nouveau billet :

« 27 janvier

» Cher M. Banning,

» Voici un autographe de la Reine dont je vous fais cadeau.

» Tout à vous

» (s) J. Devaux.

(1) E. B., Dossier n^o 31. Aucun doute qu'il s'agit de 1883.(2) E. B., Dossier n^o 31.

» 2^o Livraison.

» Dictée :

» Veuillez signaler à Banning les trois derniers numéros du journal *L'Exploration*, journal géographique qui se publie à Paris. Dans ces trois derniers numéros, ce recueil contient des articles sur les prétentions portugaises. Le *Mémorial Diplomatique* a eu, il y a une dizaine de jours, un ou deux articles analogues ; il serait bon de se préparer à pouvoir faire paraître dans quelque journal à choisir, non pas une réponse à ces deux feuilles françaises, mais simplement un petit exposé historique qui réfuterait les extravagantes prétentions mises en avant.

» Cette réfutation, on ne la ferait imprimer que quand je le dirai ; mais il est bon de la préparer, car on peut en avoir subitement besoin soit pour la presse, soit pour la voie diplomatique.

» Bien des remerciements pour la brochure de M. de Laveleye. Je vous en parlerai demain.

» Le secrétaire provisoire de l'Auguste malade
(s) G. » (1).

BANNING travaille à son *Mémoire sur les droits et les prétentions du Portugal à la souveraineté de certains territoires de la côte occidentale en Afrique*. Le 23 février, Jules DEVAUX a recours à lui :

« Mon cher M. Banning,

L'Événement qui porte la date d'aujourd'hui contient un article sur Stanley qu'il serait bien bon de faire reproduire dans *l'Écho du Parlement*. Pouvez-vous nous y aider ?

» Ci-joint le mémoire portugais en français. Il a été envoyé directement au Roi. Sa Majesté m'a chargé de vous le donner pendant qu'il pourrait vous être utile. Quand vous n'en aurez plus besoin vous me le rendrez.

» En me chargeant de ce message, S. M. m'a dit de vous faire ses compliments bien affectueux.

» L'affaire du traité traîne à Londres, on a fourré quelques bâtons dans les jambes de Lord Granville (2). Votre mémoire va venir encore à tems (*sic*).

» Tout votre

(s) Jules Devaux » (3).

(1) E. B., Dossier n^o 31.

(2) Voir à ce propos DAYE, P., [8, p. 196].

(3) E. B., Dossier n^o 31.

BANNING termina son manuscrit en avril 1883, comme il le note à la fin de sa rédaction (1). Il en reçut de Jules DEVAUX l'appréciation suivante :

« Lundi soir.

» Cher M. Banning,

» M^{lle} Irène m'a donné votre grand travail à lire. C'est un vaste arsenal très complet où l'on pourra puiser à pleine main.

» Je crois que l'état actuel des négociations engagera à ne faire usage pour le moment que des considérations économiques et à réserver l'argumentation politique provisoirement.

» Je n'ai pas reçu communication encore du travail que vous m'annoncez plus particulièrement approprié à l'Angleterre.

» La presse officieuse française est bien mauvaise.

» Tout à vous

(s) J. Devaux » (2).

Cependant, déjà en avril même, le travail parut à Paris et à Londres.

C'est avec une légitime fierté que BANNING [30, p. 42] pouvait écrire dans ses souvenirs :

« Le but fut atteint. L'opinion en Angleterre se retourna ».

J. STENGERS, dans son introduction à la note du 4 décembre 1882 de BANNING à FRÈRE-ORBAN, se demande quels furent les effets de la suggestion que le premier avait soumise au ministre. Il s'exprime en ces termes [30, pp. 56-57] :

« Le chef du cabinet l'a-t-il soigneusement examinée, en a-t-il entretenu le Roi ? C'est ce que Banning lui-même a cru, d'après la version qu'il nous donne dans ses « Notes ». Mais les papiers de Frère-Orban nous laissent une toute autre impression : ils nous donnent à penser que l'anticolonialiste convaincu que n'avait jamais cessé d'être le leader libéral ne prit même pas en considération les propositions de Banning. Rien n'indique en tout cas qu'il les ait jamais discutées avec le Roi ».

(1) E. B., Dossier n° 128.

(2) E. B., Dossier n° 31. Il nous est impossible de préciser la date de ce billet.

Or, est-il bien certain que BANNING se soit borné à s'adresser directement à FRÈRE-ORBAN pour amener celui-ci à prendre à cœur les intérêts belges en Afrique ?

DAYE relate en effet deux interventions distinctes de BANNING dans ce sens.

C'est certainement sur la foi des *Notes sur ma vie et mes écrits* de BANNING [30, pp. 53-54] et par conséquent à propos de la démarche que celui-ci fit le 4 décembre 1882 que cet auteur écrit d'abord [8, p. 195] :

« Banning, sans aucun doute à l'instigation de Léopold (1), risque une démarche chez le chef du Cabinet, Frère-Orban, pour lui demander d'arborer le drapeau belge au Congo. C'était une proposition audacieuse, parce qu'elle était en contradiction avec les assurances dix fois répétées dans le sens international, mais elle arrangeait les affaires. Du coup, sans contestation possible, la possession des trois cent soixante kilomètres de côtes n'aurait plus pu être discutée. Frère-Orban ne partage pas cet avis et lorsqu'il voit le roi, ils ne peuvent se mettre d'accord ».

Un peu plus loin, parlant de la reconnaissance que les États-Unis de l'Amérique venaient de faire le 22 avril 1884 du drapeau bleu étoilé d'or comme celui d'un Gouvernement ami, DAYE parle à nouveau d'une suggestion de BANNING. Il y dit [8, pp. 202-203] :

« Banning, cependant, restait toujours d'avis que tant que l'on n'opposerait aux prétentions portugaises que l'Association, même reconnue éventuellement par certaines Puissances, on n'aurait point du tout la même force que si l'on pouvait parler au nom d'un État normal. Et il suggérait que la Belgique fit elle-même un geste d'audace et plantât son drapeau à elle sur les nouveaux postes congolais, puis, en tant que Puissance souveraine et conquérante, négociât avec les États voisins. Léopold II était assez de cette opinion et il avait envoyé le baron Beyens auprès de Frère-Orban, alors revenu au gouvernement, pour tâcher de recueillir sa sympathie.

« Mais le vieux ministre libéral refusa et écrivit à Beyens : « Une colonie, la Belgique n'en a pas besoin. Le Belge n'est pas porté aux

(1) Peut-être à l'instigation de J. DEVAUX (p. 222, note 1).

entreprises d'outre-mer ; il préfère dépenser ses forces et ses capitaux dans des pays déjà explorés et dans des entreprises moins incertaines. Il n'aime pas à émigrer et, dût-il le faire pour chercher sa subsistance, il a à sa porte une colonie qui lui suffit largement, c'est la France, où des milliers de nos compatriotes vont s'établir. Néanmoins, vous pouvez assurer Sa Majesté de toute ma sympathie pour l'œuvre généreuse qu'elle a conçue, à condition que le Congo ne nous crée aucune difficulté internationale » (1).

BEYENS alla voir ensuite, dans la même intention, Jules MALOU, qui, au fond de sa propriété de Woluwe, attendait l'heure prochaine où il allait reprendre le pouvoir. L'émissaire ne rencontra pas plus d'enthousiasme. Le chef catholique, en refusant son concours actif, ajouta

« ...qu'il n'était pas mauvais qu'un souverain aussi entreprenant que le nôtre, eût son dada favori pour y dépenser le trop plein de son activité ».

L'auteur omet malheureusement de préciser la date de cette nouvelle démarche de BANNING, et parfois sa chronologie laisse quelque peu à désirer. J. STENGERS [30, p. 54] estime qu'aujourd'hui les doutes et les hypothèses formulés par les historiens au sujet de la date de la démarche de BANNING auprès de FRÈRE-ORBAN peuvent être levés grâce au texte autographe de BANNING, signé de ses initiales et daté du 4 décembre 1882, que l'auteur a retrouvé dans les Papiers FRÈRE-ORBAN.

(1) C'est en vain que l'on cherche dans l'ouvrage d'Henry VAN LEYNSEELE : *Frère-Orban. Le crépuscule, 1878-1896* (Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1954), quelque donnée particulière sur l'attitude du ministre libéral à l'égard de l'œuvre du Congo durant les années 1878-1884. Le chapitre qui porte comme titre *Frère-Orban et le Congo* (pp. 147-158) est d'une décevante banalité. L'étude du comportement du leader libéral méritait autre chose que quelques extraits de ses discours parlementaires sommairement cousus ensemble par quelques réminiscences du cours des événements de 1885-1890. L'histoire objective et sérieuse est autre chose qu'un panégyrique. Espérons qu'un jour quelqu'un entreprenne une étude critique, documentée et impartiale de l'attitude de FRÈRE-ORBAN vis-à-vis de l'entreprise africaine de LÉOPOLD II ; les matériaux ne font pas défaut.

Il existe pourtant un autre document autographe de BANNING qui semble avoir échappé à M. J. STENGERS. Ce texte, qui reprend substantiellement les mêmes idées que la note adressée à FRÈRE-ORBAN, porte comme date « avril ou mai 1883 », notation autographe de BANNING ⁽¹⁾ ajoutée par après. Il se peut très bien que l'auteur des *Notes sur ma vie et mes écrits* ne disposât plus que de cette pièce lorsqu'il rédigea son autobiographie et que l'incertitude de son annotation de date sur le document déclare la raison pour laquelle dans cette partie de ses souvenirs, BANNING relate les faits dans une chronologie assez lâche. Rien d'étonnant non plus, puisqu'il écrivit ses *Notes* dix ans après les événements. En outre, il ne cite sa démarche auprès de FRÈRE-ORBAN qu'en note infra-paginale [30, p. 42]. Il a probablement ajouté l'évocation de son intervention après le premier jet de sa rédaction et il s'est contenté de relater le fait sans en déterminer la date, ni la façon dont se fit sa démarche, ni le procédé suivant lequel FRÈRE-ORBAN se mit en rapport avec le Roi. Il note simplement qu'il y eut des échanges de vues et que l'accord nécessaire ne s'établit pas.

Il se peut donc très bien que les faits se soient passés comme suit.

Au début de 1883, la situation ne faisait qu'empirer dans le Bas-Congo. Le Portugal, la France et l'Angleterre y envoyèrent des bâtiments de guerre ; DE BRAZZA partit pour l'Afrique emportant une masse d'armes ; on craignit un conflit entre la France et le Portugal ⁽²⁾ ou entre

⁽¹⁾ Nous avons examiné cette annotation de concert avec M. STENGERS aux Archives Générales du Royaume, le 13-9-1952. La conclusion fut qu'elle était de la main de BANNING.

⁽²⁾ Comme il ressort d'une lettre de LAMBERMONT à GREINDL, en date du 7 mars 1883, dans laquelle nous lisons : « Je vous remercie du soin que vous mettez à tenir le Gouvernement du Roi au courant de toutes les phases de la question du Congo » (C. P. L. P., t. XV, 1881-1883, Document n° 91), le ministre de Belgique à Lisbonne tenait presque journalièrement Bruxelles au courant de la situation particulière du Portugal. Ainsi, LAMBERMONT accuse la réception des

DE BRAZZA et STANLEY. Alors, voyant que FRÈRE-ORBAN n'avait pas réagi à sa suggestion de décembre dernier, voyant la situation de l'œuvre du Roi devenir de jour en jour plus critique, voulant à tout prix sauver pour la Belgique ce que l'initiative de son Souverain avait déjà réalisé en Afrique, étant toujours convaincu que seule une intervention du Gouvernement belge pouvait conjurer le danger de tout perdre... après trois ou quatre mois de vaine attente, alarmé peut-être de voir le Roi envoyer trois officiers artilleurs avec deux batteries complètes de canons rayés de montagne de 77 cm [33], BANNING n'a-t-il pas cru de son devoir de réitérer ses suggestions en s'adressant cette fois non pas directement au chef du Gouvernement, mais à une personnalité de la Cour avec prière de placer sa note sous les yeux du Roi ? Le début de sa note semble plaider pour l'affirmative. BANNING y demande quelle est la vraie pensée du Roi. Ou bien, devons-nous voir dans ce document le brouillon, la première rédaction de sa note à FRÈRE-ORBAN, et l'indication de la date assez vague ajoutée par après ne confirme-t-elle pas cette dernière explication ? Nous ne saurions nous prononcer. Les archives personnelles du baron BEYENS ou celles du Cabinet du Roi pourront un jour nous donner la solution. Voici entre-temps le texte de la note de BANNING ; dans la large marge sont apportées par l'auteur même plusieurs additions ; nous les signalerons.

« Deux systèmes ou plans d'action sont à examiner.

» 1. La vraie pensée du Roi est-elle d'acquérir en Afrique des possessions territoriales ou du moins un protectorat politique sur certaines régions qui seraient attirées ainsi dans la sphère de notre activité et dépendraient au moins directement de nous au point de vue

dépêches suivantes : 11 février 36/23, 13 février 42/27, 13 février 46/39, 14 février 47/31, 15 février 50/33, 19 février 52/34. — Il est à remarquer que ces pièces ne se trouvent pas au dossier C. P. L. P., t. XV, 1881-1883.

économique ? Ce projet pourrait se défendre par de bonnes raisons ; la Belgique ne ferait au surplus en ce cas que ce que font ou ont fait en Afrique les Anglais, les Français, les Allemands. Le Gouvernement est-il disposé à seconder cette entreprise et à y prêter son appui diplomatique ? Dans ce cas, il faudrait chercher à donner aux créations faites à la côte occidentale d'Afrique sur le Congo le *substratum*, le fondement international qui leur manque.

» Une négociation discrète avec le Portugal pourrait suffire au début à ce dessein.

» Aller sur la rive droite, ce serait se heurter à la fin aux Portugais qui ont des prétentions anciennes, aux Français qui ont de ce côté des vues d'extension dans l'avenir (1).

» Il y aurait lieu, me semble-t-il, de renoncer à la rive droite du Congo ; ce qui a été fait de ce côté est fort compromis. Ce n'est pas que les droits du Portugal sur le Kakongo soient sérieux ; les positions de Cabinda et de Molembo ont même pas du tout valeur depuis que le Stanley-Pool est occupé. Mais les Français, si leur fait de possession devient réelle, glisseront fatalement vers la mer entre le Gabon-Ogooué et le Congo. Même en laissant aux Portugais les points qu'ils revendiquent ils pourraient déboucher sur le Quillou (Niari) au Nord du 5°12'. Les Portugais sont tournés ; mais c'est la France qui serait l'obstacle dans l'avenir.

» Le jour où la France toucherait de ce côté le Congo, elle pourrait reprendre contre indemnité 3 de nos stations et la route faite (2).

» Reste la rive gauche. Le Portugal n'exerce aucune autorité effective entre le Congo et le Loge (Ambriz) ; le royaume du Congo qui s'y trouve est indépendant. Aucune puissance ne lui a reconnu de ce côté des *droits* ; il n'a que des prétentions. La largeur de cette zone n'est pas tout à fait de 2 degrés, 40 lieues. Le Portugal est menacé de ce côté par l'Allemagne qui opère et va fonder des établissements derrière l'Angola. Le Portugal n'abandonnerait à la Belgique que des titres très contestés en nous cédant ses prétentions sur le pays du Congo entre la mer et l'embouchure du Quango. Ce serait un vaste champ d'action, non disproportionné toutefois avec d'immenses régions inconnues en arrière.

» Je ne vois pas jusqu'ici d'autres compensations à offrir qu'une indemnité pécuniaire ; est-ce assez pour l'orgueil portugais ?

» Nous n'avons à demander au Portugal que l'abandon au profit de la Belgique des simples prétentions historiques qui ne sont confirmées

(1) Écrit dans la marge.

(2) Écrit dans la marge.

ni par une possession de fait, ni par un titre de droit reconnu. Toute Puissance aurait le droit en ce moment de passer outre sans s'inquiéter des protestations portugaises. Ne vaut-il pas mieux pour le Portugal de s'entendre avec la Belgique qui ne saurait la menacer de ses possessions de fait, que de s'exposer de se trouver tôt ou tard en face d'une grande puissance qui ne lui donnerait rien et menacerait la domination portugaise même dans l'Angola ?

» Nous pourrions faire des conventions d'usufruit commun au point de vue économique ; mais nous serions maîtres et souverains de nos établissements, concessions et sur le territoire alentour.

» Appui à demander à l'Angleterre qui arrêterait ainsi la France au Nord du Congo, qui a des motifs politiques pour favoriser l'accroissement de grandeur de la Belgique et qui trouve toute garantie pour ses relations commerciales dans notre région économique (1).

» 2. Si cette initiative répugne, s'il faut rester sur le terrain international pur, le Gouvernement belge à raison des intérêts belges engagés sur le Congo, pourrait prendre l'initiative d'une démarche qui ne manquerait ni d'utilité ni de grandeur et qui serait parfaitement en rapport avec notre condition internationale.

» Il pourrait proposer aux Puissances qui ont des intérêts politiques ou économiques en Afrique de se réunir à Bruxelles en Conférence pour traiter et si possible trancher ces points :

» 1^o Extension des principes du droit public européen et notamment des stipulations de Vienne aux grands fleuves africains (Nil, Niger, Congo, Zambèze).

» 2^o Assimilation au lit même du fleuve des routes, chemins de fer ou canaux qui tiennent lieu des sections obstruées de ces mêmes fleuves ; les péages étant limités au remboursement des frais de construction et d'entretien de ces travaux.

» 3^o Détermination en carte des limites respectives actuelles des possessions des États européens en Afrique.

» 4^o Attribution du principe de l'exterritorialité aux établissements fondés par des États ou des Sociétés commerciales ou autres d'Europe dans les contrées qui n'appartenaient à cette époque à aucune nation européenne, mais qui ont été ultérieurement incorporées aux possessions de l'une d'elles, avec garantie de la liberté absolue des communications de ces établissements (stations) tant pour le personnel que pour le matériel (2).

(1) Écrit dans la marge.

(2) Écrit dans la marge.

» Prendraient part à cette Conférence l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Turquie.

(avril ou mai 1883) » (1).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

I. Dépôts belges d'archives.

A. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.
(A. M. A. E.).

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine 1876-1884. (G. G. H.).
2. — Documents et Correspondance. Afrique. Association internationale du Congo. Tome I. 1875-1882. (A. I. G.).
3. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique australe hollandique (A. V. 5).
4. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique. Possessions portugaises. (A. F. 9).
5. — Correspondance politique. Légation Portugal (série reliée). vol. XIV (1875-1880), XV (1881-1883). (G. P. L. P.).
6. — Correspondance diplomatique. Légation près le Saint-Siège (G. D. S. S.). vol. XV (1876-1878).
7. — Papiers Lambertson (classés en ordre systématique-couverture rouge). (L. O. S.).
8. — Papiers Strauch. (S.).
9. — Dossier personnel d'Émile Banning. (D. P. E. B.).
10. — Copie dactylographiée de la correspondance du ministre d'Autriche à Bruxelles au ministre des Affaires étrangères de Vienne. (G. A. V.).

B. — Archives du Ministère des Colonies à Bruxelles. (A. M. C.).

Manuscrit de M. Norry consacré à la relation des deux voyages effectués par Stanley au Congo, au service du Roi Léopold II. (M. N.).

C. — Archives historiques de l'Académie royale des Sciences Coloniales à Bruxelles (A. A. R. S. G.).

Création, administration et gouvernement de l'Association internationale (1) E. B., Dossier n° 122. « l'État indépendant du Congo. (E. A. G.).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

I. Dépôts belges d'archives.

A. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. (A. M. A. E.).

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine 1876-1884. (C. G. B.).
2. — Documents et Correspondance. Afrique. Association internationale du Congo. Tome I, 1878-1882. (A. I. C.).
3. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique australe britannique (A. F. 5).
4. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique. Possessions portugaises. (A. F. 9).
5. — Correspondance politique. Légation Portugal. (série reliée). vol. XIV (1875-1880), XV (1881-1883). (C. P. L. P.).
6. — Correspondance diplomatique. Légation près le Saint-Siège (C. D. S. S.), vol. XV (1876-1878).
7. — Papiers Lambermont (classés en ordre systématique-couverture rouge). (L. O. S.).
8. — Papiers Strauch. (S.).
9. — Dossier personnel d'Émile Banning. (D. P. E. B).
10. — Copie dactylographiée de la correspondance du ministre d'Autriche à Bruxelles au ministre des Affaires étrangères de Vienne. (C. A. V.).

B. — Archives du Ministère des Colonies à Bruxelles. (A. M. C.).

Manuscrit de M. NOTTE consacré à la relation des deux voyages effectués par Stanley au Congo, au service du Roi Léopold II. (M. N.).

C. — Archives historiques de l'Académie royale des Sciences Coloniales à Bruxelles (A. A. R. S. C.).

Création, administration et gouvernement de l'Association internationale du Congo et de l'État indépendant du Congo. (C. A. G.).

D. — Archives générales du Royaume à Bruxelles (A. G. R.).

1. — Papiers Émile Banning. (E. B.).
2. — Papiers Baron Émile de Borchgrave. (E. D. B.).
3. — Papiers Frère-Orban. (F. O.).
4. — Papiers Van den Heuvel. (V. D. H.).

II. Bibliographie.

Nous ne citons que les publications que nous avons employées dans ce travail.

1. BANNING, E., Mémoires politiques et diplomatiques. Comment fut fondé le Congo belge (La Renaissance du Livre, Paris-Bruxelles, 1927).
2. BEYENS, Eug. (baron), La question africaine (Van Oest, Bruxelles-Paris, 1918).
3. CARTON DE WIART, E. (comte), Léopold II. Souvenirs des dernières années 1901-1909 (Goemaere, Bruxelles, 1944).
4. ***, Conférence géographique de Bruxelles, 1876 (Hayez, Bruxelles, 1876).
5. CORNET, R. J., La Bataille du Rail (L. Cuypers, Bruxelles, 1947).
6. CORNET, R. J., Rapport sur le dossier : « Création, administration et gouvernement de l'Association Internationale du Congo (A. I. C.) et de l'État Indépendant du Congo (É. I. C.) » (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, XXV, 1954, pp. 556-595).
7. CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925).
8. DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934).
9. DE BÉTHUNE, L. (baron), Les Missions catholiques d'Afrique (Desclée-de Brouwer, Tournai, 1899).
10. DELCOMMUNE, A., Vingt années de vie africaine. Récits de voyages, d'aventures et d'explorations au Congo belge, 1874-1893 (Larcier, Bruxelles, 1922).
11. DE LICHTERVELDE, B. (comte), Contribution à l'histoire des origines du Congo belge (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, VII, 1937, pp. 770-787).
12. DEVROEY, E., et VANDERLINDEN, R., Le Bas-Congo. Artère vitale de notre Colonie (Goemaere, Bruxelles, 1938).
13. ***, Gordon, Général, Mandarin, Pacha. D'après sa correspondance et ses biographes anglais (Zech et fils, Braine-le-Comte, s. d.).
14. GREINDL, J. (baron), Comité national. Rapport présenté au nom du bureau par le secrétaire à la séance du 15 décembre 1876 (Verhaert, Etterbeek, 1876).
15. KRUGER, P., Gedenkschriften gedictoord aan H. G. Bredel en Piet Grobler (J. en Th. Van Dieren, Antwerpen, 1902).

16. LIEBRECHTS (L^t col.), Léopold II, Fondateur d'empire (Office de Publicité, Bruxelles, 1932).
17. MARICHAL, H., La colonisation de l'Afrique et le trop plein de notre population (*Revue de Belgique*, VIII^e année, 1876, t. XXIV, pp. 272-281).
18. MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites (Office de Publicité, Bruxelles, 1955).
19. REUTER, E., De l'acclimatation des Belges dans l'Afrique centrale (Dehou, Bruxelles, 1878).
20. REUTER, E., Colonies nationales de l'Afrique centrale sous la protection de postes militaires (Dehou, Bruxelles, 1878).
21. REUTER, E., Projet de création d'une colonie agricole belge dans l'Afrique centrale ou manuel du colon belge (Dehou, Bruxelles 1877).
22. ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, 1876-1879 (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sc. mor. et pol., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Tome I, 1 (Histoire), Bruxelles, 1955).
23. ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature, 1875-1876 (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sc. mor. et pol., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Tome X, 1 (Histoire), Bruxelles, 1956).
24. ROEYKENS, A., Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles, 1876 (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sc. mor et pol., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Tome X, 2 (Histoire), Bruxelles, 1956).
25. ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, Bruxelles, T. VIII-3, 1954, pp. 227-272).
26. ROEYKENS, A., Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique (*Zaire*, Bruxelles, 1956, pp. 3-68, 228-281).
27. SIMAR, Th., L'impérialisme allemand et l'expansion européenne dans la seconde moitié du XIX^e siècle (*Congo*, Bruxelles, 1927, II, pp. 31-51, 181-205, 333-360, 519-543).
28. SLADE, R., English Missionaries and the beginning of the anticongolese campaign in England (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, Bruxelles, XXXIII, 1955, pp. 37-73).
29. SLADE, R., L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885 (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, XXV-2, 1954, pp. 684-721).
30. STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sc. mor. et pol., *Mémoires in-8°*, nouvelle série, Tome II, 3 (Histoire), Bruxelles, 1955).
31. STORME, M. B., Evangelisatiepogingen in de binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (Institut royal colonial belge, Classe des Sc. mor. et pol., *Mémoires in-8°*, Tome XXIII, Bruxelles, 1951).

32. THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo (Office de Publicité, Bruxelles, 1933).
33. VANDEPLAS, A., L'envoi de canons Krupp au Congo en 1883 (*Zaire*, Bruxelles, IX, 1955, pp. 43-47).
34. VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884-1894 (Goemaere, Bruxelles, 1920).
35. VAN GRIEKEN, E., H. Stanley au Congo (1879-1884) d'après le manuscrit de Ch. Notte (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, XXV, 1954, pp. 1124-1179, 1428-1461).
36. WALRAET, M., Émile Banning. Un grand Belge (1838-1898) (Office de Publicité, *Collection nationale*, Bruxelles, 1945).

CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS CITÉS

Les références aux dépôts d'archives sont indiquées à l'aide des abréviations annotées plus haut (p. 235).

Les documents dont le texte est reproduit dans l'ouvrage sont indiqués par un astérisque à côté de la référence à la page du livre.

Les chiffres en caractères italiques renvoient aux notes infrapaginales.

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
12- 6-1875	d'Anethan à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV	18*
25- 8-1875	Whettnall à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV	18*
22-11-1875	Whettnall à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV	20*
14- 8-1876	du Chatel à Guillaume	CGB, 2	18*
20- 9-1876	Anspach, E. à d'Aspremont Lynden	CGB, 11	21*
30- 9-1876	d'Aspremont Lynden à Noidans-Calf	CGB, 15	7*
8-10-1876	de Borchgrave, E. au Roi	EDB, 242	118*
13-10-1876	Noidans-Calf à d'Aspremont Lynden	CGB, 31	8*
14-10-1876	d'Anethan à d'Aspremont Lynden	CDSS, XV, 27	57*
22-10-1876	Noidans-Calf à d'Aspremont Lynden	CGB, 40	9*
2-11-1876	d'Aspremont Lynden à Solvyns	CGB, 51	22*
18-11-1876	d'Aspremont Lynden à Noidans-Calf	CGB,	10
30-11-1876	Noidans-Calf à d'Aspremont Lynden	CGB, 70	10
30-11-1876	Chérif Pacha à Noidans-Calf	CGB, 77 ann.	10*
31-11-1876	Noidans-Calf à d'Aspremont Lynden	CGB, 77	10
4-12-1876	d'Anethan à d'Aspremont Lynden	CDSS, XV, 41 CGB, 81	58*
8- 1-1877	Noidans-Calf à Lambermont	CGB, 92	13*
18- 1-1877	d'Aspremont Lynden à Anspach	CPLP, XIV	22*
29- 1-1877	Anspach, E. à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV, 71	23*
10- 2-1877	Anspach à d'Aspremont Lynden	CGB, 108	27*
19- 2-1877	Banning à Lambermont	CGB, 110	30*
			190
20- 2-1877	Banning à Lambermont	CGB, 111	30*
27- 2-1877	Maurois, Ch. à Lambermont	CGB, 108	34*
4- 3-1877	d'Anethan à Lambermont	CGB, 117	60*
5- 3-1877	d'Anethan à d'Aspremont Lynden	CDSS, XV, 60 CGB, 117	62*
28- 3-1877	Verhaeghe de Nayer à d'Aspremont Lynden	CGB, 121	35*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
31- 3-1877	Lambermont au Roi	LOS, V, 10	95*
7- 4-1877	Verhaeghe de Nayer à d'Aspremont Lynden	CGB, 122	31
?- ?-1877	Jooris, J. à Lambermont. Voir [23, p. 249]	AF, 9	17*
2- 5-1877	Irvine, J. à Banning	EB, 122	41*
12- 5-1877	Verhaeghe de Nayer à d'Aspremont Lynden	AF, 5 CGB, 125	122* 35*
22- 5-1877	Irvine, J. à Banning	EB, 122	43*
24- 5-1877	de Pitteurs Hiegaerts à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIX, 79 AF, 5	123* 35*
28- 5-1877	de Sélys Fanson à d'Aspremont Lynden	AF, 5	124*
1- 6-1877	de Borchgrave d'Altena à Banning	EB, 32	47*
3- 6-1877	de Pitteurs Hiegaerts à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV, 80	36*
10- 6-1877	Rapport d'Estourgies à Sadoine	AF, 5	124*
17- 6-1877	de Pitteurs Hiegaerts à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV, 82	36* 126*
18- 6-1877	de Pitteurs Hiegaerts à d'Aspremont Lynden	CPLP, XIV, 86 CGB, 131	37*
18- 7-1877	Mémoire de J. Jooris sur l'Afrique occidentale	EB, 122	69*
14- 8-1877	de Pitteurs Hiegaerts à d'Aspremont Lynden	AF, 9	126*
3-12-1877	Rapport de Durr sur le commerce belge et l'Afrique occidentale	EB, 122	81*
6- 2-1878	d'Erp à d'Aspremont Lynden	AF, 9	145*
30- 3-1878	d'Anethan à d'Aspremont Lynden	CDSS, XV, 166	66*
21- 6-1878	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 111	129*
...- 6-1878	Note du Roi	CAG	92*
23- 9-1878	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XIV, 119	129*
5-10-1878	de Borchgrave d'Altena à Banning	EB, 32	120*
12-11-1878	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 123	130*
5-12-1878	Le Roi à Strauch	S, 1	135*
18- 1-1879	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 120	132
23- 1-1879	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 131	132
30- 1-1879	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 132	131*
20- 3-1879	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 137	133
9- 6-1879	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 151	133*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
11- 6-1879	Chotek au ministre des Aff. étrang. de Vienne	CAV	135*
14-10-1879	Stanley à Strauch	MN, 11	139 150
23-10-1879	Le Roi à Strauch	S, 11	140*
27-10-1879	Lumley, J. S. à de Salisbury	AIC, I, 4	139*
-10-1879	Strauch à Stanley	MN, 10	144
30-12-1879	Strauch à Stanley	MN, 15	157 150
21- 1-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 188	125*
31- 1-1880	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XIV, 175	144*
8- 2-1880	Le Roi à Strauch	S, 14	145*
16- 2-1880	de Saint'Anna à Frère-Orban	AIC, 5	146*
20- 2-1880	Le Roi à Frère Orban	FO, 17	147*
20- 2-1880	Note de Frère-Orban	AIC, I, 8 et 9	147*
21- 2-1880	Le Roi à Frère-Orban	FO, 17	148*
23- 2-1880	Le Roi à Strauch	S, 15	149*
24- 2-1880	Frère-Orban à de Saint'Anna	AIC, I, 9	148*
25-2-1880?	Strauch à Stanley	MN, 21	150
...-2-1880?	Strauch à Stanley	MN, 16	157 151
23- 4-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	AF, 9	152
30- 4-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 185	152*
14- 5-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 186	153
15- 5-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 187	153*
21- 5-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 188	153* 133*
28- 5-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 190	154*
7- 7-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	AF, 9	155*
11- 7-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 192	155*
19- 7-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 194	155*
17- 8-1880	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XIV, 200	157*
9-10-1880	de Pitteurs Hiegaerts à Frère-Orban	CPLP, XIV, 207	158* 129*
25-10-1880	Stanley à Strauch	MN, 52	157
30-10-1880	Frère-Orban à de Pitteurs Hiegaerts	CPLP, XIV, 209	158
31-10-1880	Strauch à Stanley	MN, 47	161*
31-12-1880	Strauch à Stanley	MN, 115	154
3- 1-1881	Le Roi à Strauch	S, 60	165*
6- 1-1881	de Pitteurs à Frère-Orban	CPLP, XV, 2	162*
13- 1-1881	de Pitteurs à Frère-Orban	CPLP, XV, 3	162
30- 1-1881	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XV, 4	162
2- 2-1881	Le Roi à Strauch	S, 63	163*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
27- 2-1881	Stanley à Strauch	MN, 88	170
19- 3-1881	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XV, 9	163*
23- 3-1881	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XV, 13	163
23- 3-1881	Strauch à Stanley	MN, 86	164
26- 3-1881	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XV, 16	164*
5- 4-1881	Note du Comte de Lalaing	CPLP, XIV, 188	154*
7- 4-1881	d'Erp à Frère-Orban	CPLP, XV, 20	125
12- 4-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 21	166*
22- 4-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 22	168*
30- 4-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 24	169*
25- 5-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 28	170*
4- 6-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 29	172
31- 6-1881	Strauch à Stanley	MN, 90	171
6- 7-1881	Strauch à Stanley	MN, 112	171
7- 8-1881	Le Roi à Strauch	S, 86	171
8- 8-1881	Strauch à Stanley	MN, 114	171
6-10-1881	Le Roi à Strauch	S, 88	172
14-10-1881	Strauch à Stanley	MN, 122	172
15-11-1881	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 43	173
31-12-1881	Le Roi à Stanley	MN, 120	174*
25- 1-1882	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 53	174*
10- 2-1882	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 56	175*
19- 2-1882	Le Roi à Strauch	S, 97	180*
...			191
...- 3-1882	Note du Roi	CAG	177*
13- 3-1882	Note du Roi	CAG	177*
27- 3-1882	Strauch à Stanley	MN, 141	177*
13-10-1882?	Devaux, J. à Banning	EB, 31	213*
13-10-1882?	Note du Roi à Banning	EB, 126	214*
...-10-1882	Projet de négociations avec la France	EB, 122	213*
14-10-1882	Note du Roi	CAG	212*
22-10-1882	Beyens, E. à Banning	EB, 33	215*
23-10-1882	Beyens, E. à Banning	EB, 33	217*
24-10-1882	Beyens, E. à Banning	EB, 33	217*
26-10-1882	Beyens, E. à Banning	EB, 33	218*
4-11-1882	Banning à Beyens, E.	EB, 126	215*
21-11-1882?	Devaux, J. à Banning	EB, 31	216*
4-12-1882	Banning à Frère-Orban	OF, 31	222
...-12-1882?	Questionnaire de Banning	EB, 122	222*
9-12-1882	Lambermont à Greindl	AIC, 73	178
12-12-1882	Greindl à Lambermont	AIC, 75	178
18-12-1882	Devaux, J. à Banning	EB, 31	216*
14-12-1882	Banning à Lambermont	DPEB	233*
2- 1-1883	Greindl à Frère-Orban	CPLP, XV, 87	178*

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
24-1-1883?	Devaux, J. à Banning	EB, 31	224*
27-1-1883?	Devaux, J. à Banning transmettant une note autographe de la Reine	EB, 31 EB, 31	224* 225*
23-2-1883	Devaux, J. à Banning	EB, 31	221 225*
7- 3-1883	Lambermont à Greindl	CPLP, XV, 91	229*
12-3-1883?	Le Roi à Strauch	CAG	
...-3-4-1883	Note de Banning	EB, 122	230*
...-4-1883?	Devaux, J. à Banning	EB, 31	226*
6- 4-1886	Le Roi au Souverain Pontife Léon XIII	VDH, 21	67*

Les chiffres arabes indiqués au titre de l'ouvrage; les chiffres en italique renvoient aux notes infrapaginales.

Les chiffres entre crochets [] placés après le nom de personnes signifient que les endroits indiqués renvoient parfois à des éditions bibliographiques.

A

- Achéhène de la traite en Afrique*
 — et l'Angleterre, 37-38, 74-75, 76, 133
 — et l'Égypte, 5, 12, 13.
 — et l'Espagne, 75.
 — et la France, 74-75.
 — et le Portugal, 21, 23-23, 30, 73, 133.
African Exploration Fund, 26, 51, 52, 55.
 Afrique du Sud, 190.
 Albert-Nyansa (Roi), 3, 39, 44, 49, 60.
 Alexandre, 9, 10, 13.
 Alphonse, 72.
 Allemagne, 5, 76, 77, 78, 79, 114, 117, 118, 131, 143, 155, 193, 198, 231, 231, 233.
 — et l'Afrique occidentale, 77, 78, 79.
 — et la Belgique, 231.
 — et le Congrès géographique de Bruxelles, 116, 119, 143.
 — et le Congo, 231-233.
- et l'Égypte, 5.
 — et l'Empire ottoman, 114-117, 115, 119.
 Ambois, 24, 71, 147, 148, 158, 159, 170, 231.
 Amalécites, 31, 43, 71.
 Amérique, 74, 177, 198.
 Amsterdam, 82.
 Angleterre, 5, 12, 13, 15, 19, 20, 34, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 53, 73, 73, 74, 76, 77, 78, 80, 82, 80, 85, 123, 123, 123, 133, 137, 138, 139, 139, 131, 132, 132, 137, 138, 140, 143, 144, 153, 153, 156, 157, 160, 161, 165, 167, 168, 168, 172, 173, 174, 175, 176, 180, 185, 187, 198, 201, 211, 232, 236, 236, 237, 233.
 — et l'abolition de la traite en Afrique, 27-28, 74-75, 78, 133.
 — et l'abbé de Lourenço Marques aux Açores, 131-132, 133, 152-154, 155, 156, 157, 159, 162-164, 165, 168-170, 173, 175-176.
 — et le chemin de fer Pretoria-

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

REMARQUES GÉNÉRALES.

Les noms géographiques sont indiqués en caractères ordinaires ; ceux des PERSONNES en PETITES CAPITALES ; l'indication des *institutions* et des *questions particulières* se fait en *caractères italiques*.

Les chiffres ordinaires renvoient au texte de l'ouvrage ; les *chiffres* en *italiques* renvoient aux notes infrapaginales.

Les chiffres entre crochets [] placés après le nom de personnes signifient que les endroits indiqués renvoient parfois à des références bibliographiques.

A

- | | |
|--|--|
| <p><i>Abolition de la traite en Afrique</i>
— et l'Angleterre, 27-28, 74-75, 78, 133.
— et l'Égypte, 6, 12, 14.
— et l'Espagne, 75.
— et la France, 74-75.
— et le Portugal, 21, 26-28, 30, 75, 133.
<i>African Exploration Fund</i>, 26, 51, 52, 55,
Afrique du Sud, 199.
Albert-Nyanza (lac), 8, 39, 44, 49, 60.
Alexandrie, 9, 10, 13.
Algérie, 72.
Allemagne, 5, 76, 77, 78, 79, 114, 117, 118, 131, 143, 185, 193, 198, 221, 231, 233.
— et l'Afrique occidentale, 77, 78, 79.
— et la Belgique, 221.
— et la Conférence géographique de Bruxelles, 118-119, 143.
— et le Congo, 231-233.</p> | <p>— et l'Égypte, 5.
— et l'impérialisme, 114-117, 118-119.
Ambriz, 24, 71, 147, 149, 158, 159, 170, 231.
Ambrizetta, 31, 43, 71.
Amérique, 74, 177, 198.
Amsterdam, 82.
Angleterre, 5, 12, 16, 18, 19, 20, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 52, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 80, 88, 90, 95, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 139, 140, 143, 144, 153, 155, 156, 157, 160, 161, 166, 167, 168, 169, 172, 173, 174, 175, 176, 180, 185, 187, 198, 201, 221, 222, 226, 229, 232, 233.
— et l'abolition de la traite en Afrique, 27-28, 74-76, 78, 133.
— et l'accord de Lourenço Marques avec le Portugal, 131-132, 133, 152-154, 155, 156, 157, 159, 162-164, 166, 168-170, 173, 175-176.
— et le chemin de fer Prétoria-</p> |
|--|--|

- Lourenço Marques*, 124-125, 130.
 — *et la côte occidentale africaine*, 69-74, 77, 129.
 — *et le Danemark en Afrique*, 72, 78.
 — *et la découverte de Stanley*, 51, 86, 87-89, 90, 127.
 — *et l'Égypte*, 5-6.
 — *et l'embouchure du Congo*, 19-20, 30-31, 33, 52, 74, 90, 127, 132, 138-140, 174, 222, 229.
 — *et l'entreprise du Roi au Congo*, 138-140, 143, 222, 232-233.
 — *et l'Est africain*, 24-26, 55, 94, 122-123.
 — *et la France dans l'Afrique occidentale*, 72-74.
 — *et la France au Congo*, 221-222.
 — *et la Hollande en Afrique*, 72, 77-78.
 — *et le Niger-Bénoué*, 53.
 — *et l'Ogooué*, 50, 51, 52.
 — *et la politique portugaise en Afrique*, 18-21, 22, 23-25, 27-28, 30-31, 32-33, 122-123, 125, 126, 127, 132, 159, 160-170, 171.
 — *et le Portugal aux Indes*, 123, 126, 127, 130, 156, 176.
 — *et la possession chinoise du Portugal*, 153.
 — *et la possession de Lourenço Marques*, 17, 19, 33, 126, 129.
 — *et le sultan de Zanzibar*, 18, 123.
 — *et le traité du Zaïre avec le Portugal*, 157-160, 166-168, 169, 170, 175-176, 178-179, 221-226.
 — *et le Transvaal*, 121-122, 123-125, 131, 161-162, 167, 172, 174, 175.
 Angola, 20, 35, 37, 43, 81, 122, 158, 159, 181, 183, 185, 231, 232.
Annexion du Transvaal, 33, 122, 126.
 Anobon, 72, 78.
 ANSPACH, Edm., *diplomate belge*, 23, 26, 31.
 Anvers, 82, 83, 85, 108, 114, 136, 178.
 Asie, 74, 75, 86, 198.
 Assinie, 73, 74.
Association internationale africaine, 11, 13, 21, 22, 25, 35, 36, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 62, 64, 84, 91, 92, 93, 104, 113, 118, 122, 137, 139, 146, 149, 164, 187, 212, 213, 215, 217, 218, 220, 221, 222.
Association internationale du Congo, 214.
 Australie, 203.
 Autriche, 135.
- B**
- Bagamoyo, 39, 49.
 Banana, 31, 71, 133, 139, 150, 161.
 Bangé (riv.), 70.
 Bangweolo (lac), 39, 183.
 BANNING, E., [1], 7, 30-31, 40-47, 49, 50, 51, 53, 69, 81, 95, 113, 119-120, 173, 185-196, 205, 206-233.
 — *et l'avenir colonial de la Belgique*, 192-196, 197-206.
 — *et Brialmont*, 193-196.
 — *et le caractère international et privé de l'œuvre du Roi*, 173, 207, 221-223.
 — *et Frère-Orban*, 222, 226-230.
 — *et Irvine, J.*, 40-47.
 — *et Lambermont*, 30-31, 190, 195, 223.
 — *et Léopold II*, 30-31, 42, 45-47, 53, 95, 119-120, 190-192, 193-196, 211-221, 223-226.
 — *et le Portugal*, 30-31, 223-226.
 — *sa personnalité*, 207-211.
 — *ses publications*, 185-189, 218.
 BARROT BEY, *secrétaire du khédive*, 13.
 BARTLE FRERE, *personnalité coloniale anglaise*, 161.
 Bas-Congo, 91, 150, 171, 180, 201, 214, 215, 222, 229.

- BASTIAN, *voyageur allemand*, 52.
 Batonga, 70.
 BECKER, J., *agent belge de l'A. I. A.*, 214.
 BEERNAERT, A., *homme d'État belge*, 100, 211.
 Belgique, 60, 65, 68, 78-85, 92, 93, 95, 100, 101-107, 110, 113, 114, 119, 122, 124, 125, 128, 129, 131, 137, 138, 140, 141, 149, 154, 165, 174, 180, 183, 187, 191-204, 207, 209, 210, 219, 220, 221, 227, 229, 230, 231, 232, 233.
 — *et l'Afrique occidentale*, 22-24, 68-69, 78-80.
 — *et le Congo*, 78-80, 81-85.
 — *et l'expédition de Stanley au Congo*, 139-150.
 — *et l'idée coloniale*, 104-113, 194-196, 197-205.
 — *et l'initiative africaine du Roi*, 7-8, 57, 68-69, 80, 81, 83-85, 102-103, 106, 119, 140-143, 191-192, 194-195, 219, 220, 221, 222, 226-233.
 — *et les prétentions historiques du Portugal*, 147, 149, 159-160.
 — *ne veut pas de colonie*, 94-95, 98-100, 117, 195.
 Bengwela, 81.
 Benin (golfe) 74.
 Bénoué (riv.), 49, 53.
 Berlin, 93, 114, 118, 119.
 BERNARDIN, R. J., *publiciste belge*, 68.
 Berne, 17.
 Bessiao, 72.
 BEYENS, E. (baron), *diplomate belge, ancien secrétaire du Roi*, [2], 100, 101, 143, 154, 213, 214, 217, 218, 227, 228, 230.
 Bhié, 183.
 Biafra (golfe), 43, 74, 78, 79.
 Birmingham, 18.
 BISCHOFFSHEIM (baron), *sénateur et financier belge*, 85.
 BISMARCK, *chancelier allemand*, 118.
 Boma, 33, 52, 71, 81, 138, 144, 150, 174, 195.
 Bornéo, 117.
 Botany-Bay, 203.
 BOUTET, P., *publiciste français*, 180, 195.
 BRAAMCAMP, *homme d'État portugais*, 133, 144, 145, 152, 155, 156, 158, 162, 167.
 Brazzaville, 212.
 Brésil, 77, 78.
 BRIALMONT, A., *général belge*, 186, 189, 192.
 Bruxelles, 5, 6, 7, 13, 18, 19, 21, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 57, 58, 59, 63, 64, 65, 81, 82, 84, 85, 88, 90, 92, 93, 96, 99, 122, 126, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 139, 144, 145, 149, 150, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 166, 168, 171, 185, 206, 211, 213, 215, 220, 229, 232.
 BURNALY, *voyageur anglais*, 86.
 BURTON, C. F., *explorateur anglais*, 28.
- C
- Cabinda, 70, 231.
 Cacongo, 70, 81, 231.
 CADENHEAD, T., *agent anglais de l'A. I. A.*, 214.
 Calabas, 43.
 Calcutta, 130.
 Calhu, 72.
 CAMBIER, ERN., *agent belge de l'A. I. A.*, 136, 172, 214.
 CAMBIER, R., *membre de l'A. R. S. C.*, 30, 165.
 CAMERON, V. L., *explorateur anglais*, 19, 21, 27, 28, 34, 27.
 Cameroun, 70, 187.
 Cap Castle, 79.
 Cap de Bonne Espérance, 19, 69, 71.
 Cap Frio, 159.

- Cap Palmas, 78.
 Cap St^e-Catherine, 70.
 Cap Vert, 72.
 CAPELLO DE BRITO, H. C., *explorateur portugais*, 35, 37, 159, 181.
 CARTON DE WIART, L. (comte), *ancien secrétaire de Léopold II*, [3], 207.
 Cassabi (fl.), 35.
 Cassange, 183.
 Cazembe, 183.
 CETEWAYO, *chef zulu*, 131.
 CEULEMANS (R. P.), 93.
 CHAGAS, *homme politique portugais*, 28.
 CHAILLÉ-LONG, *colonel de l'armée égyptienne*, 111.
Chambre de commerce d'Anvers, 85.
Chambre de commerce de Bruxelles, 85.
Chambre de commerce de Manchester, 141.
Chambre des Communes, 222.
Chambre des Députés français, 170, 213.
Chambres des Pairs (Portug.), 163, 169, 173.
 CHARMETANT (R. P.), *Père Blanc*, 136.
Chemin de fer de l'Inde, 176.
Chemin de fer Prétoria-Lourenço-Marques, 17, 121-130.
 CHERBARLIER, *journaliste français*, 215.
 CHÉRIF PACHA, *homme d'État égyptien*, 10-11, 13.
 Chilembe (riv.), 24.
 Chiloango (fl.), 70.
 Chine, 137, 153, 177.
 CHOTEK (baron), *diplomate autrichien*, 136.
 Coanca, 71, 81.
Colonie pénitentiaire belge, 102, 104.
 COMBONI (Mgr), *Vic. Apost. de l'Afr. centrale*, 59-64.
Comité allemand de l'A. I. A., 93.
Comité belge de colonisation, 107.
Comité belge de l'A. I. A., 10, 11, 22, 61, 68.
Comité d'Études du Haut-Congo, 96, 97, 98, 99, 100, 136, 139, 140, 141, 149, 151, 161, 165, 171, 172, 174, 177, 187, 191, 206, 213, 215, 218-219, 220, 221.
Comité exécutif de l'A. I. A., 91, 118.
Comité français de l'A. I. A., 54, 93.
Commission centrale de Géographie (Lisbonne), 32, 35, 38.
Commission internationale de l'A. I. A., 36, 54, 114.
Compagnies de discipline, 107.
Confédération britannique de l'Afrique du Sud, 121, 126.
Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1890), 188.
Conférence géographique de Bruxelles, [4], 5-7, 9, 10, 34, 40, 50, 59, 61, 68, 84, 99, 100, 102, 103, 113, 119, 172, 194, 214, 220.
 Congo (bassin), 24, 28, 35, 37, 53, 63, 64, 81, 83, 92, 93, 96, 131, 137, 159, 171, 180.
 — (*embouchure*), 19-20, 22-24, 31, 33, 34, 37, 39, 40, 41, 42, 49, 51, 55, 69, 70, 71, 74, 78, 80, 81-84, 90, 127, 133, 134, 138, 139, 141, 146, 149, 159, 160, 161, 167, 170, 171, 181, 182, 183, 185, 221, 222.
Congrégation de la Propagande, 57, 65, 67.
Congrès de Vienne, 128.
Convention Léopold II-Mackinnon, 94.
 COOKSON, *commerçant anglais*, 141.
 CORDEIRO, Luc., *président de la Soc. de Géogr. de Lisbonne*, 32, 36.
 Corisco (baie), 70, 72, 78.
 CORNET, R. J., *historien belge*, [5 et 6], 90, 91, 92, 95, 96, 98, 141, 177, 212.

- Corps expéditionnaire belge au Mexique*, 106.
- Cortès portugais*, 20, 27, 30, 31, 34, 132, 133, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 163, 167, 168.
- COSEMANS, A., *conservateur aux A. G. R.*, 4.
- Côte des Esclaves, 74, 78.
- Côte d'Or, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 79.
- CROKAERT, P., *homme d'État belge*, [7], 192, 193, 194.
- Cubango (fl.), 38.
- Cunène (fl.), 38, 71, 159.
- D**
- Dahomey, 74.
- D'ANDRADO CORVO, *homme d'État portugais*, 20, 21, 27, 35, 126, 128, 130, 132, 133, 158, 160.
- Danemark, 72, 78.
- D'ANTAS, *diplomate et homme d'État portugais*, 157, 164, 166-168, 169, 170.
- D'ANETHAN, A. (baron), *diplomate belge*, 18, 57, 59, 62, 64, 65.
- Dar-Four, 8, 13.
- D'ARIAYA, L. (vicomte), *homme politique portugais*, 27.
- DA SILVEIRA G. (R. P.), *missionnaire portugais*, 183.
- D'ASPREMONT LYNDEN (comte), *homme d'État belge*, 8, 10, 23, 129.
- D'AVILA (duc), *homme politique portugais*, 125.
- DAYE, P., *historien belge*, [8], 85, 172, 212, 225, 227.
- DE BEAUME, R., *étudiant I. U. T. O. M.*, 93, 166, 178.
- DE BÉTHUNE, L. (baron), *diplomate belge*, [9], 59.
- DE BORCHGRAVE, E. (baron), *diplomate belge*, 118-119.
- DE BORCHGRAVE D'ALTENA, P. (comte), *secrétaire du Roi*, 47, 86, 119-120.
- DE BRAZZA (comte), *explorateur français*, 50, 51, 53, 54, 136, 150, 156, 157, 162, 163, 168, 170, 171, 172, 177, 195, 211, 212, 215, 220, 222, 230.
- DE CANOSSA (cardinal), 61, 62.
- DE COMPIÈGNE (marquis), *explorateur français*, 5, 61.
- DE ETZEL, *savant allemand*, 119.
- DE HIRSCH (baron), *homme d'affaires belge*, 84.
- DEHOU, H., *éditeur belge*, 109.
- DE JONGHE, E., *haut fonctionnaire du ministère des Colonies à Bruxelles*, 118.
- Delagoa (baie), 17, 121, 124, 127, 130, 132.
- DE LALAING (comte), *diplomate belge*, 154.
- DE LANCASTRE, L., *homme politique portugais*, 27.
- DE LAVELEYE, E., *publiciste belge*, 177, 178, 225.
- DELCOMMUNE, A., *colonial belge*, [10], 33, 138.
- Delen, 60.
- DE LESSEPS, F. (vicomte), *créateur du canal de Suez, homme de confiance de Léopold II*, 172, 212, 222.
- Delgado (Cap), 24.
- DE LICHTERVELDE, B. (comte), *diplomate belge*, [11], 7.
- DE LICHTERVELDE, L. (comte), *historien belge*, 85.
- DELOGNE (C^{pt}), *militaire belge*, 108.
- DE NOIDANS-CALF (comte), *diplomate belge*, 7-11, 13.
- DE QUATREFAGES DE BREAU, *savant français*, 54, 55.
- DE PITTEURS HIEGAERTS (baron), *diplomate belge*, 35, 36, 37, 123, 125, 126, 129, 130, 132, 133, 152, 153, 155, 157, 158, 161, 162, 168.
- D'ERP (baron), *diplomate belge*, 129, 145, 157, 162, 163, 164.

- DE SAINT'ANNA (baron), *diplomate portugais*, 145-147, 148.
- DE SALISBURY (lord), *homme d'État anglais*, 139.
- DE SÉLYS FANSON (baron), *consul belge*, 124.
- DESGUIN, *consul belge*, 145.
- DESNEUX, *archiviste du ministère des Aff. étr. à Bruxelles*, 4, 17.
- DE THOMAR (comte), *diplomate portugais*, 145, 146, 147, 148, 149.
- DEVAUX, J., *chef de cabinet du Roi*, 42, 154, 193, 194, 205, 213, 214, 216, 217, 221, 222, 224, 225, 226.
- DEVROEY, E. J., *ingénieur en chef honoraire du Congo belge*, [12], 4, 139.
- Djuné (riv.), 212.
- DOACO, 70.
- DU BOCAGE, *président de la Soc. de Géogr. de Lisbonne*, 36.
- DU CHASTEL, A., *diplomate belge*, 18.
- DUPUIS, *voyageur français*, 177.
- DURR, *industriel belge*, 81-84.
- DUTRIEUX, P., *agent belge de l'A. I. A.*, 216.
- Dynastie des Cobourg*, 97.
- E**
- Égypte, 5-14, 28, 62.
- Elima, 72, 77.
- El-Obeid, 60.
- Espagne, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 233.
- Est africain, 33, 54, 94.
- États-Unis (Amérique), 76, 77, 78, 111, 127, 177, 227.
- Extrême-Orient, 152, 153.
- F**
- Fernando-Po, 43, 78.
- Fernando-Vaz, 70, 72.
- Floride, 111.
- FONTÈS, *homme politique portugais*, 173.
- Foreign Office*, 139, 169.
- France, 5, 16, 18, 51, 69, 70, 72, 73, 74, 76, 77, 127, 131, 168, 171, 172, 173, 174, 177, 178, 185, 193, 195, 201, 212, 213, 220, 221, 228, 229, 231, 232, 233.
- *et l'Afrique occidentale*, 69-77.
- *le Congo et l'A. I. A.*, 50-51, 127, 171-173, 177-178, 195, 212-213, 231-233.
- *et l'Égypte*, 5.
- *et Madagascar*, 201.
- Franceville, 212.
- FRANCHI (cardinal), *préfet de la Propagande*, 63, 64.
- FRÈRE-ORBAN, *homme d'État belge*, 100, 129, 133, 139, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 162, 163, 172, 173, 175, 178, 187, 206, 222, 226, 227, 228, 229, 230.
- *et Banning*, 187, 206, 222, 222-223, 226-230.
- *et correspondance avec diplomates belges*, 129-134, 152-179.
- *et l'expansion belge*, 142-143, 227-228.
- *et l'expédition de Stanley au Congo*, 144-149, 222.
- *et Lambermont*, 147-149.
- *et Léopold II*, 100-101, 147-149, 222, 227-228.
- *et les prétentions historiques du Portugal*, 149, 159-160.
- G**
- Gabon (fl.), 70, 72, 73, 74, 77, 79, 231.
- GAMA, *voyageur portugais*, 182.
- Gambie, 71, 72, 73, 74, 77.
- Gheel, 194.
- Gibraltar, 133, 136.
- GILLIS, A., *colonial belge*, 150, 214.
- GLADSTONE (lord), *homme d'État anglais*, 177.

GLENISSON, *archiviste de l'A. É. F.*, 50.
 Goa, 123.
 GORDON, *officier anglais au service de l'Égypte* [13], 5, 6, 11-14, 60, 61, 172.
 Gorée, 71.
 GOSSART, *écrivain belge*, 186, 189.
Gouvernement anglais, 19, 27, 73, 80, 90, 122, 123, 125, 126, 130, 132, 138, 167, 169, 223.
Gouvernement belge, 79-80, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 207, 220, 230, 231, 232.
Gouvernement égyptien, 5, 6, 7.
Gouvernement français, 212, 213, 222.
Gouvernement portugais, 18-20, 27, 28, 29, 31, 35, 71, 122, 126, 130, 132, 133, 145, 146, 149, 152, 154, 155, 157, 160, 167, 168, 170, 173, 175.
 GRAÇA RODRIQUEZ, *voyageur portugais*, 183.
 Grand Bassam, 43, 72, 73, 74.
 GRANDY, *voyageur anglais*, 52.
 GRANVILLE (lord), *homme d'État anglais*, 169, 177, 225.
 GREINDL, J. (baron), *diplomate belge, secrétaire général de l'A. I. A.*, [14], 11, 22, 23, 25, 36, 39, 47, 49, 53, 54, 85, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 97, 99, 164-166, 166-168, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 178, 187, 211, 229.
 GÜSSEFELDT, *voyageur allemand*, 52.
 GUILLAUME, P. (baron), *diplomate belge, secrétaire de Lambertmont*, 18.
 Guinée, 72.

H

Hambourg, 78.
 HATTON, *commerçant anglais*, 141.
 HAVAS (agence), 152.

HENRIQUEZ SEIÇAL, A. C. (baronne GREINDL), 165.
 HENRAD (Maj.), *militaire belge*, 108.
 HERVETT, *officier de la marine anglaise*, 19, 20.
 HUTTON, *homme d'affaires anglais*, 141, 150.
 Huy, 185.

I

Ikelembe (riv.), 212.
 Impila (riv.), 212.
 Indes britanniques, 105, 123, 126, 127.
 Inde portugaise, 123, 126, 127, 130.
Institut missionnaire de Vérone, 59.
 IRVINE, J., *commerçant de Liverpool*, 40-47, 49, 50, 53.
Islam, 75-76.
 ISMAËL (*khédive, vice-roi d'Égypte*), 5, 14.
 Italie, 60, 64, 233.
 IVENS, R., *explorateur portugais*, 159, 118.

J

Jabebe, 183.
 Japon, 137.
 Java, 105.
 JOORIS, J., *diplomate belge*, 16, 17, 69-80, 83.

K

Karema, 214, 218, 223.
 Kessembo, 71.
 Khartoum, 8, 12, 14, 60.
 Kordofan, 6, 80.
 KRUGER, P., *président de la République sud-africaine*, [15], 131-132, 172.
 Kwilu-Niari (fl.), 51, 53, 231.

L

- Lagos, 70, 72, 78, 79.
 La Havane, 165.
 LAMBERMONT, A., *secrétaire général du ministère des Aff. étr. à Bruxelles*, 7, 13, 16, 19, 21, 30, 31, 34, 56, 60, 84, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 113, 114, 116, 118, 139, 140, 142, 143, 145, 147, 148, 149, 164, 190, 195, 211, 223, 229.
 — *et Banning*, 30-31, 190, 195.
 — *et l'expédition de Stanley au Congo*, 56, 84, 91, 94, 95, 139-144, 147-149.
 — *et Frère-Orban*, 147-149.
 — *et Greindl*, 91, 93, 99, 164, 229.
 — *et Léopold II*, 56, 84, 91, 94-95, 97, 99, 116, 118, 178, 223.
 — *et la tentative de colonisation belge au Transvaal*, 95, 140.
 LAMBERT (baron), *financier belge*, 212.
 Lamilale, 73.
 Landana, 31, 70.
 LAVIGERIE, Ch. (Mgr), *évêque missionnaire français*, 64, 65.
 LEBON, *économiste français*, 202.
 Le Caire, 6, 7, 10, 12, 13, 14.
 LECLÈRE, C., *historien belge*, 85.
 LEJEUNE, L., *historien belge*, 141, 172.
 LÉON XIII, *Souverain Pontife*, 65-67.
 LÉOPOLD II.
 — *cherche une base juridique pour son œuvre*, 161, 163, 164, 171-172, 174, 176-177.
 — *cherche une entente avec la France*, 172, 177, 212-213, 221.
 — *cherche une entente avec le Portugal*, 178.
 — *cherche à placer son œuvre sous le drapeau national*, 222, 226-228.
 — *connaissances géographiques*, 17.
 — *dessein africain*, 93-101, 113, 140-141, 171, 172, 207.
 — *lance une campagne de presse en faveur de son œuvre*, 213-226.
 — *machiavélisme*, 97-98, 101.
 — *et l'African Exploration Fund*, 26, 51-52, 54-55.
 — *et Banning*, 30-31, 42, 45-47, 53, 95, 119-120, 190-192, 193-196, 211-221, 223-226.
 — *et le bassin du Congo*, 24-25, 53, 63-64, 81, 92-93, 96, 121-122, 124, 171.
 — *et Bismarck*, 118.
 — *et le chemin de fer Prétoria-Lourenço Marques*, 17, 121.
 — *et la colonie portugaise de Mozambique*, 17-18.
 — *et le Comité d'Études du Haut-Congo*, 92-100, 130, 135, 171.
 — *et le commerce belge en Afrique*, 68, 84-85, 137-138.
 — *et de Brazza au Congo*, 156-157, 162-163, 170-171, 172, 211-213.
 — *et de Brazza sur l'Ogooué*, 50, 53-54.
 — *et l'embouchure du Congo*, 20-21, 22-25, 33-34, 42-47, 55, 81, 128, 134, 137, 154, 159-161, 164.
 — *et l'Est africain*, 11, 25-26, 49, 94-95.
 — *et l'expansion belge*, 137-138.
 — *et Frère-Orban*, 100-101, 147-149, 222, 227-228.
 — *et Gordon*, 11-14.
 — *et le Gouvernement belge*, 140-143.
 — *et Greindl*, 25, 39, 47, 49, 53, 85, 87, 91, 93, 164-166, 178.
 — *et l'impérialisme allemand*, 117.
 — *et Lambermont*, 56, 84, 91, 94-95, 97, 99, 116, 118, 178, 223.
 — *et Nachtigal*, 30, 55-56, 117, 119.
 — *et la politique religieuse de l'É. I. C.*, 67.
 — *et les prétentions historiques du Portugal*, 21, 22-24, 158-161, 171,

- 178, 180, 190-192, 213-215, 224-226.
 — *et les projets du lieutenant Reuter*, 104, 108, 113-117.
 — *et le projet d'un voyage dans le Niger-Bénoué*, 44, 53.
 — *et la question anglo-portugaise de Lourenço Marques*, 17-19, 33-34, 132, 156, 157, 158-161.
 — *et la question du « triangle »*, 25-26, 39-56.
 — *et le Saint-Siège*, 58-59, 67.
 — *et Stanley*, 49, 81, 84, 86-89, 90-96, 121-122, 128, 136, 150, 154, 156-157, 161, 162-163, 164, 174, 180.
 Léopoldville, 212.
 LIAGRE, *général belge*, 104, 114.
 Libéria, 43, 75, 77, 78.
 LIEBRECHTS, *ancien secrétaire général de l'Intérieur de l'É. I. C.*, [16], 150, 174, 207, 208.
 LINDNER, *agent de l'A. I. C.*, 162.
 Lieba (fl.), 38.
 Lisbonne, 19, 23, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 82, 122, 123, 125, 129, 130, 131, 133, 144, 145, 146, 149, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 164, 165, 169, 174, 176, 178, 179, 182, 224, 229.
 Liverpool, 41, 43, 53.
 LIVINGSTONE, D., *explorateur et missionnaire anglais*, 28, 61, 128.
 Loanda, 23, 31, 35, 38, 43, 72, 127, 154, 183.
 Loango, 70, 81, 162.
 Loge (fl.), 231.
 Londres, 6, 25, 33, 51, 52, 82, 86, 90, 125, 126, 132, 133, 139, 154, 157, 161, 164, 166, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 178, 222, 223, 225, 226.
 Lopez (cap), 69, 70, 74, 78.
 Los (îles), 73.
 Louisiane, 111.
 Lourenço Marques, 18, 24, 121-134, 152-179.
 LOUWERS, O., *président de l'A. R. S. C.*, 4.
 LOUYON, Ow. (sir), *colonial anglais*, 161.
 Lualaba, 28, 44, 49, 50, 52, 53, 81, 87.
 LUMLEY, J. S., *diplomate anglais*, 140-141, 145.
- M**
- Macao, 152, 153.
 MACKINNON, *homme d'affaires anglais*, 94, 150.
 MAC MAHON, *président de la France*, 18.
 Madabourou, 214, 215, 217.
 Madagascar, 190, 201.
 MAGELLAN, *voyageur portugais*, 182.
 MAGYAR, L., *explorateur hongrois*, 28.
 MAHOMET ALI, *khédivé, vice-roi d'Égypte*, 7, 9.
 MAJOR, *voyageur anglais*, 40.
 MAKOKO, *chef bateke*, 178, 211, 212, 220.
 MALOU, *homme d'État belge*, 139, 142, 228.
 MANCEAUX, H., *éditeur belge*, 185.
 Manchester, 141.
 MARICHAL, H. [17], *publiciste belge*, 102-103.
 Maroc, 69, 76, 78, 79, 145.
 Marseille, 18, 87, 88, 89.
 MAURICE, A., *journaliste belge*, [18], 154, 174.
 MAUROIS, Ch., *secrétaire de la Société de Géographie de Paris*, 34.
 Mbamé (fl.), 70.
 Mayamba, 70.
 Mellicourie (fl.), 72, 73.
 Meuse, 194.
 Mexiaz (riv.), 70.

Mexico, 165.
Missions catholiques en Afrique,
 57, 59, 63-64, 67.
*Missions protestantes anglaises dans
 l'Est africain*, 25, 26, 38, 39.
 MOHAMED BIRI, 214, 216.
 Molemba (fl.), 231.
 Mondale (riv.), 70.
 Mongo Grande, 71.
 Monomatapa, 183.
 Monve (fl.), 73.
 MORIER, *diplomate anglais*, 24, 125,
 126, 129, 130, 131, 133, 144, 153,
 155, 156, 157, 167, 176.
 Morova, 43.
 Mossamedès, 71.
 Mozambique, 17, 18, 33, 122, 123,
 126, 129, 160, 181, 182, 185.
 MTESA, *roi de l'Uganda*, 44, 53, 60.
 Muata Yamvo, 25, 183.
 MUQUARDT, *éditeur belge*, 216, 217.

N

NACHTIGAL, *explorateur allemand,
 membre du Comité exécutif de
 l'A. I. A.*, 30, 55, 61, 114, 115,
 117-119.
 Natal, 124.
 NEURDO, 216.
 Niger (fl.), 44, 53, 69, 70, 73, 232.
 Nil (fl.), 8, 55, 59, 232.
 Norvège, 78.
 NOTE, Ch., *fonctionnaire de l'admini-
 stration centrale de l'É. I. C.*,
 139, 144, 150, 154, 161, 162, 164,
 170, 171, 172, 174, 177.
 Nyangwe, 37, 50.
 Nyassa (lac), 20, 24, 25, 54, 122,
 185.

O

Océanie, 198.
 Ocuna (riv.), 212.
 Ogooué (fl.), 40, 44, 50, 51, 52, 53,
 54, 69, 70, 93, 156, 212, 214, 231.

OLIVIER, J., *agent du consulat belge
 de Prétoria*, 124.

P

Padron (cap), 74.
Paix de Breda, 72.
 Paris, 18, 34, 50, 55, 82, 88, 89, 93,
 170, 211, 219, 222, 225, 226.
 Pays-Bas, 72, 77, 78, 79, 131, 143,
 233.
Pénitencier de St-Hubert, 107.
Pères Blancs d'Afrique, 64, 65.
Pères du Saint-Esprit, 63.
 PHILIPPART, *imprimeur belge*, 185.
 PIE IX, *Souverain Pontife*, 57,
 58, 59, 60, 67.
 Podor, 71.
 POPELIN, E., *agent de l'A. I. A.*, 214.
 Port-Elisabeth, 124.
 Porto Nuovo, 74.
 Portugal, 15-38, 71, 72, 74, 75, 76,
 77, 78, 81, 122, 123, 125, 126,
 127, 128, 130, 132, 133, 143, 144,
 145, 147, 148, 149, 152, 153, 154,
 155, 156, 157, 160, 161, 162, 164,
 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172,
 173, 174, 175, 176, 178, 180, 181,
 182, 183, 185, 187, 191, 195, 196,
 221, 224, 225, 229, 231, 232, 233.
 — *et l'abolition de la traite*, 21,
 26-28, 30, 75, 133.
 — *et l'Afrique occidentale*, 71-72,
 74, 77, 78, 169.
 — *et l'Angleterre par rapport à
 l'Afrique*, 20-21, 22, 23-25, 26-28,
 87, 122, 123, 127, 132, 155-156,
 158-160, 166-168, 175-176, 178-
 179.
 — *et le bassin du Congo*, 28-29, 32,
 34-36, 37, 38, 158-160, 181-185.
 — *et la commission internationale
 africaine*, 36-37.
 — *et la conférence géographique de
 Bruxelles*, 20-22, 34.
 — *et l'embouchure du Congo*, 19-20,

- 22-24, 30-33, 74, 81, 87, 127, 144, 146-147, 158-160, 166-168, 169-170, 181-185, 224-226, 229, 233.
 — *et l'expédition portugaise en Afrique*, 25-29, 32, 34-35, 37-38, 159.
 — *et l'expédition de Stanley*, 144-150, 154.
 — *et le Gouvernement belge*, 144-149, 153.
 — *et sa politique générale en Afrique*, 22-24, 28-29, 32, 24-36, 37, 38, 122, 123, 126, 158-160, 181-185.
 — *et sa possession chinoise*, 152-153.
 — *et la possession de Lourenço Marques*, 18-19, 33.
 — *et ses prétentions historiques en Afrique*, 20-24, 25, 29, 31, 122, 127, 146-147, 149, 158-160, 166-168, 170, 224-226.
 — *et le traité anglo-portugais de l'Inde*, 123, 126, 127, 130.
 — *et le traité de Lourenço Marques*, 126, 129, 130, 132, 133, 153-173, 176.
 — *et le traité du Zaïre*, 158-160, 166-168, 169-170, 175-176, 178-179, 221-226.
 Poshudal, 71.
 Prétoria, 17, 124, 125, 175.
 Punde (île), 72.
 Punta da Lenha, 33, 71.
- Q**
- Quango (riv.), 35, 159, 231.
Question du triangle, 25-26, 39-56.
- R**
- RABAUD, A., *homme d'affaires français*, 18.
 RAMAECKERS, J., *agent belge de l'A. I. A.*, 214.
 RANIERI, L., *historienne belge*, 98.
 RAWLINSON, H., *savant anglais*, 5.
 REUTER, E.(L^t), *publiciste belge*, [19, 20 et 21], 102, 103-115, 117, 136, 141.
 Rio Nunez, 78.
 Rio Pungo, 73.
 ROEYKENS, A., [22, 23, 24, 25 et 26], 3, 5, 7, 11, 17, 18, 21, 25, 37, 39, 40, 42, 47, 48, 50, 56, 57, 63, 64, 65, 66, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 116, 117, 118, 121, 122, 124, 125, 127, 128, 130, 133, 136, 140, 143, 172, 177, 186, 194, 195, 205, 208, 211, 219.
 Rome, 57, 58, 60, 62, 64, 66, 89.
 ROWLANDS, *militaire anglais*, 131.
 Russie, 5, 78, 152.
 RUTHERFORD ALCOCK, *savant anglais*, 5.
- S**
- SADOINE (baron), *industriel belge*, 124.
 Sainte-Marie, 72.
 Saint-James, 72.
 Saint-Louis, 71.
 Saint-Paul-de Loanda, 43, 72.
 Saint-Pétersbourg, 152.
 Saint-Siège, 57-67.
 SAMPAIO, *homme politique portugais*, 164.
 San Salvador, 35.
 SANFORD, H., *général et diplomate américain*, 85, 88, 150.
 San Tomé (île), 72, 129.
 SCHOLL, A., *journaliste français*, 221.
 SCHWEINFURTH, *explorateur allemand*, 5, 10, 44.
 SECOCOENI, *chef zulu*, 131.
 Sénégal, 71, 72, 73, 77.
 Sénégalie, 70, 73.
 Seraing, 124.
 SERPA PIMENTAL, *homme d'État portugais*, 175.
 SERPA PINTO, *explorateur portugais*, 35, 38, 136, 181.

- SHEPSTONE, Th., *commissaire britannique au Transvaal*, 121, 124, 125, 161.
- Sherbo, 73.
- Sierra Leone, 72, 73, 75, 78, 79.
- SIMAR, Th., *historien belge*, [27], 118, 127.
- SLADE, R., *historienne anglaise*, [28 et 29], 41, 42, 64.
- Société belge de Géographie*, 38, 104, 108, 109, 114, 119, 185.
- Société Cockerill*, 124.
- Société de Géographie d'Anvers*, 108, 114.
- Société de Géographie de Berlin*, 114, 118-119.
- Société de Géographie du Caire*, 5, 7, 8.
- Société de Géographie de Lisbonne*, 35, 36, 38, 182, 183.
- Société de Géographie de Londres*, 6, 21, 55.
- Société de Géographie de Paris*, 18, 28, 34, 55.
- Société de Rotterdam*, 55, 78, 79, 92, 135, 141.
- Solde, 71.
- SOLVYNS (baron), *diplomate belge*, 22, 30, 222.
- Soudan occidental, 78.
- Soudan oriental, 5, 6, 8, 12, 13, 14, 59, 60.
- SPEKE, J. H., *explorateur anglais*, 102.
- STANLEY, H. M., *explorateur anglais*, 37, 49, 50, 51, 52, 53, 61, 80, 82, 84, 86-89, 90, 91, 92, 93, 96, 99, 100, 113, 115, 121, 127, 128, 130, 131, 132, 136, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 156, 157, 160, 162, 163, 165, 166, 168, 170, 171, 172, 174, 176, 177, 178, 180, 185, 187, 192, 211, 212, 218, 219, 222, 230.
- Stanley-Pool, 136, 144, 150, 156, 157, 162, 168, 170, 171, 174, 195, 212, 213, 224, 231.
- STENGERS, J., *historien belge*, [30], 26, 46, 47, 94, 172, 173, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 206, 207, 208, 211, 217, 219, 222, 226, 227, 228, 229.
- STORME, M. B., *historien belge*, [31], 57, 63, 64, 65.
- STORMS, *agent de l'A. I. A.*, 214.
- STRAUCH, *secrétaire de l'A. I. A. et du C. É. H. C.*, 98, 99, 100, 133, 135, 136, 139, 140, 145, 149, 150, 151, 156, 163, 165, 170, 171, 172, 177, 180, 190, 211.
- Suède, 78.
- Suisse, 16, 17, 79.
- Sultan de Zanzibar*, 18.
- SULZBERGER, M., *journaliste belge*, 137.
- Surinam, 75.

T

- Tanganika (lac), 25, 26, 40, 44, 49, 55, 86, 121, 136, 183.
- TATTON, *homme d'affaires anglais*, 141.
- TEIXEIRA DE VASCONCELLOS, *homme politique portugais*, 26, 36.
- TEWFIK, *khédive, vice-roi d'Égypte*, 14.
- THOMSON, R. S., *historien américain*, [32], 85, 97.
- 'T KINT DE ROODEBEKE (baron), *sénateur belge*, 59.
- Tonkin, 177.
- Traité de Versailles* (1875), 72.
- Tunisie, 78.
- TUTTON, 141.
- Transvaal, 17-19, 25, 33, 95, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 131, 133, 140, 161, 162, 163, 167, 169, 175.
- Turquie, 233.

U

Uccle, 194.
 Uele (riv.), 44.
 Uganda, 60.
 Ujiji, 49.

V

VALCKE, *agent de l'A. I. C.*, 139.
 VAN DEN HEUVEL, J., *homme d'État et diplomate belge*, 67.
 VANDEPLAS, A., *historien belge*, [33], 230.
 VAN DER SMISSEN, E., *historien belge*, [34], 101.
 VAN EETVELDE, Edm. (baron), *secrétaire d'État de l'É. I. C.*, 211.
 VAN GRIEKEN, E., *bibliothécaire du Ministère des Colonies*, [35], 139, 144, 150, 151, 154, 157, 161, 162, 164, 170, 171, 172, 174, 177.
 VAN LEYNSEELE, H., *historien belge*, 228.
 VERHAEGHE DE NAYER, *diplomate belge*, 31, 35, 122, 123.
Vicariat apostolique de l'Afrique centrale, 59.
 Vichy, 69, 80.
 Victoria-Nyanza (lac), 8, 44, 60.

Vienne, 135, 232.
 Vivi, 144, 150, 151, 154.
 VON RICHTHOFEN (baron), *président de la Soc. de Géogr. de Berlin*, 119.

W

WALRAET, M., *historien belge*, [36], 186, 187, 189.
 WAUTERS, A. J., *historien belge*, 17, 98.
 WAUWERMANN (col.), *président de la Soc. de Géogr. d'Anvers*, 108.
 WHETTALL, E. (baron), *diplomate belge*, 18, 20.
 WOLSELEYE, G., *général anglais*, 161.

Y

Yelala, 50, 52, 71.
 YOUNG, *voyageur anglais*, 27.

Z

Zambèze (fl.), 20, 24, 25, 26, 28, 35, 37, 38, 39, 132, 133, 232.
 Zanzibar, 26, 26, 49, 76, 123, 132, 136, 144, 187, 214.
 Zinzichor, 72.

TABLE DES FIGURES

1. Le « Triangle ». Lettres du Roi au baron Greindl, 30 mai et 1 ^{er} juin 1877	48
2. Mgr COMBONI, vicaire apostolique de l'Afrique centrale	64
3. FRÈRE-ORBAN, chef du Cabinet et ministre des Affaires étrangères durant la période cruciale qui a précédé la fondation de l'État Indépendant du Congo	148
4. Esquisse des prétentions territoriales portugaises en Afrique équatoriale et australe, d'après une carte éditée en 1881 par la Société de Géographie de Lisbonne	180

LA PÉRIODE INITIALE

Chapitre VIII

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre IX

AVANT-PROPOS 3

Chapitre I

*L'Égypte et la Conférence géographique de Bruxelles (septembre 1876-
janvier 1877)* 5

Chapitre II

*Le Portugal et l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles
(août 1875-août 1877)* 15

Chapitre III

La question du « Triangle » (mai-juin 1877) 39

 § 1. — Deux lettres de M. James Irvine à Banning 40

 § 2. — L'interprétation des lettres du Roi à Greindl datées
 du 30 mai et du 1^{er} juin 1877 47

Chapitre IV

*Le Saint-Siège et l'Association internationale africaine (octobre 1876-
mars 1878)* 57

Chapitre V

*Études sur les perspectives commerciales de l'Afrique centrale pour
la Belgique (juillet-décembre 1877)* 68

Chapitre VI

*Pourquoi Stanley ne se rendit-il pas à l'invitation de Léopold II en
janvier 1878 ?* 86

Chapitre VII

*A la recherche d'une formule heureuse à donner à l'entreprise congo-
laise qui sera confiée à Stanley. Une note du Roi (juin 1878)* 90

Chapitre VIII

<i>Un projet aventureux, prématuré et utopique : les idées du lieutenant E. REUTER désavouées par l'Association internationale africaine (février 1877-juillet 1878)</i>	102
--	-----

Chapitre IX

<i>La question anglo-portugaise de Lourenço Marques (mai 1877-juin 1879)</i>	121
--	-----

Chapitre X

<i>L'affaire « Congo ». Une interview et deux démarches diplomatiques (août 1879-février 1880)</i>	135
--	-----

Chapitre XI

<i>De la convention anglo-portugaise de Lourenço Marques à celle du Zaïre (avril 1880-novembre 1882)</i>	152
--	-----

Chapitre XII

<i>Une curieuse brochure : La Belgique doit être agrandie (février-mars 1882)</i>	180
---	-----

Chapitre XIII

<i>Banning et l'œuvre africaine de Léopold II (octobre 1882-mars 1883)</i>	206
--	-----

SOURCES ET RÉFÉRENCES	235
-----------------------------	-----

CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS CITÉS	239
---------------------------------------	-----

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS ET DES PRINCIPALES MATIÈRES ...	245
---	-----

TABLE DES FIGURES	258
-------------------------	-----